

CUA/144

Langues africaines

**Documents de la réunion d'experts
sur la transcription et l'harmonisation
des langues africaines**

Niamey (Niger), 17-21 juillet 1978

Unesco

OCT 1981

CC.80/WS/60

Publié en 1981 par
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75700 Paris

© Unesco 1981
Printed in France

T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>Page</u>
<u>PREFACE</u>	5
<u>PREMIERE PARTIE</u>	
- Ordre du jour annoté	7
- Rapport final	10
- Liste des participants	33
<u>DEUXIEME PARTIE : Communications présentées par les experts</u>	35
- Etudes sur le sangö, par Georges Agba	35
- De l'élaboration, de la réforme et de l'harmonisation de l'orthographe des langues africaines, par Ayo Bamgbose	42
- Intérêt des études posturales dans les pays de population plurilingue, par Ranka Bijeljic-Babic	54
- La transcription et l'harmonisation de la transcription des langues africaines, par Henri Marcel Bot Ba Njock	59
- Transcription et harmonisation des langues africaines, par David Dalby	86
- Transcription et harmonisation des langues africaines au Sénégal, par Pathé Diagne	92
- Les langues créoles d'Afrique sont des langues africaines, par Clifford N. Fyle	99
- Problèmes actuels de la transcription du bambara (ou mandingue) - (L'harmonisation interétatique, les tons, la segmentation) par Gérard Galtier	102
- Problèmes actuels de la transcription du soninke au Mali et au Sénégal, par Gérard Galtier	129
- Rôle et importance des langues nigériennes dans la radiodiffusion et la télévision éducatives, par Marcel Inne	135
- L'importance des langues nigériennes dans l'association de la population à l'effort de développement, par Mahamane Inoua	137
- La transcription des langues africaines et son harmonisation : pratique et problèmes actuels en Ouganda et au Zaïre, par J. Kalema	139
- Harmonisation des langues africaines : normalisation de l'orthographe en Zambie, par Mubanga E. Kashoki	152
- Rapport sur la situation des langues africaines/langues nationales en Angola, par Maria Celeste Pereira A. Kounta.	164
- Expérience d'alphabétisation et d'éducation des adultes, par Salissou Madougou	172
- Alphabet et orthographe fulfulde, par Ibrahim Mukoshy	180

	<u>Page</u>
- Expérience voltaïque en matière de transcription des langues africaines, par N'Guyibe Benoit Meda	184
- Problèmes posés par la normalisation et la définition d'une orthographe officielle du kirundi, par Philippe Ntahombaye	189
ANNEXE I : Alphabet africain de référence (majuscules et minuscules)	

P R E F A C E

Pendant longtemps la transcription a été un problème pour la promotion des langues africaines.

A l'initiative de chercheurs individuels, d'institutions nationales ou régionales de recherche, d'institutions religieuses et d'organisations internationales, des efforts ont été faits pour, d'une part, fixer la transcription des langues africaines et, d'autre part, pour harmoniser les différentes transcriptions relatives à une même langue ou à une même famille linguistique.

Parmi les réunions organisées à ce sujet par l'Unesco ou avec son concours, il y a lieu de citer celle de Bamako (1966) sur les grandes langues de l'Afrique de l'Ouest, celle de Cotonou (1975) sur "l'Harmonisation et la normalisation des alphabets de la sous-région comprenant le Ghana, la Haute-Volta, le Niger, le Togo et le Dahomey (Bénin actuel) ; et enfin celle de Niamey qui, en 1978, a tenté de mettre un terme aux tâtonnements, pour ne pas dire à l'anarchie, qui existe dans ce domaine.

Les experts réunis à Niamey, forts des travaux scientifiques existants et de la pratique (matériel de transcription, claviers spéciaux et production de textes en langues africaines...) ont proposé aux chercheurs individuels, aux institutions de recherche et aux responsables politiques appelés à prendre des décisions en la matière un alphabet dénommé "Alphabet africain de référence" (1). Ils ont tenu compte à la fois des critères phonétiques et des problèmes de réalisation graphique ainsi que des caractères déjà utilisés dans les milieux intéressés. Toutes les personnes et institutions concernées sont invitées à recourir audit alphabet de référence et, le cas échéant, à suggérer des améliorations. Un tel effort facilitera la coopération en vue de la promotion des langues africaines comme véhicules de culture et instruments d'éducation permanente.

Afin d'encourager la poursuite des débats sur ce thème et faciliter un échange de vue aussi large que possible entre toutes les personnes intéressées à cet aspect de la promotion des langues africaines, le présent ouvrage présente, en même temps que le Rapport de la réunion et ses documents de travail, les exposés faits par les experts. Ces exposés, qui retracent généralement les expériences réalisées dans chaque pays où la transcription d'une même langue dans différents pays où elle est parlée, sont présentés par ordre alphabétique des auteurs.

Ces textes, faut-il le rappeler, ne reflétant pas nécessairement les vues de l'Unesco, n'engagent que les responsabilités de leurs auteurs.

(1) Voir texte reproduit en annexe.

P R E M I E R E P A R T I E

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Cette réunion d'experts est convoquée par le Directeur général, en application de la Résolution n° 4.11, paragraphe 4025, adoptée par la dix-neuvième session de la Conférence générale, pour faire le point sur la question de la transcription des langues africaines. Elle doit contribuer à l'introduction des langues africaines non seulement dans les systèmes scolaires et dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes, mais également dans la vie des communautés nationales.

Afin de permettre aux experts de centrer les débats sur le thème de la réunion en tenant compte des travaux déjà réalisés, le secrétariat a mis à leur disposition les documents de base préparés à leur intention ainsi que certains documents de référence :

Etudes demandées

Ayo BAMBOSE	On Devising, reforming and harmonizing orthographies in African languages
M.M. BOT BA NJOCK	La transcription et l'harmonisation de la transcription des langues africaines
Pathé DIAGNE	Transcription et harmonisation des langues africaines au Sénégal
Gérard GALTIER	Problèmes actuels de la transcription du bambara et du soninké
Muganba KASHOKI	Harmonization of African languages : Standardization of orthography in Zambia
J. KALEMA	Transcription and harmonization of African languages

Documents joints

- Rapport final de la réunion d'un groupe d'experts pour l'unification des alphabets des langues nationales - Bamako (Mali), 28 février-5 mars 1966.
- Plan décennal pour l'étude systématique de la tradition orale et la promotion des langues africaines comme véhicules de culture et instruments d'éducation permanente.
- Langues et politiques de langues en Afrique noire : l'expérience de l'Unesco-Mubia-Paris, 1977.
- Extrait du rapport final sur le séminaire régional sur l'harmonisation et la normalisation des alphabets des langues du Ghana, du Togo, de la Haute-Volta, du Nigeria et du Bénin - Cotonou (Bénin), 21-23 août 1975.

- Rapport final de la réunion de Yaoundé sur les langues bantu, 1970.

I - LES TRANSCRIPTIONS EN COURS DANS LES DIFFERENTS PAYS AFRICAINS

Chaque participant est appelé à exposer brièvement la (ou les) transcription(s) en cours dans son pays ou dans les pays qu'il connaît bien. Il relèvera, là où se rencontrent plusieurs transcriptions pour une même langue ou pour des langues apparentées, les bases scientifiques qui auront guidé les choix effectués. Il relèvera aussi les avantages et les inconvénients éventuels de chaque solution adoptée.

II - LA SUITE RESERVEE PAR LES PAYS INTERESSES AUX RECOMMANDATIONS DES EXPERTS SUR LA STANDARDISATION ET L'UNIFICATION DE LA TRANSCRIPTION DES LANGUES AFRICAINES

Cette réunion se tient douze ans après celle de Bamako (28 février-6 mars 1966) qui sert de jalon important dans la fixation de l'orthographe des langues africaines. Elle vient en quelque sorte mesurer le chemin parcouru depuis cette rencontre historique qui en a provoqué d'autres au niveau d'une langue, d'un pays ou d'un groupe de pays : Yaoundé, sur les langues bantu 1970 ; la normalisation des alphabets des langues du Ghana, du Togo, de la Haute-Volta, du Nigeria et du Bénin - Cotonou (Bénin), 21-23 août 1975.

A partir des éléments d'information fournis par les experts, il sera sans doute possible de dresser un tableau indiquant les politiques linguistiques en cours dans toute l'Afrique noire.

III - LES DIFFICULTES TECHNIQUES RENCONTREES DANS L'HARMONISATION DE LA TRANSCRIPTION D'UNE MEME LANGUE OU DE LANGUES COMMUNES A PLUSIEURS PAYS

Les experts sont invités à dresser un état des divergences relatives à la transcription d'une même langue ou des langues apparentées. Chacun relèvera notamment les variations dans les recommandations faites par les spécialistes de la langue ou des langues ou du groupe de langues qu'il étudie lui-même. Ceci permettra de connaître le travail théorique déjà réalisé sur chaque langue ou groupe de langues et servira de base à une discussion élargie à d'autres spécialistes.

Il sera également possible de résumer les difficultés techniques rencontrées au niveau de toute l'Afrique noire et de suggérer des solutions pouvant convenir à chaque cas, ou du moins d'isoler les cas pour lesquels plusieurs solutions seraient également acceptables sur le plan scientifique mais où, pour des raisons pratiques, telle ou telle serait mieux indiquée.

IV - UNE ETUDE COMPARATIVE DES FACTEURS QUI ONT FREINE OU FACILITE L'HARMONISATION

A partir des situations concrètes qu'ils connaissent, les experts pourraient procéder à une analyse approfondie de l'état actuel de la question. Ils pourraient notamment dégager les facteurs qui ont joué dans un sens ou dans un autre, selon les pays considérés.

Il faudrait, en particulier, examiner l'interaction des facteurs en présence. Dans certains cas, par exemple, le facteur technique (choix théorique) a freiné le facteur politique ; ou bien les spécialistes ne parviennent pas à proposer des solutions cohérentes en raison des divergences

sérieuses au sein des commissions linguistiques créées au plan national, ou bien les solutions proposées sont difficilement acceptables (par exemple : la création de nombreux signes spéciaux avec une modification correspondante du clavier courant entraîne l'augmentation du prix des machines à écrire, la nécessité de former un personnel technique nouveau, etc.).

V. RECOMMANDATIONS

En partant des résultats atteints dans la discussion des points I à IV de l'ordre du jour, les experts sont invités à faire des suggestions quant aux moyens de résoudre et même de dépasser le problème théorique de la transcription des langues africaines. Ils sont également invités, compte tenu de toutes les recommandations des réunions antérieures, à faire des suggestions concrètes, réalistes et cohérentes, susceptibles de contribuer à la promotion des langues africaines à tous les niveaux de la vie de chaque communauté.

VI - L'ORDRE DU JOUR

1. Les transcriptions en cours dans les différents pays africains.
2. La suite réservée par les pays intéressés aux recommandations des experts sur la standardisation et l'unification de la transcription des langues africaines.
3. Les difficultés techniques rencontrées dans l'harmonisation de la transcription d'une même langue ou de langues communes à plusieurs pays.
4. Une étude comparative des facteurs qui ont freiné ou facilité l'harmonisation.

RAPPORT FINAL

La cérémonie d'ouverture, qui s'est déroulée à l'Assemblée Nationale, a été présidée par M. Assane Boubacar, Secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale.

Prenant la parole le premier, M. Abdou Garba, Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco, a souhaité la bienvenue aux participants et brièvement rappelé les réunions qui, depuis la rencontre historique de Bamako en 1966, ont traité le problème de la transcription des langues africaines.

Dans son intervention, M. Augustin Gatera, représentant le Directeur général de l'Unesco, a remercié les autorités nigériennes et le Bureau de l'Organisation de l'Unité Africaine pour avoir accepté d'accueillir la réunion. Après avoir signalé le contexte et les objectifs de la réunion, M. Gatera a invité les participants à soumettre au Directeur général, à la fin de leurs travaux, des suggestions concrètes qui permettront de passer à la phase opérationnelle de la promotion des langues africaines, dépassant ainsi le stade des recherches théoriques.

Dans son allocution, M. Assane Boubacar, Secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale a, au nom du Ministre et du Gouvernement, souhaité la bienvenue aux participants et exprimé sa gratitude à l'Unesco qui a choisi le Niger pour la tenue de cette importante réunion. Après avoir signalé que le Niger attendait beaucoup de cette rencontre pour ses programmes d'enseignement et d'alphabétisation, M. Assane Boubacar a ajouté que, outre les experts nigériens invités à titre personnel par l'Unesco, il enverrait de nombreux observateurs suivre les travaux de la réunion. Il a alors déclaré officiellement ouverte la réunion.

Les experts suivants, invités à titre personnel par le Directeur général de l'Unesco, ont participé aux travaux :

M. AGBA	Centrafrique
M. ATIN	Côte d'Ivoire
Mme BIJELJAC BABIC	Yougoslavie
M. BOT BA NJOCK	Cameroun
M. CISSOKO	Guinée-Bissau
M. DALBY	Grande-Bretagne
M. DIAGNE	Sénégal
M. GALTIER	France
M. HAZOUME	Bénin
M. INNE	Niger
M. INOUA	Niger
M. KALEMA	Ouganda
M. KHAMISI	Tanzanie
Mme KOUNTA	Angola
M. LAYA	Niger
M. MADOUGOU	Niger
M. MEDA	Haute-Volta
M. NKUSI	Rwanda
M. NTAHOMBAYE	Burundi
M. SOW	France
M. TOURE	Mali

Les professeurs G. Ansre (Ghana), Ayo Bamgbose (Nigeria), Pierre Alexandre (France) et Mubanga Kashoki (Zambie), empêchés d'assister à la réunion, se sont excusés. Les experts suivants n'ont pas répondu à l'invitation du Directeur général :

Togo M. KETEHOU LI
Zaïre M. MBULA-MOKO

M. Lumwamu (Congo) a accepté l'invitation mais n'a pas pu participer aux travaux de la réunion.

Parmi les organisations invitées à envoyer des observateurs à la réunion, seules les cinq suivantes ont pu se faire représenter :

- Agence de Coopération Culturelle et Technique
- Association des Universités Africaines
- Audecam
- Institut Culturel Africain
- Union des Radios et Télévisions Nationales Africaines

Le Secrétariat de l'Unesco était représenté par M. Augustin Gatera, Division des études de cultures, Paris ; M. Roland Schreyer, Division du développement des systèmes de communications, Paris ; M. Clifford Fyle, Breda (Dakar) ; Mme Margaret Baugier, Division des études de cultures, Paris.

Les fonctionnaires du CELHTO, ainsi que plusieurs organisateurs nigériens intéressés aux problèmes des langues africaines, ont également suivi les travaux de la réunion.

Après la séance d'ouverture, les experts se rendent au Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale où se dérouleront les travaux de la réunion.

La première séance s'ouvre par l'élection du Bureau qui se compose comme suit :

Président : M. D. LAYA, Directeur du CELHTO (Niger)

Vice-présidents : Mme M.C. KOUNTA, Directrice de l'Institut National de Langues (Angola)

M. A.M. KHAMISI, Director, Institute of Kiswahili Research (Tanzanie)

Rapporteur : Pr H.M. BOT BA NJOCK (Cameroun)

Après la réunion du Bureau, la réunion adopte l'ordre du jour provisoire que lui a proposé le Secrétariat de l'Unesco.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Les transcriptions en cours dans les différents pays africains

L'introduction aux débats est donnée par MM. Bot Ba Njock et Galtier qui, à la demande de l'Unesco, ont élaboré des documents de travail relatifs à ce point (1).

(1) Tous les textes élaborés à la demande de l'Unesco pour servir de documents de base ainsi que les communications écrites présentées à la réunion figurent en annexe du rapport.

a) Dans son exposé, dont l'essentiel est présenté plus loin, M. Bot Ba Njock présente brièvement les systèmes de transcription en cours au Cameroun et signale les initiatives prises par les autorités camerounaises pour remédier à cet état de choses.

b) "Problèmes actuels de la transcription du soninké au Mali et au Sénégal"

Le Président invite M. Galtier à présenter son texte qui, de même que son exposé introductif, donne lieu à un débat très animé au cours duquel des divergences sérieuses sont apparues quant à la transcription, à l'orthographe et au processus d'harmonisation des différents dialectes et langues concernés.

Parlant de la première partie de son document, il explique qu'à l'heure actuelle des alphabets officiels existent dans la plupart des pays où est parlé le mandingue (oubarbara). C'est le degré d'utilisation de ces alphabets qui est différent d'un Etat à un autre.

Des divergences existent entre ces alphabets ; elles concernent en particulier les symboles suivants :

tv (Guinée, Côte d'Ivoire) / c (Haute-Volta, Mali, Sénégal / ch (Gambie)
dv (Guinée, Côte d'Ivoire) / i (Haute-Volta, Mali, Sénégal et Gambie)
n (Sénégal) / ñ (Guinée, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Malie, Gambie)
ɲ (Haute-Volta, Mali, Sénégal) / ng (Côte d'Ivoire, Gambie)
ɟ (Haute-Volta, Côte d'Ivoire) / e (Guinée, Mali)
ɔ (Haute-Volta, Côte d'Ivoire) / o ou ø (Mali, Guinée).

L'orateur propose les symboles suivants :

c, j, ny, ng, è et o.

En ce qui concerne l'harmonisation des différences dialectales, l'orateur estime qu'il est possible de l'opérer au niveau du mandingue de l'Est (Sénégal oriental, Mali, Haute-Volta, Côte d'Ivoire et Guinée) et d'arriver à une unification de l'orthographe de 90 % des mots. Pour les 10 % qui restent, on pourra prévoir deux formes à option.

Présentant la deuxième partie de son document, M. Galtier dit qu'il n'y a presque pas de différence entre les transcriptions du soninké au Mali et au Sénégal. Les seules divergences concernent les signes diacritiques :

ɲ (Sénégal) / nw (Mali)
ñ (Sénégal) / ny (Mali)

Le Sénégal a choisi ɲ et ñ pour des raisons d'harmonisation avec les autres langues du pays. Le Mali a choisi nw et ny pour des raisons de simplicité pratique car on peut considérer ces deux segments comme les suites phonologiques (n + w / et n + y).

Après cette longue introduction au premier point de l'ordre du jour, les experts interviennent tour à tour pour faire le point sur les transcriptions en cours dans leurs différents pays.

Nota :

Par commodité et bien que les experts ne représentent pas officiellement leur pays, les interventions sur ce point de l'ordre du jour suivront, dans le présent rapport, l'ordre alphabétique des pays pour lesquels il y a un expert ou un document disponible traitant du sujet.

I - LES TRANSCRIPTIONS EN COURS DANS LES DIFFERENTS PAYS AFRICAINS

ANGOLA

L'Angola vient, comme la Guinée-Bissau, d'accéder à l'indépendance. Il doit donc affronter tous les problèmes qui se posent à lui.

C'est le décret du 6 avril 1978 qui reconnaît le statut des langues nationales d'Angola, le portugais devenant langue officielle véhiculaire. Ce même décret crée l'Institut National de Langues, dont l'objectif principal est l'étude scientifique des langues nationales, leur codification et leur développement à plusieurs niveaux et branches de la science, ainsi que l'élaboration des méthodes audiovisuelles et la programmation des cours d'enseignement.

Transcription

Les textes transcrits en Angola ont été l'oeuvre des missionnaires, comme c'est le cas dans les autres pays anciennement colonisés d'Afrique.

L'étude scientifique actuelle des langues nationales permettra l'élaboration des alphabets et la fixation de l'orthographe en tenant compte des critères de standardisation, d'unification et d'harmonisation à appliquer soit à l'intérieur du pays, soit avec les pays voisins ayant les langues ou familles de langues voisines. Dans une première phase de concertation, on portera l'effort en tenant compte du tableau suivant :

Afrique australe	- Angola)	kikongo
	- Congo)	
	- Zaïre)	
	- Angola)	tchokwe, lunda
	- Zaïre)	
	- Angola)	lunda, tchokwe, luvale, mbunda
	- Zambie)	
	- Angola)	kwanyama
	- Namibie)	
	- Angola)	basaá
	- Cameroun)	
	- Zambie)	
	- Kenya)	

Problèmes

C'est dans le cadre de cette première phase que l'Angola prendra connaissance des choix faits, des difficultés rencontrées et des solutions prises dans d'autres pays.

Dans une deuxième phase, la jeune République tâchera d'ajuster ses positions après réflexions dans la solution des problèmes techniques spécifiques.

La participation de l'Angola à cette réunion d'experts aura eu l'avantage (comme l'a souligné Mme Kounta, Directrice de l'Institut National de Langues de son pays) d'attirer leur "attention sur des problèmes semblables à résoudre dans un futur proche". L'oratrice a ajouté qu'elle était certaine que ses camarades et elle-même allaient sortir de cette réunion "enrichis par les expériences accumulées et les discussions fructueuses auxquelles tous les participants s'attendent".

BENIN

Transcription

Avant août 1975 plusieurs alphabets étaient utilisés au Bénin. Après le séminaire des 21, 22 et 23 août 1975, un seul alphabet est mis sur pied pour la sous-région.

Commission d'unification

La tâche d'unification incombe à la Commission Nationale de Linguistique chargée en outre de mener les travaux de recherches linguistiques et d'établir l'atlas linguistique du pays.

L'application de l'alphabet s'effectue sous le contrôle du "Comité alphabétique" sous-régional.

Officialisation de l'alphabet

Après avoir adopté les conclusions des travaux du séminaire évoqué ci-dessus, le gouvernement béninois a pris un décret qui rend officiel et obligatoire l'alphabet retenu pour la transcription de toutes les langues du pays.

Problèmes

Ils portent sur deux questions :

- la notation de la nasale palatale par n ou nv ;
- la représentation de la nasalisation par le tilde (~) ou par la nasale (-n) postposée à la voyelle concernée.

Un séminaire de contrôle sera organisé à Cotonou en septembre pour essayer d'apporter une solution à ces problèmes.

BURUNDI

Existence d'une ou plusieurs transcriptions

Il n'y a qu'une seule transcription pour le kirundi, langue unique et nationale du Burundi, dont le statut est celui de première langue officielle ; le français étant la deuxième langue officielle.

Commission de l'orthographe de la langue

Une commission composée d'experts nationaux et étrangers est chargée de définir et de fixer l'orthographe de la première langue officielle.

Problèmes rencontrés

1. Notation des tons : il y a deux tons (haut et bas) ; seul le ton haut est noté avec un accent aigu sur la voyelle qui le porte.

Un problème de notation surgit quand on doit représenter à la fois la longueur vocalique et le ton. C'est ici qu'on soulèvera également le problème de la longueur vocalique.

2. Quantité vocalique : deux systèmes s'opposent :
 - a) redoublement de la voyelle, ce qui évite l'usage de diacritique autre que celui d'un ton haut éventuel sur l'une des voyelles ;
 - b) emploi d'une voyelle unique dont la longueur est marquée au moyen d'un trait suscrit (macron) devant coexister éventuellement avec un ton montant ou descendant suivant que le ton haut affecte la partie finale ou initiale de la voyelle. C'est cette notation qui respecte l'identité de la langue.
3. Distinction à établir entre l (qui n'existe pas dans la langue) et r, comme entre p et pf.
4. Confusion fréquente entre notation phonétique et phonologique.
5. Segmentation et séparation des mots : que choisir entre le trait d'union et l'apostrophe ?
6. La ponctuation, d'une part, et l'usage des majuscules et des minuscules, d'autre part, sont des points qui n'ont pas encore retenu toute l'attention des linguistes. L'usage se conforme à la pratique française.

CAMEROUN

Existence d'une ou plusieurs transcriptions

La plupart des langues écrites (il y en a une quarantaine) connaissent une à trois transcriptions (celle des missionnaires catholiques et/ou protestants, celle des auteurs étrangers, celle préconisée par les réunions de l'Unesco en 1966 et en 1970). C'est, par exemple, le cas pour les langues suivantes :

- basaa (cette langue est parlée aussi en Angola, en Zambie, peut-être également au Kenya) pour lequel trois systèmes coexistent au Cameroun : catholique, protestant et le système retenu à la réunion de Yaoundé en 1970 pour les langues bantu ;

- bulu (langue d'évangélisation des églises protestantes au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale), qui connaît aussi les trois systèmes utilisés pour le basaa avec quelques différences mineures ;

- duala (dont les locuteurs autochtones camerounais ont des origines communes avec des Gabonais et des Congolais) pour lequel trois systèmes sont utilisés : chrétien (catholiques et protestants ayant le même système), ceux des auteurs Ittmann et Helmlinger avec des différences mineures entre eux si bien qu'on peut les considérer comme ne formant qu'un seul système, le système de 1970 ;

- fulfulde (parlé au Cameroun et au Tchad - pour nous limiter à l'Afrique centrale - même si des auteurs (Lacroix et R.P. Noye) ont quelques symboles qui leur soient propres), c'est le système de Bamako en 1966 qu'on utilise au Cameroun pour cette langue (cf. notamment les travaux d'Eldrige Mohammadou) ;

- gbaya (parlé au Cameroun et en Centrafrique) connaît un système développé par le Centre de traduction gbaya qui coïncide, à une ou deux exceptions près, avec le système de 1970. Le gbaya du Centrafrique a été décrit par un chercheur (M. Monino) qui a préconisé un système qu'il n'a pas eu l'occasion de tester sur le terrain et qu'on pourra donc appeler "théorique" ;

- hawsa (parlé au Cameroun et au Tchad si nous ne tenons compte que de l'Afrique centrale). Comme pour le fulfulde, c'est le système de 1966 qui est en vogue au Cameroun.

Commission chargée d'unifier la transcription

Une commission scientifique opérant dans le cadre de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST), associant les linguistes de l'Université de Yaoundé et ceux de la Société Internationale de Linguistique (SIL), s'est mise au travail en mars 1978.

Officialisation de l'alphabet et de l'orthographe

Elle ne pourra intervenir que si les tests sont effectués et si un consensus général se dégage parmi les personnes devant émettre au préalable une opinion autorisée.

Problèmes posés par l'harmonisation de la transcription

Ils sont de plusieurs ordres :

- scientifique
- psycho-sociologique
- technique
- économique
- politique

Un premier rapport, devant être complété par l'adjonction d'un guide pratique (conçu sous forme d'unités indépendantes traitant chacune d'un problème ou groupe de problèmes donné), vient de voir le jour.

Le Ministère de l'Education Nationale a constitué une commission chargée d'étudier le problème de l'introduction des langues camerounaises à l'école. Cette heureuse initiative gouvernementale intervient en juin 1978 au moment où le CE-RE-L-TRA met la dernière main à un document de travail portant sur le même objet et ce, à la demande d'un autre centre de l'Institut des Sciences Humaines, le Centre National d'Education (CNE).

Le gouvernement réunira donc ainsi tous les atouts qui lui permettront de se prononcer avec sérénité sur sa politique linguistique.

COTE D'IVOIRE

Transcription

Avant que l'Institut de Linguistique Appliquée n'entreprenne d'unifier l'orthographe des langues nationales, il y avait en Côte d'Ivoire des alphabets divers utilisés par les missions catholiques et protestantes.

Unification

Dans le cadre de ses attributions, la loi sur la réforme de l'enseignement en Côte d'Ivoire (août 1977) confie à l'Institut de Linguistique Appliquée la tâche de proposer une orthographe unifiée des langues nationales.

L'alphabet proposé par l'Institut ne diffère de celui de Bamako (1966) que sur trois graphèmes : {, É, et h} à la place de deux retenus à Bamako.

Problèmes

Ils résultent des divergences dans la notation des voyelles et de la nasale. Avec les pays qui ont adopté le système de Bamako, il conviendrait de se concerter.

Pour la Côte d'Ivoire, la notation retenue tient compte des analyses phonologiques d'une soixantaine de langues nationales. Même si cet alphabet tient compte de ceux des grandes langues africaines, il se veut avant tout un alphabet national, économique et pratique.

Enfin, cet alphabet a l'avantage (ou l'inconvénient) de n'être pas encore adopté officiellement. Ainsi, les divergences avec le Mali pourraient facilement être aplanies, au moins sur la base de correspondances établies.

REPUBLIQUE CENTRAFRIQUE

Transcription

Le sango est, à l'heure actuelle, la seule langue officielle nationale et, à ce titre, ne connaît qu'un seul système de transcription.

Commission

En 1966, une Commission nationale était chargée de fixer l'alphabet sango avec le concours du linguiste Luc Bouquiaux.

Actuellement, l'Institut Pédagogique est chargé d'appliquer, au niveau de l'alphabetisation des adultes et de l'enseignement primaire, l'alphabet fixé en 1966.

Problèmes

Deux problèmes se posent actuellement :

- Le premier est d'ordre pédagogique. Il s'agit de savoir s'il est opportun d'apprendre aux élèves des écoles primaires qui étudient simultanément le français et le sango la notation des tons pour le sango alors que le français ne les a pas.

- Le second est d'ordre technique. En 1966, l'alphabet du sango prévoyait pour la transcription des deux voyelles ouvertes () et {) l'usage des diacritiques (le tréma sur chacune des voyelles pour marquer l'ouverture). Aujourd'hui, pour les mêmes unités, on nous propose des symboles spéciaux. Si nous les adoptons maintenant, ne va-t-on pas nous proposer une autre notation demain ?

Nous avons bon espoir cependant que nous trouverons une solution satisfaisante à ces deux problèmes.

GUINEE-BISSAU

A l'heure actuelle, la Guinée-Bissau est confrontée à plusieurs problèmes dont les solutions sont encore à l'état embryonnaire. Les études linguistiques en général et celles des langues nationales en particulier n'échappent pas à cette constatation.

Les sources de "référence" sont les maigres travaux laissés par les administrateurs coloniaux ou ceux des chercheurs comme W.A.A. Wilson (A volta linguisticana Guiné, BCGP, 1959), A. Carreira (Alguns aspectos da influencia da lingua mandinga na padjadinca, BCGPC, 1963).

Les transcriptions utilisées ne sont d'aucune rigueur scientifique. Un séminaire tenu récemment sous l'égide du Conseil National de la Culture (CNC), avec l'aide du CIAD de Dakar, regroupait une trentaine de participants comportant notamment des éléments du Département de l'Alphabétisation (CEEN) et ceux du Centre de Formation et de Recyclage des Enseignants (CO). Ils ont été initiés à l'étude et à la transcription des langues guinéennes. La complexité de l'origine des sociétés de ce pays a conduit les organisateurs à les étudier simultanément sur les plans historique et linguistique.

Avant de procéder au choix et à la transcription de quelques langues (prioritaires), il a fallu préparer un document scientifique portant sur quatre points essentiels :

1. Problématique de l'origine des sociétés guinéennes (Bissau).
2. Processus historique de la désintégration des sociétés et apparition des groupes intermédiaires.
3. Situation et classification des langues locales ; leur transcription et leur harmonisation.
4. Problématique du choix et de l'introduction d'une ou plusieurs langues (majoritaires ou minoritaires) dans l'enseignement.

La Guinée-Bissau compte 30 groupes ethniques ayant chacun sa propre langue, dont la plupart sont parlées au Sénégal, en Guinée-Conakry et en Gambie. Il s'agit du mandingue, du mandjaku, du fula, du nalu, du diula, du koniagi, du balante, du mankanye, du sarakolé, du susu, du créole, etc.

La Guinée-Bissau se prépare à mener des actions ponctuelles. Une concertation avec ses voisins de la sous-région (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali) lui permettrait de livrer une partie des travaux déjà accomplis dans ces pays et d'aboutir à l'adoption et à l'harmonisation des systèmes de transcription et d'orthographe.

HAUTE-VOLTA

Transcription

Le pays compte une soixantaine de parlers entrant dans trois grands groupes linguistiques (voltaïque, mandé et fulfulde). Jusqu'en 1969 coexistent de nombreuses transcriptions, celles des missionnaires notamment.

Commission

Le décret présidentiel de janvier 1969 crée la Commission Nationale des Langues Voltaïques (CNLV) et a pour but de :

- revaloriser les langues nationales ;
- susciter, promouvoir et coordonner les études sur les langues nationales ;
- statuer sur les systèmes de transcription.

Officialisation

Avec la création, en 1974, de l'Office National de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation Fonctionnelle et Sélective (ONEPAFS) chargé de l'alphabétisation des adultes, des divergences apparaissent pour la transcription des langues au niveau même du Programme National d'Alphabétisation (PNA).

Un séminaire réuni en 1976 a procédé à l'harmonisation des transcriptions de toutes les langues de Haute-Volta. Un alphabet national harmonisé est adopté, un comité technique national composé des linguistes et des utilisateurs du terrain veillera à la qualité des publications ainsi qu'à l'application des dispositions du décret sur l'alphabet national harmonisé. Ce décret sera signé dès que le prochain gouvernement sera formé.

Problèmes

Ils sont mineurs. On signalera seulement la notation de la nasalité vocalique par Vn pour le dioula, le bwamu, le gulimancena et le fulfulde, dont la structure est CV. Pour les autres langues, dont la structure est CVn, la nasalité vocalique est notée v.

MALI

Transcription

Elle est conforme à l'alphabet adopté par la réunion de Bamako de 1966 concernant les quatre langues principales :

- manding ou bambara
- fulfulde ou peul
- songhaï
- tamasheq

Des recherches se font simultanément sur d'autres langues non moins importantes :

- soninké (travaux avancés avec textes, lexique)
- boré
- minianka)
- sénoufo) missions d'enquête et d'information sur le terrain
- dogou (travaux avancés : lexique)

Officialisation

L'alphabet de 1966 est rendu officiel par décret n° 85/PG du 26 mai 1967 pour les quatre langues principales citées plus haut.

En 1972, un journal rural (Kibaru), conforme à cet alphabet, voit le jour. Des stages d'alphabétisation, comme le journal, contribuent à la fixation de l'alphabet.

Harmonisation

La Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (Dnafla) est créée en 1975.

C'est en son sein que fonctionne la Division (1) de la Recherche Linguistique et Pédagogique (DRLP) chargée de toutes les recherches sur les langues nationales.

Des propositions ont été faites dans le but d'uniformiser l'alphabet et l'orthographe du bambara.

Des réunions (deux fois par semaine pour les unités, une fois par semaine pour les sections et une fois par mois pour les divisions) se tiennent périodiquement pour des tâches administratives et scientifiques.

NIGER

Par rapport à l'ensemble des pays d'Afrique, l'hétérogénéité linguistique n'est pas très prononcée au Niger.

On y compte, en effet, huit langues au total, dont cinq principales :

- le hawsa
- le fulfulde
- le songhaï
- le tamasheq
- le kanuri

Trois autres langues sont parlées par des minorités :

- le tubu
- le gurmanche
- l'arabe

Transcription

C'est en 1963 que les langues nigériennes sont introduites dans les programmes d'alphabétisation.

La transcription utilisée est celle de Bamako (1966).

Problèmes rencontrés

Ils se situent notamment au niveau de l'orthographe. On espère que les discussions de la présente réunion permettront de résoudre ces problèmes orthographiques.

Il convient de signaler qu'un groupe de recherche et de réflexion sur les langues nationales, créé depuis un an, se penche sur l'ensemble des problèmes linguistiques nationaux.

UGANDA

Six langues ou groupes de langues sont reconnus à des fins éducatives. Ce sont le luganda, le runyoro/rutooro, le runyankore/rukiga, le lugbara, l'ateso/akarimojong et le luro (fait d'éléments du lango, de l'acholi et de l'alur). Ces langues ont adopté l'alphabet africain "Africa" dès 1946 et, en particulier dans le groupe des langues bantu, il existe une longue tradition de publications dans cet alphabet.

(1) Il y a quatre divisions ; les divisions se répartissent en sections et les sections en unités de langues.

Problèmes

Il n'existe aucune orthographe normalisée satisfaisante pour les locuteurs du luro, du lugbara et de l'ateso/akarimojong, toutes ces langues étant transcrites selon deux systèmes orthographiques différents et coexistants, fondés sur des motifs religieux.

La question de la coupure des mots pose de sérieux problèmes d'écriture pour toutes les langues bantou de l'Ouganda.

Une importance excessive est encore accordée à l'anglais. En fait, les médias d'instruction se sont rapidement européanisés depuis l'indépendance, ce qui a gêné les efforts entrepris pour résoudre les problèmes d'orthographe des langues ougandaises, ainsi que la promotion générale des langues ougandaises.

Réformes

Il est urgent d'entreprendre un travail d'harmonisation dans chaque groupe de langues et de réviser les pratiques existantes.

RWANDA

Transcription

Ce sont les missionnaires qui, au début de ce siècle, ont posé les jalons de l'écriture actuelle du kinyarwanda.

Sauf sur quelques points de détail, les linguistes eux-mêmes estiment que cette transcription est bonne.

Problèmes

Les réformes successives de transcription de cette langue tendent à l'uniformiser, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- les nasales et leurs harmoniques

ex : mf ou ny
mp ou mh

- les élisions dues aux coupures morpho-syntaxiques

ex : mots composés
locatifs, indices

- la ponctuation pour mieux rendre les textes en oralité (intonation)

- les variantes régionales : problème de la norme

- la tonalité et la quantité dont la pertinence et les modalités de notation jouent un rôle important dans la langue.

Réforme

La réflexion sur la réforme de l'orthographe s'inscrit dans l'effort de revendication de l'enseignement. Le Ministère de l'Education Nationale a, à cet effet, réuni en mars 1971, une Commission sur la réforme de l'orthographe.

Cet effort de réflexion et de recherche se poursuit au Bureau Pédagogique (section kinyarwanda), à l'Université, à l'Institut National de la Recherche Scientifique, etc. Pour la réussite de cette réforme, il faudra naturellement associer les concepteurs (linguistes, pédagogues) aux utilisateurs, pour le plus grand bien du kinyarwanda et du pays.

SENEGAL

Transcription

Les langues du Sénégal ont connu plusieurs systèmes de transcription : ceux des missions (protestante, catholique), celui des arabisants et des systèmes indigènes. Ces deux derniers types sont acceptés aujourd'hui.

Commission

Une commission, présidée par le Chef de l'Etat sénégalais, étudie l'ensemble des problèmes relatifs aux langues du pays.

Officialisation

Six langues ont le statut de langues officielles : soninké, pular, mandingue, wolof, serer.

Un décret officialise l'alphabet et la transcription de ces six langues tandis qu'un projet (de décret) prévoit l'utilisation de ces langues dans les écoles.

Problèmes

Le problème majeur qui se pose du point de vue du chercheur ou de l'observateur quelque peu éclairé, c'est la tendance à décalquer la graphie des langues sénégalaises sur le français (langue officielle).

Cela pose, sans les résoudre, les problèmes sur une écriture autonome, cohérente et pédagogiquement valable.

Si l'alphabet de Bamako, sur le plan extérieur, a été reconnu, la segmentation retenue par cette réunion n'a pas été acceptée.

La notation tonale n'est pas encore dans les moeurs.

TANZANIE

Transcription

- Avant le XIXe siècle : l'alphabet arabe est utilisé pour le swahili.
- Au XIXe siècle : utilisation de l'alphabet latin pour plusieurs langues tanzaniennes, y compris le swahili.
- De 1930 à nos jours, l'alphabet latin est standardisé par la Commission Interterritoriale de Langues (cf. ouvrage de Melle E.O. Ashton en 1944 sur le swahili).

Institutions

- Conseil national du kiswahili (Ministère de la Culture Nationale et de la Jeunesse).
- Institut de recherche sur le kiswahili (Université de Dar es-Salaam).
- Institut d'éducation (Ministère d'Education Nationale).
- Département de kiswahili (Université de Dar es-Salaam).

Officialisation de l'alphabet

- voyelles : a, e, i, o, u
- consonnes : b, ch, d, dh, f, g, gh, h, j, k, kh, l, m, n, ny, ng', p, r, s, sh, t, th, v, w, y, z.

Les diagraphes ont été préférés aux symboles spéciaux et sont utilisés jusqu'à présent.

Problèmes

- Longueur vocalique mal notée (ou non notée), sauf en position finale, ex : saa.
- Segmentation des mots restant inadéquate à cause des habitudes linguistiques étrangères.

Exemple : ye yote / yeyote
huyu huyu / huyuhuyu
mbali mbali / mbalimbali

- Transcription des autres langues tanzaniennes et établissement d'un alphabet officiel sont encore des problèmes non pris en considération.

On peut espérer que les résultats de la présente réunion seront sans doute pris en considération.

ZAIRE (1)

On parle souvent de damier ou de mosaïque lorsqu'on veut montrer la carte linguistique du Zaïre et la complexité de ses langues tant bantu que non bantu. On n'en connaît pas encore le nombre exact. Certains auteurs parlent de 250 langues. D'autres estiment que ce chiffre déjà très considérable serait néanmoins inférieur à la réalité...

Transcription

On rencontre au Zaïre la pratique de plusieurs systèmes de transcription, inspirés tous de l'alphabet latin.

Ceux qui remontent au-delà de 1960 et qui étaient surtout employés dans le contexte confessionnel et scolaire ne faisaient pas appel à des signes linguistiques particuliers.

Leur usage serait encore d'actualité. On le décèle notamment dans la correspondance privée, dans la chanson zaïroise, dans d'anciens manuels scolaires, dans des revues et périodiques et dans des textes administratifs, juridiques et religieux. Ceux qui sont récents et qui datent surtout d'après 1960 intègrent des signes spécifiques et diacritiques. Ils sont plus phonétiques que les précédents mais moins répandus.

(1) Informations livrées à la réunion par un linguiste ayant séjourné au Zaïre : M. H.C. Tram.

Leur usage se limite surtout dans le contexte scolaire et dans des travaux plus ou moins spécialisés.

Le système le plus récent (1974) et qui officieusement est admis est l'oeuvre des linguistes du Zaïre.

Institution

Il n'y a pas eu jusqu'à présent de décret officiel fixant soit un alphabet unique, soit un alphabet de référence pour la transcription des langues zaïroises.

L'Etat zaïrois favorise cependant l'expansion de quatre langues nationales, à savoir le lingala, le ciluba, le kikongo et le kiswahili ; le français étant la langue officielle de l'administration et de l'enseignement.

A cette fin, il a, d'une part, inscrit des émissions dans ces quatre langues au programme de la radio et de la télévision.

Il a, d'autre part, accordé son aide aux organismes et centres d'études qui ont pour objectif l'étude et l'enseignement des langues nationales (ex. la Société des linguistes du Zaïre et le Celta).

Il en résulte que des syllabaires destinés aux écoles des deux premières années primaires ont été élaborés dans ces quatre langues suivant le système proposé par les linguistes du Zaïre (cf. la communication de M. Kalema).

On constate, par comparaison, que les linguistes du Zaïre ont eu le souci de simplifier et d'harmoniser les systèmes de transcription en usage.

Problèmes

Il n'y a pas de problèmes majeurs au niveau technique, vu la simplicité du système proposé. S'il y a des problèmes, ceux-ci seraient d'ordre psychologique, pédagogique et financier.

ZAMBIE (1)

Transcription

Sept commissions travaillent séparément sur la standardisation des sept langues officiellement approuvées en Zambie. Il s'agit du bemba, du kaonda, du lozi, du lunda, du luwale, du nyanja et du tonga.

Quatre de ces langues (bemba, lozi, nyanja et tonga) sont enseignées dans le secondaire.

Problèmes

- Distinction entre voyelle longue et voyelle brève (faut-il noter deux voyelles ou une seule pour établir cette différence de longueur ?).
- Convient-il d'utiliser les diagraphes pour représenter les consonnes pour lesquelles on ne peut faire correspondre une lettre unique de l'alphabet latin ?

(1) La situation zambienne a été présentée par le professeur D. Dalby, que l'auteur de la communication sur la Zambie, empêché, a commis à cette fin.

- Les commissions ont tendance à ne pas accepter de modifier l'alphabet utilisé pour l'angiais (leur équation).
- Malheureusement fausse et posée de la manière suivante :
 - . modifier l'orthographe d'une langue - perdre l'identité de cette langue.

En dépit de tous ces obstacles, un document très important est sorti. Les tons ne sont pas notés.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

La suite réservée par les pays intéressés aux recommandations des experts sur la standardisation et l'unification de la transcription des langues africaines.

En examinant ce point, les experts avaient en vue les réunions de Bamako (1966), de Yaoundé (1970) et de Cotonou (1975).

Il ressort des différentes interventions que, des pays concernés par les recommandations des experts, certains ont suivi totalement ou partiellement les propositions des experts, tandis que d'autres ne les ont pas suivies.

On a noté que les uns et les autres ont obéi à des contingences nationales (1).

Dans la mesure où les discussions sur le point 1 de l'ordre du jour avaient également répondu aux problèmes soulevés sur ce point, les experts ont estimé que le sujet était épuisé.

POINTS 3 ET 4 DE L'ORDRE DU JOUR

- Les difficultés techniques rencontrées dans l'harmonisation de la transcription d'une même langue ou de langues communes à plusieurs pays.
- Une étude comparative des facteurs qui ont freiné ou facilité l'harmonisation des langues africaines.

En introduisant son texte, M. Dalby fait appel aux principes suivants, c'est-à-dire la nécessité de :

1. éliminer ou circonscrire les particularités orthographiques propres à chaque langue africaine et autant que possible celles existant entre langues différentes ;
2. se conformer aux règles d'orthographe arrêtées par les gouvernements ;
3. utiliser les travaux scientifiques des linguistes à des fins pratiques : alphabétisation, harmonisation des langues africaines, par exemple ;
4. encourager l'établissement d'orthographe pratiques pour les langues africaines d'extension restreinte ;
5. publier les textes selon l'orthographe officielle dans les domaines de la culture, de la littérature et de l'éducation. M. Dalby a fait remarquer que l'Institut Africain International (IAI) à travers son Conseil exécutif (avec une majorité de membres africains) et à travers ses chercheurs (en majorité africains) poursuit ces mêmes buts. C'est

(1) Les experts déplorent le fait que les Etats ne prennent pas en considération les recommandations qu'ils font à leur adresse.

ainsi que le système d'orthographe internationale proposé à Niamey par l'IAI est conforme au principe d'"un son, un signe". Le système proposé cherche à présenter sous forme d'un tableau de référence une série de caractères uniques pour les sons uniques montrant l'équivalence de ses signes avec d'autres signes (diacritiques et diagraphes) employés à présent en Afrique. Ce tableau de référence se veut descriptif et pratique et non prescriptive ou théorique. Elle présente suffisamment de signes pour transcrire la grande majorité de langues africaines, y compris l'arabe. I. Dalby a exprimé le voeu que l'établissement d'un tel système orthographique de référence, amélioré le cas échéant par les discussions de Niamey, puisse faciliter l'harmonisation des orthographes des langues africaines. Il fait noter que les signes orthographiques introduits par l'IAI en 1928-1930 ont reçu de plus en plus de soutien avec le temps. Ainsi la réunion de Bamako (1966) a recommandé les lettres crossées pour la transcription du peul et du hawsa dans les pays francophones. La réunion de Conakry (1975) a recommandé les signes { et } pour le diula, par exemple.

La réunion prend également acte de l'alphabet harmonisé relatif à la transcription des noms africains en arabe proposé par la réunion d'experts sur "les ethnonymes et toponymes" organisée par l'Unesco du 3 au 7 juillet 1978 dans le cadre de la préparation de l'Histoire générale de l'Afrique.

Au cours des débats, des collègues ont fait des suggestions dans le but de voir dans quelle mesure des symboles provenant des alphabets africains pourraient un jour aider à améliorer l'alphabet général de référence adopté par les experts réunis à Niamey. Ces améliorations concernaient :

- les symboles latins déformés
- les diagraphes qu'on n'accepte pas d'utiliser.

Sans opter ni pour ni contre cette proposition, les participants en ont, dans un esprit d'ouverture scientifique, pris acte.

En conclusion, M. Dalby a observé que la transcription des langues européennes est restée confuse pendant plus de mille ans à la suite de l'imposition coloniale et, plus tard, ecclésiastique de l'alphabet romain, pourvu de lettres relativement peu nombreuses. Il a exprimé l'espoir que l'Afrique pourra échapper aux effets de la même colonisation orthographique en établissant un alphabet propre à ses langues.

Une discussion très enrichissante a suivi cet exposé et l'on est tombé d'accord pour confier l'étude approfondie de ce problème à la sous-commission de l'alphabet et de l'orthographe.

La réunion a étudié les implications que représente la reproduction technique des caractères requis par les langues africaines. Des dispositions devraient être prises pour augmenter la qualité et la quantité de matériel imprimé en recherche et des formules adaptées au contexte africain de l'édition.

Au terme des discussions portant sur les quatre premiers points de l'ordre du jour, M. A.I. Sow lit un avant-projet d'un document qui est fort apprécié et considéré à juste titre comme une déclaration de principe avant la constitution des commissions.

Trois sous-commissions sont constituées et se réuniront dès 16 heures. Il s'agit de :

1. Sous-commission des alphabets et des orthographes

Ibrahim A. MUKOSHY	président
P. NTAHOMBAYE et David DALBY	rapporteurs

2. Sous-commission de coordination pour groupes de langues

Kouassi ATIN	président
MM. HAZOUME et TOURE	rapporteurs

3. Sous-commission des recommandations

Mme KOUNTA
M. ALPHA I. SOW

présidente
rapporteur

En ouvrant les débats, le président informe les participants que seul le texte de la sous-commission des recommandations est disponible. Après un large échange de vues sur l'opportunité de commencer les débats avec ce seul document qui, logiquement, devrait venir en dernier lieu, un participant suggère - compte tenu du fait notamment que la présidente de la sous-commission 3 devait partir dans quelques heures - que les présidents de chaque commission exposent brièvement le résultat de leurs travaux. Les participants acceptent cette suggestion et émettent, à l'invitation du président, des observations de caractère général sur les exposés relatifs aux rapports des sous-commissions 1 et 2 en attendant d'y revenir au moment où les textes des deux sous-commissions seront disponibles. En revanche, des discussions approfondies s'engagent sur le rapport de la sous-commission 3.

Avant de se séparer, les participants acceptent la suggestion de créer une commission chargée de faire la synthèse des rapports des trois sous-commissions. MM. K. Atin, A.I. Sow, M. Touré et Mme Thomas ont accepté de constituer cette commission.

Au cours de la dernière séance, les réunions examinent respectivement avant de les approuver : le rapport de la commission de synthèse et le rapport final.

La cérémonie de clôture de la réunion est présidée par M. Assane Boubacar, Secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

I - INTRODUCTION

1. L'Afrique Noire d'aujourd'hui se trouve confrontée avec le défi de la modernité. Pour y faire face avec le maximum d'efficacité, chaque chercheur devra, dans sa spécialité, reposer les problèmes en inscrivant le débat dans le cadre des aspirations réelles des peuples.
2. A cet effet, nous estimons nécessaire que les ressources de la science linguistique universelle et de la technologie de pointe des sociétés industrielles soient mises au service de l'initiative consciente et organisée des Africains. Ainsi seront élaborés, dans un laps de temps très court, les instruments les plus appropriés d'une éducation de masse en vue d'un développement harmonieux de leurs sociétés.
3. Néanmoins, nous avons constaté que, depuis plus d'une décennie, des réunions régionales et sous-régionales d'experts sont tenues avec l'aide de l'Unesco et formulent des propositions rationnelles et motivées que certains remettent périodiquement en cause au nom de considérations généralement contestables. De telles attitudes subjectives occultent l'enjeu d'une oeuvre de longue haleine dont l'aboutissement engage l'avenir de millions d'Africains.

4. Nous confirmons notre adhésion aux observations méthodologiques et aux propositions pratiques déjà formulées par les réunions de Bamako (1966), Yaoundé (1970) et Cotonou (1975) : l'alphabet présenté dans ce rapport en est la preuve. Nous en proposons l'adoption par les Etats africains concernés ainsi que par les différents spécialistes qui travaillent sur les langues africaines.

5. Nous recommandons aux Etats, aux institutions et aux chercheurs qui ont une certaine tradition d'écriture de langues africaines de respecter les propositions formulées à l'occasion de ces réunions d'harmonisation. Ceci est d'autant plus justifié que le nombre d'alphabétisés et de scolarisés en langues africaines n'a encore atteint, dans aucun pays d'Afrique Noire, un niveau irréversible qui motiverait le non-respect des modifications nécessaires en vue d'une harmonisation raisonnable.

Le but poursuivi en l'occurrence est de permettre que tous les sons significatifs de toutes les langues d'un même espace politique et culturel soient symbolisés de la même façon, c'est-à-dire que l'on retienne un signe unique pour

a) les phonèmes identiques des langues d'un même Etat ;

b) les phonèmes d'une langue parlée dans une même aire linguistique.

6. Ainsi l'harmonisation contribuera à réformer l'usage actuel afin que tout Africain puisse aisément passer du système graphique de sa langue à tout autre système à l'intérieur du même Etat et du même espace culturel.

II - ALPHABET AFRICAIN DE REFERENCE

7. En conséquence, toute proposition d'alphabet devra découler d'une description phonologique rigoureuse de la langue à écrire, ainsi que de son environnement dialectal. Elle devra également reposer sur une analyse de la situation linguistique du pays où cette langue est parlée et donner naissance à une planification cohérente fondée sur une théorie scientifiquement établie.

8. Ces considérations nous amènent à l'alphabet africain de référence ainsi codifié et harmonisé :

1) Tableau alphabétique (cf. annexe)

Cet alphabet africain doit être considéré comme un alphabet de référence, établi selon les principes méthodologiques suivants :

- un son, un signe : le symbole retenu doit être unique et propre au son considéré et à lui seul ;

- clarté et simplicité :

. le diagrafhe ne constitue pas une solution satisfaisante. Nous ne l'avons retenu que dans des cas exceptionnels et nécessaires ;

. les diacritiques ont été réduits au strict minimum, l'expérience montrant qu'ils sont très souvent omis ou négligés dans les manuscrits. Par ailleurs, il est prouvé que leur multiplicité dans un texte en complique la lecture.

ii) Commentaires

Afin de faciliter l'adoption de ce code de référence alphabétique à certaines langues particulières, nous l'avons assorti des commentaires suivants :

a) Voyelles

- La nasalisation, de préférence, est représentée par la voyelle n postposé (Vn). Le recours au tilde suscrit (Ṽ) ne se justifie que si la structure syllabique ne permet pas l'utilisation du n postposé.

- Le ton, s'il doit être marqué, est représenté par (ˊ) pour le ton haut, (ˋ) pour le ton bas, (ˆ) pour le ton modulé descendant, (ˊ) pour le ton modulé montant. Le ton moyen sera marqué par un trait suscrit (V̄).

- La longueur, de préférence, est représentée par le redoublement de la voyelle. En cas d'ambiguïté, l'utilisation d'un signe différent sera retenue au niveau de la langue considérée, pour symboliser l'allongement vocalique et résoudre la difficulté.

- Les diphthongues sont représentées par la voyelle +w/y (Vw/Vy) ou par w/y + la voyelle (wV/yV), sauf lorsque l'analyse phonologique l'interdit.

- Les voyelles aspirées sont représentées par la voyelle -h (Vh).

- Les voyelles centrales non représentées par les signes retenus pourront être symbolisées par la voyelle correspondante avec le tréma suscrit (V̈).

b) Consonnes

- L'aspiration est représentée par h.

- La palatalisation est représentée par y.

- La labialisation est représentée par w.

- La gémination est représentée par le redoublement de la consonne.

- La prénasalisation (nasale syllabique ou nasale préposée) est représentée par m/n/h + la consonne .

- Des diagraphes ont été recommandés pour les labiovélares/kp/et/gb, les latérales/hl/ et /dl/, les prénasalisés, les affriqués et les phonèmes latéraux, moins fréquents, par exemple /dz/pf/ɟl/sl/tl/xl/... Dans certaines langues africaines qui ne connaissent pas le phénomène d'aspiration phonémique, des diagraphes pourront être établis avec /h/ : /dh/ pour (ḏ), /th/ pour (ṭ), /gh/ pour (ḡ), /sh/ pour (Ṣ).

- Les diacritiques seront également réduits au minimum. Dans l'alphabet de référence, ils se présentent sous deux formes, à savoir, un trait souscrit pour les clics (qui peut être omis dans la plupart des langues concernées) et un point souscrit pour les emphatiques comme dans l'arabe.

iii) Segmentation

9. La segmentation doit reposer sur les réalités phonologiques, morphologiques et syntaxiques de chaque langue.

10. Nous recommandons, dans ce domaine, d'éviter de plaquer aux langues africaines la segmentation des langues étrangères.

11. Nous recommandons, en outre, l'harmonisation des principes de segmentation pour les langues d'une même aire linguistique.

III - COORDINATION ET COOPERATION

12. Pour mieux assurer la coordination des efforts déployés par les Etats et les organismes internationaux en faveur des langues africaines, il importe de définir clairement les différents cadres dans lesquels la coopération bilatérale et internationale pourra s'exercer le plus efficacement possible. Nous en proposons deux sortes pour recueillir toutes les actions de transcription et d'harmonisation des langues et groupes de langues.

13. Cadres géographiques et linguistiques

A. Les langues interafricaines

a) Intérêt de ces langues

- Elles favorisent le développement des relations interafricaines et contribuent ainsi au renforcement de l'unité africaine.

- Elles servent de langues pilotes pour toutes les autres langues du même groupe linguistique ou de la même zone géographique dans la mesure où les solutions adoptées pour ces langues peuvent être valables dans le cas des autres langues moins répandues.

- Enfin, elles peuvent facilement bénéficier de l'appui des organismes internationaux dans le cadre des projets régionaux.

b) Critères possibles de définition des langues interafricaines

- Etre communes à plusieurs Etats.

- Avoir un grand nombre de locuteurs.

- Bénéficier d'un statut privilégié dans certains Etats.

c) Liste provisoire des langues interafricaines - Afrique occidentale :

- Fulfulde (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Haute-Volta, Niger, Nigeria, Cameroun, Bénin, etc.).

- Hawsa (Niger, Nigeria, Soudan, Cameroun, etc.).

- Kanuri (Nigeria, Niger, Tchad, Cameroun).

- Mandingue (Mali, Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Gambie, Côte d'Ivoire, Haute-Volta).

- Songhaï-Zarma (Mali, Niger, Bénin).

- Tamasheq (Mali, Niger, Algérie, Libye, Maroc).

- Yoruba (Nigeria, Bénin, Togo).

- Wolof (Sénégal, Gambie).

Afrique centrale et orientale

- Ewondo-fang (Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun).

- Kikongo (Zaire, Angola, Congo, Gabon).

- Kinyarwanda et kirundi (Rwanda, Burundi).

- Kiswahili (Tanzanie, Kenya, Zaire, Ouganda, Mozambique, Malawi, Comores, Somalie, etc.).

- Lingala (Zaire, Congo).

- Oromo (Ethiopie, Kenya, etc.).

- Sango (Centrafrique, Tchad, Congo, Zaire, etc.).

- Somali (Somalie, Kenya, Ethiopie, Djibouti).

Afrique australe

- Tswana-sotho (Botswana, Lesotho, Afrique du Sud).

- Nguni-Xhosa-zulu-swati-ndebele (Afrique du Sud, Swaziland, Zimbabwe).

- Shona (Zimbabwe, Mozambique).

B. Les groupes et sous-groupes de langues

1. Définition : Ce sont des langues appartenant à un même espace linguistique et culturel et généralement non apparentées aux langues interafricaines ci-dessus mentionnées. Il convient donc de résoudre leurs problèmes communs (recherches linguistiques, traditions orales, promotion) dans le cadre des classifications linguistiques provisoirement établies.

2. Liste provisoire

- i) Les langues "ouest-atlantiques" (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone).
- ii) Les langues "krou" (Libéria, Côte d'Ivoire).
- iii) Les langues "voltaïques" (Mali, Haute-Volta, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Niger).
- iv) Les langues "sénoufo" (Côte d'Ivoire, Mali, Haute-Volta).
- v) Les langues "kwa" (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria).
- vi) Les langues "bantou" (Cameroun, Angola, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Kenya, etc.).

14. Cadres institutionnels

a) Au niveau national

Centres de Recherches Linguistiques, de Traditions Orales, Directions ou Commissions Nationales, Commission Interétatique, etc.

b) Au niveau régional et sous-régional

Centres régionaux et sous-régionaux tels que le Celhto, le Cerdotola, et autres centres à créer.

IV - RECOMMANDATIONS

15. Il faut reconnaître que la plupart des Etats n'ont pas encore défini leur politique linguistique, ce qui constitue un frein à la coordination des efforts pour le développement de toutes les langues nationales au niveau de leur sous-région. En conséquence, il serait nécessaire que ces Etats confient à des institutions compétentes existantes ou à créer la tâche de les aider à définir cette politique linguistique.

16. Ainsi, pour veiller à la mise en oeuvre de ces propositions, nous recommandons aux Etats africains et à l'Unesco :

a) de constituer, dans chaque aire linguistique, un comité de coordination regroupant des représentants des institutions nationales de recherche, qui veillera à ce que l'on adopte, pour toutes les langues à transcrire, une graphie conforme aux symboles retenus pour les langues du même espace culturel ;

b) d'organiser périodiquement, à l'échelle de chaque aire linguistique, des séminaires, stages, voyages d'études en vue de la formation scientifique et technique du personnel chargé de la mise en oeuvre de programmes en langues africaines : enseignants, chercheurs, professionnels de la communication, personnel technique, etc. ;

c) d'élargir la coopération interdisciplinaire à l'échelle de l'aire linguistique ;

d) de veiller à la bonne application de la codification retenue dans les textes élaborés par les différents organismes concernés ;

e) de favoriser l'harmonisation de l'utilisation des langues africaines dans tous les domaines de l'information : radio, presse, cinéma, télévision ;

f) de recueillir et de faire circuler l'information sur tous les travaux en cours sur les langues africaines ;

g) de consulter d'urgence les professionnels de l'industrie graphique pour mettre au point un clavier standard reproduisant les symboles de l'alphabet africain ;

h) d'élaborer et de diffuser un ouvrage de référence qui rassemble les travaux les plus pertinents en matière de transcription et d'harmonisation des langues africaines et d'en faire un guide pratique à l'usage des pays, des institutions et des chercheurs intéressés ;

i) d'encourager toute initiative de recherche systématique pour contribuer, grâce à l'analyse et à la classification des langues africaines, à élucider l'histoire des peuples d'Afrique et à déterminer leur parenté.

ALPHABET AFRICAIN

(de référence)

a α b b c c̄ d d̄ d̄ d̄ ð e ε ə
f f g γ h h̄ i ī j k k̄ l m n ŋ
o ō p q q̄ r r̄ s s̄ ʃ t t̄ t̄ t̄ t̄ θ
u ū v v̄ w x x̄ y ȳ z z̄ z̄ ' '̄

en ordre phonologique :

voyelles

i I e ε a α o ō u ū ə

plosives

p b t d k g q '̄
b̄ d̄ ȳ k̄ f̄ t̄ t̄ d̄ t̄ d̄

(plosives ou affriquées) c j

nasales

m n ŋ

fricatives

f o f v θ ð s z ʃ z̄
s z x γ h h̄ '̄

liquides

r r̄ l

semi-voyelles

w y

clicks

c̄ q̄ x̄

LISTE DES PARTICIPANTS

M. G. AGBA
Institut Pédagogique National
BANGUI
Centrafrique

M. K. ATIN
Faculté des Lettres
et Sciences Humaines
ABIDJAN
Côte-d'Ivoire

Mme BIJELJAC-BABIC
41, rue Esquirol
75013 PARIS
France

Pr BOT BA NJOCK
BP 1536
YAOUNDE
Cameroun

M. M. CISSOKO
Directeur de l'Institut National
de la Recherche Scientifique
BP 37
BISSAU
Guinée-Bissau

Pr D. DALBY
International African Institute
210 High Holborn
LONDON WC1V 6W
Grande-Bretagne

M. Pathé DIAGNE
BP 7040
DAKAR
Sénégal

M. G. GALTIER
DNFLA
BP 62
BAMAKO
Mali

M. Marc HAZOUME
BP 65
PORTO-NOVO
Bénin

M. M. INNE
Directeur Télé-Niger
Ministère de l'Information
NIAMEY
Niger

M. M. INOUA
Centre Nigérien de Recherches
en Sciences Humaines
BP 318
NIAMEY
Niger

M. KALEMA
Inter-African Bureau of Languages
PO Box 7284
KAMPALA
Ouganda

M. A.M. KHAMISI
Director
Institute of Kiswahili Research
PO Box 35091
DAR ES-SALAAM
Tanzanie

Mme M.C. KOUNTA
Directrice de l'Institut National
de Langues
LUANDA
Angola

M. D. LAYA
Directeur du CEHLTO
BP 878
NIAMEY
Niger

M. S. MADOUGO
Directeur
Direction de l'Alphabétisation et de
l'Education des Adultes (presse
rurale)
BP 525
NIAMEY
Niger

M. MEDA
Ministère de l'Education
OUAGADOUGOU
Haute-Volta

M. NKUSI
Université Nationale du Rwanda
BUTARE
Rwanda

Pr NTAHOMBAYE
Faculté des Lettres
Université du Burundi
BUJUMBURA
Burundi

M. Alpha SOW
2, rue de Lille
75007 PARIS
France

M. Moussa TOURE
DNFLA
BP 62
BAMAKO
Mali

OBSERVATEURS

Agence de Coopération Culturelle
et Technique
19, avenue de Messine
75008 PARIS
France

Institut Culturel Africain
14, avenue du Pdt Lamine-Guèye
BP 01
DAKAR
Sénégal

Association des Universités
Africaines
BP 5744
ACCRA-NORTH
Ghana

Union des Radios et Télévisions
Nationales Africaines (URTNA)
101, rue Carnot
BP 3237
DAKAR
Sénégal

Association Universitaire pour le
Développement de l'Enseignement
et de la Culture en Afrique et à
Madagascar
100, rue de l'Université
75007 PARIS
France

MEMBRES DE L'UNESCO

M. Augustin GATERA
Division des Etudes de Cultures
UNESCO
PARIS
France

M. Clifford FYLE
BRED
DAKAR
Sénégal

M. Roland SCHREYER
Division du Développement des
Systèmes de Communication
UNESCO
PARIS
France

Mme Margaret BAUGIER
Division des Etudes de Cultures
UNESCO
PARIS
France

COMMUNICATIONS PRESENTEES PAR LES EXPERTS

ETUDES SUR LE SANGO

par Georges AGBA

1. L'Empire (1) Centrafricain, d'après le dernier recensement, compte environ 3 500 000 hommes. L'homogénéité de cette population n'exclut pas de dire qu'elle est formée d'une mosaïque de groupes ethniques plus ou moins apparentés :

- les Baya
- les Mandjia
- les Banda
- les Ngbaka
- les Zandé-Nzankara
- les Mongbandi (Sango-yakoma banziri).

Peuples variés, sans doute, mais présentant un grand nombre de traits communs. Ils appartiennent pour la plupart à une même famille linguistique et ont des coutumes voisines. Mais le plus puissant facteur d'union, d'unification est le sango, la langue nationale.

2. Le sango est placé parmi les 25 langues du groupe Oubanguien (Dela-fosse).

Le sango actuel - dit national ou standard - est formé sur un fond original des langues dites riveraines : ngbandi-yakoma-sango.

Il s'est enrichi par suite des faits historiques et socio-économiques par l'emprunt aux autres langues oubangiennes de l'Empire Centrafricain : banda-mandja-mbaka... ou des emprunts aux pays voisins du sud et du sud-ouest (lingala, Congo, Zaïre).

(1) Actuelle République Centrafricaine.

	Bilabiale	Labio-dentales	Alvéo-laires	Centrales	Vélaires	Labio-vélaires
Sourdes	P	F	t	S	K	KP
Sonores	B	V	d	z	q	gb
Prénasales	mb	mv	nd	nz	ng	ngb
Nasales	m	-	n	ny	-	-
Continues	-	-	l	y	h	w
Vibrantes	-	-	p	-	-	-

1.2.3. Les tons

Le ton, comme nous l'avons déjà écrit, assure en sango, une fonction distinctive. Dans le sango originel, on en distingue trois registres :

- le ton haut ou aigu transcrit par /' / (un "accent" aigu) ;
- le ton moyen marqué par un trait horizontal /- / ;
- le ton bas ou grave noté par un "accent" grave /\ /.

N.B. : Dans le document que nous avons déjà signalé (2), nous avons estimé que les tons modulés peuvent se noter par le redoublement des voyelles. Mais ces tons modulés se notent par des inflexes (V) ou des circonflexes (1), comme l'a démontré M. Diki-Kidiri (2).

1.2.4. Le système graphique du sangö

2.4.1. Tableau des phonèmes et orthographe sangö

Phonèmes	Graphèmes	Comme dans...	Explication en français
i	í	íta	frère
e	é	ékeke	arbre-bois
a	ǎ	ǎvǎnǎ	mensonge
	a	íla	soleil
		íloko	un seul
o	ó	íota	trois
u	ú	íuse	deux
i (1)	in	ín	oui
(1)	en	ípendere	coquetterie
a (1)	an	íangé	attention
(1)	on	íon	nez
u (1)	un	íunda	demander-interroger
		í	
p	p	ípata	cinq francs
t	t	ítéré	conte
k	k	íkete	petit
kp	kp	íkpoka	houe
b	b	íbaba	papa
d	d	ídoli	éléphant
g	q	ígala	marché
gb	gb	ígbako	forêt
mb	mb	ímbeti	lettre-papier
nd	nd	índo	lieu-place

(1) cf. "Le sango : état des recherches actuelles".

(2) cf. "Le sango s'écrit aussi.", page 53.

!	ng	!	ng	!	ngu	!	eau, année	!
!	ngb	!	ngb	!	ngbö	!	serpent	!
!	m	!	m	!	më	!	oreille	!
!	n	!	n	!	nako	!	tortue	!
!	f	!	f	!	fini	!	neuf	!
!	s	!	s	!	sese	!	terre	!
!	h	!	h	!	hio	!	vite	!
!	v	!	v	!	vi	!	intestin	!
!	mv	!	mv	!	mvënë	!	mensonge	!
!	nz	!	nz	!	nzapa	!	Dieu	!
!	ny	!	ny	!	nyama	!	animal	!
!	r	!	r	!	lörö	!	course	!
!	l	!	l	!	lele	!	âne	!
!	y	!	y	!	yaka	!	champ	!
!	w	!	w	!	wali	!	femme	!
!	z	!	z	!	zëmë	!	couteau	!

2.4.2. L'alphabet sango (1)

Cet alphabet est proposé dans le manuel de M. Dik' Kidiri, le seul document le plus récent et le plus crédible. Il donne la liste des 24 lettres qui permettent d'écrire le sango et propose des noms qui les désignent afin de faciliter leur épellation.

	<u>Les lettres</u>	<u>Les noms sango</u>	<u>Les noms français</u>
1	A - a	â	a
2	B - b	bê	bé
3	D - d	dë	dé
4	E - e	ë	é
5		E	epsilon (2)
6	F - f	fê	èf
7	G - g	gâ	jé
8	H - h	hasi	ach
9	I - i	i	i
10	K - k	kâ	ka
11	L - l	lé	àl
12	M	ëm(ó)	èm
13	N	n En(i)	èn
14	O - o	o	o (o fermé)
15			o (o ouvert) (3)
16	P - p	pê	pé
17	R - r	ré	er
18	S - s	ès (i)	ès
19	T - t	tê	té
20	U - u	û (prononcer on)	u
21	V - v	vê	vé
22	W - w	wëdi ou wê	double vé
23	Y - y	yótá ou yê	i grec
24	Z - z	zédi ou zê	zèd

2.4.3. Liste alphabétique des phonèmes

a an b d e ë en f g gb h i in k kp l m mb mv n nd
ng ngb ny nz o ö on p r s t u un v w y z

(1) cf. "Le sango : état des recherches actuelles".

(2) È dans nos manuels de lecture. (3) O dans nos manuels de lecture.

3. Expériences en matière d'harmonisation

Le document linguistique le plus ancien et le plus connu demeure le "Sango : langue véhiculaire de l'Oubangui-Chari", édité en 1950. A cela, il faut ajouter les livres saints.

- Traduction de la Bible par la Mid-Mission Africa des Eglises évangéliques américaines.

- Les livres de messe catholiques. Cette situation a donné naissance à deux sango : celui des protestants et celui des catholiques, deux sango rivaux. Il aura fallu attendre les lendemains de l'indépendance pour que le problème linguistique intéressât les pouvoirs publics. Ainsi fut créée, en 1966, une Commission nationale pour l'étude du sango. Cette commission reçut la visite d'un consultant dont le voyage fut financé par l'Unesco (Luc Bouquiaux). Des travaux de la Commission nationale et du linguiste Luc Bouquiaux naquit l'alphabet officiel sango que nous connaissons et que nous utilisons. Il conviendrait également de signaler un mémoire sur l'orthographe sango présenté par les Missions évangéliques en 1966.

On aura attendu longtemps après, l'année 1974, pour que le problème du sango revint dans les préoccupations nationales avec la création de l'Institut Pédagogique National, organe technique chargé d'animer la réforme éducative entreprise par le Ministère de l'Education Nationale.

Les pédagogues du Département de la Recherche de l'IPN, avec leurs connaissances en linguistique appliquée à l'enseignement des langues vivantes et les informations reçues des rapports de la Commission nationale pour l'étude du sango (alphabet officiel) se sont concertés pour élaborer un manuel d'initiation à la lecture en sango. Ce sont les mêmes lettres que l'on retrouve dans le manuel de M. Diki-Kidiri et de Luc Bouquiaux, à l'exception de la graphie *o* et *o* ouverts. Cette graphie avec tréma a d'ailleurs été conseillée par le consultant de l'Unesco qui n'était autre que M. Luc Bouquiaux.

Nous n'avons aucunement la prétention de disputer aux linguistes leur compétence en leur domaine. L'écriture de ces deux voyelles ouvertes dans la graphie proposée et conforme à l'AIA ne nous a pas échappé, encore moins la notation du ton.

Dans la situation provisoire du bilinguisme, le jeune Centrafricain vit dans le contexte de notre expérimentation. Les pédagogues, qui sont avant tout les chercheurs de l'IPN, ont pensé aux difficultés du jeune enfant. C'est ainsi qu'ils ont différé l'écriture des tons à un second stade. En cherchant à introduire le sango à l'école comme véhicule d'acquisition de toutes les notions cognitives, on voulait rendre la tâche plus facile à l'écopier car n'expliquait-on pas les déperditions par le fait que l'élève vivait dans deux univers linguistiques tout à fait différents ? Le français en classe ; le sango partout ailleurs. Sa première rencontre avec l'école constituait un choc dont les séquelles se faisaient sentir très longtemps dans sa scolarité.

Comme on le sait aussi, passer de l'oral à l'écrit, c'est changer également d'univers, ce qui ne se fait pas sans difficulté. Toutes ces considérations justifient notre position ; mais nous sommes convaincus que la production des manuels en sango au niveau supérieur ne pourra ignorer les tons : ce serait mutiler le sango.

Quant à la graphie des voyelles ouvertes, nous retenons le principe que tout signe est convention. Il suffira de s'entendre. A l'exception de ces deux cas, aucun autre point de divergence n'oppose les chercheurs de l'Institut Pédagogique et nos linguistes de référence que sont MM. Luc Bouquiaux et Diki-Kidiri.

BIBLIOGRAPHIE et liste des institutions
et des personnes travaillant sur le sango

A. Documents consultés

1. Tisserant (R.P.)
Sango : langue véhiculaire de l'Oubangui-Chari. 1950
2. Mémoire sur l'orthographe sango : documents inédits
3. Agba, Georges
Le sangó : état des recherches actuelles
Institut Pédagogique National - MEN - Bangui, 1976, 13 p.
4. Diki-Kidiri M.
Le sango s'écrit aussi - Coll. Langues et Civilisation à tradition orale - 24, Paris - SELAF, 188 p.

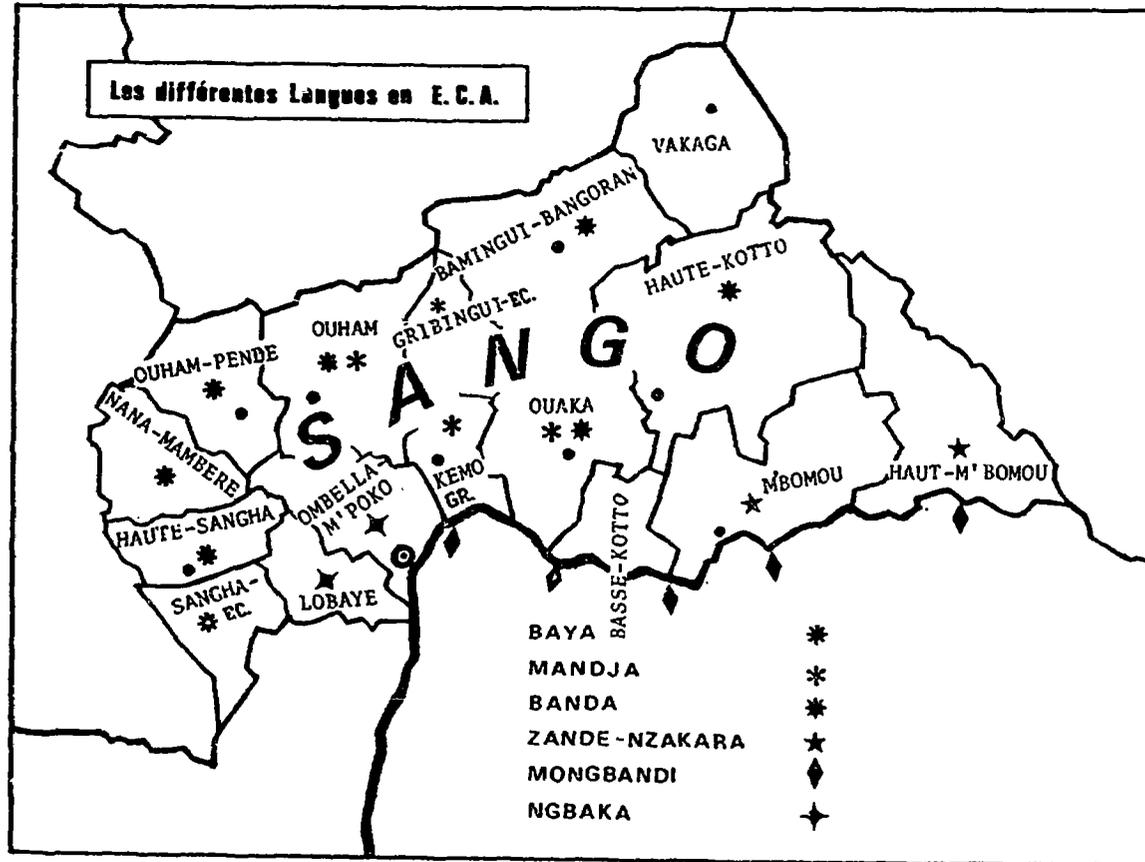
B. Liste des chercheurs en ECA travaillant sur le sangó

1. "Commission Sango" - Département de la Recherche et de l'Animation Pédagogique - IPN - BP 921 - Bangui - Centrafrique.
Ce département comprend six Centrafricains et deux experts (Unesco et MAC) travaillant sur l'introduction du sango à l'école primaire.
2. Département de l'Alphabétisation Fonctionnelle et éducation permanente de l'IPN - Bangui.
Ce département, comprenant une dizaine d'agents, édite des manuels en sangó pour les adultes et publie un journal en sango.

Autres chercheurs

- Luc Bouguiaux - maître de recherche au CNRS.
- Marcel Diki-Kidiri (voir plus haut).
- Fr. Marie Bernard de Montgolfier - OFM Cap. Collegio internazionale dei Ff Mm Cappuccini - GRA - km 68 800 - 00163 - Roma - Italia.

Les différentes Langues en E. C. A.



DE L'ELABORATION, DE LA REFORME ET DE L'HARMONISATION
DE L'ORTHOGRAPHE DES LANGUES AFRICAINES

par Ayo BAMBOSE

I - PROBLEMES DE TRANSCRIPTION

La transcription des langues africaines pose un problème épineux en raison de quatre problèmes principaux : les systèmes hérités, l'introduction de symboles phonétiques, l'influence des langues européennes et l'influence de l'imprimerie.

a) Systèmes hérités

Les premiers à entreprendre la collecte de matériels écrits en des langues africaines furent surtout les missionnaires, les explorateurs et autres passionnés, plus riches d'enthousiasme que de science de la transcription linguistique. Face à la multitude de phonèmes déroutants dans les langues qui leur étaient parlées, ils eurent fréquemment recours aux valeurs de l'anglais ou d'une autre langue européenne écrite en caractères latins. Il était assez courant qu'une langue possédant sept voyelles fût transcrite avec seulement cinq signes (a, e, i, o, u) les représentant, la lettre e transcrivant les sons e et i, et la lettre o les sons o et u).

Ces premières transcriptions sont bourrées d'erreurs et d'inconséquences. Ainsi, le glide palatal entre a et y du mot yoruba aiya ("thorase") a été transcrit i, mais le glide identique du mot ava ("épouse") n'a pas été représenté de la même façon. Il en résulte, évidemment, un certain manque d'uniformité, particulièrement flagrant lorsque le même mot reçoit deux graphies différentes dans le même texte. Par exemple, dans Vocabulary of the Yoruba Language, de Crowther (1843), le Notre Père contient le mot "royaume", rendu par Ille-obba dans une ligne et par Illeh-obbah dans une autre.

Il y a, bien sûr, des exceptions notables, en particulier dans les essais d'élaboration de systèmes rationnels de transcription. On peut citer notamment, à cet égard, l'ouvrage de la Church Missionary Society, intitulé Rules for Reducing Unwritten Languages to Alphabetical writing in Roman Characters, with Reference Especially to the Languages Spoken in Africa, 1848 (connu du public sous le nom de Règles de Venn, parce qu'elles furent formulées à l'époque où l'auteur était secrétaire de la CMS), le Standard Alphabet de Lepsius (1854) et le fameux Polyglotta Africana, de Koelle (1854). C'est au premier de ces ouvrages que nous devons le système maintenant généralisé qui consiste à indiquer les sons (ɔ), (ɛ) et (ɘ) au moyen d'un point sous les lettres (ɔ̣, ɛ̣ et ɘ̣) ; les deux derniers ouvrages ont popularisé l'emploi plus étendu de signes diacritiques pour indiquer la qualité de la voyelle, le ton et la nasalisation.

Cela dit, il reste de ces systèmes hérités des graphies fréquemment incorrectes, parfois même consacrées à force d'être lues dans des traductions de la Bible ou d'autres textes religieux. La transcription de nombreuses langues africaines appelle donc inévitablement aujourd'hui une réforme orthographique. Il a fallu à cet effet, dans plusieurs cas, mettre au point des systèmes entièrement nouveaux, qui ont suscité des réactions et de l'opposition de la part de certains groupes intéressés.

b) Introduction de symboles phonétiques

Dans les systèmes hérités, la transcription des langues africaines se fondait sur l'emploi de l'alphabet latin, soit tel quel, soit augmenté, soit modifié par des signes diacritiques.

Mais l'introduction de symboles phonétiques a constitué une innovation majeure par rapport aux pratiques antérieures et a eu des répercussions étendues, dans la mesure notamment où elle a entraîné des divergences dans les transcriptions, ce qui allait précisément à l'encontre du but visé par le système phonétique. L'événement décisif dans l'introduction des symboles phonétiques fut la publication, par l'Institut International Africain, de Practical Orthography for African Languages (1930), ouvrage plus connu sous le nom d'alphabet "Africa". Il déconseillait purement et simplement l'emploi des signes diacritiques :

"D'un point de vue pratique, les signes diacritiques sont une source de difficultés et de dangers dans la vie quotidienne. On constate tout d'abord que, dans l'écriture courante, ils risquent d'être déformés au point de devenir méconnaissables ou même d'être omis, comme en témoignera volontiers quiconque a pu lire des textes rédigés en une langue africaine. (...) Les lettres portant ces signes donnent aux mots un contour incéris et en gênent la lisibilité. De même, une lettre composée de deux, trois ou quatre éléments distincts est beaucoup plus difficile à lire et a beaucoup plus de chance de fatiguer les yeux qu'une lettre simple." (p. 4-5)

Il fallait donc introduire de nouvelles lettres lorsqu'il n'y avait pas de lettres de l'alphabet latin susceptibles de représenter le son en question. Par exemple, au lieu d'écrire ϕ , η et ξ (comme en yoruba), il fallait écrire, respectivement, γ , ζ et ς ; en ewe, le d rétroflexe devait s'écrire d et la nasale vélaire s'écrire η , tandis que les fricatives devaient être représentées par les signes x et β .

L'alphabet Africa provoqua des réactions très diverses, de l'adoption enthousiaste au rejet pur et simple. Il fut adopté, par exemple, pour l'ewe, le $g\bar{a}$ et en partie pour l'akan et l'efik, mais ne le fut pas pour le yoruba. Ida Ward l'adopta pour son ouvrage An Introduction to the Yoruba Language (1952), mais force lui fut de reconnaître qu'il dépendait en définitive des Yoruba eux-mêmes que la nouvelle écriture fût ou non adoptée. Son exemple en la matière fut suivi, et l'orthographe du yoruba demeura inchangée. Ence qui concerne l'igbo, les choses se passèrent moins bien. L'alphabet Africa fut adopté et proclamé "nouvelle orthographe", mais cette initiative déclencha très vite une vive opposition, surtout parmi les locuteurs dont l'igbo était la langue maternelle. On trouva un exemple typique d'une telle réaction dans An Investigation of the New Igbo Orthography (1952), dans lequel F.C. Ogbalu accuse les tenants européens de cette écriture de s'inscrire pour tenter de dissocier les Africains du "groupe orthographique auquel appartenait le reste du monde en progrès" (p. 10). Des éditeurs qui avaient utilisé la nouvelle écriture dans leurs publications constatèrent qu'elles étaient invendables. Le gouvernement du Nigeria oriental finit par charger le Comité Onwu d'étudier cette question de l'orthographe; ce Comité proposa, en 1961, un système de transcription révisée (connue sous le nom d'orthographe officielle), où l'on abandonnait les symboles phonétiques spéciaux en faveur de lettres de l'alphabet latin, affectées, le cas échéant, de signes diacritiques. Ainsi, les sons γ , ζ , ϕ , η , ξ , ς , β venaient à s'écrire ϕ , e , ψ , β .

Les réactions provoquées par l'alphabet Africa aboutirent, notamment, à accroître les divergences entre les transcriptions des langues africaines. Par exemple, des langues telles que l'ewe et le $g\bar{a}$ demeurèrent fidèles à l'écriture, tandis que d'autres, comme le yoruba et l'igbo, conservaient des symboles non phonétiques. Il en résulte que l'harmonisation des orthographes de ces langues et d'autres langues comparables est devenue infiniment plus difficile.

Il est certain qu'au Nigeria, on a renoncé à prescrire l'emploi de l'alphabet Africa pour adopter des signes diacritiques et des digrammes. Ainsi, pour ce qui est des voyelles, un point souscrit a remplacé l'utilisation de symboles spéciaux, ce qui a facilité la représentation d'ensembles harmoniques de voyelles dans les cas où seules des voyelles d'une

même série peuvent figurer. En ijɔ, par exemple, les voyelles à souscrit i, e, o, u forment une série en harmonie vocalique tandis que les voyelles sans souscrit i, e, a, o en constituent une autre. De même, les lettres spéciales employées pour représenter les consonnes ont été remplacées par des digrammes : ainsi, x s'écrit kh en ɛdo (Bini), ɣ s'écrit gh en edo (Bini), en igbo et en tiv, et ɟ s'écrit ng en kanuri, en ijɔ et en ebra pour ne citer que quelques langues. Le signe diacritique de nasalisation (v) recommandé par l'alphabet Africa a été à peu près remplacé par un "n", placé après un symbole de voyelle pour indiquer la nasalisation.

Si l'enseignement de la phonétique et l'apparition, en 1949, de l'alphabet de l'Association Phonétique Internationale (API) ont rendu les symboles phonétiques plus familiers, ceux qui travaillent à des orthographes pratiques tendent désormais à distinguer entre l'emploi de la notation de l'API pour représenter, aussi scientifiquement que possible, "des nuances exactes de son", et l'élaboration d'une orthographe pratique d'usage courant, notamment chez les utilisateurs ordinaires de la langue. La transcription, lorsqu'elle se propose cette utilisation pratique, est peu affinée et ne comporte que des distinctions minimales, sans recourir à des conventions complexes.

c) Influence des langues européennes

Outre l'influence générale des langues européennes concrétisée par l'utilisation de l'alphabet latin, on peut discerner des influences particulières avec l'emploi de certains symboles tels que l'anglais sh pour ʃ, j pour ɟ et y pour j. Cela ne pose pas de problèmes sérieux, car le lecteur français apprend vite à reconnaître dans sh le ch de sa langue, et un lecteur allemand le sch de la sienne. Toutefois, les choses sont moins simples lorsqu'une convention adoptée diffère de la convention orthographique d'usage général. Le yoruba en offre un bon exemple.

Dans cette langue, le son ʃ est représenté par ʃ, mais on trouve de nombreuses graphies, surtout pour les noms de lieux et de personnes, où la notation sh est maintenue. Ainsi, bien que le mot signifiant "tissu" s'écrit aʃɔ, il existe des noms de lieux tels que Mushin, Oshogo, et de noms de personnes tels que Shobowale, Ogunsheyɛ, où l'on trouve sh au lieu de s. De même, bien que le phonème ɟ s'écrit o, comme dans ɔɔ (mot), le même phonème s'écrit aw, comme dans "jaw" dans le nom de lieu Ifaw. Voilà donc un cas où l'adoption de graphies anglaises s'est traduite par un manque d'uniformité dans l'orthographe.

Le problème tient parfois à l'adoption de graphies européennes divergentes ; par exemple, ou français et u anglais, notamment dans les noms de lieux et de personnes : les graphies Koko et Koku s'appliquent au même nom de personne.

d) Influence de l'imprimerie

Comme on le sait, le matériel d'impression est essentiellement conçu pour la reproduction de textes en langues européennes. L'une des conséquences de cet état de choses est que, lorsqu'il s'agit d'imprimer des textes en langues africaines, les signes diacritiques ne reçoivent pas l'attention voulue. Ainsi, e, o, ɔ, ʃ se trouvent souvent imprimés sous la forme e, o, s, si bien qu'il y a confusion entre les deux séries de notations, qui représentent pourtant des sons différents.

On a parlé ci-dessus du maintien de l'emploi du digramme sh. Le fait que l'imprimerie tende à remplacer ʃ pour s a incité à employer la graphie sh. Prenons l'exemple d'un homme qui s'appelle Shobowale ("le magicien rentre chez lui") et voit son nom imprimé sous la forme Sobowale ("souille l'air en rentrant chez lui"). Le sens péjoratif que donne à son nom la graphie erronée l'offusque et il tourne la difficulté en utilisant le digramme sh.

Il existe maintenant des imprimeries dotées de caractères spéciaux pouvant reproduire les signes diacritiques, mais la plupart imprimeront encore néanmoins des langues comme le yoruba sans ces signes ou en les utilisant fort peu. Les signes tonals, par exemple, sont généralement inconnus de la plupart des imprimeries.

La machine à écrire, dont on peut facilement modifier le clavier, est un moyen mieux adapté à la production de textes en langues africaines. Certains des meilleurs textes imprimés l'ont même été par photo-offset à partir de textes dactylographiés.

L'influence de l'imprimerie et de la machine à écrire sur l'écriture des langues africaines a fait que, lorsqu'il y avait lieu de décider si tel ou tel symbole était ou non approprié, la décision a souvent été prise en fonction du facteur externe constitué par le caractère. Ainsi, dans l'introduction de Practical Orthography of African Languages, publié par l'Institut International Africain, il est dit que "les signes diacritiques portés sur les caractères d'imprimerie peuvent se casser et s'usent plus vite que la lettre proprement dite, ce qui oblige à remplacer les caractères plus souvent", ce qui sous-entend que les caractères ordinaires sont à préférer à ceux qui portent des signes diacritiques.

Ces problèmes de caractères ont beaucoup gêné la transcription des langues africaines, mais le moment est venu où de telles considérations doivent céder la place à la recherche de la solution optimale du point de vue de la langue. Si le marché des caractères spéciaux est trop étroit, il faudra se contenter de machines à écrire modifiées. De plus, on devra encourager les imprimeries nationales à acquérir les polices de caractères nécessaires pour imprimer les textes rédigés dans les langues du pays ou de l'Etat. C'est le seul moyen d'encourager la production de textes imprimés dans ces langues.

II - PRINCIPES DE TRANSCRIPTION

Dans Nigerian Orthography (1954), Hans Wolff énonce quatre principes que toute orthographe rationnelle doit respecter : l'exactitude, l'économie, l'uniformité et la similarité.

L'exactitude et l'économie procèdent du principe phonémique que Bamgbose énonce comme suit dans Yoruba Orthography (1965) : "Une orthographe rationnelle (...) doit permettre de représenter tous les sons signifiants de la langue et ceux-là seulement." (p. 1). C'est de ce principe qu'on s'était déjà inspiré dans l'élaboration de l'alphabet Africa, dont les auteurs déclarent que "l'orthographe d'une langue doit se fonder sur le principe d'une lettre pour chaque phonème" (p. 17).

Ce principe phonémique est aujourd'hui largement accepté, mais on s'en écarte souvent, notamment par la non-indication du ton dans la plupart des textes populaires, la représentation de contrastes non phonémiques (par exemple, dans le cas de la nasale syllabique qui s'écrit m devant un b et n devant un t dans plusieurs langues), et enfin l'emploi de digrammes pour représenter tel ou tel phonème (par exemple ny pour la nasale palatale ɲ).

L'uniformité s'entend de l'emploi "d'un seul symbole pour chaque son signifiant" (Bamgbose : Yoruba Orthography, p. 1). L'orthographe de nombreuses langues est aberrante. L'anglais en offre un exemple frappant, un même phonème pouvant y être représenté par des lettres différentes ou plusieurs combinaisons de lettres (par exemple ei dans "date", "wait", "day", "grey", "eight", "break"). On trouve des inconséquences comparables, mais moins graves, dans l'orthographe des langues africaines. En Yoruba, par exemple, le son ɛ s'écrit e dans de nombreux mots tels que ẹye (honneur), mais s'écrit aussi ei dans eiye (oiseau). De nombreuses inconséquences apparaissent aussi dans la division des mots, par exemple kanṣoso ou kan ṣoso (un seul), ibiti ou ibi ti (où). La façon de s'y prendre pour faire disparaître ces inconséquences est l'un des problèmes majeurs auxquels est confrontée la réforme de l'orthographe.

Le principe de similarité par rapport à d'autres orthographe va de soi. Nous vivons dans un monde qui se rapetisse, où des contacts avec d'autres groupes sont indispensables. En dehors de l'acceptation générale de l'alphabet latin comme base d'écriture des langues africaines, le choix d'un ou deux symboles appropriés peut dépendre d'une décision prise pour l'orthographe d'une langue voisine. Ainsi, l'emploi de voyelles à souscrit est désormais admis dans toutes les langues où existent deux séries

harmoniques de voyelles, et les plosives labiovélares sont presque partout représentées par les digrammes kp, gb. Toute nouvelle graphie que l'on pourrait concevoir devra tenir compte de ces formes établies de représentation.

On peut admettre que pour la transcription d'une langue africaine, le choix se portera sur des lettres de l'alphabet latin ayant la même valeur que, par exemple, en anglais (c'est-à-dire : b, d, f, h, k, l, m, s, t, v, w, z. Cf. l'alphabet Africa). Lorsque les sons sont différents, on a le choix entre cinq façons de procéder. Selon Kay Williamson, Practical Orthography in Nigeria (polycopié) (1976), on pourra :

- i) Utiliser un symbole spécial tel que δ en hawsa, \flat en efik ou δ en ewe.
- ii) Utiliser un signe diacritique, par exemple \dot{i} , \dot{u} , en igbo ou - en ewe et en gā.
- iii) Utiliser un digramme, par exemple gh, gb ou ny pour représenter un phonème unique.
- iv) Utiliser un caractère latin auquel on donne une valeur inhabituelle, par exemple p pour kp du yoruba.
- v) Appliquer une règle d'orthographe, par exemple la lettre n après une voyelle pour indiquer la nasalisation.

Williamson précise les avantages et les inconvénients de chaque méthode, considérés du point de vue de la facilité ou de la difficulté d'écriture, de lecture, de dactylographie ou d'impression. Toutefois, ce qu'il importe davantage de noter ici c'est que les différentes langues peuvent choisir une ou plusieurs de ces méthodes, et que la mesure dans laquelle leurs choix sont différents contribue à la disparité des transcriptions et crée des problèmes d'harmonisation.

Pour prendre un exemple, l'ewe s'en tient principalement à la première méthode. Il existe donc, pour la transcription de cette langue, des caractères non latins tels que d, f, v, k, x, j ou j, tandis que le yoruba applique surtout la deuxième méthode, employant des symboles tels que ϵ , ϕ , ζ . On voit aisément pourquoi il sera difficile d'harmoniser les deux systèmes.

Les transcriptions effectivement en usage pour des sons que l'alphabet latin ne peut représenter exactement sont les suivantes :

a) Les voyelles (1)

<u>Représentation phonétique</u>	<u>Représentation orthographique</u>
[i]	\dot{i} comme en igbo et en ijò
[ϵ]	ϵ comme en yoruba et en ewe, respectivement
[o]	ϕ , o comme en yoruba et en ewe, respectivement
[ϵ]	ϵ , \grave{a} comme en kanuri et en katab, respectivement
[\mathcal{V}]	\dot{u} comme en ijò

(1) \grave{a} , ϵ , ϕ , \dot{i} , \dot{u} sont correctement représentés par a, ϵ , o, i, u.

L'affectation de signes diacritiques des caractères latins pour distinguer différentes qualités de voyelles est désormais tout à fait habituelle au Nigeria. On continue toutefois de préférer, au Ghana, au Togo et au Bénin, des symboles spéciaux tels que { et }.

Pour indiquer la nasalisation, on ajoute généralement un "n" après la voyelle, par exemple kan pour kā, mais l'emploi du tilde pour marquer la nasalisation (comme dans kā) est très courant dans plusieurs langues, en particulier au Bénin, au Ghana et au Togo. L'un des arguments avancés en faveur de cette pratique est qu'il existe des langues, comme le bariba, le wama et le yom au Bénin, qui possèdent des mots se terminant par des syllabes fermées, avec n comme consonne finale. Une graphie "an" serait alors ambiguë, puisqu'elle pourrait désigner aussi bien le son ā que le son an. Une solution possible serait sans doute d'écrire an pour la voyelle nasalisée et ann pour la syllabe fermée. Toutefois, il peut être nécessaire de conserver les deux moyens d'indiquer la nasalisation (c'est-à-dire au moyen d'un n final ou d'un tilde), le choix dépendant de la langue dont il s'agit. De toute manière, la position dogmatique des promoteurs de l'alphabet Africa, selon lesquels :

"L'emploi fait jusqu'ici, dans certaines langues, de la lettre n pour indiquer la nasalisation, n'est pas à recommander, car il conduit incontestablement à des confusions" (p. 13)

ne doit plus aujourd'hui être considérée comme soutenable.

Il arrive souvent que la transcription de certaines langues n'indique pas la longueur des voyelles. Même la Réunion des groupes d'experts pour l'unification des alphabets des langues nationales, organisée à Bamako en 1966, n'est pas arrivée sur ce point à une conclusion applicable à toutes les langues intéressées. Le moyen le plus simple d'indiquer qu'une voyelle est longue est de la doubler, ce qui dispense d'ajouter un signe diacritique. Comparer - par exemple - le terme hawsa désignant le "cheval" écrit sous dóókí (avec voyelles doublées) et le même mot écrit sous la forme dóki (avec des macrons indiquant que les voyelles sont longues). Cette façon de procéder s'accorde aussi avec la façon dont on peut indiquer la longueur de la consonne et la gémination, c'est-à-dire en doublant cette consonne.

b) Les consonnes

Il existe plusieurs sons de consonnes auxquels l'une des cinq méthodes énumérées plus haut devra être appliquée. Pour la représentation de ces sons, les tendances générales sont les suivantes :

- i) Au Nigeria, on préfère nettement les digrammes. On trouve donc des graphies telles que ch, kp, gb, ph, bh, sh, zh, hy, kh, gh, rh, rr, ny, ng.
- ii) Au Bénin, au Ghana et au Togo, notamment pour des langues telles que le fon, l'adja, l'ewe et le gā, la préférence va généralement aux symboles spéciaux. De là les graphies telles que d, f, v, x, y, b.
- iii) On emploie parfois des signes diacritiques, comme dans b, pour l'implosive bilabiale sonore (comme en ijo), ɸ pour la fricative palato-alvéolaire sonore (en yoruba), ou n pour la nasale palatale (en fon).

La gamme des graphies représentant les différents sons auxquels les lettres de l'alphabet latin et les valeurs qui leur sont généralement associées se prêtent mal peut être illustrée comme suit :

Représentation
phonétique

Représentation
orthographique

[gb]	gb	comme en yoruba, tiv, nupe, fon, adja
[2]	ɑ	comme en hawsa, fula
[β]	b̥ gb	comme en ijo comme en igbo
[d]	d̥	comme en ijo
[b]	β	comme en hawsa, fula
[d̥]	ɗ̥	comme en hawsa, fula
[k̥]	R	comme en hawsa
[ɸ]	ph f	comme en urhobo comme en ewe
[β]	ɸ	comme en ewe
[v]	vb	comme en edo, bini, urhobo
[ʃ]	sh s̥	comme en hawsa, tiv, igbo, kanuri comme en yoruba, iṣẹkiri
[ʒ]	sh̥ ʒ	comme en izi, ghotuṣ comme en urhobo
[x]	x kh	comme en ewe, fon, adja comme en edo, bini, ghotuṣ
[ɣ]	ɣ̥ gh	comme en ewe, adja comme en igbo, tiv, urhobo
[r̥]	rh	comme en edo, bini, urhobo

-
1. Explosive bilabiale laryngalisée sonore
 2. Explosive alvéolaire laryngalisée sonore
 3. Ejective vélaire

Représentation
phonétique

[ɲ]

[ɲ]

[ɲ̃]

Représentation
orthographique

ny comme en igbo, efik, tiv,
fula, adja

n comme en akan

ñ comme en fon

ɲ comme en ewe, adja, efik

ng comme en ijò, kanuri

nm comme en idoma

mw comme en urhobo

On notera que les cinq méthodes indiquées plus haut sont toutes applicables, si la graphie utilisée indique, sans aucune ambiguïté, de quels sons il s'agit. Le choix d'une méthode de préférence à une autre dépendra des principes généraux adoptés pour la réforme et l'harmonisation de l'orthographe, dont il sera question plus loin.

Il est néanmoins un problème sur lequel il faut ici appeler l'attention, celui de l'augmentation du nombre des lettres de l'alphabet motivée par la nécessité de transcrire des mots d'emprunt. D'après le rapport de la Réunion de Bamako (1966), il faudrait introduire en kanuri les lettres h et p pour pouvoir transcrire les mots d'origine arabe et anglaise, respectivement. On aurait, par exemple, pampam pour l'anglais "pump". Bien qu'il soit normal de se soucier de l'intégration des mots d'emprunt, il faut se garder de surcharger l'alphabet lorsqu'il s'agit seulement de représenter un petit nombre de mots d'emprunt. En effet, il y a des mots d'emprunt dans toutes les langues du monde sans que celles-ci aient modifié leur alphabet pour pouvoir représenter des sons inhabituels. Il serait encore moins justifié de concevoir un système d'orthographe axé sur la transcription de tels mots. Ainsi, l'auteur du manuel élémentaire d'isèkiri a pensé qu'il fallait introduire des lettres telles que h, v et z pour transcrire exactement des noms propres du calendrier chrétien tels que Hannah, Victoria et Zaccheus (Zachée). De tels mots, s'ils se rencontrent effectivement dans la langue en question, doivent être traités comme des mots d'emprunt non assimilés.

c) Les tons

Dans la plupart des langues du Nigeria, du Ghana, du Togo et du Bénin, le ton est important parce qu'il sert à noter des distinctions lexicales ou syntaxiques. La méthode employée pour indiquer les tons ne varie guère. Quand tous les tons sont indiqués, les symboles utilisés sont généralement les mêmes, par exemple (ˆ) pour un ton haut, (˘) pour un ton bas, (-) pour un ton moyen ou bas descendant, (v) pour un ton montant et (ˆ) pour un ton descendant.

Il est rare que tous les tons soient indiqués, même dans les textes scientifiques. Par souci d'économie, on omet fréquemment le ton qui revient le plus souvent. En hawsa et en igbo, par exemple, le ton haut n'est pas indiqué ; c'est le ton moyen qui ne l'est pas en yoruba, et le ton bas qui ne l'est pas en ijò et en edo (Bini).

Le grand problème lié à la notation des tons est celui de la mesure dans laquelle il faut les indiquer. Bien qu'une charge soit assignée au ton dans certaines langues, le préjugé hostile à la notation des tons est si

fort que, même pour ces langues, on estime qu'elle est inutile au locuteur natif, tout comme un locuteur anglais n'a pas besoin qu'on lui indique l'accentuation des mots dans un texte anglais ! Mais comparaison n'est pas raison, et l'expérience a montré qu'il y a de nombreux contextes où il ne suffit pas de considérer les mots contigus à un terme donné pour deviner le sens qu'il est censé avoir. Dans ces contextes neutres, il n'y a rien d'autre à faire que d'indiquer le ton.

La mesure dans laquelle les tons devront être indiqués dépend de la charge fonctionnelle qui leur est imposée dans la langue dont il s'agit mais, de façon générale, on peut estimer que, du point de vue d'une orthographe pratique, les tons doivent être indiqués dans la mesure suffisante pour éviter toute incompréhension ou lecture erronée de mots dans des contextes neutres et pour empêcher toute ambiguïté.

III - LA REFORME DE L'ORTHOGRAPHE

Lorsqu'une orthographe ne satisfait pas aux principes évoqués ci-dessus, sa réforme aura inévitablement des partisans. Mais, réformer une orthographe n'est pas une petite affaire. La réforme se heurte presque toujours à une certaine opposition, en particulier de la part des auteurs et des éditeurs.

Une réforme de l'orthographe doit s'inspirer de trois principes :

- i) "Introduire aussi peu de changements que possible (faute de quoi, nul ne l'accepterait)" (Bamgbose ; Yoruba Orthography, 1965, p. 6). L'introduction à l'alphabet Africa fait valoir cette idée dans les termes suivants :

"Une réforme de l'alphabet qui aboutirait à modifier trop profondément les alphabets existants aurait peu de chance d'être acceptée partout" (p. 6).

- ii) Les changements proposés "doivent couvrir, ou influencer, un secteur étendu de la langue (faute de quoi on introduirait plus de symboles qu'il n'en faudrait)" (Bamgbose ; Yoruba Orthography, 1965, p. 6).
- iii) Les changements devront tenir dûment compte des "formes d'écriture établies depuis longtemps" (alphabet Africa, p. 6).

Ces trois principes, pris ensemble, permettent de distinguer une réforme de l'orthographe de l'adoption d'une orthographe pour une langue jusqu'à présent non écrite. Dans ce dernier cas, en effet, l'analyste a toute latitude pour appliquer les bons principes orthographiques sans grande contrainte, tandis que, dans le premier, les contraintes pratiques imposées par ce qui existe déjà peuvent le conduire à s'écarter des principes généraux.

On peut toutefois s'interroger sur la mesure dans laquelle une réforme de l'orthographe doit être influencée par l'usage. Le troisième des principes énumérés ci-dessus, également appelé principe d'usage, s'il est interprété dans un sens trop strict, peut aboutir à la négation de toute réforme. Par exemple, le Comité d'orthographe du yoruba (1966-1967) s'est opposé, en invoquant le principe d'usage, à ce qu'on modifie plusieurs graphies désuètes.

Aucune réforme de l'orthographe ne peut se passer de l'appui d'une autorité qui en organise l'acceptation, sinon, on risque que les auteurs et les éditeurs ne se sentent pas tenus de l'admettre. Un point délicat de l'application de la réforme est son application aux manuels scolaires. Le Ministère de l'Education pourra exiger que les manuels scolaires soient conformes à l'orthographe révisée sous peine de n'être pas recommandés. Les éditeurs, soucieux de sauvegarder leurs profits, seront bien obligés de respecter une telle directive.

Une réforme de l'écriture devra nécessairement faire intervenir des experts de la langue. Il arrive que l'initiative des propositions tendant à cette réforme parte d'experts de la langue siégeant aussi dans un comité sur l'orthographe. Mais il ne faut pas se dissimuler les limites de

leurs pouvoirs. Ils ne peuvent obliger personne à accepter leurs propositions ; tout ce qu'ils peuvent faire, c'est persuader de la nécessité d'une réforme, encore faut-il qu'ils aient alors l'appui d'une autorité capable de l'imposer.

A ce propos, on peut tirer des enseignements de l'histoire récente d'une réforme de l'orthographe du yoruba.

En 1965, une évaluation détaillée de l'orthographe de cette langue établie par Bamgbose et accompagnée de propositions de réformes parut dans une brochure intitulée Yoruba Orthography. Cette publication eut un tel retentissement et donna lieu à des débats si animés que le Ministère de l'Education du Nigeria occidental chargea, en janvier 1966, un Comité sur l'orthographe du yoruba de lui recommander "une orthographe qui puisse servir de norme à toute la région".

Le Comité tint douze séances et examina treize documents, en plus de l'ouvrage de Bamgbose, servant de base de discussion pour la plupart des questions examinées. Ses recommandations furent présentées au Ministère en 1967 et publiées sous le titre Report of the Yoruba Orthography Committee, 1969.

Ce rapport suscita un certain nombre de mémorandums et d'observations que le Ministère jugea dignes d'être étudiés de près. En conséquence, le Comité initial fut élargi en mars 1969, et après six séances, le Comité élargi confirma toutes les recommandations du premier Comité, sauf une qu'il modifia légèrement. Ces recommandations furent publiées sous le titre Report of the Enlarged Committee on Yoruba Orthography 1972. Les deux rapports furent ensuite publiés en un seul volume.

En dépit de ces deux rapports, le Ministère de l'Education ne donna pas suite aux recommandations du Comité. Entre-temps, le Comité des vice-chanceliers des universités nigérianes avait chargé, en 1971, un Groupe de travail commun "d'examiner les orthographes existantes des principales langues nigérianes de façon à arriver à une réforme pratique et fonctionnelle ayant toutes chances d'être bien accueillie et acceptée par les enseignants de ces langues et par les auteurs qui les utilisent". Un Groupe de travail fut constitué pour chacune des langues suivantes : l'efik, le hausa, l'igbo et le yoruba.

En avril 1973, le Ministère fédéral de l'Education prit officiellement connaissance des deux rapports précités et, en mai 1973, du rapport du Groupe de travail commun sur le yoruba. Il constata qu'à une exception près, les recommandations contenues dans les rapports étaient identiques. En conséquence, il renvoya les recommandations au Comité consultatif commun sur l'éducation - auquel les Ministères de l'Education de tous les Etats sont représentés - pour examen et adoption par tous les Ministères de l'Education et par le Conseil ouest-africain des examens (pour ce qui concerne les examens passés dans les langues en cause). En juin 1974, le Comité consultatif commun sur l'éducation décida que les recommandations devaient être adoptées.

Il avait donc fallu environ huit ans (à partir de la mise en place du premier Comité) et l'intervention de trois comités techniques pour que les recommandations soient acceptées. Le retard avec lequel les recommandations furent adoptées est d'autant plus significatif qu'il n'existait dans tous ces comités aucun point de désaccord majeur sur les recommandations initiales. Cela met en lumière les problèmes que pose l'application d'une réforme de l'orthographe et la nécessité d'une action décisive de l'organisme ou de l'autorité chargée de l'appliquer.

IV - QUESTION D'HARMONISATION

L'harmonisation des orthographes étant un aspect de la réforme de l'orthographe, tous les problèmes liés à la réforme d'une orthographe se posent lorsqu'il s'agit d'en harmoniser plusieurs, la principale différence étant que l'harmonisation porte nécessairement sur plus d'une langue, alors que la réforme de l'orthographe peut n'intéresser qu'une langue ou en intéresser plusieurs.

Une harmonisation peut être entreprise aux niveaux subnational, national ou international. A titre d'exemple d'harmonisation au niveau subnational ou régional, on peut citer les travaux du Comité des langues créé par le gouvernement de l'Etat centre-ouest du Nigeria, en 1974, qui avait, entre autres missions, celle "d'élaborer un système général d'orthographe (tenant compte des orthographes existantes), utilisant les symboles nécessaires pour écrire les langues à enseigner". Dans son rapport (Report of the Committee on the Languages of the Midwestern State, 1975), ce Comité recommanda une orthographe révisée pour chacune des langues, compte tenu de la nécessité d'harmoniser entre eux les symboles qu'elles utilisaient.

On peut citer deux exemples d'harmonisation sur le plan international : les travaux de la Réunion d'experts de Bamako, organisée sous les auspices de l'Unesco en 1966, qui aboutirent au rapport final du 15 septembre 1966, et ceux du Séminaire sur la normalisation et l'harmonisation des alphabets des langues de la sous-région comprenant : le Ghana, le Togo, le Niger, la Haute-Volta, le Nigeria et le Bénin (à l'époque, le Dahomey), organisé à Cotonou en août 1975 sous les auspices de la Commission nationale dahoméenne pour l'Unesco et de la Commission nationale dahoméenne de linguistique.

L'harmonisation suppose que les parties soient disposées à faire des compromis, car elle peut conduire à abandonner certaines graphies en usage depuis de nombreuses années. Il faut aussi tenir compte d'une question pratique, celle de l'usage le plus répandu. Il est naturel (par exemple) d'attendre des utilisateurs du yoruba au Bénin qu'ils se conforment à la pratique orthographique du yoruba au Nigeria, et non l'inverse.

La question d'une autorité chargée de l'application de la réforme, déjà évoquée, est encore plus délicate lorsqu'il s'agit d'harmonisation, surtout au niveau international. Des experts sont alors invités à des réunions internationales. Ils formulent des recommandations appropriées, mais leur application ou leur non-application est ensuite l'affaire des autorités nationales. Il arrive que les décisions prises à des réunions internationales ne s'accordent pas avec celles d'organismes nationaux.

Le hawsa et le yoruba constituent deux cas intéressants. A la réunion de Bamako de 1966, il a été recommandé qu'en hawsa :

- a) la longueur de la voyelle continue à être indiquée en la doublant ou en l'affectant d'un macron, la première solution étant un peu à préférer ;
- b) les diphtongues soient indiquées comme suit : ai sous la forme ay, et au sous la forme aw ;
- c) les pronoms sujets soient écrits avec indication de longueur et de ton.

Lorsque le Groupe de travail commun sur l'hausa se réunit pour étudier l'orthographe de cette langue, il rejeta formellement ces trois recommandations et ce rejet fut ratifié par le Ministère fédéral nigérian de l'Education, par l'intermédiaire du Comité consultatif commun sur l'Education. Ces aspects des recommandations de Bamako sont donc actuellement inopérants au Nigeria.

Au séminaire de Cotonou sur l'harmonisation (1975), il fut recommandé d'adopter, pour le yoruba, les graphies ci-après, dans un souci d'harmonisation avec la façon dont le yoruba est écrit au Bénin et dont plusieurs langues, telles que l'ewe, représentent les mêmes sons.

- i) ɛ et ɔ seraient remplacés par { et }, respectivement ;
- ii) ɕ serait remplacé par sh ;
- iii) p serait remplacé par kp.

Le Groupe de travail commun sur le yoruba au Nigeria, dont on a parlé plus haut, avait expressément recommandé, en 1973, que soient maintenues les graphies mises en cause et, à l'époque du séminaire de Cotonou, les Ministères de l'Education et le Conseil ouest-africain des examens procédaient déjà à l'application des recommandations du Groupe de travail. Or, ce groupe avait notamment recommandé d'abandonner la graphie sh subsistant encore dans les noms de lieu, alors que le séminaire de Cotonou aurait voulu qu'on étende cette graphie à tous les mots yoruba dans lesquels le son correspondant est entendu !

L'enseignement à tirer des exemples qui précèdent est que les efforts entrepris au niveau international en vue d'une harmonisation des orthographes doivent être coordonnés avec les efforts nationaux. Sans l'appui d'autorités nationales, il est à craindre que les recommandations internationales sur l'harmonisation restent sans effet.

REFERENCES

- Ansre, Gilbert The Tonal Structure of Ewe M.A. Thesis Hartford Seminary, Hartford, Connecticut, 1961.
- Bangbose, Ayo Yoruba Orthography Ibadan : Ibadan University Press, 1965
- Commission nationale "Communiqué final du séminaire sur la normalisation et l'harmonisation des alphabets des langues de la sous-région comprenant le Ghana, le Togo, le Niger, la Haute-Volta, le Nigeria et le Dahomey", Cotonou, 23 août 1975.
- Dunstan, Elisabeth Twelve Nigerian Languages London and Harlow : Longmans, Green and Co. Ltd., 1969.
- Redden, J.E, OWUSU, N. Twi Basic Course Washington : Foreign Service Institute, 1963
- Ministère de l'Education Report of the Committee on the Languages of the Benin-City Midwestern State Benin-City : Ministère de l'Education, Midwestern State of Nigeria, 1975.
- Ministère de l'Education Report of the Yoruba Orthography Committee Ibadan : Ministère de l'Education, Western State of Nigeria, 1969.
- Ministère de l'Education Report of the Enlarged Committee on Yoruba Orthography, "A Report on Yoruba Orthography". Ibadan : Ministère de l'Education, Western State of Nigeria, 1972.
- Spencer, John "S.W. Koelle and the Problem of Notation for African Languages 1847-1955" Sierra Leone Language Review, vol. 5, 1966, p. 83-105.
- Unesco Rapport final, Réunion du groupe d'experts pour l'unification des alphabets des langues nationales, Bamako (Mali), 28 février-5 mars 1966.
- Williamson, Kay Practical Orthography in Nigeria (Deuxième édition provisoire), Ibadan : Département de Linguistique et des Langues Nigériennes (polycopié), 1976.
- Wolff, Hans Nigerian Orthography Zaria : The North Regional Adult Education Office, 1954.

par Mme Ranka BIJELJAC-BABIC

Le but de ce rapport est :

- 1) de présenter les résultats obtenus en deux ans au cours des études entreprises en psycho-physio-linguistique sur le rôle du langage non verbal, langage du corps, dans la communication et sa participation dans la production du langage parlé ;
- 2) d'envisager, compte tenu des résultats obtenus, une application dans le processus d'harmonisation et de l'enseignement des langues africaines.

I - LANGAGE ET ACTIVITE TONIQUE POSTURALE. ASPECT PSYCHO-PHYSIO-LINGUISTIQUE

Dans les rapports entre les hommes, tout ce qui est dit et fait peut être conçu comme élément de communication. Les signaux venant du corps s'expriment, d'une part, par la voie directe et spécifique du langage articulé en passant par le système laryngo-buccal et, d'autre part, par l'ensemble de gestes et d'attitudes du corps, messages dans la communication non verbale, aspécifique.

Au cours du développement de l'enfant, les premiers signes de communication se font par le contact corporel avec la mère, par la mimique faciale (sourires et pleurs) et par les différentes attitudes de son corps. Ce moyen de communication met en jeu tout l'ensemble des systèmes sensori-moteurs non spécifiques du langage, dont certains participent dans la régulation de l'activité tonique posturale de l'homme debout. Les observations de Wallon et Lurcat (1962) (1) appuient cette constatation : "les mécanismes de l'action s'exercent avant ceux de la réflexion, de telle sorte que, quand l'enfant veut se représenter une situation, il n'y arrive que s'il s'engage d'abord par ses gestes. Le geste précède le mot, puis en est accompagné avant de l'accompagner pour s'y résorber plus ou moins". Avant d'arriver à ce stade du développement où le langage articulé est devenu le moyen principal dans la communication, les systèmes non spécifiques du langage ont enregistré tout l'ensemble de sensations tactiles, visuelles, acoustiques, gustatives, etc., et ont pu répondre par un code bien élaboré, à des stimulations venant de l'environnement. La parole s'est substituée en majeure partie au langage du corps et du geste, néanmoins, de nombreux exemples nous confirment que le corps précède, prépare et permet l'expression de la parole.

L'objet de ce travail est l'étude de l'activité tonique posturale, c'est-à-dire la possibilité que l'homme a de se tenir debout, comme système sensori-moteur non spécifique du langage qui peut répondre d'une manière particulière aux stimuli sonores et sémantiques. Par cette méthode, nous avons mis en relation un système spécifique du langage parlé et un système non spécifique qui participe dans la communication.

Le film présenté a été réalisé dans notre laboratoire de posturographie (CNRS), il donne un aperçu général sur le fonctionnement physiologique des mécanismes qui participent dans la régulation de l'activité tonique

(1) Wallon. H, Lurcat. L. - Espace postural et espace environnant : le schéma corporel. - Enfance 1962 : 1-33.

posturale de l'homme debout. Par ailleurs, il décrit l'appareillage et la méthodologie permettant d'objectiver le phénomène exclusivement humain qui est la station debout.

Pour élaborer nos recherches, nous avons donc utilisé les déplacements du centre de gravité du corps chez l'homme debout faisant suite à différentes stimulations sonores :

- musique-rythme à deux et à trois temps
- mots signifiants et signifiés dans une langue parlée par le sujet
- mots signifiants et signifiés par deux langues parlées par le sujet.

En outre, une étude a été réalisée dans des conditions particulières : deux groupes de sujets, dont les schémas corporels sont établis différemment (sportifs et comédiens) ont été enregistrés pendant le port réel de poids et pendant la représentation mimée imaginaire de ce même geste.

Les résultats obtenus dans ces différentes conditions nous ont permis d'étudier la participation de l'activité tonique posturale aux différents niveaux de symbolisation du langage et de dégager le rôle de l'affectivité et du schéma corporel dans la communication verbale.

Résultats

- Les rythmes sonores à deux temps qui correspondent aux rythmes de base entrent en résonance avec les rythmes de l'activité tonique posturale préparant ainsi le corps à la réalisation des mouvements rythmés. A l'arrêt de la musique, les mouvements du corps continuent de reproduire le stimulus rythmé. Ce phénomène n'est possible que dans la mesure où il existe une "mémorisation" des rythmes de base au niveau des muscles effecteurs de l'activité tonique posturale. En revanche, les rythmes à trois temps, plus complexes, influencent les mouvements spontanés de l'axe du corps uniquement pendant la durée de la musique.

- L'audition des symboles sémantiques chargés d'une signification posturale (par exemple : avancez, immobilisez-vous, reculez, etc.) déclenche des mouvements de l'axe du corps dans la direction signifiée par le mot. Ainsi, la transmission d'un stimulus sémantique se réalise par des modifications de l'activité tonique posturale, utilisant des moyens effecteurs non spécifiques de la phonation en préparant le corps à l'action signifiée. On peut supposer l'existence d'un "codage" inscrit au niveau des muscles posturaux dont l'activité précède et prépare le corps à répondre d'une manière adéquate au problème posé par l'environnement.

- Cette possibilité de répondre de la manière la plus adaptée dans une situation donnée dépend également du conditionnement psycho-physique qui a permis la formation du schéma corporel. Nous avons pu montrer que, dans une situation précise, deux groupes de sujets, dont les schémas corporels sont établis différemment, vont réagir de la manière suivante :

- . des sujets dont le schéma corporel est établi pour la réalisation d'une expression gestuelle réelle (sportifs) se serviront des informations reçues par le système périphérique pour effectuer une activité motrice ;
- . des comédiens, chez qui le schéma corporel est établi pour la réalisation d'une expression gestuelle mimée imaginaire peuvent préparer leur corps pour une action à partir d'une commande imaginaire.

Etude sur une population de sujets bilingues

Les conclusions que nous avons pu tirer des expériences précédentes ont attiré notre attention sur l'acquisition et l'assimilation d'une langue étrangère et les problèmes qu'elle pose au niveau psycho-physio-linguistique dans une population bilingue.

L'hypothèse de travail était la suivante : si, à des stimulations sémantiques semblables, prononcées en deux langues parlées par le sujet, celui-ci

ne répond spécifiquement par des variations de son activité tonique posturale, que pour la langue maternelle, il est vraisemblable que l'on puisse considérer la langue maternelle comme un véritable "organe cognitif" associé à l'affect.

Nous nous sommes intéressés tout particulièrement dans cette étude au cas du bilinguisme "coordonné ou diglotte", quand le contexte de l'acquisition des deux langues est séparé culturellement, temporellement et fonctionnellement.

La population était constituée de bilingues d'origine yougoslave, qui parlaient parfaitement le français et de bilingues français parlant parfaitement l'anglais. Nous avons enregistré les déplacements de l'axe du corps faisant suite à l'audition d'une série de mots signifiants prononcés une fois dans la langue maternelle, une fois dans la langue étrangère.

Les sujets bilingues se comportent comme des sujets conditionnés dans l'imaginaire pour les stimulations sémantiques prononcées dans la langue étrangère ; les mouvements de l'axe du corps sont sans rapport avec la signification du mot. En revanche, la langue maternelle est intégrée aussi bien au niveau corporel qu'au niveau psychique, les mouvements de l'axe du corps sont orientés dans la direction signifiée par le mot. Dans ce cas-là, le schéma corporel s'est établi en contact avec la mère, avec les gestes, les attitudes de son corps et les paroles qu'elle prononce. La langue maternelle est un véritable "organe cognitif". Comme le dit Gori (1978) (1) : c'est (...) "dans le corps à corps de la mère et de l'enfant que surgit la parole, d'abord comme chose sonore, ensuite comme indice, comme signe, et enfin comme signifiant".

Quand une autre langue, langue-outil, est apprise dans des conditions différentes de celles de la langue maternelle et à un autre stade du développement, quand le schéma corporel est déjà établi en fonction de la langue de la mère, l'acquisition s'effectue avec une faible médiation affective et une grande participation intellectuelle. Les mouvements de l'axe du corps ne participent pas dans la communication lorsque les mots sont dits dans la langue étrangère, de plus, les mouvements spontanés du corps sont inhibés rendant compte d'un niveau d'attention très élevé.

L'ensemble de ces données psycho-physiologiques nous a permis d'objectiver la participation du corps dans la production de la parole et de constater les différences de comportement postural des sujets bilingues face à la deuxième langue ; autant de raisons qui argumentent à quel point la suppression de la langue maternelle pour une ethnie linguistique dont l'expression est en grande partie basée sur le langage du corps peut être grave et avoir des conséquences irréversibles sur l'évolution psychologique, intellectuelle, sociale, créative, etc.

Imposer à un peuple une autre langue, c'est le couper de sa langue, organe par lequel, et lui seul, tout son corps s'exprime.

C'est aussi lui imposer non seulement un autre système de signes, mais aussi d'autres gestes loin de son champ affectif. L'individu de ce groupe est ainsi coupé de son passé, de son enfance, de la voix de sa mère, et privé de la langue de sa tradition culturelle. A ce sujet, Lowie (1945) (2), bilingue et linguiste, écrit que : "La conception populaire selon laquelle le changement de la langue entraîne un changement de la personnalité est loin d'être sans fondement, surtout dans le cas où les deux cultures concernées comportent des formes et habitudes exclusives, comme c'est souvent le cas."

(1) Gori R. - Le corps est le signe dans l'acte de la parole. Dunod. Paris, 1978.

(2) Lowie R. - A case of bilingualism. - Word. 1945. T.1.

II - APPLICATION DES RECHERCHES DANS LE PROCESSUS D'HARMONISATION, D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DES LANGUES

Comment peut-on envisager l'application éventuelle des résultats obtenus au cours de ces études dans le processus d'harmonisation, d'éducation et de promotion des langues africaines ?

La tradition culturelle africaine est essentiellement orale. Elle s'attache encore au geste et au chant. Non seulement les prières et les sacrifices s'accompagnent de gestes minutieusement réglés, mais toute narration, qu'il s'agisse de fables, de légendes ou de mythes, ne se produit pas sans mimiques appropriées, grammaticalisme du geste et une syntaxe de l'intonation, qui constitue le support nécessaire dans la transmission du message verbal. C'est pour cela qu'il est permis de dire, écrit Fouda (1) : "que la littérature africaine traditionnelle est aussi une littérature archive de geste postural".

Dans tout milieu ethnique encore spontané, les membres de la communauté enregistrent au niveau de la musculature et dès la petite enfance soit par la mimique corporelle dansée, soit par des récitations nettement rythmées, un certain nombre de gestes propositionnels stéréotypés. Nous pouvons penser - et nos résultats le confirment en partie - qu'une langue parlée par un groupe ethnique ne diffère pas uniquement par ses caractéristiques lexicales, grammaticales ou phonétiques, mais par tout un système de gestes stéréotypés, qui est indissociable du système linguistique.

Si la collecte, la conservation et la publication de la tradition orale, d'une part, et la transcription des langues africaines, d'autre part, sont des tâches absolument prioritaires, il serait intéressant et nécessaire d'enregistrer sous forme d'image ou de code établi l'expression non verbale qui accompagne et souligne la parole. Une meilleure connaissance de la tradition gestuelle permettrait non seulement la compréhension plus complète et plus profonde de la tradition culturelle africaine, mais aussi une harmonisation plus facile des langues.

Au niveau de l'alphabétisation, la connaissance du codage gestuel permettrait, à notre avis, un passage plus facile et plus naturel entre la tradition orale et l'écriture. Dans l'apprentissage d'une autre langue, la nécessité d'acquérir simultanément le codage gestuel propre à ce système linguistique et culturel paraît être fondamentale si nous voulons assimiler facilement cette autre langue et en comprendre la manière de penser.

Si les conditions sociales et politiques imposent qu'une langue soit choisie parmi plusieurs parlées dans le pays pour la transcription et l'alphabétisation de celle-ci, il serait recommandable d'effectuer, avant de faire le choix, des études sur les attitudes posturales et gestuelles des différentes ethnies face à cette nouvelle langue. On pourrait ainsi peut-être éviter que la langue nationale ne soit perçue comme langue "étrangère".

Les études que j'ai exposées ne sont certes pas complètes et pour être appliquées, elles devront être confirmées ou rectifiées par des analyses approfondies dans les pays confrontés aux problèmes du plurilinguisme. Il serait nécessaire :

1) de réaliser un travail par la méthodologie précédemment décrite, dans plusieurs pays et/ou ethnies dans des populations de sexes opposés, d'âges et de couches socioculturelles différents pour pouvoir analyser et prévoir les conséquences psycho-physiologiques de l'harmonisation des langues ;

2) d'enregistrer par des techniques audio-visuelles (films, magnétoscopes, etc.) la tradition gestuelle des différents peuples afin d'utiliser ce matériel dans la compréhension de la tradition culturelle de ces ethnies et dans l'enseignement éventuel d'une autre langue.

(1) Fouda B.J. - dans Afrique Noire (littérature). Encyclopédie Universelle. T.1.

Ce serait la première phase, phase préparatoire, en ce qui concerne le domaine de nos recherches, qui contribuerait au développement de la création d'une langue commune dans un pays ou une région. Ces projets ne pourront être réalisés que dans la mesure où des équipes pluridisciplinaires, aidées par les Organisations internationales, seront formées afin de contribuer réellement et efficacement au développement culturel de l'Afrique. (1)

LA TRANSCRIPTION ET L'HARMONISATION
DE LA TRANSCRIPTION DES LANGUES AFRICAINES

par Henri Marcel BOT BA NJOCK

INTRODUCTION

La transcription des langues africaines et l'harmonisation de cette transcription sont deux volets parmi d'autres qui conditionnent le devenir du programme connu depuis quelques années sous la dénomination "Promotion des langues africaines".

Quand on jette un coup d'oeil (même rapide) sur la transcription des langues africaines, on constate avec déception que malgré les recommandations et autres voeux, cette transcription reste encore tributaire des habitudes d'écriture léguées par la colonisation.

Après les réunions organisées par l'Unesco en 1966 à Bamako pour l'unification des alphabets de certaines langues nationales d'Afrique occidentale et en 1970 à Yaoundé pour les langues d'Afrique centrale, il était normal de prévoir une réunion portant sur "la transcription et l'harmonisation de la transcription des langues africaines". Il s'agit donc là d'un processus normal. Le présent document essaie de s'attaquer à ce problème. Cependant, compte tenu de la situation réelle dans bon nombre de nos pays, on doit avouer que les recommandations de Bamako et de Yaoundé sont restées lettre morte.

Ce document comporte trois parties :

1. Les transcriptions en cours au Cameroun ;
2. Les problèmes rencontrés dans la transcription des langues camerounaises conformément aux recommandations des réunions de Bamako et de Yaoundé ;
3. Quelques suggestions pour l'amélioration de la transcription des langues africaines.

Il convient maintenant de passer en revue les parties énoncées.

I - LES TRANSCRIPTIONS EN COURS AU CAMEROUN

La recherche linguistique est assez avancée au Cameroun. Cependant, le problème de la transcription des langues camerounaises est loin d'être résolu. Il faut même dire que l'équipe chargée des études linguistiques au Centre de Recherche sur les Langues et Traditions Orales Africaines (CERELTRA) utilise une méthode de travail (et de recherche) qui ne lui permet pas d'aboutir très rapidement à des conclusions concrètes au niveau du problème de la transcription des langues. On doit cependant se féliciter de ce que plus de cent questionnaires, ceux du programme Atlas Linguistique du Cameroun (ALCAM) ont déjà été exploités, et qu'un alphabet unifié des langues camerounaises est mis sur pied.

C'est cet alphabet qui a été proposé à l'agrément de la réunion de N'Djaména en janvier 1978 et accepté par les experts de l'Afrique centrale.

S'agissant des langues camerounaises, on doit reconnaître que le système de leur transcription reste diversifié comme sous la colonisation. Cette diversification frisera l'anarchie aussi longtemps que les puissances

publiques ne voudront pas intervenir. L'heure de cette intervention n'a pas encore sonné car l'organisme chargé de la recherche linguistique, comme il vient d'être dit, n'a pas encore achevé son travail.

Quelques langues camerounaises retiendront notre attention pour illustrer le désordre (car c'est de cela qu'il s'agit) qu'on trouve dans leur transcription. Le basaa est retenu car il est parlé non seulement au Cameroun, mais aussi en Angola, en Zambie et, semble-t-il, au Kenya. Une bourse de voyage et d'étude de 3 à 6 mois permettrait à un chercheur d'expliquer la présence des peuples basaphones dans les pays qui viennent d'être énumérés. Quant au búlu, il a été et reste la langue d'évangélisation des églises protestantes au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale parmi les populations du groupe fah-beti. Le duála n'est pas seulement la langue des Camerounais de la côte, mais ses locuteurs autochtones ont des origines communes avec des Gabonais et surtout avec des Congolais. Le programme du Cerbotola prévoit en effet, au niveau de la tradition orale, une étude pour établir scientifiquement cette parenté.

Le fulfulde est parlé au Cameroun et au Tchad (pour ne citer que les pays de l'Afrique centrale).

Le gbaya est parlé au Cameroun et en Centrafrique.

Le hawsa est pratiqué aussi bien au Cameroun qu'au Tchad. Comme pour le fulfulde, seule l'Afrique centrale est concernée.

Dans la première partie du présent document, l'expression "transcription en cours au Cameroun" ne concerne que les alphabets et les inventaires des sons représentés à l'exclusion des problèmes du découpage des éléments du discours qui, eux, seront envisagés dans la deuxième et la troisième partie au niveau de l'orthographe.

Reprenant les langues signalées ci-dessus, on donnera pour chacune d'elles un alphabet et un inventaire de sons par système de transcription.

1.1 - Le basaa

A l'heure actuelle, trois systèmes de transcription coexistent : le système catholique, le système protestant et celui préconisé en 1970 à la réunion Unesco de Yaoundé. Ce dernier système sera connu dans ce document sous la dénomination de "Système de 1970".

1.1.1. - Le système catholique

La notation a subi l'influence française. Voici l'alphabet basaa, selon ce système :

a, b, d, e, è, g, h, i, j, k, l, m, n, ñ ou ñ, o, o, p, s, t,
u, w, y.

A cet alphabet, on peut ajouter les groupes de lettres suivants :

tj, dj, mb, nd, nj, hy, ny, ñg ou ñg, ñw, kw, gw.

Les consonnes de ce système sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

	labiales	dentales	palatales	velaires	glottales
Occlusives { sourdes sonores	p	t	tj	k kw	
	b	d	dj (j)	g gw	
Constrictives { sourdes sonores		s	hy		h
			y	w	
Latérale		l			
Nasales	m	n		ñ ou ñ	
Mi-Nasales	mb	nd	nj, ny	ñg, ñgw, ñw	

On notera que, dans ce système, la lettre j ne constitue pas un son autonome ; elle doit faire partie des digraphes tj et dj (équivalents des unités anglaises "ch" dans church et "j" dans jean).

Les voyelles sont ainsi regroupées :

i u
 e o
 è a o

I-1.2. - Le système protestant

C'est un système influencé par celui des Anglo-Saxons. Voici l'alphabet basé des protestants :

a, b, d, è, g, h, i, j, k, l, m, n, ñ, ò, o, p, s, t, u, s,
t, u, w, y.

Les groupes de lettres suivants s'ajoutent à l'alphabet :

tj, mb, nd, nj, hy, ny, ñg, ñgw, ñw, kw, gw.

Le tableau ci-dessous regroupe les consonnes de ce système.

	labiales	dentales	palatales	vélares	glottales
OCCLUSIVES	sourdes sonores	t	tj	k kw	
		b	d	g gw	
CONSTRUCTIVES	sourdes sonores	s	hy		h
			y	w	
LATERALE		l			
NASALES	m	n		ñ	
MI-NASALES	mb	nd	nj ny	ñg, ñgw, ñw	

Au niveau des consonnes, il n'y a pas de grande différence entre les systèmes catholique et protestant. On n'en relève pratiquement que dans dj (catholique) et j (protestant). Le tilde sur n (ñ) a permis aux deux systèmes d'avoir un même symbole pour la vélaire nasale, notée ŋ par ceux qui respectent le système de 1970.

Quant aux voyelles du système protestant, on les regroupe de la manière suivante :

i é o u
 e a ô

Si pour le système catholique l'accent grave (`) sur les voyelles (e et o) indique leur ouverture, la présence de l'accent aigu sur e, de l'accent circonflexe sur o est au contraire le symbole de la fermeture vocale.

I-1.3. Le système de 1970

Il s'est inspiré du système préconisé en 1930 par l'Institut International Africain.

Voici l'alphabet basaa qui découle des travaux de la réunion de 1970 :

a, b, b̃, c, d, e, é, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ŋ, o, ô, p,
(r), s, t, u, v, w, y.

Les consonnes f, v et r (hors système) figurent dans cet alphabet auquel il convient d'ajouter les sons qui suivent :

mb, nd, nj, ny, ŋg, ŋgw, ŋw, hy, kw, gw.

Le tableau ci-dessous regroupe les consonnes.

	labiales	dentales	palatales	vélaires	glottales
OCCLUSIVES { { sourdes { sonores	<u>p</u> <u>b</u> <u>b̃</u>		<u>c</u>	<u>k</u> <u>kw</u>	
CONSTRUCTIVES { { sourdes { sonores		<u>t</u> <u>s</u>	<u>hy</u>	<u>g</u> <u>gw</u>	<u>h</u>
LATERALE		<u>l</u>			
NASALES	<u>m̃</u>	<u>n</u>		<u>ŋ</u>	
MI-NASALES	<u>mb</u>	<u>nd</u>	<u>ny</u>	<u>ŋg, ŋgw, ŋw</u>	

Par rapport aux systèmes catholique et protestant, le système de 1970 établit une distinction entre b ordinaire et b croisé (b̃). Le digraphe tj est remplacé par c, la vélaire ŋ remplace le n tildé (ñ).

Les voyelles d'après le système de 1970 ne portent plus d'accents qui peuvent gêner la notation des tons. Ces voyelles sont regroupées ci-dessous :

i e { o u
 a } ô

I-2 - Le bôlu

Deux systèmes de transcription coexistent : le système protestant et le système de 1970. Les buluphones ont été évangélisés dans leur majorité par les missionnaires presbytériens. Ceux qui, par la suite, sont devenus catholiques, ont conservé la transcription protestante, même si pour les besoins de leur religion la langue utilisée était l'ewondo qui adopte le système catholique.

I-2.1. Le système protestant

Comme pour le basaá, ce système a subi l'influence des Anglo-Saxons. La seule différence se trouve au niveau de la palatale g, transcrite tj en bôlu, et tj en basaá. Voici du reste l'alphabet bôlu selon ce système :

a, b, d, é, e, f, g, i, j, k, l, m, n, ñ, ô, o, p, s, t, u, v, w, y, z.

A ces lettres s'ajoutent les groupes suivants :

mb, mv, nd, ny, ng, ngbw, kpw.

Les consonnes de ce système sont regroupées ci-dessous :

	labiales	dentales	palatales	vélaires	labio-vélaires	glottales
OCCLUSIVES (sourdes) (sonores)	p b	t d	tj j	k	kpw	'
CONSTRUCTIVES (sourdes) (sonores)	ɸ v	s z	y	w		
LATERALE		l				
NASALES	m	n		ɲ		
MI-NASALES	mb, mv	nd	ny	ng	ngbw	

Les voyelles sont regroupées de la manière suivante :

i é e a o ô u

I-2.2. Le système de 1970

L'alphabet bôlu, selon ce système, se présente de la manière suivante :

a, b, d, e, é, è, f, g, i, j, k, l, m, n, y, o, ô, p, s, t, u, v, w, y, z.

Les groupes suivants s'ajoutent à l'alphabet :

mb, mv, nd, ny, ng, ngb, kp.

On notera le remplacement de la vélaire ɲ par le symbole ɲ et l'absence de la constrictive w dans la transcription des labiovélares d'après le système de 1970.

Quant aux consonnes de ce nouveau système, on peut les regrouper dans le tableau ci-dessous :

	labiales	dentales	palatales	vélaires	labio-vélaires	glottales
OCCLUSIVES { {sourdes {sonores	p b	t d	c j	k	kp	ʔ
CONSTRUCTIVES { {sourdes {sonores	ɸ v	ɬ z	 y	 w		
LATERALE		l				
NASALES	m	n		ŋ		
MI-NASALES	mb, mv	nd	ny	ng	ngb	

Les voyelles sont regroupées de la manière suivante :

i ə u
e ɛ o
 a ɔ

La voyelle e de l'ancien système représentait aussi bien la voyelle ouverte ɛ que la centrale e.

I-3. Le duǎlá

Cette langue connaît à l'heure actuelle trois systèmes de transcription : le système chrétien (les protestants et les catholiques ont utilisé un même système de transcription), le système Ittmann-Helmlinger et le système de 1970.

I-3.1. Le système chrétien

Les Duǎlá sont protestants depuis plus d'un siècle. C'est ce qui explique le maintien de la transcription des missionnaires protestants parmi les catholiques.

Voici l'alphabet duǎlá du système chrétien :

a, b, d, e, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ñ, ñ̃, o, o, p, r, s, t, u, w, y.

A cet alphabet s'ajoutent les groupes suivants :

mb, nd, nj, ng, tj, kw, ngw, ñw.

	labiales	dentales	palatales	vélaires	glottales
OCCLUSIVES { sourdes { sonores	p b	t d	tj j	k, kw g	
CONSTRUCTIVES {sourdes {sonores	ɸ	s	y	w	h
LATERALE		l			
VIBRANTE		r			
NASALES	m	n	ɲ	ŋ	
MI-NASALES	mb	nd	nj	ng, ngw, ŋw	

Les voyelles sont regroupées de la manière suivante :

i e e a o u
e a o

I-3.2. Le système Ittmann-Helmlinger

Ces auteurs, qui ont séjourné pendant longtemps à Douala, ont chacun un système de transcription. Mais comme il n'y a entre ces systèmes que deux différences (le premier auteur note b ce que le second note respectivement b et 'b ; de même au d du premier auteur correspondent respectivement d et 'd), il était plus économique de les mettre ensemble.

Voici donc l'alphabet duála d'après ce système :

a, b, (b, 'b), c, d, (d, 'd), e, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, n', n, o, o, p, r, s, t, u, v, w, y.

On y ajoute les groupes suivants :

mb, nd, nj, ng, kw, ngw, nw.

Si la vélaire ɲ est notée par n avec un point suscrit, cette vélarisation n'apparaît pas devant g dans un texte. Par rapport au système chrétien, celui-ci remplace le digraphe tj par c, ce qui le rapproche du système de 1970.

Les consonnes du système Ittmann-Helmlinger apparaissent dans le tableau ci-après.

		labiales	dentales	palatales	vélaires	glottales
OCCLUSIVES	{ sourdes	p	t	c	k, kw	
	{ sonores	b (b, b)	d (d, 'd)	ɟ	g	
CONSTRUCTIVES	{ sourdes	ɸ	θ			h
	{ sonores			ɥ	w	
LATERALE			ʎ			
VIBRANTE			ɾ			
NASALES		m	n	ɲ	ŋ	
MI-NASALES		mb	nd	nj	ng, ngu, ŋw	

Les voyelles sont transcrites comme dans le système chrétien.

I-3.3. Le système de 1970

Le système de 1970 remplace b et d préglottalisés par b et d crossés (b̥, d̥). La palatale ɲ est remplacée par le digraphe (mi-nasale) ny. La vélaire notée ŋ avec un point suscrit est remplacé par ɳ.

Quant aux voyelles ouvertes de l'ancien système (o et e), elles sont remplacées respectivement par ɔ et ɛ.

Voici l'alphabet duáíá du système 1970 :

a, b, b̥, c, d, d̥, e, ɛ, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, ɔ, p, r, s, t, u, w, y.

A ces lettres s'ajoutent les groupes suivants :

mb, nd, nj, ny, ɳg, kw, ɳgw, ɳw.

Le tableau ci-dessous regroupe les consonnes du *fulɓ*.

	labiales	dentales	palatales	vélaires	glottales
OCCLUSIVES (sourdes) (sonores)	p b b	t d d	c j	k, kw g	
CONSTRUCTIVES (sourdes) (sonores)	f	s	y	w	h
LATERALE		l			
VIBRANTE		r			
NASALES	m	n		ŋ	
MI-NASALES	mb	nd	nj ny	ng ngw. ŋw	

I-4. Le fulfulde

Un seul système de transcription est en usage au Cameroun ; il est conforme au système retenu à la réunion de Bamako. Dans le présent document, il sera connu sous l'appellation "système de 1966".

I-4.1. Le système de 1966

Voici l'alphabet dégagé d'après ce système :

a, b, **b**, c, d, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ŋ, o, p, r, s,
t, u, w, y, **y**, '.

A ces lettres s'ajoutent les groupes suivants :

mb, nd, ny, ng.

Le tableau ci-dessous donne l'inventaire des consonnes :

	labiales	dentales	palatales	vélaires	glottales
OCCLUSIVES { sourdes sonores	p b b	t d d	c j	k g	'
CONSTRUCTIVES { sourdes sonores	ɸ	s	y y'	w	h
LATERALE		l			
VIBRANTE		r			
NASALES	m	n		ŋ	
MI-NASALES	mb	nd	nj, ny	ng	

Il convient de noter que seuls les écrits d'Eldrige Mohammadou sont rigoureusement conformes à la transcription de la réunion de 1966, R.P. Noye et P.F. Lacroix (ce dernier dans "Poésie peule de l'Adamaoua") mettent un n devant et en haut de b, d, j et q pour traduire la pré-nasalisation. La (mi-nasale) palatale ny est notée ñ par Noye, ɲ par Lacroix dans l'ouvrage cité. Au Tchad, c'est le système de 1966 qui est appliqué.

Quant aux voyelles, on les regroupera de la manière suivante :

i	u	ii	uu
e	o	ee	oo
a		aa	

I-5. Le gbaya

Deux systèmes vont apparaître ci-dessous : l'un en cours au Cameroun et l'autre suggéré par un chercheur ayant travaillé à Bouar (Centrafrique). Le premier sera connu sous l'appellation système du Centre de Traduction gbaya et le second sera dénommé système théorique (RCA) car il n'a certainement pas encore fait ses preuves.

I-5.1. Le système du Centre de Traduction gbaya

C'est pour les besoins de l'évangélisation que le gbaya a connu ces dernières années un grand développement au Cameroun. Le missionnaire linguiste P. Noss est le responsable du Centre de Traduction gbaya actuellement installé à Meiganga, dans l'est du Cameroun.

Voici l'alphabet gbaya selon ce système :

a, ā, b, b̄, d, d̄, e, ε, ē, f, g, h, i, Ĩ, k, l, m, n, ŋ, o, ɔ, ɔ̄, p, r, s, t, u, ũ, v, w, y, z.

A cet alphabet s'ajoutent les groupes suivants :

mb, nd, ŋg, mgb, kp, gb.

La palatale ny est considérée comme une variante contextuelle de y dans ce système.

L'inventaire de ces consonnes se retrouve dans le tableau ci-dessous :

	labiales	dentales	palatales	vélaires	glottales
OCCLUSIVES { sourdes { sonores	p b b̄	t d d̄		k kp g gb	ʔ
CONSTRUCTIVES { sourdes { sonores	f v	s z	y	w	h
LATERALE		l			
VIBRANTE		r			
NASALES	m	n		ŋ, ŋm	
MI-NASALES	mb	nd		ŋg mgb	

Les voyelles sont regroupées ci-dessous :

i e a o u ɨ ɛ̄ ɔ̄

I-5.2. Le système théorique (RCA)

En Centrafrique où la langue nationale officielle, le sango, est utilisée dans le cadre de l'alphabétisation, les autres langues nationales n'ont pas, pour le moment, beaucoup de chances de connaître le développement que leurs locuteurs pourraient souhaiter. Des raisons de politique d'unité nationale expliquent cette situation.

C'est pourquoi le système de transcription suggéré par Y. Monino dans son "Esquisse d'une dialectologie gbaya", ne pouvant être testé sur le terrain, mérite bien d'avoir le qualificatif de "théorique".

Ce système remplace les consonnes crossées par les mêmes symboles que l'Allemand Ittmann ('b et 'd). La palatale ny est notée n̄ ; la vélaire ŋ ne précède pas g dans ng et ngb (au Cameroun, on a bien ng, mais mgb au lieu de ngb ou ngb).

Les deux systèmes ont bien les mêmes voyelles; mais si dans le premier la nasalisation vocalique est marquée par un tilde suscrit, dans le second, le tilde est souscrit.

Voici donc l'alphabet gbaya d'après le système théorique (ECA) :

a, ã, b, 'b, d, 'd, e, ɛ, ɛ̃, f, g, h, i, ĩ, k, l, m, m̃, n, ñ, ŋ, ŋ̃, o, ɔ, ɔ̃, p, r, s, t, u, ũ, v, w, y, z.

A ces lettres s'ajoutent les groupes suivants :

mb, nd, ng, ngb, ŋm.

Le tableau ci-dessous donne l'inventaire des consonnes :

	labiales	dentales	palatales	vélaires	glottales
OCCLUSIVES { sourdes { sonores	p b 'b	t d 'd		k g	kp gb
CONSTRUCTIVES { sourdes { sonores	ɸ v	ɖ z			h
LATERALE		l			
VIBRANTE		r			
NASALES	m	n	ɲ	ŋ	ŋm
MI-NASALES	mb	nd		ng, ngb	

Les voyelles sont regroupées de la manière suivante :

i e ɛ a ɔ o u ĩ ɛ̃ ɛ̃̃ ã ɔ̃ ũ

I-6. Le hausa

La transcription du hausa au Cameroun est conforme à celle arrêtée à Bamako en 1966. Cette transcription sera donc dénommée ici "système de 1966".

I-6.1. Le système de 1966

Voici l'alphabet selon ce système :

a, b, b̃, c, d, d̃, e, f, g, h, i, j, k, k̃, l, m, n, o, r, s, sh, t, u, w, y, ỹ, z, z̃.

A ces lettres s'ajoutent les groupes ci-après :

gy, gw, ky, kw, k̃y, k̃w, sh, ts, mb, nd, ng.

L'inventaire des consonnes apparaît ci-dessous :

	labiales	dentales	palatales	vélaires	glottales
OCCLUSIVES (sourdes (sonores	b b̥	t d	c j	k, ky, kw k̥, ky̥, kw̥	
CONSTRUCTIVES (sourdes (sonores	ʃ	s ts	sh		
LATERALE		l			
VIBRANTE		r			
NASALES	m	n			

Quant aux voyelles on les regroupe de la manière suivante :

i e a o u

Nota : Dans les textes hausa d'avant et d'après 1966, on voit apparaître des segments -mb-, -nd-, -ng-. S'agit-il d'unités monophonémiques ou, au contraire, d'unités biphonémiques appartenant ainsi à deux syllabes différentes ? L'inventaire des sons du hausa de 1966 ne laisse apparaître ni les nasales m, n (présentes cependant dans l'alphabet), ni les mi-nasales.

II - LES PROBLEMES RENCONTRÉS

Après les réunions de Bamako et de Yaoundé, les recommandations adoptées n'ont pu être appliquées convenablement au Cameroun. Le gouvernement camerounais n'a pas encore défini sa politique linguistique. Il ne s'agit de sa part que d'une position d'attente.

II-1. La politique linguistique du gouvernement n'est pas encore définie

En effet, en 1972, un projet est né à l'Université de Yaoundé, projet devenu, dans le cadre de l'Onarest (Office National de la Recherche Scientifique et Technique), programme et dénommé Atlas Linguistique du Cameroun (Alcam).

L'Alcam qui permettra au gouvernement de définir une politique linguistique est comparable à un immeuble à plusieurs étages :

- Le premier "étage" entamé depuis longtemps vise la connaissance élémentaire minimale du domaine linguistique national grâce à l'établissement d'un inventaire de ces langues par :

- . le relevé d'un minimum de données permettant d'identifier les diverses langues ;
- . la classification sur la carte.

Ce relevé et cette classification des langues elles-mêmes projetées sur carte constituent le volet proprement linguistique du programme.

Le volet socio-linguistique permet d'établir une prospective de la recherche en fonction du comportement de la population vis-à-vis des langues à sa disposition.

Grâce à ces deux volets du programme qui "habitent" le premier étage de l'ALCAM, on pourra répondre à trois questions :

- combien de langues parle-t-on au Cameroun ?
 - qui les parle ?
 - où les parle-t-on ?
- Le second étage de l'ALCAM sera habité par la recherche linguistique intensive. Les langues seront décrites (grammaire, dictionnaire, recueil de textes...), comparées. Cette recherche est infinie. Elle consiste, avec la linguistique générale (réflexion théorique sur le langage à partir des données fournies par la linguistique descriptive) et la sociolinguistique, l'essentiel des activités de toute équipe de recherche linguistique.

II-2. Les barrières linguistiques et culturelles persistent

Le programme ALCAM peut, bien sûr, permettre au gouvernement camerounais de définir sa politique linguistique. Mais, tant que la recherche ne débouche pas sur l'homme de nos campagnes et l'aide à résoudre ses problèmes quotidiens ou comble ses vœux précis touchant au domaine de la langue, cette recherche-là ne permettra pas au gouvernement de trouver des arguments entraînant l'adhésion massive et enthousiaste du peuple à sa politique (linguistique).

C'est pourquoi l'équipe de l'Unité de Recherche Linguistique (UREL), du Centre de Recherche sur les Langues et Traditions Orales Africaines (CERELTRA), de l'Institut des Sciences Humaines (ISH), de l'ONAREST a élaboré un second programme dénommé "Langues et Communication". Ce programme utilise les données du programmes ALCAM et la méthodologie de la linguistique appliquée. On espère ainsi faire bénéficier les Camerounais des "retombées" pratiques de la recherche linguistique. Ces "retombées" sont de deux types, mais visant à la dissolution des barrières linguistiques et culturelles. Il s'agit :

- de la standardisation des orthographes des langues camerounaises (elle est déjà en chantier) ;
- de stimuler la production, par les usagers eux-mêmes, de petites initiatives élémentaires aux diverses langues du Cameroun, propres à faciliter les échanges et à réduire des différences linguistiques abusivement entretenues.

II-3. Les habitudes acquises, la réticence des uns et des autres gênent

Ceux qui ont appris à lire et à écrire dans un système n'acceptent pas de l'abandonner. On se sent encore embarrassé quand on est incapable de répondre positivement à la question de savoir si le gouvernement rendra obligatoire le système de transcription qui lui sera soumis, puisque celui arrêté en 1970 à Yaoundé n'est toujours pas rendu obligatoire.

L'objection des conservateurs rejoint la réticence des uns et des autres dans la mesure où le silence du gouvernement ne permet pas au profane de prévoir une prise de position favorable au nouveau système de transcription de nos langues.

II-4. La résistance des auteurs et usagers des machines à écrire

Le problème des claviers de machines à écrire sera envisagé plus loin dans la dernière partie du document. Sans le minimiser complètement, on peut dire que ce problème ne doit pas être un frein à la fixation de nos

alphabets. Les utilisateurs de machines à écrire ne sont qu'une infime minorité parmi les utilisateurs de nos langues. La technique actuelle est capable de résoudre le problème de clavier.

II-5. Les linguistes du Cameroun se sont mis au travail

Dans le cadre du présent document, il convient de ne parler que du programme "Langues et Communication" qui va être ci-dessous présenté dans ses grandes lignes.

II-5.1. Objectifs et motifs (du programme Langues et Communication)

II-5.1.1. Objectifs

a) Etablissement d'un alphabet des langues camerounaises :

- consonnes
- voyelles
- tons

b) Définition des règles orthographiques compte tenu de l'alphabet pour fixer la transcription des langues camerounaises.

c) Coordination des personnes concernées :

- lecteurs (locuteurs natifs et non natifs)
- auteurs (ONAREST, Université, toute personne intéressée)
- éditeurs, imprimeurs.

II-5.1.2. Motifs

a) Unification de la production littéraire de l'ONAREST grâce au même système standard de transcription.

b) Diversification de cette production compte tenu des préoccupations (recherche fondamentale et appliquée) et des publics visés :

- publications scientifiques
- publications de vulgarisation (suit l'énumération) :
- lexiques (néologismes - traduction ; adaptation des emprunts)
- livres de lecture (supports de culture nationale) pour les enfants et les adultes
- manuels d'initiation aux langues camerounaises pour les locuteurs natifs et les locuteurs non natifs.

Les unités de l'ONAREST contribueront à la diversification de la production.

II-5.2. Définition des travaux

C'est l'étape définition des lettres (graphèmes) au niveau de l'objectif alphabet qui est, à brève échéance, utilisable sur le plan pratique.

II-5.2.1. L'objectif alphabet sera atteint en deux étapes :

a) Inventaire des oppositions phoniques utilisées par les langues nationales (obtenu grâce aux questionnaires d'enquête linguistique du programme ALCAM).

b) Définition des lettres (graphèmes). Les symboles de l'API des questionnaires linguistiques ainsi que ceux de l'IIA seront "traduits" compte tenu des critères suivants :

- utilisation en écriture cursive ;
- coût d'équipement en symboles nouveaux (dactylographie et impression) ;
- habitude acquise à la suite des alphabétisations en anglais et/ou en français, sans léser en aucune manière les langues nationales quand l'usage des symboles spéciaux s'avère nécessaire ;
- couverture de tous les besoins de nos langues en consonnes et en voyelles ;
- lecture facile de ces lettres ;
- nombre de lettres ne dépassant pas celui admis par la machine à écrire.

II-5.2.2. Définition des règles orthographiques

Objectif de longue haleine pour lequel les travaux devront s'effectuer en tenant compte des réalités nationales et celles de l'Afrique centrale. Au niveau du Cameroun, on pourra prévoir trois étapes essentielles :

- a) Rédaction orthographique d'un corpus et textes (quatre heures de parole environ) et énonciation des règles.
- b) Test de lecture/écriture et repérage des ambiguïtés tonales.
- c) Corrections et conclusions.

II-5.3. Coordination des personnes concernées

Objectif de longue haleine et celui qui conditionne le succès du programme Langues et Communication des langues qui doivent faciliter la mise en évidence de l'identité culturelle et l'affermissement de l'unité du Cameroun.

II-5.3.1. Au niveau des lecteurs

On tâchera de :

- créer une rubrique "transcription des langues nationales" dans un Bulletin de liaison où apparaîtront des exemples de transcription selon le nouvel alphabet ;
- organiser des séminaires pour les utilisateurs de l'alphabet standardisé des langues camerounaises.

II-5.3.2. Au niveau des auteurs

On prévoira :

- l'organisation de tables rondes réunissant des institutions susceptibles de produire des écrits ainsi que des personnalités connues pour l'intérêt qu'elles portent à notre patrimoine culturel ;

- l'organisation de séminaires (ou réunions) sur l'élaboration de :

- lexiques en langues nationales/français ou anglais illustrant les problèmes du néologisme.;
- manuels d'initiation aux langues camerounaises pour locuteurs natifs et non natifs.

II-5.3.3. Au niveau des éditeurs, imprimeurs

On se contentera d'avoir des contacts privés avec eux.

L'objectif de coordination des personnes concernées ne peut réussir que si, d'une part, la recherche est opérationnelle et fonctionnelle et si, d'autre part, l'ONAREST, tout en poursuivant sa production scientifique ou technique, n'oublie pas de s'intéresser aux besoins de la masse.

Voilà donc le programme que les linguistes du Cameroun en service ou rattachés à l'ONAREST ont élaboré pour permettre l'application des recommandations des réunions de Bamako (relatives au fulfulde et au hausa) et de Yaoundé (relatives aux langues de l'Afrique centrale).

Au moment où le colloque sur les lexiques thématiques se tient à N'Djaména en janvier 1978, le projet de l'alphabet général des langues du Cameroun, qui a servi de document de base et a été adopté après quelques modifications mineures pour l'ensemble des pays de l'Afrique centrale, n'a pratiquement pas dépassé, au plan camerounais, le stade de projet. Il reviendra à l'équipe des linguistes de l'ONAREST de le faire admettre par les personnes concernées visées aux paragraphes III.5.1.1.c et III.5.3. du présent document.

II-6. Un souhait

Mais si, comme on doit l'espérer, l'on parvient à faire adopter l'alphabet, il n'est pas souhaitable que la définition des règles orthographiques se fasse avant la nécessaire consultation des personnes concernées qui, précisément, doivent apporter leur précieux concours à l'équipe des chercheurs de l'ONAREST. La réunion de Yaoundé (1970) n'a abordé qu'une partie limitée de l'orthographe (notation des consonnes en positions initiale, médiane et finale). Des séminaires à l'intérieur du Cameroun ont également repris les conclusions de la réunion de Yaoundé sans les dépasser.

II-7. Une promesse

Presque tous les problèmes posés par le découpage des éléments du discours restent donc à résoudre au Cameroun. L'ONAREST fera ce qui est en son pouvoir pour qu'avant la tenue de la prochaine réunion sur "La transcription et l'harmonisation de la transcription des langues africaines" des solutions soient envisagées au niveau de l'orthographe des langues camerounaises.

III - QUELQUES SUGGESTIONS

Les quelques suggestions qui suivent porteront sur l'alphabet et sur l'orthographe.

III-1. L'alphabet des langues africaines

En réalité, il s'agit de plusieurs alphabets puisque chaque langue n'utilise qu'un certain nombre de lettres et groupements de lettres pour les besoins de sa transcription. C'est donc la fusion de ces divers alphabets en un seul document qui constitue ce qui est appelé ici alphabet des langues africaines.

III-1.1. Harmoniser la notation des lettres

Il est souhaitable de n'avoir en effet qu'un seul système de notation pour toutes les langues africaines. Sur ce plan, on peut dire qu'en théorie la réunion de Yaoundé (1970) a mieux réussi que celle de Bamako (1966).

En effet, dans le document sur la réunion de Bamako, on lit ce qui suit en page 5 sur le mandingue :

"Il y a lieu de faire observer au départ qu'aucune 'nouvelle lettre' du système IAI n'a été retenue dans l'orthographe mandingue, ni pour les consonnes ni pour les voyelles. Cette position a été fermement défendue par les spécialistes de l'alphabétisation du Mali et de la Guinée. Des propositions de 'nouvelles lettres' ont été néanmoins faites, mais elles ont été repoussées à la suite de votes." (1)

On doit déplorer la position des spécialistes de l'alphabétisation, hostiles à l'introduction de "nouvelles lettres" dans la transcription du mandingue. Pour les convaincre, on peut avancer les raisons suivantes :

III-1.1.1. L'alphabétisation ce n'est pas du n'importe quoi

Au moment où les missionnaires ont fixé la transcription des langues africaines ils ne pouvaient que s'inspirer des lettres qu'ils avaient à leur disposition pour la transcription de leurs propres langues. Mais depuis que des recherches ont établi la spécificité des langues africaines dont certaines unités phoniques gagnent à être représentées par des symboles différents des systèmes importés, il serait dommage de priver certaines langues africaines de l'apport de la science sous prétexte que l'ancien système de transcription conviendrait à l'alphabétisation. Ce type d'alphabétisation risquerait d'être considéré à juste titre comme du "n'importe quoi".

III-1.1.2. Le peuple a droit à une initiation de qualité

Si l'initiation à la lecture, à l'écriture et à la formation intellectuelle de l'adulte analphabète doit se faire dans un laps de temps relativement court, cela ne signifie pas qu'il faille lui refuser une initiation de qualité. Cette qualité doit déjà se retrouver dans l'alphabet qu'on met à la disposition de l'adulte.

III-1.1.3. Brisons notre conservatisme

On prétend que le peuple trouvera le nouveau système de transcription trop difficile. Il s'agit d'une raison fantaisiste qui ne correspond pas à la réalité mais qui traduit plutôt le conservatisme de certains responsables de l'alphabétisation peu enclins à abandonner le système de transcription - aujourd'hui désuet - que nous a légué l'époque coloniale.

Les séminaires et les campagnes d'alphabétisation et de formation organisés aussi bien à l'intention des adultes que des jeunes analphabètes au Cameroun ont prouvé que l'introduction des "nouvelles lettres" n'a rencontré quelque résistance que parmi les utilisateurs des anciens systèmes de transcription et les alphabétisés en français et/ou en anglais. Ceux qui ont accédé pour la première fois à la lecture et à l'écriture n'ont jamais opposé une quelconque résistance et ils ont même accueilli avec beaucoup d'enthousiasme cet enseignement dont les formateurs leur ont vanté les mérites au premier rang desquels se place le système de transcription qui convient à nos langues, beaucoup mieux que les systèmes des missionnaires.

Il n'y a pas de raison que des résultats obtenus dans d'autres langues ne puissent l'être dans le mandingue.

(1) Document Unesco/CLT/Baling/13, Paris (15 septembre 1966), p. 5.

III-1.1.4. Le maintien de ce système désuet lèse le présent et l'avenir

En effet, dans la mesure où les parents s'intéresseront de plus en plus (grâce à leur formation) à ce que font leurs enfants, notamment à l'école primaire, si nous nous obstinons à conserver les systèmes désuets, cela lèsera nécessairement le présent. Nos enfants (le présent) évolueront dans ces systèmes désuets et à leur tour deviendront les conservateurs que nous sommes aujourd'hui. C'est l'avenir de nos langues qui sera finalement lésé en refusant de reconnaître leur personnalité comme si le non-alignement actuel du système désuet de transcription de la colonisation empêche par ailleurs une bonne et fructueuse coopération entre l'Afrique et l'Occident. La personnalité africaine ne doit pas être seulement un slogan politique. Elle doit et peut également se manifester grâce à la science dans la transcription des langues.

III-1.1.5. La machine à écrire ne doit pas régir nos alphabets

Quand on veut proposer des symboles spéciaux pour la transcription des langues africaines, une des objections est que ces symboles-là on ne les trouve pas sur les claviers des machines à écrire ordinaires.

Tout d'abord, nos alphabets s'adressent à des gens dont la plus grande majorité n'utiliseront jamais de machines à écrire. Les utilisateurs de ces alphabets pratiqueront donc l'écriture cursive. Nous n'avons pas le droit de les priver des symboles susceptibles de traduire correctement les unités phoniques de nos langues.

Ensuite, les textes qui vont circuler ont toutes les chances d'être imprimés. Or, à l'heure actuelle, les imprimeries ont à leur disposition tous les caractères rares voulus.

Enfin, comme il est quand même souhaitable d'avoir des machines à écrire pour nos langues, on peut envisager plusieurs possibilités :

- a) diviser l'Afrique en trois ou quatre zones, chaque zone utilisant un certain nombre de caractères devant remplacer ceux dont on peut se passer sur une machine à écrire ordinaire. Le cadre limité de l'actuel document ne permet pas de creuser ce problème ;
- b) dans le cadre de cette répartition du continent africain en zones, on peut équiper une machine à écrire ordinaire pour un utilisateur travaillant sur deux ou plusieurs langues voisines ;
- c) il y a même des machines à écrire américaines avec lesquelles on utilise des caractères spéciaux sans qu'il soit nécessaire de les souder ;
- d) pour les institutions on peut préconiser les machines "à boule" qui faciliteront l'utilisation de tous les caractères voulus ;
- e) une machine suisse, équipée pour les besoins des mathématiciens, et qui comporte trois caractères par touche, peut facilement être transformée pour la transcription des langues africaines. Ce type de machine pourra convenir à des institutions.

Ainsi, pour contenir l'alphabet général des langues africaines, les solutions d et e peuvent être retenues. Pour les alphabets par zone et pour les besoins personnels, on peut retenir les solutions b et c.

III-1.1.5.1. Que faire des tons ?

La transcription des tons peut être faite en tenant compte des zones car c'est un problème qui, contrairement à ce qu'on pense, est très complexe. Il ne suffit pas de s'en tenir aux tons phonologiques pour résoudre le problème de leur transcription.

III-1.1.5.2. L'alphabet des langues de l'Afrique centrale

La réunion de N'Djaména (janvier 1978) a amélioré l'alphabet de la réunion de Yaoundé (1970). Quatre double-tableaux vont apparaître ci-dessous, qui présentent respectivement : les consonnes monograpbes (un tableau avec notation pratique et pour machine à écrire ordinaire), les consonnes polygraphes (deux tableaux comme pour les consonnes monograpbes), les voyelles orales (deux tableaux) et les voyelles nasales (deux tableaux également).

CONSONNES MONOGRAPHEES (système phonétique et phonologique)

p	ɸ	f	θ	t	ɾ	ʈ	s	ʃ	ç	c	k	q	ʔ
b	β	v	ð	d	r	ɖ	z	ʒ	ɣ	j	g	ɠ	ɣ
β	w̃	ɣ	ʈ	dʰ	ʈ	l	ʃ		ɣ	χ	ɣ	h	h
m	w	ɱ	ɟ	n	i	ŋ	ʒ	ɲ	ʎ	ɣ	ŋ	N	

CONSONNES MONOGRAMMES (notation pratique)

p	p̣	f	t	t	(ɾ)	ʈ	s	ʃ	hy	c	k	q	ʔ
b	ḅ	v	d	d	r	ɖ	z	ʒ	ɣ	j	g	ɠ	ɣ
β	w̃	ɣ	ʈ	dʰ	ʈ	l	ʃ		ɣ	x	ɣ	h	h
m	w	ɱ	ɟ	n	l	ŋ	ʒ	ny	ʎ	ɣ	ŋ	N	

CONSONNES POLYGRAPHES (système phonétique et phonologique)

py	by	my	ty	dy	jy	fy	ky	gy	hy	
mp	mb	ɲm	nz	nd	ɲj	mɐ	ŋk	ŋg	ɸh	βh
pf	bv	mɓv	ts	dz	tʃ	dʒ	kɸ	gɓ	tʰ	dʰ
pt	bd	nɐ	dɐ	ndz	dʒɐ	ŋɐ	gɓ	ŋgɓ	kʰ	gʰ
pw	bw	mɐ	sw	zw	tʃɐ		kɐ	gɐ	ŋɐ	ŋgɓ

CONSONNES POLYGRAPHES (Notation pratique)

py	by	my	ty	dy	jy	fy	ky	gy	hy	
mp	mb	ɲm	nz	nd	ɲj	mɐ	ŋk	ŋg	ɸh	βh
pf	bv	mɓv	ts	dz	c	j	kɸ	gɓ	tʰ	dʰ
pt	bd	nɐ	dɐ	ndz	jɐ	ŋɐ	gɓ	ŋgɓ	kʰ	gʰ
pw	bw	mɐ	sw	zw	cɐ		kɐ	gɐ	ŋɐ	ŋgɓ

VOYELLES ORALES SIMPLES
(système phonétique et phonologique)

i	u	f	ɔ	w	ɯ
e	ɛ	ɛ			o
ɛ	œ		o	ʌ	ɔ
a	æ		d		d

VOYELLES ORALES SIMPLES
(notation pratique)

i	u	ɨ	ɯ	w	ɯ
o	ɔ	ɔ			o
ɛ	ɛ		ɔ	ʌ	ɔ
a	æ		ɛ		a

VOYELLES NASALES
(système phonétique et phonologique)

ɛ̃		f̃	ɔ̃	ɯ̃	ɯ̃
ɔ̃					ɔ̃
ɛ̃	œ̃		ɔ̃		ɔ̃
ɛ̃			ɔ̃		ɔ̃

La longueur vocalique sera exprimée par répétition de la voyelle concernée (redoublement).

La nasalisation est notée par un tilde .

VOYELLES NASALES
(Notation pratique)

ɛ̃		ɨ̃	ɯ̃	ɯ̃	ɯ̃
ɔ̃					ɔ̃
ɛ̃	œ̃		ɔ̃		ɔ̃
ɛ̃			ɔ̃		ɔ̃

Il ressort des tableaux précédents et de ceux de la notation pratique, en particulier, que l'alphabet des langues de l'Afrique centrale et sans doute de l'Afrique (à l'exception de l'arabe et des langues de la famille khoisan) peut s'écrire de la manière suivante :

a, ā, ä, a, ā, a, ā, b, b̄, b̄, c, d, d̄, d̄, e, ē, ē, e, ē, ē, ē,
 f, g, g, ḡ, G, h, h̄, i, ī, i, ī, j, k, l, |, m, m̄, n, n̄, n̄, N,
 o, ō, ō, o, ō, ö, ȫ, p, p̄, q, r, r̄, [, (r), s, Š, t, t̄, t̄, u,
 ū, u, ū, w, w̄, v, v̄, w, w̄, x, y, ȳ, z, Z, Z̄, z, r.

A ces 83 monographes, on ajoute les polygraphes qui suivent :

py, by, my, ty, dy, fy, fy, ky, gy, hy, ny, mp, mb, nm, nz, nd, nj, mv, nk, ng,
 ph, bh, pf, bv, mbv, ts, dz, sl, zl, kp, gb, th, dh, pt, bd, rw, dw, ndz, jw,
 nw, gb, ngb, kh, gh, pw, bw, mv, sw, zw, cw, lw, gw, rw, ngb.

Il y a certainement d'autres digraphes ou polygraphes qu'on peut ajouter et auxquels la réunion n'a pas pensé, comme par exemple le digraphe vy. Ce digraphe vy correspond en effet à fy.

Chaque langue utilise, comme dit plus haut, celles des lettres de l'alphabet commun et ceux des polygraphes donnés ci-dessus, pour ses besoins de transcription.

III-2. L'orthographe des langues africaines

III-2.1. La réunion de Yaoundé

Si la réunion de Yaoundé ne parle de l'orthographe que relativement aux consonnes en position initiale, médiane et finale, elle ne pose même pas les problèmes de la segmentation du discours en "mots".

III-2.2. La réunion de Bamako

Par contre, la réunion de Bamako "a examiné les problèmes du découpage des éléments du discours et de sa représentation dans la graphie".

La lecture du document final de cette réunion laisse apparaître nettement le souci des experts de préconiser une orthographe pratique. Cependant, ils n'ont pas résolu le problème lié à la présence ou non, dans la graphie, du trait d'union, de façon uniforme.

En effet, ils préconisent de noter un trait d'union entre un verbe et un pronom sujet suffixé, ou entre un verbe, un pronom complément et un pronom suffixé, ou entre un verbe (ou un nominal) et la particule "prétérit" no(o), ou dans les mots composés entre les divers éléments rentrant en composition. Les cas précédents concernent le fulfulde. En revanche, on découvre un manque d'harmonisation quand on propose pour le fulfulde une graphie sans trait d'union entre un pronom sujet (préposé) et un verbe, ou entre un pronom complément (postposé) et un verbe, ou un nominal, tandis que pour le tamasheq on préconise de noter un trait d'union entre un verbe et un pronom affixe personnel ou entre un substantif et une particule. On comprend encore moins la présence d'un trait d'union dans un exemple de

contraction (en songhay) où deux voyelles (o et a) se suivent, celle qui est articulée est isolée au moyen du trait d'union. Il est souhaitable de donner au trait d'union une "valeur" unique dans la transcription.

III-2.3. Suggestions

Bien qu'il soit malaisé de définir ce qu'on entend par "mot", on peut convenir qu'il s'agit d'une entité conçue soit comme une unité lexicale (liste ouverte), soit comme une unité grammaticale (liste fermée).

L'orthographe des langues africaines peut se fonder sur cette définition du "mot" et être analytique.

III-2.3.1. Les nominaux

Les noms simples ne posent aucun problème d'orthographe en dehors du phénomène d'assimilation que la réunion de Yaoundé a résolu en proposant une notation des consonnes dans les mots.

Les noms dérivés seront transcrits d'un seul tenant.

Les noms composés auront leurs composantes (qui sont des noms simples ou dérivés) juxtaposées sans trait d'union.

Les syntagmes nominaux complétifs ou qualificatifs sans monème fonctionnel seront transcrits comme les noms composés. S'ils ont un monème fonctionnel, ce dernier sera transcrit comme une unité séparée.

III-2.3.2. Les déterminatifs

Les indices de classe (marque de nombre dans les langues à classes nominales) seront liés aux thèmes nominaux, comme les modalités verbales (marque d'aspect, de temps de mode...) seront liées aux bases verbales.

En dehors des modalités nominales et verbales, les déterminatifs (démonstratifs, possessifs, interrogatifs, morphèmes de genre, etc.) seront séparés des unités lexicales ou grammaticales qu'ils accompagnent.

III-2.3.3. Les pronoms personnels et substitutifs

Les pronoms personnels et substitutifs peuvent être préposés, postposés ou suffixés au verbe. Ils peuvent assumer les fonctions sujet ou complément. Ces pronoms seront transcrits comme des mots séparés.

III-2.3.4. Les monèmes fonctionnels

Les monèmes fonctionnels (prépositions, conjonctions de subordination ou de coordination, etc.) seront transcrits de façon disjonctive.

III-2.3.5. Elisions, contractions

Au cours de la réunion de 1966, le groupe songhay n'a pas pu se mettre d'accord sur l'orthographe des énoncés du genre a no a sè "donne le lin". Les voyelles o et a sont consécutives mais c'est la dernière qui est articulée.

Les transcriptions analytiques ont été proposées :

a no a sè
a no-a sè

Dans la dernière transcription, on met un trait d'union entre les deux voyelles. Ce trait laisse la voyelle escamotée à gauche.

En búlu (Cameroun), l'énoncé mə abɔ "je fais" peut aussi être transcrit analytiquement :

m ə abɔ

mə-abɔ

La voyelle escamotée reste donc à gauche du trait d'union comme en songhay.

Mais dans le syntagme búlu mʃnɔ wam "mon enfant" (en réalité mʃnɔ wam) réalisé (mʃnam), l'orthographe analytique avec ou sans trait d'union permet la graphie suivante :

mʃnɔ wam

mʃn-ɔ w-am

Comment résoudre ce problème de contraction ?

L'examen de la graphie avec trait d'union fait apparaître que, pour le premier "mot", c'est l'élément situé à droite du trait qui est escamoté, tandis que pour le dernier "mot", c'est l'élément de gauche qui est escamoté.

Le trait d'union n'est donc pas efficace.

L'apostrophe n'est pas efficace non plus car elle ne permet pas au lecteur de restituer les éléments constitutifs du syntagme.

En effet, dans l'exemple songhay, on avait proposé la notation a n' a sé, tandis que dans les exemples búlu on aurait respectivement m'abɔ et mʃn am.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une orthographe analytique, on pourra utiliser les parenthèses rondes pour entourer les éléments non articulés. Ainsi donc, l'exemple songhay serait transcrit a n(o) a sé, alors que les exemples búlu seraient respectivement transcrits m (ə) abɔ, mʃn (ɔ) (w) am.

Les élisions et les contractions peuvent donc être résolues de cette façon.

Le trait d'union pourra être un symbole que les spécialistes utiliseront dans l'étude de la structure des segments du discours.

III-2.3.6. Amalgames

Dans les amalgames où la transcription des constituants ne permet pas de restituer la forme finale du "mot", il est souhaitable de maintenir la silhouette globale sans passer par la voie analytique.

III-2.3.7. Les textes destinés aux lecteurs non africains

Quand on écrit un ouvrage destiné aux lecteurs non africains ou tout simplement susceptible d'être lu par eux, il est bon de donner un tableau d'équivalence entre la transcription de la langue africaine utilisée et celle de la ou des langues non africaines envisagées. Une fois que ce tableau est donné, il convient de maintenir l'orthographe de la langue africaine sans modification partout dans cet ouvrage.

Une brochure vient d'être éditée par le Conseil International de la Langue Française (CILF) dans la collection Fleuve et Flamme. Cette brochure a pour titre Contes du pays des rivières. Le système de transcription est expliqué en page 6. En feuilletant cet ouvrage (très bien présenté) on trouve par hasard sur un titre, en page 22 : Libóy lí ɔkunduŋ ; suit un

texte en basaā (langue du Cameroun). En page 23, où l'on traduit le texte de la page précédente en français, on maintient (ce qui n'est pas mauvais) le titre en "basaā". Malheureusement, la transcription du dernier mot change subitement d'orthographe et au lieu de ḡkundũḡ, on écrit ḡkundũḡ. Cela est anormal. Ce n'est pas parce qu'on traduit un texte en français qu'on doit modifier l'orthographe des mots de la langue africaine concernée. Le mot ḡkundũḡ ne signifie rien en basaā dans le système de transcription expliqué en page 6 de l'ouvrage en question.

Dans le même ordre d'idée, on doit déplorer les transcriptions du genre : les Bantus, philosophie bantue, etc. Mettre un -s final à bantu, c'est comme si en français on écrivait les choux (avec une autre marque de pluriel, -s après -x-). On sait qu'il n'y a pas de marque féminin dans les langues bāntu. Maintenir ou dans la transcription du mot bantu est parfaitement inutile même dans un texte français.

En dehors des noms propres de personnes dont il est malaisé actuellement de changer l'orthographe, il est nécessaire de transcrire les langues africaines en respectant la graphie de ces langues. Il est facile de mettre en relief (la typographie le permet) un mot ou un énoncé d'une langue africaine dans un texte en français par exemple sans qu'il soit besoin de "franciser" son orthographe.

CONCLUSION

Tout le monde reconnaît aujourd'hui que les alphabets et les diverses transcriptions utilisés depuis l'époque des missionnaires ne conviennent pas à nos langues. Mais l'ère des critiques stériles doit être dépassée.

L'essentiel ce n'est peut-être pas d'aboutir à un accord entre experts et utilisateurs. Ce que nous devons obtenir c'est que chaque Etat accepte un système et qu'il le rende obligatoire. A l'intérieur de chaque Etat des structures seront mises en place pour faire respecter ce système par tous.

Pour les experts et dans le cadre de la présente réunion, il est nécessaire, sinon impérieux, de proposer enfin une transcription harmonisée des langues africaines. On peut espérer que ce système unifié sera un point de départ très important pour la promotion de ces langues et un moyen efficace pour gagner la lutte contre l'analphabétisme, aspect le plus avilissant du sous-développement.

par David DALBY

La réunion organisée par l'Unesco en 1978 sur la transcription et l'harmonisation des langues africaines donnera l'occasion de faire le point des résultats concrets des débats internationaux antérieurs sur la question. Ces débats ont été marqués par deux faits importants : la réunion de l'Unesco sur l'unification des alphabets des langues nationales, tenue à Bamako en 1966, et la publication et l'application depuis 1928 du mémoire de l'IAI sur l'orthographe pratique des langues africaines.

Un aspect clé des débats a été le choix et la normalisation des caractères nécessaires aux langues dont l'ensemble des phonèmes ne se rend pas aisément par les différentes lettres de l'alphabet latin utilisées telles quelles. Dans les cas de ce genre, on se trouve inévitablement partagé entre les avantages et les inconvénients que représentent, employées isolément ou en combinaison, les solutions suivantes :

- introduction de signes diacritiques pour modifier les lettres latines (par exemple ê et ô) ;
- utilisation de digraphes latins (par exemple gh, gb) ;
- adjonction à l'alphabet latin de lettres non latines (par exemple ɔ, ɔ̃) ;
- attribution de valeurs phonémiques non traditionnelles à des lettres latines existantes (par exemple g).

La discussion sur ce point, qui n'a pas encore entièrement abouti pour ce qui est notamment de l'orthographe des langues africaines, se poursuit depuis plus d'un siècle et menace de compromettre les efforts visant à harmoniser et à rendre plus cohérente la transcription de ces langues.

La discussion en question est nécessairement sans issue et on peut - et cela a été fait - opposer des objections valables à chacune des solutions susmentionnées :

- les signes diacritiques ont l'inconvénient d'être fréquemment omis dans l'écriture, d'obliger à revenir en arrière sur la plupart des machines à écrire et, souvent aussi, à utiliser des caractères d'imprimerie spéciaux ;
- les digraphes ont l'inconvénient suivant : d'enfreindre le principe établi d'un symbole par phonème, d'allonger les mots (notamment lorsque plusieurs d'entre eux se font suite) et de risquer de provoquer des confusions avec les séquences que forment les mêmes lettres se succédant "naturellement" ;
- les lettres non latines présentent l'inconvénient de paraître "exotiques" et d'être absentes de la plupart des claviers de machines à écrire et des jeux de caractères typographiques ;
- les valeurs phonémiques non classiques ont l'inconvénient d'induire en erreur le lecteur lorsqu'il passe d'une langue à une autre.

En fait, le choix d'une de ces solutions a souvent été guidé par des raisons d'ordre local ou pragmatique. C'est ainsi qu'on a en général préféré les accents français pour marquer les différences de qualité des voyelles dans les langues parlées par les pays "francophones", alors que des signes diacritiques souscrits ou des lettres spéciales ont eu la

préférence des pays "anglophones". De même, j et c(h) ont été adoptés sans mal pour représenter les plosives ou les affriquées palatales dans les pays "anglophones" alors que les pays "francophones" - du fait que j et c(h) ont une valeur différente en français - ont plutôt préféré ty et dy.

Quelles que puissent être les résolutions ou recommandations adoptées à l'avenir, il serait surprenant qu'une orthographe uniforme soit jamais adoptée pour la transcription des langues africaines dans leur ensemble. Il n'est peut-être pas trop grave qu'une langue de l'Afrique orientale emploie des conventions orthographiques différentes de celles d'une langue de l'Afrique occidentale, mais il serait inquiétant que des langues utilisées dans un même pays adoptent des conventions différentes ou - pire encore - que les principes d'écriture de la même langue diffèrent dans des pays voisins. Un objectif important de la réunion de Bamako était d'harmoniser l'orthographe de telle ou telle langue dont l'utilisation dépasse les frontières nationales, mais l'adoption de plusieurs orthographe "nationales" pour des langues parlées à l'intérieur de pays déterminés a, dans une certaine mesure, contrarié l'application des recommandations de Bamako (voir A.N. Tucker, "Orthographic Systems and Conventions", Current Trends in Linguistics, vol. 7, 1971, p. 642).

Même si l'on peut remédier aux inconvénients de certaines solutions - par exemple par l'adjonction de caractères spéciaux aux machines à écrire et aux presses - la modification de l'orthographe de langues ayant une tradition écrite bien établie demeure extrêmement difficile.

Il importe de se rendre compte que les diverses méthodes permettant de compléter les alphabets des langues africaines devront probablement continuer de coexister, que ce soit pour le traitement du même phonème dans différentes langues ou pour le traitement de phonèmes différents dans les mêmes langues. Cela étant, il serait intéressant d'établir et de faire accepter un ensemble de possibilités de transcription pour les phonèmes les plus communs des grandes langues africaines. Un système international de ce genre offrirait, dans la mesure du possible, des équivalences entre :

- les lettres de l'alphabet latin (non modifiées, avec des signes diacritiques ou sous forme de digraphes) ;
- les lettres spéciales (comme celles qui sont utilisées dans le système graphique "Africa" de l'IAI) ;
- les lettres de l'alphabet arabe.

Dans l'appendice I, on trouvera des propositions préliminaires d'équivalents normalisés (alphabet latin, écritures "Africa" et arabe) à utiliser dans le cadre d'une "Orthographe Internationale pour la Transcription des Langues et Nomenclatures Africaines (IOTA)". L'Institut Africain International soumet ces propositions à la réunion organisée par l'Unesco en 1978 sur la transcription et l'harmonisation des langues africaines, en vue de recueillir observations et critiques. Il serait heureux de savoir si les experts réunis à Niamey estiment qu'il faut poursuivre la recherche dans cette voie.

S'ils sont adoptés, les équivalents proposés dans le cadre de l'IOTA, une fois développés et révisés comme il convient, pourraient être utilisés aux fins suivantes :

- possibilité d'utiliser des transcriptions différentes pour la même langue, lorsque cela est nécessaire pour des raisons pratiques (il n'y a pas de raison pour que è et ɛ, h et ç, ou sh et ʃ ne soient pas considérés comme des variantes orthographiques ou typographiques de la même lettre dans un alphabet international africain, comme ɟ et g le sont dans l'alphabet latin classique, ou ß et oe dans l'alphabet allemand) ;

- normalisation de la transcription des noms propres africains, y compris les noms d'ethnies et les toponymes, ainsi que les citations de langues africaines, y compris les références bibliographiques (ce qui implique la translittération romanisée de lettres spéciales et de caractères arabes).

L'Afrique a pu tirer parti de l'expérience acquise ailleurs dans le monde pour ce qui est de la modification et de l'extension de la graphie latine et des difficultés engendrées par l'absence d'harmonisation dans ce domaine. D'autre part, le grand nombre de langues en Afrique et, dans de très nombreux cas, leur "division" par les frontières héritées de l'époque coloniale, ont inévitablement freiné les efforts de normalisation et d'harmonisation des orthographe africaines si bien qu'un grand nombre d'anomalies orthographiques subsistent aussi bien à l'intérieur de chaque langue qu'entre langues voisines. Aussi, pour des raisons d'ordre pratique, la réunion de Bamako n'avait-elle traité que de six langues majeures de l'Afrique occidentale ; il serait raisonnable d'imposer une limite du même genre aux échanges de vues sur des conventions orthographiques susceptibles d'intéresser l'ensemble du continent.

Une manière d'assurer une telle limitation consisterait à classer les principales langues de l'Afrique selon le nombre estimatif de locuteurs dont elles sont les première et deuxième langues. A l'appendice II est présentée une tentative de classement des grandes langues africaines en trois catégories :

- celles dont on estime qu'elles sont parlées par plus de 20 millions de personnes ;
- celles qui seraient parlées par plus de 10 millions (et moins de 20 millions) de personnes ;
- celles parlées par plus de 1 million (et moins de 10 millions) de personnes.

A elles trois, ces catégories englobent une cinquantaine de langues du continent et il est proposé de s'attacher, pour commencer, à appliquer les équivalents proposés à l'appendice I aux langues africaines que l'on suppose parlées par au moins 10 millions de personnes. Si on exclut l'anglais et le français, elles sont au nombre de 13 ; ce sont, par ordre alphabétique, les suivantes : amharique, arabe, fula, hawsa, igbo, lingala, mandingue, nguni, oromo, rwanda-rundi, swahili, tswana-sotho, yoruba.

En raison de la diversité des caractéristiques phonétiques et phonémiques de chaque langue, il est bien entendu impossible d'avancer des valeurs phonétiques ou phonémiques absolues pour chaque série d'équivalents proposée par l'IOTA. Il est donc proposé que les 13 langues majeures ci-dessus - représentant toutes les régions d'Afrique - soient utilisées comme cadre de référence initial pour l'IOTA.

Consonnes

Il serait décidé que le digraphe gb, par exemple, aurait généralement la valeur d'une plosive labio-vélaire sonore, mais, en igbo, exceptionnellement, la valeur d'une plosive bilabiale sonore. De même, p se verrait attribuer en yoruba la valeur exceptionnelle d'une plosive labio-vélaire sourde. Les consonnes ayant des points souscrits, comme le montre le tableau de la page suivante, représenteraient soit des consonnes emphatiques en arabe, soit des plosives rétroflexes ailleurs (ḍ, ṭ = ḍ, ṭ), ce qui laisse g̣ (comme en yoruba) et ẓ comme solutions orthographiques possibles pour les lettres non arabes sh, zh = ʃ, ʒ. Dans le cas des digraphes, il serait indispensable d'éviter la confusion avec les séquences naturelles des mêmes lettres dans une langue donnée, en insérant un trait d'union à l'intérieur des séquences naturelles.

Voyelles

Il faudrait attribuer aux symboles vocaliques è = ĕ, etc. des équivalents diacritiques souscrits, comme ġ en yoruba, etc. ; une harmonisation devrait alors être assurée avec la transcription des langues majeures qui ont besoin de différencier les qualités vocaliques non prévues dans les présentes propositions. Il est proposé d'utiliser chaque fois que cela est possible l'accent grave (ou le point souscrit) pour marquer une voyelle ouverte - correspondant à une lettre spéciale - de préférence à l'accent aigu pour marquer une voyelle fermée. Il faudrait tenir compte des langues majeures qui, pour des raisons de fréquence relative, ont adopté des lettres avec des signes pour les voyelles fermées et des lettres sans signes pour des voyelles ouvertes. Les lettres doubles seraient recommandées dans le système IOTA pour la transcription de voyelles phonémiques longues.

Les paragraphes ci-dessus donnent des exemples de la manière dont le tableau IOTA pourrait être complété, ce qui serait également nécessaire pour tenir compte des variations régionales de l'arabe (par exemple, l'utilisation de ĩ) ayant la valeur de ġ en Egypte et au Soudan) pour établir des translittérations normalisées de la graphie éthiopienne (utilisée actuellement pour l'amharique, l'oromo et d'autres langues éthiopiennes).

APPENDICE I

ORTHOGRAPHE INTERNATIONALE POUR LA TRANSCRIPTION
DES LANGUES ET DE LA NOMENCLATURE AFRICAINES

Propositions préliminaires

BASIC LETTERS	DIALECTS	DIALECTS	SPECIAL LETTERS	ARABIC CONVALETS	BASIC LETTERS	DIALECTS	DIALECTS	SPECIAL LETTERS	ARABIC CONVALETS
b				ب			vh	و	
p				پ			fh	ف	
d				د			dh		ذ
t				ت			th		ث
g				ج			sh	ش	س
k				ك			zn	ز	ع
e				ق			qh	ق	غ
	ib		س		r				ر
	'd		و		!				ل
	'k		ك				hl	ه	
	'y		ي				zl	ز	
m				م	w				و
n				ن	y				ع
		na	ن		(C. use)	ن		و	
		gb				ن		/	
		kp				ن		!	
	d		د	د		ن		//	
	t		ت	ت		ن			
	s			س	(C. use)				
	z			ز	(K. use)				
v				و					
f				ف					
s				س				ع	
z				ز					
c				ج				ا	
j				ج				و	
x				خ					
c (used)				ج					
h				ه				و	
	h			ه					

TRANSCRIPTION ET HARMONISATION DES LANGUES AFRICAINES AU SENEGAL

par Pathé DIAGNE

Le problème de la transcription et de l'harmonisation des langues africaines au Sénégal a connu une histoire assez mouvementée et encore inachevée. Il se trouve que la réunion de Bamako a contribué cependant, il y a quelques années, à aplanir ici quelques-unes des difficultés les plus grandes à ce sujet. Les problèmes qui demeurent reflètent encore largement les termes de cette controverse passée. Trois graphies de conception différente se sont disputé le terrain. L'option pour une écriture latine officielle n'a pas immédiatement abouti à effacer certains problèmes techniques.

CHOIX DE LA GRAPHIE

Entre 1958 et 1968 il y a eu trois écoles d'écriture : indigène, arabe et latine. A partir des années cinquante, on a connu au Sénégal dans certains milieux une floraison d'écritures dites autochtones. A l'époque où la section de Grenoble de la FEANF (1) et le groupe Renaissance du pulaar éditaient deux syllabaires, l'un en wolof, le *ijjib wolof*, l'autre en pulaar, le *jangen pulaar*, un autodidacte tailleur de son métier, du nom de A. Fall, un professeur de lettres, Seybatou Diop, et un arabisant du nom de Sokhna, réinventaient en effet, les deux premiers pour le wolof, le second pour le sereer, des graphies relativement proches de celles que l'on trouve en Sierra Leone depuis le XVIIIe siècle. Ces systèmes graphiques n'ont jamais fait l'objet d'une présentation scientifique. On en fait mention dans certaines recherches.

POUR UNE GRAPHIE INDIGENE

L'IFAN de Dakar possède quelques textes sur les trois systèmes. Je fais référence à ces transcriptions pour un certain nombre de raisons :

- elles sont conçues par leurs auteurs dans le souci d'inventer une écriture propre à des langues africaines qui ne devraient rien dans l'esprit de leurs auteurs aux graphies arabe et européenne en particulier ;
- cette attitude d'hostilité explicite à l'égard de tout emprunt graphique étranger a pesé sur le débat sénégalais en matière de transcription et d'harmonisation. Elle a sensibilisé l'opinion publique, fortement impressionnée à l'époque par la possibilité d'inventer ou de réinventer une écriture autonome pour des langues africaines.

Ces graphies indigènes, qui ont mobilisé les esprits un moment, auront leurs tenants. Ils s'opposeront aux promoteurs du "*ijjib*" wolof singulièrement. Les deux écoles d'alphabétisation ont été en concurrence entre 1958 et 1968 environ, à une échelle non négligeable à Dakar et dans la Médina.

Cette concurrence fut d'autant plus forte que les promoteurs des syllabaires indigènes bénéficiaient d'un contact et d'assises populaires très larges. Le groupe de langue mis sur pied par la SACSEN (Section Sénégalaise de la Société Africaine de Culture) eut à prendre position sur l'adoption de ces graphies. Les autorités sénégalaises furent elles-mêmes sollicitées.

(1) FEANF : Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France.

L'adoption d'une graphie purement locale indigène ou sénégalaise fit ainsi problème avant la parution de tout texte officiel réglementant la transcription.

POUR UNE GRAPHIE ARABE

L'usage de graphies utilisant les lettres arabes réajustées pour le wolof, le pulaar et le mandingue est non seulement ancien mais pratiqué encore sur une vaste échelle. C'est le walafal des wolophones.

La population sénégalaise, musulmane à 95 %, est généralement alphabétisée à l'école coranique sur la base des lettres arabes ; comme 10 % de cette population a seulement été alphabétisée en français, celle-ci recourt facilement, surtout dans le milieu rural parmi les adultes, et en ville parmi les femmes, à ces transcriptions en lettres arabes.

Il y a une littérature d'ailleurs considérable sur ce plan. Nombre d'écrivains éditent aujourd'hui en Afrique du Nord et au Liban, par l'intermédiaire de librairies orientales de la place, des textes religieux en wolof et en pulaar sur la base de cette graphie. D'aucuns vivent même de ces traductions en wolof et pulaar des hadiths des "guides pour un bon musulman" ou des poèmes publiés par les grands marabouts du pays et leurs disciples. E. Malick Sy de Tiawone, Ch. A. Bamba de Touba, et leurs disciples tidianes et mourides, Musa Ka, A. Touré, D. Touré, O. Sow, etc. alimentent cette littérature qui, au XIXe siècle, avait connu avec Majaxate Kala, épistolier des souverains du Kayoor, un vif éclat. La graphie arabe pose évidemment ici un problème de codification et d'harmonisation. L'adoption d'une graphie arabe pour les langues sénégalaises fut suggérée compte tenu du développement considérable de l'enseignement coranique, sinon arabe, et du nombre impressionnant de Sénégalais alphabétisés sur cette base.

Cette revendication fut soutenue dans les années cinquante par des intellectuels d'horizons différents. Ceux de l'école française l'ont fait. Il s'en est trouvé parmi les rédacteurs du ijjib wolof. Les arabisants nombreux des universités arabes défendirent cette position. Le monde maraboutique sénégalais ne fut pas sensibilisé paradoxalement par ce problème sur une vaste échelle. Ibra Nyasse et Cheikh M'Backe, deux chefs religieux de renom, appuyèrent cet effort.

Dans l'ensemble, la transcription du mandingue, du pulaaret du wolof en arabe allait de soi pour l'immense majorité de ceux qui ne connaissaient pas d'autre écriture. L'idée d'une officialisation ne les habitait cependant pas. La disparité des conventions d'écriture à l'intérieur d'une même langue était de fait. Elle fait encore problème. Les conventions graphiques varient souvent d'un auteur à l'autre et d'une langue à l'autre. Les lecteurs s'y retrouvent plus ou moins ; or dans la vie quotidienne, il s'agit de l'outil de communication épistolaire privilégié d'une certaine génération. C'est aussi un instrument de diffusion de connaissances religieuses. En 1978, il est de plus en plus question de recourir aux lettres arabes pour l'alphabétisation du monde rural. Des chefs religieux influents y conviaient, il y a quelques mois avec Abdul Aziz Sy, Khalife de Tiawone et Ch. M'Backe, chef religieux influent du monde mouride. Certains groupes d'arabisants qui avaient déjà posé le problème de l'usage de la graphie arabe dans les années cinquante et soixante y sont revenus. Kaddu, sensible à cette demande, publie une page de wolof en lettres arabes.

POUR UNE GRAPHIE LATINE

Elle a été adoptée officiellement à l'exclusion de toute autre à partir de 1968 et fait l'objet de textes de réglementation. La codification en lettres latines, qui fait encore problème, a également des racines lointaines au moins pour certaines des six langues officielles, comme le wolof, le pulaar et le mandingue.

Dès 1732, on possède quelques transcriptions du wolof dues à Y. Barbot, auteur de "Description of Guinea". M. Kilham publie un Tare wolof, livre de wolof français. J. Dard publie en 1825 sa grammaire wolof, en 1826

son dictionnaire. On connaît les travaux du baron Roger : Recherches philosophiques sur la langue woloffe, en 1829, de Monseigneur Kobes, Principes de la langue woloffe, Dakar, 1856, de l'abbé Boilat, Grammaire de la langue woloffe, Paris, 1856, de L. Senghor, de Ch. Anta Diop de la Section de Grenoble de la FEANF, de S. Sauvageot, de nous-mêmes et des séminaires linguistiques de l'IFAN.

Le pulaar, fixé à l'époque des travaux de Faidherbe, a bénéficié au Futa Tooro des analyses de Gaden dont on connaît le dictionnaire, les contes et la grammaire. Le groupe de Renaissance du pulaar et le séminaire de l'IFAN, le manuel du FSI sur le Fulaadu, le Janngen Fulfudee de A.I. Sow l'auront doté sur place d'une graphie précise.

Le sereer a été analysé et transcrit par L. Senghor, le père Cretois et surtout A.F. Diop, Rey Ulman.

Le mandingue qui revêt au Sénégal les variantes malinké (Sénégal oriental) de mandinka en Casamance, Gambie, et de socé sur la côte, aura surtout bénéficié des analyses publiées à partir de recherches menées hors du Sénégal par Galifet, E. Balanghian, M. Houis, Bakary Coulibaly, J.C. Hachet, Ch. Bird, etc.

Le diula a bénéficié des recherches de D. Sapir. Ces analyses ont débouché sur l'établissement de règles de codification. Elles ont donné naissance, grâce aux travaux des groupes de langues au séminaire de l'IFAN, entre 1968 et 1972, de la Promotion humaine, à partir de 1972, et du CLAD plus récemment, à des syllabaires et à des textes et lexiques scientifiques. C'est l'ensemble de cette recherche qui est à la base de l'effort officiel de codification et d'harmonisation.

TRANSCRIPTION OFFICIELLE ET HARMONISATION

C'est la Section de Grenoble de l'IFAN qui, pour la première fois, posait le problème de ce choix de graphie et de l'harmonisation des transcriptions.

Le choix de la graphie amenait à dire sa préférence entre les trois systèmes passés en revue. L'un, indigène, imposait comme le suggéraient Seybatou Diop et Sokhna, à inventer une écriture autonome. Le second choix portait sur la graphie arabe, le troisième sur la graphie latine. Ces trois écoles recèlent trois philosophies comme on le devine. Sur le terrain, l'option pour un système exclura en général dans les esprits toute référence à un autre d'autant qu'il s'agissait de codifier et de fixer des langues pour leur usage à l'école et dans l'appareil d'un Etat-nation.

L'option pour la graphie latine a été de fait un acte de gouvernement. Elle s'est opérée en dehors d'une large consultation populaire sur la base de décrets-lois.

Une fois l'option pour la graphie latine faite, le problème de l'harmonisation fut subordonné au choix initial d'une graphie unique à chaque langue et commune dans la mesure du possible à l'ensemble linguistique sénégalais. Il était question d'adopter à la limite une transcription telle que les mêmes lettres servent à transcrire les mêmes phonèmes et le même découpage orthographique appliqué à chaque structure commune aux différentes langues.

Les travaux et les débats de cette époque se référaient explicitement aux réalisations accomplies dans les pays voisins. C'était une nécessité en particulier pour le pulaar parlé en Mauritanie, au Mali, en Gambie, en Guinée, au Sénégal ou au Nigeria, où il bénéficiait d'une littérature abondante et diversifiée.

pour le wolof, l'influence des ouvrages surtout religieux venus de Gambie était plus forte. La transcription utilisée en Gambie était phonologique alors que celle en usage au Sénégal avant le syllabaire de la Section de la FEANF de Grenoble décalquait l'alphabet français. Pour le mandingue, comme pour les autres langues, peu avait été fait au Sénégal même avant 1966. L'expérience quinésenne avait cependant dès le début des années soixante retenu l'attention.

La rencontre Unesco de Bamako, tenue en 1966, sur la transcription aura ici un impact considérable. Elle dégage en effet quelques principes clairs. La rencontre de Bamako suggère l'adoption d'une graphie phonétique. Elle prend position sur le problème controversé des digraphes, formule le principe d'une harmonisation des transcriptions non seulement à l'intérieur d'une même langue ou des langues d'un même pays, mais au plan de la région, voire du continent. Le document qui, comme on le sait, ne concernait que deux langues parlées au Sénégal (pulaar, mandingue) parmi les six parlées qu'il tente de codifier, contribuera à calmer les esprits. Il avait surtout l'avantage d'être conçu par un organisme extérieur et international. Toutes les parties concernées au débat linguistique ne furent pas invitées à Bamako. Au Sénégal en particulier, le CLAD, qui ne s'occupait alors des langues africaines que par référence à la pédagogie du français, devait jouer un rôle quasi exclusif dans la représentation sénégalaise.

Il n'en demeure pas moins que la rencontre de Bamako débloqua par la suite le débat linguistique au Sénégal. Les groupes du syllabaire wolof et de renaissance du pulaar adoptèrent ses conclusions, séduits par leur conformité aux options qui étaient déjà les leurs.

1. La réunion simplifiait les transcriptions et les rendait surtout autonomes de certaines contraintes avancées par les appareils d'Etat. Elle n'imposait pas les digraphes, même si elle ne les excluait pas. Or, c'était une pierre d'achoppement. En effet, certains milieux administratifs et politiques trouvaient dans les digraphes un moyen de rapprocher la graphie des langues africaines du français, sinon même de les décalquer sur ce dernier.

2. Le colloque acceptait le principe de créer des signes originaux par rapport au contexte et de se libérer du clavier français proprement dit. Or il y avait tendance, pour des raisons d'urgence, à ajuster comme en Guinée les alphabets aux lettres existantes en français (dh, th, etc.).

Les conséquences des options de Bamako ne furent pas immédiates au Sénégal. Il fallut attendre l'abrogation du décret du 24 juillet 1968 pour qu'un texte qui fasse à peu près l'unanimité sur certains points soit publié. En 1968, les textes publiés pour codifier la transcription des six langues officialisées imposaient encore l'usage de digraphes inspirés des soucis de pédagogie du français.

Il faudra l'intervention de la Cour suprême à la suite des protestations des groupes de chercheurs sénégalais pour que les textes qui retenaient l'usage de digraphes soient définitivement abrogés et remplacés par le Décret n° 71 566 du 21 mai 1971. Celui-ci adopte le principe d'une lettre, un son pour les six langues. Il habilite également à introduire des signes étrangers à la graphie française (ñ), etc.

A partir de 1969, le Séminaire de l'IFAN qui regroupait des chercheurs africains, sénégalais ou non, des praticiens, des pédagogues et des représentants des divers groupes réalisateurs de syllabaires et de textes, élabore pour les six langues retenues officiellement un projet non seulement d'alphabets mais aussi d'orthographe, c'est-à-dire de règles de découpage en mots. Six syllabaires furent réalisés par le Séminaire pour illustrer les principes de transcription retenus par le Séminaire. C'est ce travail qui sera à l'origine des propositions faites aux autorités pour le décret de 1971. Ce décret retiendra le principe d'une harmonisation des alphabets surtout. Il ne levait cependant qu'un premier obstacle en gardant le silence sur l'orthographe. Entre 1971 et 1975, il y a une

floraison de textes, de journaux et de manuels dans les six langues officielles. Le texte qui mettait officiellement en veilleuse le problème des orthographes laissait une lacune juridique. Sur le plan pratique, l'accord des praticiens fut facilité par les travaux du Séminaire de l'IFAN et des autres groupes qui s'entendent facilement sur les découpages adoptés par les syllabaires existants. Les services d'alphabétisation de la Promotion humaine, les revues en langues nationales auront joué ici un rôle considérable en vulgarisant par leurs syllabaires les alphabets et orthographes qui faisaient l'objet d'un consensus.

C'est dans ce contexte que les autorités posent le principe de la création de commission nationale pour l'orthographe de chaque langue. Les chercheurs sénégalais n'estimaient plus nécessaire ce débat, devenu d'autant plus inutile à leur sens que les textes publiés par les différents organismes comme l'IFAN, le CLAD, l'Université, le Service d'Alphabétisation, reflétaient un accord parfait sur les principes et les pratiques.

La première commission consultative constituée est celle animée par Mme A. Diop, chercheur à l'IFAN. Elle tient ses réunions et élabore un projet qui reconduit sur l'essentiel les principes sur lesquels l'accord était déjà fait. Le travail n'était pas inutile. Il présentait l'avantage d'explicitier tout au moins l'accord de ses membres choisis et nommés par le chef de l'Etat sénégalais.

Un décret sur le découpage des mots du wolof est paru en 1977 à la suite de ce travail. Il n'en épouse pas les conclusions et fait aujourd'hui l'objet de controverses dans la mesure où il est pratiquement inapplicable du fait d'erreurs et d'incohérences que les spécialistes y relèvent. Il présente par ailleurs, entre autres inconvénients, celui de décalquer le découpage du wolof sur les catégories des mots du français. Il n'est pas nécessaire d'aller ici dans le détail. Quelques analyses auxquelles nous renvoyons présentent une critique des récentes initiatives de l'autorité sénégalaise en matière de transcription du wolof singulièrement.

Sur le plan phonologique, l'erreur grave du décret est de tenter d'effacer le fait fondamental de gémination en édictant des conditions de transcriptions de fait impossibles à réaliser en pratique.

L'article 3 impose d'écrire la géminée si l'on prouve que sa non-transcription n'entraîne pas de confusion d'homonymie ou de synonymie ; or, à l'échelle d'un vocabulaire de 30 000 mots, il est évident qu'une telle règle, même accompagnée d'un lexique, conduit à des impasses techniques et pédagogiques.

Sur le plan du découpage, la limite des mots en wolof décalque ceux du français. On en vient à écrire, au lieu de xari goor gi, xar i goor gi, par exemple, ou nit u ndar pour nit u ndar, comme le suggère la commission nationale qui soulignait non sans raison que l'élément génitif (u ou i) disparaît souvent et qu'il valait mieux le rattacher au possesseur, par exemple :

xaru goor, gi, guro goor gi ; kër samba, etc.

Les contradictions sont encore plus nombreuses dans le découpage des formes verbales qui font l'objet d'une attention particulière. On note ainsi entre l'auxiliaire et le verbe des disparités étonnantes pour des situations à tout point similaires.

On écrit ainsi Da ma, mais aussi doona et gisna.

On écrit gisna : il a vu/gis-nga : tu as vu, etc.

Le même texte qui suggère Du ma dem - je n'irai pas - dicte Doo dem tu - tu n'iras pas.

Il n'y a ainsi pratiquement pas de ligne directrice logique mais des règles édictées hors des contraintes de la structure de la langue.

Il y a dans ces règles des défauts qui proviennent d'une approche en retrait sur les réalités du wolof, sur les acquis de la linguistique et de la pédagogie moderne.

On comprend que le texte fasse présentement problème.

- Il n'est pas applicable techniquement.
- Il introduit par ailleurs une rupture par rapport au processus d'harmonisation régionale.

L'attention des autorités a été attirée sur ces difficultés. Il faut espérer qu'elles prennent conscience de la nécessité d'y remédier.

Les problèmes de transcription et d'harmonisation graphique, pour importants qu'ils soient, n'épuisent pas le champ de recherches et les préoccupations des chercheurs. Il est donc essentiel que la rencontre qu'organise l'Unesco dix ans après la réunion de Bamako fasse un écho des thèmes de recherches et d'actions en cours. A ce plan, il paraît nécessaire de discuter des points suivants :

A. SENS DU DEBAT

I - De la transcription et des graphies. Il faudrait, comme nous l'avions envisagé dans le cadre d'une mission au Tchad :

- a) accepter le principe de non-exclusivité des graphies de large diffusion (coexistence de graphie arabe ou latine en l'occurrence) ;
- b) s'orienter vers l'élaboration de transcriptions harmonisées pour chaque langue et pour l'ensemble des langues d'un Etat, d'une région ou du continent, sur la base des graphies existantes, qu'elles soient "indigènes", "arabes", ou "latines".

Il se trouve que des populations nombreuses sollicitent, selon leur contexte, telle ou telle de ces écritures.

- c) Toujours au plan de la transcription, l'Unesco pourrait envisager une réunion d'experts qui propose en particulier :

1. Pour l'alphabet arabe, l'alphabet latin ou toute autre graphie, des transcriptions standard pour l'ensemble des langues du continent ou au moins pour les régions et les groupes de langues.

2. Pour l'orthographe et le découpage des mots, des suggestions pourraient également être faites selon les familles de langues ayant des similitudes évidentes au plan de la typologie des structures.

II - Du langage standard. Le problème posé par le caractère oral des littératures africaines et du nombre des variantes soulève, au plan de la transcription et de la fixation de textes classiques, des problèmes qui méritent débat.

III - L'adaptation. L'ajustement des langues africaines à la modernité pose le problème de lexicographie, de lexicologie, de manuels, de guides, etc.

B. DES TRAVAUX EN COURS

On trouve, dans une récente publication du Crelans, des informations précieuses sur les travaux en cours. Nous les complétons et les résumons.

I. Projet officiel

1. Elaboration de matériel didactique en Wolof et sereer pour l'enseignement confiée au CLAD.

2. Cours d'alphabétisation : Ils sont organisés par la Promotion humaine dans diverses entreprises, à la télévision et aussi par nombre de centres culturels ou de particuliers, groupes culturels, centres scolaires religieux, etc.

II. Ministère de la Culture

Il publie une revue Dem Ak Tay qui analyse et édite des textes en wolof, sereer, mandingue, etc.

III. IFAN

- (a) Séminaire de linguistique de M. A. Diop.
- (b) Groupe de collecte de littérature orale.

IV. IREM

Recherche sur le langage mathématique moderne à l'usage des maternelles et du primaire. Professeur Sakhir Thiam.

V. KADDU

Publication et recherches sur les 6 langues officielles (pulaar, mandingue, Wolof, sereer, soninké, diula).

LES LANGUES CREOLES D'AFRIQUE SONT DES LANGUES AFRICAINES

par Clifford N. FYLE

Les langues créoles d'Afrique sont les langues maternelles d'un grand nombre d'habitants de beaucoup de pays situés au sud du Sahara, tels que le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Gambie, la Sierra Leone et le Cameroun, ainsi que l'île Maurice, pour ne citer que ceux-là. Dans certains cas, comme au Cap-Vert, la langue créole est en fait la langue maternelle de toute une population. En outre, là où elles existent, ces langues constituent habituellement le moyen de communication le plus répandu à l'intérieur du pays. Ne serait-ce que pour cela, les langues créoles méritent de retenir l'attention chaque fois que l'on parle de langues africaines.

Ces langues sont fortement tributaires de langues non africaines quant aux origines de leur vocabulaire. Le créole gambien, le krio sierra-léonien et le créole camerounais empruntent beaucoup à l'anglais ; le crioulo du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau a fait de larges emprunts au portugais, etc. Ces nombreux emprunts de vocabulaire ont induit en erreur bien des gens, y compris d'éminents linguistes, qui croient que les parlers créoles ne sont pas de véritables langues, encore moins des langues africaines. On considère même, bien souvent, que ces langues n'ont pas de grammaire, ce qui est, bien entendu, une contradiction dans les termes car toute langue qui est une langue maternelle a nécessairement une grammaire. Nous avons à présent suffisamment de preuves pour affirmer que phonologiquement, syntaxiquement et sémantiquement, il s'agit de langues authentiques et, qui plus est, de langues spécifiquement africaines dans la plupart de leurs caractéristiques fondamentales et ce malgré les emprunts lexicaux faits à des langues non africaines.

La preuve peut en être faite dans tous les domaines de la linguistique. Je me bornerai à donner pour l'une de ces langues, le krio sierra-léonien, un seul argument phonologique qui a trait à la transcription. Le krio est, je l'ai déjà dit, une langue qui emprunte beaucoup au vocabulaire anglais.

a) Voyelles

Le krio a quatorze voyelles dont sept voyelles simples et les mêmes sept voyelles nasalisées :

/i, e, ə, a, ɛ, o, u/ et /ĩ, ẽ, ẽ̃, â, ỹ, õ, ã/

Ce système vocalique ne doit strictement rien à l'anglais ; il est typiquement africain.

b) consonnes

Les consonnes /ð/, /g/ et /h/ anglaises ne se retrouvent pas dans le krio, pas plus que dans les langues africaines des régions avoisinantes. En revanche, le krio utilise régulièrement trois sons qui ne doivent rien à l'anglais et qu'on retrouve dans cet environnement, à savoir : /gb/, /kp/ et /r/, /ɲ/.

c) Tons

A la différence de l'anglais, mais à l'instar de la plupart des autres langues africaines, le krio est une langue à tons. Il a deux tons : l'aigu et le grave, dont la raison d'être n'est pas seulement lexicale, mais aussi grammaticale. Par exemple :

1. Ton de désignation

Merí síd j'm ná ós (Mary who always sits in the house)
Mary, the stay-at-home.

(Mary qui reste toujours à la maison)
Mary la casanière

2. Ton distributif

Jʃn pik pik (John went on picking)
John poursuivit sa cueillette (intensif)

Jʃn pik pik (John picks here, there, and everywhere)
John cueille de-ci, de-là, partout (distributif)

3. Pronoms, prépositions simples et locatives, verbes auxiliaires :

Il existe deux séries de pronoms; les pronoms contrastifs se prononcent généralement sur un ton aigu alors que pour les pronoms non contrastifs on utilise invariablement le ton grave. Les prépositions locatives, telles que /ɔp/ "up" (en haut), /insai/ "inside" (à l'intérieur), /dɔn/, "down" (en bas) exigent généralement au moins un ton aigu mais les prépositions telles que /bai/ "by" (par), /wit/ "with" (avec) et /to/ "to" (à) sont toujours prononcées sur le ton grave. En outre, certains verbes auxiliaires comme l'auxiliaire commun sont graves alors que d'autres, comme les auxiliaires emphatiques, sont aigus. La place me manque pour donner des exemples.

En parlant de tons, il m'a bien fallu parler de grammaire. Je ne peux cependant m'attarder sur la preuve grammaticale la plus tangible de l'africanité du krio comme le système verbal sériel qui est apparenté à celui du yoruba; la position de la phrase avant le sujet qui, elle, est une caractéristique de la langue kwa; la classe locative de la langue et la coïncidence parfaite qu'elle établit entre le lieu et le temps, etc.

Je crois cependant en avoir assez dit. Par ses éléments essentiels, le krio est une langue africaine. Ses caractéristiques et les problèmes qu'il pose - dont la transcription et l'orthographe ne sont pas les moindres - ne se différencient en rien, tout compte fait, de ceux des langues africaines plus authentiquement locales. Si cette langue créole particulière, malgré les nombreux emprunts qu'elle a faits au vocabulaire non africain, a pu évoluer dans un sens tellement africain, il va de soi que les autres langues créoles du continent ont connu une évolution semblable.

Jusqu'ici les langues créoles n'ont pas fait l'objet d'une étude linguistique sérieuse, en raison surtout des idées fausses qui se sont créées autour d'elles. C'est aussi à cause de ces idées fausses que la plupart d'entre elles sont restées des langues parlées malgré leur utilisation intensive et très répandue dans de nombreux pays. Mais à présent, étant donné surtout que dans certains pays africains elles sont sur le point de devenir les langues nationales et le véhicule de l'enseignement, et qu'elles vont, pour la plupart, être écrites pour la première fois, il faudra absolument ne pas les perdre de vue lorsqu'on s'occupera de la transcription des langues africaines.

D'après ce qu'on en sait, il est peu probable qu'on découvrira dans les langues créoles de nombreux éléments nouveaux différents de ceux que révèle l'étude des langues africaines plus autochtones. Quelle que soit notre attitude affective à leur égard, il faut bien admettre qu'elles constituent une réalité africaine importante et incontestable. Ceux dont chacune d'elles est la langue maternelle ont tous une culture qui leur est propre et toute action menée dans le domaine des langues ou des cultures africaines sera incomplète si elle n'en tient pas pleinement compte. Elles méritent que linguistes, gouvernements et organisations leur accordent infiniment plus d'attention que par le passé.

La présente communication est trop brève pour donner plus qu'un bref aperçu des faits. On trouvera d'autres arguments, pour le krio du moins, dans différentes livraisons du African Research Bulletin, publié par l'Institute of African Studies, Fourah Bay College, University of Sierra Leone, et dans Fyle et Jones : A Krio-English Dictionary, qui doit être incessamment publié en Angleterre par Oxford University Press.

PROBLEMES ACTUELS DE LA TRANSCRIPTION DU BAMBARA (OU MANDINGUE)

(L'HARMONISATION INTERDIALECTIQUE, LES TONS, LA SEGMENTATION)

par Gérard GALTIER

INTRODUCTION

Le bambara (bamanan-kan) est une variété parlée au Mali et au Sénégal oriental du continuum dialectal (ou ensemble dialectal ou diasystème) mandingue (manden-kan ou mandenka-kan). Ce continuum dialectal mandingue est répandu sous des formes diverses dans la plupart des pays d'Afrique occidentale à l'ouest de Ouagadougou, où il constitue la principale langue véhiculaire interdialectique.

Si l'ensemble des linguistes est bien d'accord sur l'inventaire des parlers constitutifs du mandingue (ainsi le soninké et le susu ne sont pas des parlers mandingues, mais des langues voisines, alors que le khassonké est une variété du mandingue), le débat reste ouvert sur ce que constitue ce mandingue : une langue ou un ensemble de langues. Ce débat dépend en fait uniquement de la définition apportée au mot langue. Mais en utilisant une terminologie linguistique spécialisée, on dira que le mandingue est bel et bien un continuum dialectal, c'est-à-dire un ensemble de parlers entre lesquels la limite n'est pas précise et qui connaissent des variations de proche en proche ; mais qui ont la possibilité d'engendrer une langue commune unifiée (koïné).

Cependant, on peut diviser l'ensemble mandingue en deux grands groupes de dialectes :

- 1° Le mandingue de l'Ouest comprenant le mandinka de Gambie, Guinée-Bissau et Casamance (Sénégal), et le khassonké de la région de Kayes au Mali.
- 2° Le mandingue de l'Est, comprenant le bambara du Mali et du Sénégal oriental (Tambacounda), le diula de Haute-Volta et de Côte d'Ivoire, et le malinké de Guinée.

Mais on assiste actuellement à un mouvement général de standardisation, qui se manifeste par :

- une unification interne des parlers mandingues de l'Est par élimination des formes minoritaires et par expansion de certaines formes dominantes (notamment les formes utilisées dans les grandes villes telles que Bamako ou Bobo-Dioulasso) ;

- le remplacement dans certaines zones des parlers originels par de nouvelles variétés de langues appartenant au mandingue de l'Est et représentant une espèce de commun dénominateur des différents dialectes (exemples : la région de Tambacounda au Sénégal où le parler mandinka originel a été remplacé par une variété particulière de bambara ; la Côte d'Ivoire où les formes des parlers diula locaux sont souvent différentes de celles du diula véhiculaire, proches du bambara).

Il se produit donc actuellement le développement d'une "koïné" mandingue (= langue commune) qui fait clairement partie du groupe "mandingue de l'Est". Toutes les propositions visant à l'harmonisation de la transcription des parlers mandingues à travers les différents pays doivent donc prendre comme base les formes en expansion de cette koïné mandingue dont l'existence prouve que le mandingue constitue bien une seule langue.

CHAPITRE I : LES TRANSCRIPTIONS ACTUELLES DU MANDINGUE ET LEUR HARMONISATION POSSIBLE

Des efforts ont été faits par le passé pour essayer de trouver une graphie unifiée pour le mandingue. C'est ainsi qu'à l'issue de la conférence de Bamako de 1966, comme pour d'autres langues, un alphabet unifié fut proposé pour le mandingue. Cependant, sur certains points, les pays mandingophones ne respectèrent pas les décisions de la conférence, ce qui fait qu'il y a maintenant six transcriptions différentes pour cette langue :

- la transcription de la Guinée valable pour le malinké
- la transcription de la Côte d'Ivoire valable pour le diula
- la transcription de la Haute-Volta valable pour le diula
- la transcription du Mali valable pour le bambara
- la transcription du Sénégal valable, d'une part, pour le mandinka de Casamance et, d'autre part, pour le bambara du Sénégal oriental
- la transcription de la Gambie valable pour le mandinka.

Les différences entre ces six transcriptions ont deux causes :

1° La notation de certains sons varie selon les pays, aucun d'entre eux n'ayant respecté intégralement l'alphabet proposé à Bamako en 1966.

2° Malgré le développement de la koïné mandingue, l'unification orale du mandingue n'est pas totalement achevée et on trouve encore certaines formes différentes en madinka, bambara ou diula.

Etudions d'abord les ressemblances et les différences entre les alphabets en présence :

1. Les alphabets en présence

La majorité des sons simples du mandingue sont transcrits de manière identique dans les alphabets des différents pays. Ce sont :

a, b, d, f, g, h, i, k, l, m, n, p, r, s, t, u, w, y.

Aucun problème ne se pose donc à leur sujet. D'autre part, les voyelles longues sont toujours transcrites avec un redoublement de la voyelle, les voyelles nasales avec une voyelle simple suivie de "n" et les consonnes pré-nasales avec une consonne simple précédée de "n".

Les différences ne portent que sur la notation des sons suivants :

Sons	/dy/	/ty/	/ny/	/ŋ/	/gb/	/e/	/ɛ/	/o/	/ɔ/
Guinée	dy	ty(k)	ny	nh(w)	gb	e	è	o	ò
Côte d'Ivoire	dy	ty	ny	ng	gb	e	ɛ	o	ɔ
Haute Volta	j	c	ny	ŋ(w)	gw	e	ɛ	o	ɔ
Mali	j	c	ny	ŋ	(g)	e	è	o	ò
Sénégal oriental	j	c	ñ	ŋ	(g)	é	e	ó	o
Casamance	j	c(k)	ñ	ŋ	(k)	e		o	
Gambia	j	ch(k)	ny	ng	(k)	e		o	
Bamako 1966	dy	ty	ny	mw	gb	é	e	ó	o
Signes proposés	j	c	ny	ng	gb	e	è	o	ò

N.B. : Concernant le Sénégal, nous dissociions ici le bambara du Sénégal oriental (mandingue de l'Est) et le mandinka de Casamance (mandingue de l'Ouest). Les sons limités à certains dialectes tels que x, ɣ et z seront traités plus loin, de même que les consonnes palatalisées et les labiales prénasalisées.

2. Propositions pour un alphabet mandingue commun

Voyons maintenant comment harmoniser la transcription de chacun des sons du tableau ci-dessus. Pour ce faire, nous allons utiliser les critères suivants déjà retenus à Bamako en 1966 :

- graphie correcte du point de vue de l'analyse scientifique de la langue ;
- harmonisation avec la transcription des Etats voisins ;
- utilisation pratique et notamment facilité d'impression.

a) Les sons dy et ty

Du point de vue de l'analyse linguistique, aussi bien les graphies dy et ty que j et c sont justifiées.

Du point de vue pratique il n'y a ni plus ni moins de difficultés à utiliser dy et ty que j et c.

Cependant, du point de vue de l'harmonisation avec la transcription des Etats voisins, on constate que, mis à part la Guinée et la Côte-d'Ivoire, tous les Etats de l'ouest africain ont adopté les signes j et c. C'est le cas par exemple du Niger, de la Sierra Leone et du Ghana.

La nécessité de l'harmonisation interafricaine nous amène donc à proposer ȷ et c pour l'alphabet commun du mandingue.

Exemples :

uma	:	vendredi	an	:	haut, long
ca	:	nombreux	cè	:	homme

N.B. : Le son ty (noté "c") est généralement remplacé par k et parfois par s ou t en mandinka et malinké (exemples : "siya", nombreux ; "kè", homme).

b) Le son ny

Du point de vue de l'analyse linguistique, le son ny peut être analysé aussi bien comme un phonème unique que comme une suite biphonémique n+y. La seconde analyse est cependant préférable car elle rend mieux compte des transformations ny → ɲ

Ainsi, "binyè" (foie) qui se prononce facilement bɲèn.

Le point de vue de l'analyse linguistique nous amène donc à proposer "ny" au lieu de "ñ".

Le point de vue de l'harmonisation avec les Etats voisins nous amène à proposer "ny", car mis à part le Sénégal qui préfère "ñ", tous les Etats ouest-africains utilisent "ny".

Le signe "ñ" étant absent de la plupart des machines à écrire, le point de vue pratique nous amène aussi à proposer "ny".

Exemples :

nyina	:	souris
binyè	:	foie

c) Le son ŋ

Du point de vue de l'analyse linguistique, il est difficile de considérer le son ŋ comme un phonème à part. En position intervocalique, il est une variante bambara de ng (exemple : "fanga" (force) qui peut se réaliser fɒŋa) ; et il est du reste toujours noté "ng" dans cette position. En position initiale il est très rare (une vingtaine d'exemples dans le lexique bambara du Mali) et est limité aux parlers bambara et mandinka et à certains parlers diula. Dans les autres parlers diula, ainsi qu'en mandinka, il est remplacé par ng, ɲw ou w. C'est ainsi qu'on trouve les formes ɲɲmi, ngɲmi, ɲwɲmi et wɲmi (galette).

En position initiale (qui est la seule position où la lettre "ŋ" est actuellement utilisée en bambara), le son ŋ doit donc être considéré comme la réalisation dew prénasalisé (= nw) ou comme une variante de g prénasalisé (= ng). Le point de vue de l'analyse linguistique nous amène donc à proposer "ng" ou "nw" pour la notation de ce son.

Le point de vue de l'harmonisation avec les Etats voisins devrait nous pousser à proposer le signe "ŋ" pour la notation du son ŋ, vu que cette lettre est très fréquente dans les alphabets officiels des pays d'Afrique. Cependant, le point de vue pratique nous amène à rejeter "ŋ" qui ne figure pas sur les machines à écrire. Du point de vue pratique, "ng" ou "nw" sont bien préférables.

A la conférence de Bamako de 1966, le digraphe "nw" avait été proposé, mais il n'a été adopté par aucun Etat. La Côte d'Ivoire et la Gambie, cependant, utilisent "ng". Nous proposons donc "ng" pour l'alphabet commun du mandingue.

Exemples :

ngàmi : galette
ngunuma : marcher à quatre pattes
ngana : brave, héros

N.B. : Dans l'orthographe commune des langues de Guinée, le digraphe "nh" est prévu officiellement pour noter le son ɲ. Cependant, le digraphe qui est utilisé pour d'autres langues (susu et peul) n'est pas utilisé actuellement pour le malinké car les formes de Guinée possèdent ng, ɲw ou w, mais non ɲ. Le digraphe "ng" dans le cadre d'une transcription unifiée de mandingue sera donc lu ng en Guinée et ɲ au Mali.

d) Les sons gb et gw

Ces deux sons sont spécifiques à la Guinée et à la Côte d'Ivoire (où l'on a plutôt gb) et à certaines régions du Mali et de la Haute-Volta (où l'on a plutôt gw). Mais ils sont absents de nombreux parlers bambara (où ils sont remplacés par g) et du mandinka (où ils sont remplacés par k). Au niveau des orthographes officielles, la Guinée et la Côte d'Ivoire utilisent "gb" et la Haute-Volta utilise "gw" ; mais les autres pays utilisent soit "g", soit "k" dans les mots correspondants.

Vu que les formes les plus fréquentes semblent être celles possédant gb, nous proposons le signe "gb" pour l'alphabet unifié avec la convention qu'il pourra se lire gb ou gw. (Voir chapitre II, 2°, règle n° 8).

Exemples :

gban : gomba
gbè : blanc
gbèlèn : dur

e) Note concernant les systèmes vocaliques

Il y a dans le mandingue de l'Est (bambara, malinké et diula) un système de sept voyelles et dans le mandingue de l'Ouest (mandinka de Casamance et Gambie) un système de cinq voyelles, ce qui justifie la présence d'un seul "e" et d'un seul "o" dans les alphabets de Casamance et de Gambie.

Aussi, les remarques qui vont suivre ne concernent que le mandingue de l'Est.

f) Les sons e et o fermés

Dans les parlers mandingues de l'Est (bambara, malinké et diula), la fréquence de e et o est plus faible que celle de eɛ et ɔ que ce soit au niveau de la liste des mots du lexique que du nombre d'occurrences dans un texte. Il est donc justifié du point de vue de l'analyse linguistique de limiter le nombre d'accents en utilisant les lettres "e" et "o" pour noter les sons ɛ et ɔ et les lettres "é" et "ó" pour noter les sons e et o. C'est la solution qui avait été proposée à Bamako en 1966, mais qui n'a été adoptée que par le Sénégal pour le bambara du Sénégal oriental, les autres pays ayant choisi les lettres "e" et "o" pour noter les sons e et o.

Du point de vue pratique, les lettres "e" et "o" peuvent être utilisées aussi bien pour noter les sons e et o que les sons ɛ et ɔ.

Cependant, nous constatons que dans tous les textes malinké, bambara ou diula publiés ces dernières années, qu'ils soient destinés à un public paysan ou à un public intellectuel, l'habitude a été prise d'utiliser les lettres "e" et "o" pour noter les sons e et o. C'est aussi la convention choisie non seulement dans les alphabets officiels de l'ensemble des Etats mandingophones (mis à part le Sénégal), mais aussi dans ceux du reste de l'Afrique de l'Ouest.

La nécessité de l'harmonisation interafricaine nous amène donc à proposer les lettres "e" et "o" pour noter les sons e et o dans l'alphabet commun du mandingue.

Exemples :

kelen	:	un
deli	:	être habitué à ; avoir déjà
toli	:	pourrir
fo	:	saluer, remercier

g) Les sons { et }

L'option "e" et "o" ayant été écartée au paragraphe précédent, restent deux solutions pour noter ces sons : les lettres "ɛ" et "ɔ" (choix de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta) ou les lettres "è" et "ò" (ou ô) (choix du Mali et de la Guinée).

Le critère d'harmonisation interafricaine est ici inopérant car selon les langues et les Etats des solutions différentes ont été trouvées : non seulement "ɛ" et "ɔ" ou "è" et "ò", mais aussi "ɛ̃" et "ɔ̃" (ex. yorouba de la Nigeria). Les deux seuls critères utilisables sont le critère de l'analyse linguistique et le critère pratique.

Pendant longtemps on a défendu les signes "ɛ" et "ɔ" avec le critère de l'analyse linguistique.

En effet, il y a en mandingue une opposition entre des mots de ton haut et d'autres de ton bas. Si l'on veut noter ces tons (avec un accent), il est nécessaire de laisser la place libre au-dessus de la voyelle. Or une expérience de dix ans de transcription du mandingue au Mali et dans d'autres Etats montre qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'un texte soit lisible, que les tons soient marqués et que la notation des tons n'ajoute rien à la compréhension d'un texte. Les textes publiés en Haute-Volta (qui est le pays le plus favorable à la notation des tons) sont le plus souvent sans indication des tons ; lorsque les tons sont marqués le système est différent selon les rédacteurs. On reviendra plus loin sur le problème des tons ; mais d'ores et déjà disons que la notation des tons n'aide pas un lecteur à mieux comprendre un texte et qu'elle complique le travail du rédacteur et que donc elle est un frein à la promotion de la langue mandingue.

Le critère pratique nous amène donc à proposer les signes "è" et "ò" (ou ô), car ils ne sont pas difficiles à reproduire à la machine à écrire ou à l'imprimerie.

Exemples :

dèmè	:	aider
sènè	:	cultiver
fòlò	:	premier
jòsi	:	essuyer

N.B. : Les signes "o", "ò" et "ô" sont équivalents, car ils représentent tous la lettre "o" avec un signe diacritique quelconque au-dessus.

h) Les sons x, ɣ et z

Le son x (fricatif vélaire sourd) existe dans certains parlars khas-sonké dyokhanké ou malinké du Sénégal oriental et de la région de Kayes au Mali. Sa faible extension géographique ne permet pas de l'utiliser au niveau de l'orthographe d'un mandingue unifié. Cependant, il est nécessaire de prévoir une lettre le représentant pour la transcription de textes d'intérêt local ou de traditions orales. Le Sénégal a choisi la lettre "x". Originellement, le Mali avait choisi le digraphe "kh" ; mais le groupe de recherches bambarè de Bamako vient de proposer de remplacer "kh" par "x". Il n'y a donc aucune difficulté à adopter le signe "x" pour la notation du son x.

Le son ʃ (fricatif, chuintant, sourd) existe dans de nombreux parlars bambara du Mali et diula de Haute-Volta où il représente une transformation de g . Il disparaîtrait sans doute dans le cadre d'un mandingue unifié où les formes avec g seraient préférées. Cependant, rien ne dit que les formes possédant g ne sont pas en expansion et elles peuvent rendre certains services pratiques pour distinguer des mots actuellement confondus dans la graphie. Quoi qu'il en soit, ce son est transcrit de manière identique au Mali et en Haute-Volta : "sh" ; et ce digraphe "sh" reste donc disponible si c'est nécessaire.

Le son z (fricatif, sifflant, sonore) semble actuellement en expansion en bambara et en dyoula soit comme transformation de ns , soit comme transformation de z (dans le cas d'emprunts au français). D'autre part, il peut permettre de distinguer certains mots actuellement confondus dans la graphie et commençant par "ns" (exemples : pastèque et petit poisson, "nsara", pourraient être distingués sous les formes "zèrè" et "nsara").

Il convient donc de l'adopter dans l'alphabet unifié, sous la forme "z" bien sûr.

Exemples :

khassonké	mandingue unifié	
xoto	kòrò	ainé, vieux
xulungo	kolon	mortier
xuma	kuma	parler ; parole
bambara	mandingue unifié	
shè	sisè	poule, poulet
sho	sòsò	haricot
orthographe actuelle du bambara	mandingue unifié	
nsira	nsira	boabab
nsira	zira	civre jaune
nsara	nsara	petit poisson
nsara	zèrè	pastèque

1) Les consonnes palatalisées

Dans les lexiques officiels du bambara du Mali et du diula de Haute-Volta, il existe une douzaine de mots possédant des consonnes palatalisées (notamment : "fy" ; exemples : "fyè" ; souffler, et "fyè" : place). En malinké de Guinée les mots correspondants ont des consonnes simples non palatalisées (exemples : "fè", souffler, et "fè", place). Pour certains mots, la forme palatalisée est en nette expansion : ainsi, lorsque la distribution de "fyè" et "fè" (place) semble stationnaire, on constate au contraire une nette expansion de la forme "fyè" (souffler) au détriment de "fè", y compris en Guinée. Le problème de la transcription de ces consonnes palatalisées se pose donc au niveau de l'orthographe unifiée.

Si dans le lexique officiel du Mali ces consonnes sont transcrites sous la forme "Cy" (exemples : "syèn" ; plant(de mil) et "myè" ; envie, gourmandise) dans l'usage réel (Alphabétisation et journal "Kibaru") elles sont transcrites sous la forme "Ciy" (exemples : "siyèn", plant (de mil) et "miyè" ; envie, gourmandise). Dans le lexique officiel de la Haute-Volta les mêmes consonnes sont transcrites soit sous la forme "i", soit sous la forme "Cy" (exemples : "sitn", plant, et "myen" gourmandise).

Les critères de l'harmonisation avec les états voisins et de la facilité d'impression nous permettent pas de préférer une graphie quelconque pour ces consonnes palatalisées. Du point de vue de l'analyse linguistique, nous constatons que :

- Les formes les plus anciennes sont celles, non palatalisées, du malinké. Exemples : /fè/, souffler; /fè/, place; /sèn/, plant; /mè/, gourmandise.
- Elles se transforment en palatalisées en bambara et diula. Exemples : /fyè/, souffler; /fyè/, place; /syèn/, plant; /myè/, gourmandise.

- Elles tendent alors à adopter une structure dissyllabique dans certains parlars par insertion d'un i de liaison.

Exemples : (maka-dyalan de San) : fiyè, souffler ; fiyè, place ; minyè, gourmandise ; sinyè, plant.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est possible de rejeter la graphie "Ci" (exemple "sièn", plant) qui ne correspond pas à la structure syllabique du mandingue : cv ou cvcv. Cependant, il nous est très difficile de décider si un mot de type cyv doit être considéré comme un monosyllabe ou comme un dissyllabe et donc de dire quelle est la meilleure graphie : "cyv" ou "ciyv". Nous proposons donc ces deux graphies au choix.

Exemples :

fyè	ou	fiyè	:	souffler
syèn	ou	siyèn	:	plant (de mil)
myè	ou	miyè	:	gourmandise, envie

1) Les labiales prénasalisées : mp et mb

Alors qu'il n'y a pas de problème pour les autres consonnes prénasalisées qui s'écrivent toutes "nC" (exemple : "nkalon", mensonge), il y a deux possibilités d'orthographe pour les labiales prénasalisées :

- La forme "nC", préférée par le Mali et la Haute-Volta.

Exemple :

jenbe : variété de tambour

- La forme "mC", préférée par la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Exemples :

jémbé (orthographe du bambara du Sénégal oriental) ;
dyembe (orthographe de la Guinée et de la Côte d'Ivoire).

Comme pour les consonnes palatalisées, aucun critère ne nous permet de décider quelle est la meilleure graphie ; ni celui de l'harmonisation avec les Etats voisins, ni celui de la facilité d'impression, ni celui de l'analyse linguistique.

Notons, en outre, que les deux graphies "nC" et "mC" sont si proches que leur différence passe presque inaperçue.

Voyons cependant quels sont les arguments linguistiques pour chacune des deux graphies :

Arguments en faveur de "mC" :

- Orthographe phonétique, le son m étant effectivement prononcé.
- Orthographe qui montre mieux les correspondances en position médiane entre mb et m. Ainsi le mot dyembe (tambour) passe dans certains parlars bambara à dyeme et le mot malinké bamba (crocodile) correspond à bama en bambara et dans certains parlars dyoula.

Arguments en faveur de "nC" :

- Grande simplicité de chacune des séries de voyelles nasalisées et de consonnes prénasalisées et donc possibilité d'un apprentissage plus rapide et plus systématique.
- Orthographe plus étymologique qui permet de garder une forme unique pour chaque monème.

Ainsi la graphie "sanbaga" (acheteur) permet de reconnaître la racine "san" (acheter) et la graphie "kalanbali" (illettré) permet de reconnaître la racine "kalan" (lire).

Nous proposons donc deux graphies au choix.

Exemples :

jembe	ou jenbe	: variété de tambour
bamba	ou banba	: crocodile (en malinké)
dembaya	ou denbaya	: famille
sambaga	ou sanbaga	: acheteur
kalambali	ou kalanbali	: illettré

k) Récapitulation des propositions concernant l'alphabet

Nous proposons donc de noter l'ensemble des parlers mandingues avec l'alphabet commun suivant :

a, b, c, d, e, è, f, g, gb, h, i, j, k, l, m, n, ng, ny, o, ò, p, r, s, sh, t, u, w, x, y, z.

Exemples :

a	saba	: trois
b	balo	: vivre
c	cèncèn	: sable
d	daba	: houe
e	se	: pouvoir, arriver
f	fali	: âne
g	galama	: louche en calabasse
gb	gbèn	: chasser (dyoula et malinké)
h	hòrdn	: noble, libre
i	bí	: aujourd'hui
k	kèmè	: cent
l	là	: cochon, phacochère
m	murú	: couteau
n	nòndò	: lait
ng	ngana	: brave, héros
ny	nyin	: dent
o	bolo	: bras, main
ò	bòlò	: piquet
p	pérén	: éclater, tourner
r	baara	: travail
s	sini	: demain
sh	shò	: haricot (bambara)
t	toli	: pourrir
u	tuma	: moment
w	woro	: kola
x	xaro	: lune (khassonké)
y	yan	: ici
z	zèrè	: pastèque

Voyelles longues

aa	naani	: quatre
ee	feere	: vendre
èè	bèè	: tout
ii	miiri	: penser
oo	ioona	: tôt
òò	wòòrò	: six
uu	tuu	: heurter, cogner

Voyelles nasales

an	jan	:	haut, long
en	den	:	enfant
èn	nèn	:	langue
in	fin	:	noir
on	don	:	rentrer
òn	dòn	:	danse
un	dun	:	profond

3. Le problème des tons et des paires minimales tonales

Dans les transcriptions officielles de Haute-Volta et de Côte d'Ivoire, il est prévu la notation du ton haut par un accent aigu sur la voyelle.

Dans les transcriptions officielles de la Guinée, du Sénégal et de la Gambie, la notation des tons ne semble pas être prévue.

Dans la transcription officielle du Mali, la notation du ton haut avait été envisagée, mais elle n'a jamais été appliquée.

En pratique, on ne trouve des notations de ton que dans certains articles du journal "Fasobaara" de Haute-Volta et encore avec un système de notation différent selon les auteurs.

Ainsi, la pratique a montré que la notation des tons du mandingue n'est généralement pas nécessaire pour comprendre un texte et que cette notation est une source de difficultés inextricables pour les rédacteurs. La justification essentielle de la notation des tons est l'existence des paires minimales tonales ; mais la plupart du temps ces paires minimales rentrent dans des contextes différents et les possibilités d'ambiguïté sont inexistantes (exemples : "bin", herbe, et "bin", tomber, ne se confondent pas). Il reste cependant un très petit nombre de paires minimales pour lesquelles il y a un risque d'ambiguïté qu'il convient de lever d'une manière permanente :

Exemples :

"joli"	:	plaie	et	"joli"	:	sang
"fini"	:	fonyo	et	"fini"	:	pagne

A ce propos, notons que l'écriture de toute langue a ses lois propres et qu'elle n'est pas une photographie totalement exacte de la langue parlée. L'écriture de toute langue possède un certain degré d'autonomie par rapport à la langue parlée. Dans le code écrit comme dans le code oral, on s'attend à ce que chaque signe soit pleinement reconnaissable et distinct des autres signes. Mais les procédés utilisés à cette fin sont différents dans le code écrit et dans le code oral. Partant de ce point de vue, on peut imaginer dans le code écrit du mandingue une autre manière de distinguer les paires minimales tonales que de mettre des accents. En effet, même si le ton permet de distinguer dans la langue parlée les paires minimales tonales, sa photographie écrite, l'accent, n'est pas suffisante pour atteindre le même but. Aussi, depuis plusieurs années, de nombreux linguistes et rédacteurs sont partisans de résoudre le problème de l'homonymie graphique des quelques paires minimales qui créent fréquemment des ambiguïtés en les réécrivant tout simplement d'une manière légèrement différente. Ainsi, la distinction graphique serait totale et ne dépendrait plus de la seule présence d'un accent mal identifiable.

Ainsi au Mali l'habitude s'est prise d'écrire a' (forme contractée de aw, vous) pour le distinguer de a (il). C'est cette voie qu'il faut suivre pour distinguer les paires minimales posant problème. Notons que le lexique de bambara de 1976 distingue déjà des mots confondus dans le lexique de 1970.

Exemples :

belen (encore)	et bilen (rouge)	au lieu de blen
dala (mare)	et dila (arranger)	au lieu de dla

Dans le cadre de l'unification écrite de la langue mandingue, il n'y a aucune difficulté à distinguer les quelques paires minimales tonales ambiguës. Il suffit de trouver dans l'ensemble mandingue une variante assez répandue qui puisse servir de remplaçant à l'un des deux éléments de la paire.

Ainsi seront menées de concert l'unification écrite du mandingue et la suppression des ambiguïtés les plus graves. Les variantes choisies pourront être :

a) Une variante nasalisée

Exemples :

bambara	mandingue unifié	signification
feere	feere	vendre
feere	feeren	fleur
sènsè	sènsè	se traîner
sènsè	sènsèn	filtrer, tamiser

N.B. : Les exemples sont pris dans le bambara écrit actuel du Mali. Les variantes proposées sont empruntées au diula, au malinké ou à d'autres parlars bambara et sont assez répandues. Ces exemples ne sont pas la liste des paires ambiguës du bambara, mais une illustration de la manière dont on peut éliminer le problème de l'ambiguïté en jouant sur les variantes du mandingue.

b) Une variante dénasalisée

Exemples :

bambara	mandingue unifié	signification
don	don	entrer
don	do	c'est
nsara	nsara	petit poisson
nsara	zèrè	pastèque

sogin
sogin

sogin
sogi

mêler, varier
picorer

c) Une variante avec "l'initial" au lieu de "d"

bambara	mandingue unifié	signification
da	da	oseille, chanvre
da	da	bouche
da	la	coucher, croire
di	di	comment
di	di	donner
di	di	agréable
di	li	raser
di	li	miel
don	don	entrer
don	do	c'est
don	lon	jour
dèsè	dèsè	manquer
dèsè	lèsè	sculpter

N.B. : Les variantes avec l sont nettement majoritaires, vu qu'elles sont utilisées aussi bien en dioula, en malinké qu'en bambara du Sénégal oriental et de Kita.

d) Une variante avec une voyelle longue

bambara	mandingue unifié	signification
ma	ma	postposition
ma	ma	passé négatif
ma	man	lamantin
ma	maa	auxiliaire de souhait ou de bénédiction
mèn	mèn	entendre
mèn	mèen	durer
kè	kè	faire
kè	kèe	exclamation
joli	joli	plaie
joli	jooli	sang
ye	ye	auxiliaire
ye	ye	postposition
ye	yee	voir

N.B. : Les variantes ci-dessus ne sont pas basées sur des différences dialectales, mais sur des différences phonétiques de longueur qui ont des explications diverses selon les cas.

La postposition "ye" et le verbe "ye" (voir) sont tous deux de ton haut, mais il est nécessaire de les distinguer car ils rentrent dans des contextes identiques.

e) Une variante possédant une autre consonne

bambara	mandingue unifié	signification
duga	duga	vautour
duga	duba	bénédiction
kòlè	kòlè	famille, clan
kòlè	kòrè	métier à tisser
wolo	wolo	naître
wolo	golo	peau

f) Une variante possédant une voyelle différente

bambara	mandingue unifié	signification
fini	fini (ou fani)	fonyo
fini	foni	pagne
deli	deli	avoir l'habitude de
deli	dali	prier
bagan	bagan	ceinture, bracelet
bagan	began	bétail
sogo	sogo	viande
sogo	sugo	rêve

Le problème des paires minimales tonales ambiguës peut donc être facilement résolu dans le cadre de l'unification écrite et de la standardisation des parlars mandingues. Notons que les solutions proposées ci-dessus faciliteront beaucoup les choses si le mandingue est appelé à devenir une langue internationale ouest-africaine, utilisée aussi comme seconde langue par des personnes dont la langue maternelle ne possède pas de tons.

Un problème n'a pas été abordé ci-dessus, à savoir celui du ton grammatical qui permet de distinguer défini et indéfini. Comme nous allons le voir maintenant, il peut être résolu facilement en utilisant d'une manière adéquate la segmentation des groupes de mots.

4. La segmentation des groupes de mots (ou syntagmes)

Jusqu'à présent un des grands problèmes de la transcription de la langue mandingue reste celui de la segmentation. Par exemple lorsque se présente un groupe tel que "kalan-yòrò" (ici transcrit avec la méthode que nous préconisons) comment faut-il opérer la segmentation ?

N.B. : kalan = étude ; yòrò = endroit ; kalan - yòrò = école...

Les possibilités qu'offrent les transcriptions officielles actuelles sont assez maigres : soit un seul mot (kalanyòrò), soit deux mots (kalan yòrò). Cependant, depuis quelques années, différents chercheurs et praticiens préconisent une troisième solution : intercaler un trait d'union. Ce procédé permettrait par exemple de distinguer :

- sama sen : la patte de l'éléphant
- sama-sen : une patte d'éléphant
- samasen : pilier

Les différents articles écrits par des linguistes suggérant le trait d'union privilégient généralement les critères de tonalité et de syntaxe dans le choix du découpage. Cependant, l'expérience montre que pour un rédacteur c'est le critère sémantique qui est généralement déterminant alors que pour le lecteur c'est la lisibilité (reconnaissance des unités) qui est fondamentale.

En 1977 s'est réuni à Bamako un groupe de travail pour proposer des règles de segmentation selon les quatre critères : tonalité, syntaxe, sémantique et lisibilité. Voici ses conclusions :

A. Séparer les groupes de mots suivants

- a) Syntagmes complétifs à tonalité différenciée où chaque constituant garde sa tonalité propre (voir Ba et Ca).

Exemples :

kòndò kaman	:	l'aile de l'oiseau
i muso tògò	:	le nom de ta femme
faso dugukolo	:	le sol de la patrie
jagokèla juguw	:	les ennemis du commerçant
misi den	:	le petit de la vache
sama senw	:	les pattes de l'éléphant

b) Syntagmes contenant une conjonction (o, ni, ka, etc.) où chaque élément garde son ton et où la conjonction est suffisante pour indiquer le type de liaison existant.

Exemples :

san o san	:	chaque année
yòrò o yòrò	:	n'importe où
misi ni so	:	le boeuf et le cheval
maadu ni seku	:	Madou et Sékou
baaranyiniw ka sara	:	la paye des travailleurs
fanta ka baara	:	le travail de Fanta

c) Syntagmes numériques où un substantif est suivi d'un nombre cardinal, car chaque élément garde sa tonalité propre.

Exemples :

misi saba	:	trois vaches
yiri naani	:	quatre arbres
mobili fila	:	deux voitures

Exception : kelen (un) qui fonctionne comme un adjectif du point de vue tonal et qui s'oppose à kelen (déjà).

muso-kelen nana	:	une femme est venue
muso kelen nana	:	la femme est venue seule

d) Syntagmes dont l'un des éléments peut avoir valeur de pronom.

Exemples :

i bolo	:	ta main
nin nègèso	:	cette bicyclette
o tigi	:	celui-ci

d) Syntagme verbal formé d'un complément direct suivi d'un verbe et dont le passé se forme avec le prédicatif "ye" (Mali et Haute-Volta) ou le prédicatif "ka" (Guinée et Côte d'Ivoire) (voir B.h.)

Exemples :

a ye wari sòrò	:	il a eu de l'argent
a ye sanbaraw don	:	il a mis les chaussures
u ye sogo san	:	ils ont acheté de la viande

e) Syntagmes oppositionnels où deux noms se suivent chacun gardant sa tonalité propre et où le second sert de qualificatif au premier.

Exemples :

cè senba	:	homme aux grands pieds
mògò nisòn-duman	:	personne de bonne humeur
muso bolo-surun	:	femme aux bras courts

B. Attacher les groupes de mots suivants

a) Syntagmes complétifs à tonalité unique (noms composés) formés de deux noms dont le second perd son ton propre et dont l'association crée une expression nouvelle (voir A.a et C.a).

Exemples :

dugukolo	:	sol
faden	:	fils de même père, rival
nègèso	:	bicyclette
samasen	:	pilier

b) Syntagmes formés de deux mots suivis d'un suffixe, si ce suffixe porte sur l'ensemble du syntagme et non sur le deuxième élément uniquement.

Exemples :

farafinya	:	négritude, africanité
kuntigiya	:	chefferie, direction
baarakèla	:	travailleur
jagokèla	:	commerçant
misigèna	:	berger

c) Syntagmes à tonalité unique terminés par "muso" ou "den", par analogie avec ceux terminés par le suffixe "kè".

Exemples :

jelikè	:	griot
jelimuso	:	griotte
jeliden	:	petit griot
maliden	:	malien
dunankè	:	étranger
dunanmuso	:	étrangère

d) Certains noms composés formés d'un nom et d'un verbe et dont l'association crée une expression nouvelle (voir C.b.).

Exemples :

dancé	:	frontière
baaranyini	:	manoeuvre
morikalan	:	école coranique
bataaraden	:	bâtard (enfant dont la mère est partie)

e) Certains syntagmes adjectivaux à tonalité unique formant une expression nouvelle (voir C.c.).

Exemples :

kalokura	:	mois prochain
farafin	:	de race noire, africain
cèganan	:	célibataire

f) Les noms composés formés de deux noms séparés par une postposition et qui forment une expression nouvelle.

Exemples :

bololanègè	:	bracelet
jijukdròsa	:	hypocrite (serpent sous l'eau)
dugumafèn	:	serpent (chose à terre)

g) Les idéophones ou onomatopées dont les éléments n'existent pas séparément.

exemples :

munumènè	: caresser
kisikasa	: marcher en titubant
piripara	: de nulle valeur
tirikitaraka	: marcher en se dandinant

h) Les syntagmes verbaux dont le passé se forme avec le suffixe ra (ou ses variantes la et na) (voir A. d).

Exemples :

a dunanminèna	: il a été bien accueilli
a mògòsòbèfora	: il a été salué comme quelqu'un d'important
a tilatilala	: ça a été partagé
a falibugòra	: il a été frappé comme un âne
a nyèfòra	: ça a été expliqué
a kòròtara	: il a été soulevé

i) Certaines constructions non généralisables formées d'un nom suivi d'une postposition.

Exemples :

sanfè	: en haut
duguma	: à terre, en bas

C. Relier d'un trait d'union les groupes de mots suivants

a) Syntagmes complétifs à tonalité unique (mots composés) formés de deux noms dont le second perd son ton propre, mais qui gardent chacun leur individualité sémantique (voir A.a et B.a).

Exemples :

muso-tògò	: nom de femme
mori-jamu	: nom de famille maraboutique
sama-sen	: patte d'éléphant
farafin-jamana	: pays d'Afrique Noire

b) La plupart des noms composés formés d'un nom et d'un verbe, où chaque élément garde son individualité sémantique (voir B. d).

Exemples :

a taama-cogo	: sa manière de marcher
a na-tuma	: le moment de sa venue
jigin-yòrò	: endroit pour descendre, pour loger
kalan-yòrò	: endroit pour étudier, école
nyò-tigè	: couper le mil
yiri-turu	: planter des arbres
a baara-kè-cogo	: sa manière de travailler

c) La plupart des syntagmes qualificatifs adjectivaux composés d'un nom suivi d'un adjectif, qui ont une tonalité unique mais dont chaque élément garde son individualité sémantique (voir B.e).

Exemples :

fèn-caman	: beaucoup de choses
nganiya-nyuman	: bonne volonté

wulu-farinman	:	chien féroce
jagokèla-jugu	:	mauvais commerçant
jègè-jalan	:	poisson sec
yiri-jan	:	grand arbre

d) Les syntagmes qualificatifs dérivationnels composés d'un nom suivi d'un adjectif dérivé.

Exemples :

muso-kònòma	:	femme enceinte
muso-faantan	:	femme pauvre
cè-malobali	:	homme effronté
cè-sabanan	:	troisième homme

e) Les noms et adjectifs doublés.

Exemples :

kura-kura	:	tout nouveau
dòoni-dòoni	:	petit à petit
kelen-kelen	:	un à un
saba-saba	:	trois par trois

f) Les noms composés formés de trois éléments : nom + adjectif (qualificatif ou numéral) + nom (ou verbe), si la tonalité est unique et si chaque élément garde son individualité sémantique.

Exemples :

san-saba-ntura	:	taureau de trois ans
cè-saba-woro	:	kola à trois parties
wale-nyuman-lòn	:	reconnaître une bonne action
wale-nyuman-lònbaliya	:	ne pas reconnaître une bonne action
baara-nyuman-kèbaliya	:	ne pas faire du bon travail
den-jugu-wolo	:	enfantement d'un mauvais enfant

g) Certains syntagmes qui devraient normalement s'écrire attachés (paragraphe B.) mais pour lesquels le trait d'union facilite la lecture.

Exemple :

bamanankan-mènnaw	:	les locuteurs du bambara
-------------------	---	--------------------------

N.B. : Comme il a été dit à la fin du sous-chapitre 3, le problème du ton grammatical est résolu par une segmentation adéquate. En effet, le contexte principal où s'opposent le défini et l'indéfini est le premier élément des noms composés. Lorsque ce premier élément est défini, il doit être écrit d'une manière isolée, lorsqu'il est indéfini, il doit être relié au terme suivant par un trait d'union.

Exemples :

sama sen	:	la patte de l'éléphant
sama-sen	:	une patte d'éléphant
muso tògò	:	le nom de la femme
muso-tògò	:	un nom de femme

CHAPITRE II - LA RESORTION DES DIFFERENCES DIALECTALES

L'unification de la transcription proposée dans ce document concerne essentiellement les formes écrites et véhiculaires de la langue mandingue, à savoir : le diula véhiculaire de Haute-Volta, le diula véhiculaire de Côte d'Ivoire, le bambara de Bamako, le bambara de Tambacounda (Sénégal oriental), le malinké de Guinée et le mandinka.

En effet, une très grande unification est déjà réalisée au niveau de ces formes écrites et véhiculaires, et on doit les considérer comme un acquis dans la marche vers l'unification totale. D'autre part, sans l'immense travail de normalisation qui a été fait en Guinée, en Haute-Volta et au Mali, un tel document ne serait pas possible.

Comme cela a été dit dans l'introduction, l'ensemble des parlars mandingues se divise en deux groupes : le mandingue de l'Ouest, comprenant le mandinka de Gambie, Casamance et Guinée-Bissau, et le mandingue de l'Est, comprenant le malinké de Guinée et les différentes formes de bambara et de diula. Le mandingue de l'Ouest et le mandingue de l'Est s'opposent par les traits suivants :

Ouest (mandinka)

- système de 5 voyelles
- confusion des deux phonèmes historiques k et gb sous la forme k

Exemples :

kilin : un
kanjo : gombo

- maintien du phonème historique t en position intervocalique

Exemple :

kuta : nouveau

- présence d'un suffixe o après la plupart des groupes nominaux

Exemples :

lungo : jour
tio : poil

- présence de nombreuses formes archaïques

Exemples :

moyl : entendre
tambi : passer
ate : lui
-ndin : diminutif

Est (malinké-bambara-diula)

- système de 7 voyelles
- maintien de la distinction des phénomènes historiques k et gb sous la forme k et gb ou k et g.

kelen : un
gban ou gan : gombo

- transformation du phonème t en r en position intervocalique

kura : nouveau

- absence du suffixe o

lon : jour
si : poil

- évolution et contraction de nombreuses formes anciennes

Vu toutes ces divergences, il apparaît qu'une unification totale de l'ensemble du mandingue est très difficile, sinon impossible. Cependant, comme cela a été dit dans l'introduction, la koïné mandingue en expansion fait clairement partie du mandingue de l'Est, et à ce niveau l'unification est possible. Nous allons donc proposer maintenant des principes d'unification du mandingue de l'Est (bambara-malinké-diula) en nous servant cependant du mandinka comme terme de comparaison et élément subsidiaire. Le mandingue unifié proposé est compréhensible par les usagers du mandinka et il pourrait donc être adopté au Sénégal comme langue littéraire commune par tous les locuteurs du mandingue, qu'ils soient de dialecte bambara ou mandinka.

1. Principes généraux de résorption des différences dialectales

Dans deux articles plus anciens (revue "Etudes maliennes" n° 12 et 15), nous avons étudié le problème de la résorption des différences dialectales en analysant en détail un corpus de 660 mots traduits dans les différents parlars mandingues. Nous nous sommes appuyés sur les principes suivants :

- A) Adoption de l'alphabet unifié proposé dans le premier chapitre pour le mandingue de l'Est.
- B) Lorsque la forme phonétique d'un mot est identique dans les différents pays, adoption de cette forme (écrite en graphie unifiée) pour la transcription commune (40 % des cas dans les 660 mots étudiés).

Exemple :

"jaba" : oignon

- C) Lorsque la forme phonétique d'un mot est différente selon le pays, choisir par ordre de priorité :

1° Dans tous les cas où c'est possible une forme graphique unique recouvrant les différentes prononciations (15 % des cas)

Exemples :

"nganiya" (volonté) peut recouvrir les différentes prononciations :

nganiya, naniya et nwaniya

"faga" (tuer) peut recouvrir faga, faka, faxa et faa

"mako" (besoin) peut recouvrir mako et mago

2° Une forme graphique unique représentant une forme phonétique en expansion ou nettement majoritaire ou permettant de bien distinguer les deux termes d'une paire minimale tonale (35 % des cas).

Exemples :

"kuru" : plier (et non "kudu" de la Guinée)

"lalo" : étoile (et non "dolo" du Mali)

"be" : auxiliaire du présent (et non "ye" de la Guinée)

"bòrò" : sac (et non bôtò, bòdò ou bdrè)

"dali" : prier (et non "deli" du Mali)

3° Si aucune forme unifiée ne peut être choisie, deux formes graphiques concurrentes et optionnelles, avec la possibilité d'un choix ultérieur entre elles deux (10 % des cas).

Exemples :

"ka" et "ye" : auxiliaire du passé

"siya" et "ca" : nombreux

"fan" et "npan" : épée, sabre

"bori" et "boli" : courir

"banba" et "bama" : crocodile

Donc une forme graphique unique dans 90 % des cas et deux formes à option dans 10 % des cas.

2. Etude de différents exemples et règles dégagées

Voici les principales règles dégagées, illustrées d'un certain nombre d'exemples. Ces règles peuvent permettre de résoudre les problèmes de tous les autres mots mandingues, non analysés dans le corpus de 660 mots.

pour chaque grande variété du mandingue, nous avons essayé d'utiliser l'orthographe officielle en usage dans le pays correspondant.

Mais notons que :

- Il n'y a au Mali qu'une forme admise pour chaque mot, alors que la Guinée et la Haute-Volta laissent le choix aux rédacteurs de choisir entre différentes formes.

- Les formes de la Côte d'Ivoire et du Sénégal oriental ne sont pas définitivement fixées dans l'usage écrit.

- Pour le mandinka, seule figure la transcription de la Gambie.

- Certaines formes minoritaires (du Mali et de la Haute-Volta) non présentes dans les orthographes officielles sont mises entre parenthèses.

Règle n° 1 :

Si un mot a une forme phonétique identique dans quatre ou cinq des pays concernés, la forme en question est adoptée comme forme unique.

français	mandinka de Gambie	malinké de Guinée	dyoula de C. I.	dyoula de H. V.	bambara du Mali	bambara du Sénégal oriental	mandin- gué unifié
mergouillet	basa-	basa	béa	báá báán	basa	basa	basa
meïn	bulu- bulo	bolo	bélo	bélo	bolo	bélo	bolo
cider	dema	démè démèn	deme	dámé	démè	dema deme	démè
femme	musu- muso	moso muso	muso	musó	muso	musó	muso
irire	yila	yilan	yíran	yíran	jiran	yiran	yiran

Règle n° 2 :

Si un mot a une forme phonétique identique en bambara du Mali et malinké de Guinée, qui sont les deux pôles opposés du mandingue de l'Est, cette forme est adoptée comme forme unique.

français	mandinka de Gambie	malinké de Guinée	dyoula de C. I.	dyoula de H. V.	bambara du Mali	bambara du Sénégal	mandin- gué unifié
aller	ta	taa	táa	táa (taga)	taa	taa	taa
aiguille	kajere- kajero	kudu	kuru	kudú (kuru)	kudu	kudu	kudu
bon, doux	dima	duman	dúman	díman	duman	díman	duman

Règle n° 3 :

Si un mot commence par k en malinké de Guinée et par g ailleurs, on adopte une graphie unique avec "g" et la convention que "g" initial se lit k en Guinée.

Français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. C.	mandingue unifié
Louche	kalama	kalama	galama	galamá	galama	galama	galamc
kôter	kirindi	kirindi	girindi	girindá	girindi	girindi	girindi
	kirinti		girinti				

Règle n° 4 :

Si un mot possède en position initiale n, ng, nw ou w, selon les régions on adopte une graphie unique avec "ng" et la convention que "ng" initial se lit n, ng ou nw selon les régions.

Français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. C.	mandingue unifié
wilonté	nganiya-	waniya	nganiya	ɛaniyá	ɛaniya	ɛaniya	nganiya
	nganiyo	(nganiya)		(waniya)			
Galette	panketi-	wómi	ngami	ɛomí	ɛðmi	ɛomi	ngðmi
	panketo	(ngómi)	mami	(wami)			
démanger	nganya	wanya	nganya	ɛénye	ɛényè	ɛāā	nganya
		(ngonyè)	ngénye	(wanya)			ngényè

Règle n° 5 :

Si un mot possède le son sh en dioula ou en bambara, on rétablit la forme étymologique avec s que l'on retrouve en malinké de Guinée.

Français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. C.	mandingue unifié
poule	sise	sisè	sise	shéé; sié	shè	sise	sis:
	sisan		she	(si se)	(sise)		
haricot	soso	súšò	siso	sošò	shò	soso	sòšò
			siso	shòšò			

Règle n° 6 :

Si un mot possède en position initiale d en bambara du Mali et l dans les autres parlers, on adopte une graphie unique avec "l" car les formes avec l sont majoritaires.

français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. or.	mandingue unifié
étoile	lolo	lolo	lolo	loló, doló	dolo	lóló	lolo
connaître	long	lɔn	lɔn	lɔn, dɔn	dɔn	lɔŋ	lɔn
s'arrêter	lo	lɔ	lɔ	lɔ	ɔ	lo	lɔ

Exceptions : pour les deux mots "cinq" et "étranger", il semble que ce soit les formes "duuru" et "dunan" qui sont majoritaires et en expansion.

Règle n° 7 :

Si un mot possède en position initiale ty, en diula et bambara, et k ou t en malinké, on adopte généralement une graphie unique avec "c" (se lisant ty) car les formes ty sont majoritaires et en expansion.

français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. O.	mandingue unifié
entre	te	tè	tyé	cé	cè	ca	cè
	tema	tèta					
homme	ke - keo	kè - tyè	tye	cé	cè	ce	cè
soble	kenye - kenyo	kinyè	tyentyen	cencén	cencèn	cencan	cèncèn
			tyendycn				

Règle n° 8 :

Si un mot possède en position initiale gb, gw ou g selon le dialecte, on adopte deux graphies optionnelles, l'une avec "g" (se lisant g), et l'autre avec "gb" (se lisant gb ou gw, selon la région).

français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. Or.	mandingue unifié
hangar	ɣɣira - jɣiro	gba	gbɔ	gwɔn	ga	ga	gba
				gwɔn	(gwa)		ga
gombo	kanje - kanjo	gbɔn	gbɔn	gwɔn	gan	gan	gbɔn
				gwɔn	(gwɔn)		gan
blanc	koyi - koyo	gbè	gbé	gwé	je	je	gbè
				gè	(gè, gwè)	ge	jè

Règle n° 9 :

Si un mot possède en position intervocalique k en malinké de Guinée (maninkamorikan de Kankan) et k ou g ailleurs, on adopte une graphie unique avec "k" et la convention que "k" intervocalique se lit généralement k mais aussi g dans certains parlars diula et bambara.

français	Gambie	Guinée	C.I.	H.V.	Mali	Sén. Cr.	mandingue unifié
besoin	mku - mkuo	mko	mko	mdó mçó	mago (mko)	mko	mko
soupçon	sika - s'ko	sika	sika	sígá	siga (sika)	sika	sika

Règle n° 10 :

Si un mot possède en position intervocalique g ou k en malinké de Si-guiri (Guinée), rien en maninkamorikan de Kankan (Guinée), g ou x au Sénégal oriental, et k ou g ailleurs (Mali, Côte d'Ivoire, Haute-Volta), on adopte une graphie unique avec "g" et la convention que selon la région et l'entourage phonétique "g" intervocalique se lit g, k, x ou s'élide.

français	Gambie	Guinée	C.I.	H.V.	Mali	Sén. Cr.	mandingue unifié
vautour	duwa - duwo	duwa duga	duga	dugá	duga (duka)	duga	duɟa
poisson	nye - nyeo	dyèè dyègè	dyégt	jégt	jègè (jèkè)	jègè	jégt
mouton	sa	sao sago	sago	sagá	sage (sako)	saxe	sago

Règle n° 11 :

On constate qu'il n'y a pas dans la plupart des parlars diula et malinké d'opposition en position intervocalique entre ŋ, ng et nk. Les parlars dyoula ont généralement ng et les parlars malinké ont généralement nk. Cependant, l'opposition existe en bambara : certains mots possèdent ng ou ŋ et d'autres possèdent nk. On adoptera donc les formes bambara du Mali qui sont le plus différenciées avec la convention que "ng" intervocalique peut se lire nk en malinké et "nk" intervocalique peut se lire ng en diula.

français	Gambie	Guinée	C.I.	H.V.	Mali	Sén. Cr.	mandingue unifié
prix	songo	sonko	songo	songó	songè	songo	songò
force	sembe - sembo	fanka	fange	fangá	fango	fange	fangc
faim	konko	kònkò	kóngo	kóngó	kòngò	kongo	kòngò
						konko	

: manioc	: nyambi-	: bananku	: benangu	bánankú:	bananku:	bananku:	bananku :
:	: nyambo :	:	:barangu :	:	:	: ñ ambi :	nyambi :
: mousti-	:	:	:	:	:	:	:
: quaire	: sanke -	: sanke	: sänge	sängé	: sanke	: sanke	: sanke :
:	: sankeo :	: sanke	:	:	:	:	:
:	:	: sènkè	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:
: coude,	: nonkong-	nònkòn	: nongo	nóngón	: nònkòn	: nonkaj	: nònkòn :
: coin	: nonkongo:	nònkò	:	(nonkon)	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:

Règle n° 12 :

Si un mot possède en position intervocalique d en maninkamorkan de Kankan (Guinée) et r en malinké de Siguiri (Guinée) ainsi qu'en bambara et en diula, on adopte une graphie unique avec "r", car les formes avec r sont en nette expansion. (N.B. : les mots correspondants en mandingue de l'Ouest : mandinka et khassonké, possèdent t.)

: Français :	: Gambie :	: Guinée :	: C. I. :	: H. V. :	: Mali :	: Sén. Or :	: Mandingue unifié :
: vieux :	koto	kòto	kòro	kòro	kòrè	koro	kòrè :
:	:	kòro	:	:	:	:	:
: casser :	kati	kàti	kàri	kàri	kari	kari	kari :
:	:	kari	:	:	:	:	:
: sac :	boto	bòto	bòro	bòrò	bòrè	boto	bòrè :
:	:	bòro	bòro	bòrò	(bòrè)	boro	:

Règle n° 13 :

Si un mot possède en position intervocalique m ou mb selon le dialecte, on adopte deux graphies optionnelles : l'une avec "m", l'autre avec "nb".

: Français :	: Gambie :	: Guinée :	: C. I. :	: H. V. :	: Mali :	: Sén. Or :	: Mandingue unifié :
: crocodile :	bamba-	hamba	bamba	banòs	bame	bamba	bame :
:	bambo :	:	bame	bané	:	banba	banba :
:	:	:	:	:	:	:	:
: envoyer ,	sambc	samba	sama	same	sama	sanba	sama :
: amener	::	:	:	:	:	sanba	sanba :
:	:	:	:	:	:	:	:
: ramasser	tombong	tòmbòn	tòmo	tòmò	tòmè	tombo	tòmò :
:	:	tòmbò	:	(tòmò)	:	:	tòmò :

Règle n° 14 :

Si un mot possède une suite de deux consonnes en bambara ou en diula (en particulier dl, fl ou tl) on rétablit la voyelle étymologique que l'on retrouve en malinké de Guinée ; avec la convention que dans certains cas on ne prononce pas la voyelle figurant devant "l".

français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. Cr.	Mandingue unifié
regarder	fole	fèlè	flé	flé (fèlè)	flà	fle ; file	fèlù
diviser	talc	tala -	tlé ; tlén téro	tlé (tlan)	tlc	tlc	talc
mettre droit	tiling	telen	télan téro	tlén (telen)	tlen	tlén télé	tefen

Règle n° 15 :

Si un mot possède en position finale **g** en bambara du Mali et **a** dans les autres parlars, on adopte une graphie unique avec "a" car les formes avec **a** sont majoritaires.

français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. Cr.	Mandingue unifié
trou	dinko - dinko	dinko dénko	dinga	dingá dingé	dingè	dinga	dingo
souris	nyinc - nyino	nyinc	nyínc	nyínén (nyinc)	nyinè	ñinc	nyinc
ustensile	miran - mirango	minan	minan	minén (minan)	minèn (minen)	miran	minan

Règle n° 16 :

Si un mot possède en position finale après consonne nasale (m ou n) une voyelle nasalisée en malinké de Guinée et une voyelle non nasalisée dans les autres parlars, on adopte une graphie unique avec la voyelle non nasalisée et la convention que les voyelles finales précédées de "m" ou de "n" peuvent se nasaliser dans la prononciation en Guinée.

français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. Cr.	Mandingue unifié
plot de riz	kini - kino	kinin	kíni	kíní	kini	kini	kini
allumer	mala	mènèn	mént	mént ménc	mènè	mene	mènù

Règle n° 17 :

Si aucune forme unifiée ne peut être choisie, on adopte deux graphies concurrentes et optionnelles avec la possibilité d'un choix ultérieur entre les deux.

Français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. Or.	mandingue unifié
rouge	wule	wulen	wulen	wulén	bien	wulémaɗ	blien
			bien	bien	bien	bliémaɗ	wulan
hache	terang-	dyende	dyénde	éndé	ele	endé	ande
	terango		dyéle			yendé	eɗe
roi	mansa -	manso	masa	masɗ	masa	mansa	masc
	manso						mansa
cymocépho-	kong-	gbôn	gbôn	ɡɔ́n	ngôn	ngoɗ	ɡɔ́n
le	kongo			(ɡwɔɔn)			ɡɔ́n
fermer	tawung	tuun	tũgu	tũgu	tugu	tugɗ	tugu
		tugun		(tugun)			tugun

Règle n° 18 :

Lorsqu'il y a plusieurs possibilités de choix graphiques pour un même mot, on choisira la forme qui permet la plus grande différenciation possible d'avec les homonymes graphiques éventuels, et donc la suppression des paires minimales tonales (voir chapitre I, sous-chapitre 3).

Français	Gambie	Guinée	C. I.	H. V.	Mali	Sén. Or.	mandingue unifié
guitare	konting-	konin	ngɔni	ngɔnɪ	nkɔni	nkoni	nkɔni
	kontingo	(nkonin)		(ɛɔni)		ngɔni	
						kontiɗ	
épine	ngɛning-	wani	ngɛni	ɲɔ́ni	ɲɔni	ɲoni	ɲɔni
	ngɛningo	(ngɔni)	ngɔni	(wɔni)		wɔni	
être habi-	dɔli	deli	deli	deli	deli	déli	dɛli
tué à,							
avoir déjà		dɔri					
prier,	dɔni	dɔli	dɔli	déli	deli	deli	dɔli
demander			dɔri	dɛri	(dɔli)		
revenir	sayi	seyin	segi	segin	segin	ségin	segin
		(segin)					
huit	sayi	seyin	ségi	séegin	segin	séégin	soegin
	sayi	(segin)	séegi				

3. Les morphèmes grammaticaux

Peut-être encore plus que dans son vocabulaire lexical, c'est dans sa grammaire et ses morphèmes grammaticaux que se révèle l'unité d'une langue. Or, dans les 53 morphèmes grammaticaux examinés dans "Etudes maliennes" n° 12 et 15, il y en a 46 pour lesquels il est possible de dégager une forme unifiée et seulement 7 pour lesquels il faut proposer deux formes à option. Et en réalité, seuls deux morphèmes posent des problèmes :

- le prédicatif du passé des verbes transitifs qui a la forme ye en bambara du Mali et du Sénégal, et en dioula de Haute-Volta, et la forme ka en malinké de Guinée et en dioula de Côte d'Ivoire ;
- le prédicatif du subjonctif qui a la forme ka en bambara du Mali et du Sénégal et en dioula de Haute-Volta, et la forme ye en malinké de Guinée et en dioula de Côte d'Ivoire.

4. Notes concernant l'adoption des formes unifiées

Comme il est exposé ci-dessus, dans l'état actuel des choses il n'est pas possible d'unifier plus de 90 % des mots du vocabulaire mandingue. Aussi, pendant un certain temps, les dialectes utilisés dans chacun des pays garderont une certaine spécificité.

Dans le bambara écrit du Mali, progressivement les mots trop particuliers seront remplacés par des formes unifiées et de même en Guinée ou ailleurs. L'unification pourra se faire pas à pas dans le cadre de chaque Etat, en introduisant certaines petites modifications dans la graphie des mots. A plus long terme, l'unification totale pourra se faire. Mais il n'est pas question d'imposer dès maintenant une unification à 100 %. Celle-ci devra se faire en rapprochant progressivement les uns des autres des parlers bambara, malinké et dioula.

CONCLUSION GENERALE

Il est donc possible de dégager une langue écrite unifiée pour l'ensemble des parlers mandingues. Celle-ci pourra se créer en différentes étapes :

- adoption d'un alphabet unifié international ;
- adoption progressive dans le cadre de chaque Etat des formes unifiées de la koIné mandingue.

Mais pour que cette langue mandingue unifiée devienne une réalité, il est nécessaire que soit fait un choix politique de la part des gouvernements intéressés ainsi qu'une planification linguistique coordonnée entre les différents Etats. Ces propositions ne sont pas impossibles : l'Afrique de l'Est a montré la voie avec le kiswahili qui est maintenant la langue commune de nombreux Etats. Si on le veut bien, le mandingue peut devenir le kiswahili de l'Afrique de l'Ouest.

PROBLEMES ACTUELS DE LA TRANSCRIPTION DU SONINKE AU MALI ET AU SENEGAL

par Gérard GALTIER

INTRODUCTION

Cette langue, dont le vrai nom est soninké, mais qui est couramment appelée sarokolé en français, est parlée essentiellement au Mali, dans la zone sahélienne de Nara à Kayes en passant par Nioro, mais aussi dans certains Etats voisins : Mauritanie (région de Sèlibaby), Sénégal (région de Bakel) et Gambie. C'est, d'autre part, la langue la plus fréquente parmi les travailleurs africains immigrés en France.

La langue soninké n'avait pas été étudiée à la conférence de Bamako de 1966 ; cependant, depuis lors, de nombreux travaux ont été effectués sur cette langue et certaines transcriptions ont été proposées en prenant comme référence les transcriptions déjà adoptées pour les autres langues africaines de la région (notamment bambara, peul et wolof). A l'heure actuelle, il existe deux transcriptions officielles du soninké : celle du Sénégal et celle du Mali.

La transcription officielle du Sénégal nous est connue par deux documents : d'une part, l'alphabet ("soninka naigiru") publié par la Direction de l'Alphabétisation, et, d'autre part, le lexique soninké-français d'Abdoulaye Bathily et Claude Meillassoux, publié en 1976 au CLAD.

La transcription officielle du Mali nous est connue, d'une part, par un document intitulé "L'écriture du soninké" publié par la DNAFLA (Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée) et, d'autre part, par un ensemble de textes (contes et légendes notamment) recueillis par M. Makan Dantioko, et publiés par cette même DNAFLA.

Voici maintenant ces transcriptions avec leurs ressemblances et leurs différences.

A. Alphabet

1) Alphabet sénégalais :

a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ñ, ŋ, o, p, q, r, s, t, u, w, x, y.

2) Alphabet malien :

a, b, d, j, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, c, u, w, x, y.

Mis à part deux signes, ñ et ŋ (voir plus loin), ces deux alphabets sont presque identiques. Ils sont basés tous deux sur le système IAI (Institut Africain International) qui a été adopté avec quelques modifications au Sénégal et au Mali.

Notons que :

- La Lettre "j" qui sert à représenter la consonne occlusive palatale sonore (= dj ou dy en français) suit "i" dans l'alphabet sénégalais et "d" dans l'alphabet malien.

- La lettre "c" qui sert à représenter la consonne occlusive palatale sourde (= tch ou ty en français) suit "b" dans l'alphabet sénégalais et "t" dans l'alphabet malien.
- La lettre "x" sert à représenter la consonne fricative uvulaire sourde (= kh ou gh en français).
- La lettre "q" sert à représenter la consonne occlusive uvulaire sourde (= "qaf" de l'arabe).
- La lettre "f" se prononce au Sénégal f, et au Mali f ou h selon les parlers.

Exemples pour chaque lettre commune aux deux alphabets :

a	ta	:	jam' e, pied
b	binne	:	noir
c	cakka	:	variété de collier
d	dumbe	:	rouge
e	benne	:	corne
f	marafa	:	fusil
g	tiga	:	arachide
h	hoore	:	noble, homme libre
i	si	:	cheval
j	ji	:	écu
k	kiye	:	soleil
l	leele	:	tortue
m	meselle	:	aiguille
n	kine	:	crocodile
o	toro	:	oreille
p	pelu	:	puce
q	sinqe	:	barbe, menton
r	sere	:	personne
s	saane	:	étoile
t	tage	:	forgeron
u	nuxunne	:	nez
w	wulle	:	chien
x	yaxare	:	femme
y	yugc	:	homme

Cependant, l'alphabet sénégalais possède deux lettres supplémentaires "ñ" et "ŋ" que ne possède pas l'alphabet malien qui les remplace respectivement par les digraphes "ny" et "nw". Ces lettres représentent respectivement les sons nasal palatal et nasal vélaire, mais ceux-ci peuvent être analysés phonologiquement comme des suites de deux consonnes : n + y et n + w.

Exemples :

	Sénégal	Mali
sept	ñeru	nyeru
lynx, chat sauvage	maña	manya
pantalon	nuno	nwuno
oiseau	yeliqe	yelinwe

Notons que vu l'absence de "ñ" et "ŋ" sur les machines à écrire, le Sénégal admet comme équivalent de ces lettres les formes suivantes : "ñ" et "ñ". Ce sont du reste ces deux derniers signes qui sont utilisés dans le lexique soninké du Sénégal.

Arguments en faveur de chaque notation

Pour permettre de juger quelle est la meilleure notation, nous allons essayer de les analyser selon les critères suivants :

- analyse scientifique du point de vue de la langue elle-même ;
- harmonisation avec la transcription des langues voisines géographiquement ;
- utilisation pratique.

a) ny/ñ

Selon les mots, ce son peut être analysé comme un phonème unique ou comme une suite biphonémique n + y. Il n'y a cependant jamais opposition sur le plan phonétique entre la consonne nasale palatale et la spirante palatale (y) prénasalisée.

Les deux transcriptions sont donc justifiées du point de vue scientifique.

Mis à part le Sénégal, l'ensemble des Etats d'Afrique de l'Ouest a choisi le digraphe "ny" pour la transcription de ce son. Le souci d'harmonisation interafricaine nous pousse donc à choisir le digraphe "ny".

La graphie "ny" est certainement la plus pratique car elle ne nécessite pas de signe nouveau pour l'impression.

b) nw/ŋ

En position médiane intervocalique, ce son se comporte comme une consonne double (par exemple il n'est jamais précédé par une voyelle longue) ; il est donc justifié de le transcrire avec un digraphe. Les rares fois où on le trouve en position initiale il est le plus souvent en variation libre avec w.

Exemple :

pantalon : "nwuno" ou "wuno"

La suite phonologique n + w se réalise ŋ.

Exemple :

ta maladie : aŋ watte

Le signe "ŋ" est utilisé pour d'autres langues du Sénégal et du Mali. Le souci d'harmonisation nous pousserait donc à choisir "ŋ". Cependant, notons que certains pays préfèrent utiliser des digraphes : ainsi "ng" en Gambie et en Côte-d'Ivoire et "nh" en Guinée. Le digraphe "nw", d'autre part, conviendrait très bien pour une orthographe unifiée du mandingue et avait été proposé en 1966 à Bamako pour la transcription du mandingue.

La graphie "nw" est certainement la plus pratique car elle ne nécessite pas de signe nouveau pour l'impression.

B. Voyelles longues

Au Sénégal comme au Mali les voyelles longues s'écrivent en doublant la voyelle.

Exemples :

jaxe	: mouton	turun-lemme	: jeune hyène
yimme	: tête	faaba	: père
jaxa-yimme	: tête de mouton	tuqunne	: jeune
turunwe	: hyène	faaba-tugunne	: oncle, petit frère du père
remme	: enfant, petit		

Il faut bien sûr détacher les constituants si le premier est à la forme instanciée (généralement terminée par e) et si il est défini (soit par la marque n, soit par un pronom).

Exemples :

jaxen yimme	: tête du mouton
turunwen lemme	: le petit de la hyène
an paaba xoxone	: le petit frère de ton père

Dans le cas des mots composés dont le premier élément est à la forme de base et qui forment une expression consacrée à l'unité sémantique non décomposable, on écrira un seul mot d'une manière tout à fait phonétique (en notant éventuellement la modification phonétique du n de liaison).

Exemples :

fo	: chose	debe	: village
raqqe (ou raqe)	: bouche	remme	: enfant
follaqqe (ou follaqe)	: porte	debillema	: originaire du village, autochtone
jamba	: variété de tabac ou de cannabis	tubabu	: européen, français
gine	: pot, canari	fare	: âne
jambangine	: pipe	tubabumpare	: porc, cochon

G. Choix entre certains sons

Il existe certaines unités phonologiques pour lesquelles il y a des réalisations dialectales différentes, mais régulières, notamment dans les deux cas suivants :

- En position interne de mot (interconsonantique) certains parlars possèdent ç, là où d'autres possèdent e ou è.

- Les parlars de l'Est possèdent h là où les parlars de l'Ouest possèdent f.

Pour le choix entre ces formes, l'accord est général parmi les linguistes et les écrivains soninké pour :

- Dans le cas d'une correspondance e/a, choisir la forme avec a.

- Dans le cas d'une correspondance h/f, choisir la forme avec f.

Exemples :

cent	: kame (et non keme)
feuille	: dare (et non dere)
vent	: fanke (et non hanke)
âne	: fare (et non fere ou hare)

N.B. : Il existe quelques mots pour lesquels il y a toujours ou presque toujours h. On gardera la lettre "h" pour ces mots-là.

Exemples :

hari	: même
haqqile (ou haqile)	: esprit, intelligence
saha	: guérir

ROLE ET IMPORTANCE DES LANGUES NIGERIENNES
DANS LA RADIODIFFUSION ET LA TELEVISION EDUCATIVES

par Marcel INNE

A l'instar des autres pays africains qui ont accédé à l'indépendance depuis deux décennies et dont le passé est entaché d'un héritage colonial, le Niger est affecté par ce mal culturel qu'est l'usage d'une langue d'importation pour son administration et son système d'enseignement, ce qui coupe ces institutions des sources culturelles originales que constituent les langues des communautés qui forment le pays.

Les conséquences de ce dualisme pèsent lourdement sur l'évolution politique, économique et socio-culturelle de nos pays à la recherche des voies de leur développement. Il y a une coupure évidente entre les hommes qui assurent le fonctionnement des secteurs essentiels du développement, et ce facteur aliène considérablement les efforts parfois sans commune mesure avec les moyens consentis, notamment dans le domaine des formations.

L'un des freins au décollage économique est assurément l'insuffisance de cadres, mais peut-être que le principal est d'abord l'impossibilité de faire face aux besoins en formation de la masse avec les moyens conventionnels dont nous disposons. La conscience gagne lentement que les systèmes de formation hérités de la colonisation sont loin de répondre à nos besoins. La marche vers le progrès dans tous les domaines est si accélérée à notre époque que le déséquilibre entre cette évolution et notre rythme de formation ne peut que s'accroître dangereusement si nous n'imaginons des formules nouvelles capables de résorber ce handicap. Il devient urgent et indispensable de répondre aux besoins de formation des populations par des structures susceptibles d'élargir les bases de la formation, d'où la nécessité, plus l'impératif de recourir à nos langues et d'entreprendre, en plus des voies formelles de formation, des actions informelles en direction de la totalité des populations.

La conjonction de l'usage de nos langues et de la promotion d'une formation de masse fait des médias, ces instruments de communication par excellence, des moyens privilégiés pour mener à bien une telle action. Malheureusement, ce n'est pas toujours que l'emploi des médias est rationnel, et à la limite, on en abuse, ce qui constitue un gaspillage inconsideré des ressources et possibilités.

Au Niger, pourtant, il est certain que si nous n'avons pas encore trouvé les meilleures voies et méthodes d'utilisation des médias et plus particulièrement de la radio et de la télévision, on ne saurait nier l'effort de recherche entrepris pour y parvenir. L'originalité des interventions et le dynamisme des méthodes utilisées font considérer notre expérience comme pilote.

La Radiodiffusion nationale couvre actuellement plus de 75 % de ses programmes dans les langues nigériennes dont une importante part est consacrée à la revalorisation du patrimoine culturel traditionnel à travers le théâtre et la création artistique. En outre, les nouvelles sont diffusées dans toutes les langues du pays et la gamme des émissions à caractère éducatif ou formatif à support des langues nigériennes présente un éventail très diversifié, tenant compte de tous les publics. Ainsi sont prospectés les domaines de la vulgarisation, de la sensibilisation et de l'animation. Les émissions de ce type traitent de thèmes aussi divers que l'hygiène, les techniques agricoles, les mécanismes économiques, la condition de la femme, les maladies, l'éducation, l'alimentation, etc. et j'en passe. Mais ce qui constitue peut-être le caractère le plus original de ces interventions est l'adoption d'une formule de participation qui fait que l'auditeur est partie prenante dans les messages qu'il reçoit, en tant qu'intervenant dans la conception et la production des émissions.

A titre d'exemples, on peut citer les émissions des "Radio-Clubs", celles des "Grands Dossiers", "Grands Débats", "La Boîte aux Questions", etc. dans lesquelles le spécialiste comme le profane émettent et confrontent leurs avis sur les questions et problèmes, souvent aiguillonnés d'ailleurs par les auditeurs lointains qui disposent du téléphone. Il n'est pas jusqu'aux enfants qui entretiennent le "Magazine des petits" par un volumineux courrier adressé à la production.

Une petite ombre cependant à ce tableau, la réticence de certaines personnes à contribuer de leur savoir ou de leur expérience à élever le niveau des messages radiophoniques et l'insuffisance de traitement des messages qui découle de la qualification pas toujours adéquate des agents de la production et de l'exploitation.

La contribution des premières eût pourtant pallié, dans une certaine mesure, le manque de moyens des seconds. C'est peut-être l'occasion d'appeler à une collaboration plus étroite qui ne peut qu'être profitable à tous et accentuer la richesse d'un dialogue malgré tout déjà positif.

De son côté, la Télévision Educative a conduit des expériences non moins intéressantes, bien que limitées à la couverture de son réseau. Il n'y a pas eu à proprement parler introduction des langues nigériennes dans les programmes scolaires par défaut de cette option. La seule concession consentie, bien mince, a été que les séances d'expression libre, de rythmes et chants, puisent dans le folklore du milieu. C'est surtout dans les émissions pour adultes que l'usage des langues nigériennes les plus parlées sur le réseau, en l'occurrence le zarma et le fulfulde, est décisif.

Une expérience a été tentée en 1973 avec le Service de l'Alphabétisation et de la Formation Permanente pendant quelques mois et s'est avérée assez concluante pour qu'on puisse proposer de l'approfondir.

Avec le concours du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales, nous avons entrepris depuis l'an dernier la réalisation de programmes de vulgarisation et d'éducation sanitaire. La série ne comporte pour l'instant qu'un premier film sur la prévention du traumatisme obstétrical en version française, hawsa et zarma, ce qui permet la projection hors et sur le réseau. Un second film traitant de la lèpre est en cours de finition. La même formule peut être utilisée par d'autres départements ayant vocation d'intervention dans la formation de masse.

Mais bien avant ces expériences ponctuelles, c'est d'abord aux parents d'élèves de ces écoles que la télévision a ouvert son antenne.

De la préoccupation initiale qui visait à intégrer l'école au milieu, on est vite passé à des thèmes plus diversifiés, sans exclure le premier. L'émission mensuelle pour parents est une coproduction de ces derniers et de la station, et est devenue un télé-club. Y participent non seulement les producteurs de la station et les auditeurs, mais aussi le médecin, l'agronome, l'administrateur, le cadre des Eaux et Forêts, etc.

Enfin, l'ouverture vers une télévision de masse qui est une des orientations entreprises depuis quelques mois va certainement conduire à développer l'emploi des langues nigériennes sur le médium de la télévision. D'ores et déjà, en plus des bulletins d'information qui passent dans les deux langues majoritaires du pays, la plupart des émissions consacrées aux réalités nigériennes sont dans les langues nationales.

L'insuffisance des moyens techniques et surtout humains ne permet pas d'aller plus avant, mais l'intention ne fait pas défaut.

Voilà, brièvement exposée, la place que tiennent les langues nigériennes dans la radiodiffusion et la télévision éducatives. Le temps dont j'ai disposé ne m'a pas permis une contribution plus dense. Je souhaite néanmoins que cette intervention puisse aider à faire avancer nos travaux.

L'IMPORTANCE DES LANGUES NIGERIENNES
DANS L'ASSOCIATION DE LA POPULATION A L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT

par Mahamane INOUA

"Le développement, c'est le progrès en extension et/ou en qualité", dit-on. En effet, développer un pays c'est assurer à la fois la sécurité économique et le progrès social de ses populations. Le développement est une activité de l'homme. Or, tout le monde sait qu'il n'y a guère d'activité humaine qui ne comporte comme partie intégrante l'emploi du langage : la communication "au moyen d'un système de signes vocaux" qu'est la langue. La langue, alors produit collectif, "interprétant de la société", comme l'exprime si bien un linguiste contemporain, est indéniablement l'instrument de développement le plus naturel que la société possède : le bien-être de tous passe nécessairement par celui de chacun et réciproquement. Grâce à sa fonction primordiale de médiation, la langue est un élément essentiel à l'établissement des rapports entre les hommes. C'est dire qu'on ne peut véritablement concevoir le développement sans l'apport des populations concernées et en dehors des langues que celles-ci utilisent quotidiennement. "Un peuple qui ne sait plus parler est tout juste bon à ranger au musée."

L'histoire nous apprend par ailleurs que de tout temps et en tout lieu les hommes sont toujours attachés à leurs langues.

Comment d'ailleurs peut-il en être autrement lorsque l'on sait que la langue est à la fois support de la pensée (individuelle et collective) et véhicule des valeurs culturelles ? "Toute langue, en effet, sert de véhicule à un ensemble de valeurs socio-culturelles qui touchent à la civilisation même dont elle est issue et qui sont du domaine extralinguistique."

Associer la population (1) à l'effort de développement revient tout naturellement à redéfinir le rôle et le statut de nos langues nationales majoritaires dominées par rapport au français, langue étrangère-minoritaire-dominante.

Avec cinq langues principales, le hawsa, le zarma-sonay, le tamasheq, le kanuri et le fulfulde et trois autres langues de minorités ethniques autochtones (le gourmantché, le tubu, l'arabe), le Niger, rappelons-le, est l'un des pays francophones où la situation linguistique se présente comme un plurilinguisme relativement très simple.

Les nombreux contacts permanents et l'interpénétration toujours plus importante des différentes communautés linguistiques en présence ont donné naissance à un bilinguisme interne (= entre langues nigériennes), facteur d'unité nationale par ailleurs tant souhaitée.

L'école coloniale et néo-coloniale utilisant le français comme langue d'enseignement et d'administration a créé un certain déséquilibre dans le développement harmonieux de la vie de la nation. En effet, comme partout ailleurs en Afrique francophone, il est né de cette agression linguistique, une catégorie sociale minoritaire (moins de 10 % de la population) investie de postes de responsabilité. D'où l'existence de ce fossé toujours grandissant entre, d'un côté, les masses laborieuses "confinées dans des tâches d'exécution ou des activités traditionnelles (agriculture, élevage, etc.)", et, de l'autre, cette minorité privilégiée "vivant dans la fascination de modèles étrangers..."

(1) Par "population", nous entendons l'ensemble des couches sociales défavorisées, les masses laborieuses.

Mais, en dépit du grand désordre psychologique créé par l'école coloniale, les pays africains manifestent depuis des années le désir de sauvegarder leurs langues. Ainsi, on parle ici et là de l'avenir de langues africaines, de leur promotion par leur introduction comme matière d'enseignement (1) et comme moyen d'alphabétisation en direction des couches sociales défavorisées. En effet, dans beaucoup de pays africains (2), où la volonté nationale s'est manifestée en faveur d'une politique de promotion de langues nationales, l'utilisation de ces langues est intégrée dans la politique globale de développement de ces pays.

C'est ainsi qu'au Niger, un effort se poursuit en faveur d'une revalorisation de nos langues et, par voie de conséquence, en faveur d'une meilleure intégration des populations dans la vie de la nation.

Rappelons qu'il y a quinze ans que la première expérience d'alphabétisation et d'éducation des adultes a vu le jour à Maradi pour initier les adultes à la lecture et à l'écriture. Depuis lors, les activités du Service National d'Alphabétisation se sont multipliées en direction des masses rurales. Outre les activités de formation formelle, directe, rappelons qu'à ce jour une quarantaine de manuels et brochures et une quinzaine de journaux ruraux sont publiés au Niger (en langues nationales) "pour donner à ceux qui sont alphabétisés un outil pour maîtriser leur langue maternelle". Le Service d'Animation au Développement organise et coordonne des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur des thèmes relatifs à l'éducation et au développement en général.

La radiodiffusion nationale couvre la quasi-totalité de ses programmes (le journal parlé, les émissions telles que "Grands Dossiers", "Grands Débats", "Radio-Clubs", etc.) en langues nigériennes. Toutes ces actions sont positives dans la mesure où elles contribuent à des degrés divers à la revalorisation du patrimoine culturel. Mais ressaisissons-nous. L'arbre ne doit pas, de toute façon, cacher la forêt. Cette tentative de "réhabilitation" de nos langues, bien que louable à certains égards, n'est pas une véritable action en faveur d'une promotion effective de nos langues nationales. En effet, le français continue d'être le seul moyen de promotion sociale, le seul outil de travail dans notre administration locale. Mais reconnaissons-le ! Ces actions constituent tout de même une étape préparatoire, transitoire, importante ; nécessaire - nous en sommes conscients - à une véritable libération culturelle.

Une véritable politique de réhabilitation et de revalorisation des langues nigériennes et, partant, d'une meilleure participation de notre "population à l'effort de développement" national suppose nécessairement la promotion de ces langues au rang de langues officielles. En d'autres termes, il faut recourir à "l'utilisation systématique des langues nationales dans les actes de la vie civile et administrative (qui) favoriserait non seulement une participation plus effective des populations à la vie politique, administrative et à la gestion de leurs propres affaires, mais créerait simultanément les conditions d'un développement rapide, d'un enrichissement de ces langues et leur plus grande adaptation à l'expression des concepts de la vie moderne, le tout sur une base populaire, infiniment plus riche qu'un monopole de fait exercé par des spécialistes". (3)

Une langue étrangère, nous ne nous laisserons jamais de le répéter, ne peut et ne pourra jamais, sur les plans économique, socio-culturel et politique, être le moyen à la fois de promotion et d'épanouissement des populations africaines.

(1) Notons aussi que certains pays africains sont arrivés à en faire un véritable moyen d'enseignement.

(2) Pratiquement tous les pays membres de l'Unesco.

(3) Abdou Moumouni, "Recours aux langues et cultures nationales".

LA TRANSCRIPTION DES LANGUES AFRICAINES ET SON HARMONISATION :
PRATIQUE ET PROBLEMES ACTUELS EN OUGANDA ET AU ZAIRE

par J. KALEMA

INTRODUCTION

Pour se faire une idée générale du problème de la transcription des langues africaines et de son harmonisation, il faut commencer par étudier les circonstances historiques qui ont donné lieu aux premiers efforts de transcription.

Dans la majorité des pays africains, il est impossible d'aborder le problème de la transcription des langues africaines et de son harmonisation sans évoquer le phénomène du colonialisme qui, à la fin du XIXe siècle, avait soumis la quasi-totalité du continent africain à la domination européenne. Pour exploiter au maximum les territoires devenus leurs possessions, il importait que les puissances colonisatrices y établissent des régimes de gouvernement fermes et efficaces. Mais ces régimes ne pouvaient réussir sans le concours de personnel du pays. Il était donc de l'intérêt des puissances colonisatrices de constituer un cadre de commerçants chrétiens sérieux, intègres et de haute moralité, ainsi qu'un cadre de petits fonctionnaires (employés de bureau, interprètes ou chefs).

Les missionnaires et autres agents bénévoles qui allaient jouer le rôle principal dans le processus éducatif de ce personnel autochtone savaient - essentiellement grâce à l'expérience qu'ils avaient acquise ailleurs - non seulement que la langue de la métropole allait avoir un rôle clé dans la constitution de l'élite instruite, mais aussi qu'aucun progrès n'était possible dans leur domaine d'intérêt immédiat sans recourir aux langues les mieux comprises et les plus utilisées par les communautés où ils entendaient exercer leur action. Il fallait entreprendre la traduction de la Bible dans les langues africaines pour que l'oeuvre des missionnaires soit couronnée d'un succès tant soit peu durable.

Il fallait aussi amorcer le processus d'alphabétisation et d'enseignement élémentaire dans les sociétés où ils travaillaient. D'autre part, pour les puissances colonisatrices, la communication, forme écrite entre les gouvernants et les gouvernés, était chose inévitable. Il en allait de même pour la tenue d'archives officielles à tous les niveaux. C'est donc pour répondre à des besoins de ce genre qu'ont été faites les premières tentatives de transcription des langues africaines.

Les phénomènes historiques centrés sur le colonialisme ont créé à l'égard des langues africaines des attitudes, des idées et des pratiques qui se sont étendues à toute l'Afrique, et qu'il faut modifier ou même changer radicalement dans l'intérêt à long terme de tous nos peuples.

1. Introduction des systèmes orthographiques

Comme l'Ouganda et le Zaïre sont et ont toujours été linguistiquement très hétérogènes, une solution linguistique pluraliste est apparue comme étant la plus pratique, aussi bien pour les régimes coloniaux que pour les gouvernements qui leur ont succédé après l'indépendance. Au Zaïre, par exemple, faute d'une langue indigène parlée par la majorité de la population, on a dû admettre, aux échelons élémentaires du système de l'enseignement, quatre langues africaines de large communication : le ciluba, le kikongo, le lingala et le kiswahili. En Ouganda, où, d'après

une enquête récente (1), il n'existe pas de langue qui soit parlée en tant que langue principale par plus de 16 % de la population et où, même si l'on regroupait plusieurs langues voisines, aucun groupe linguistique ne comprendrait plus du quart de la population du pays, les autorités coloniales et les gouvernements d'après l'indépendance ont reconnu - pour les besoins de l'enseignement élémentaire - six langues ou groupes de langues : le luganda, le runyoro/rutooro, le runyankore/rukiga, le lugbara, l'ateso/akarimojong et le lwo (mélange de lango, d'acholi et d'alur).

L'alphabet latin avait été introduit dès 1900 par les missionnaires dans les deux pays en question. Un petit nombre d'écrits dans quelques langues africaines allaient aussi être produits. Avec la création, en 1926, de l'Institut International de Langues et de Cultures Africaines (qui prit par la suite le nom d'Institut International Africain), un grand pas en avant a été franchi dans la transcription et l'harmonisation des langues africaines. Ce nouvel organisme présenta des propositions relatives à ce qu'on appelle maintenant l'alphabet "Africa". Comme le donne à penser son nom, l'alphabet "Africa" était destiné à être utilisé dans toute l'Afrique.

Inspiré essentiellement du principe d'un caractère par phonème (à l'exception de la nasale palatale /ny/) et favorable plutôt à l'introduction d'un nouveau caractère "phonétique" qu'à l'affectation à un caractère latin d'un signe diacritique, le nouveau système attribuait aux 26 caractères latins des valeurs fixes qui correspondaient de près à celles de l'Association Phonétique Internationale et à la pratique déjà courante en Afrique. Cet alphabet a été et reste le plus utilisé en Ouganda et au Zaïre.

L'alphabet "Africa" a été adopté par l'Ouganda après une série de conférences sur les systèmes orthographiques, dont les premières ont eu lieu en Ouganda en 1946 et en 1947, sous la direction du professeur A.N. Tucker. Comme suite à ces conférences, le système de transcription "Africa" a été adopté pour le luganda, le lwo, le lugbara et l'ateso et, plus tard, pour le runyankore/rukiga, le runyoro/rutooro et l'akarimojong. Au Zaïre également, le système "Africa" a été admis de façon générale, mais seulement après la Deuxième Guerre mondiale, grâce surtout aux efforts déployés par la Commission de linguistique africaine sous la direction du professeur Meeussen (décédé). Jusqu'à alors, les transcrip-teurs de langues zaïroises - sauf le kiswahili, dont les documents écrits provenaient du Tanganyika et utilisaient l'orthographe du kiswahili courante à l'époque - avaient toute latitude pour créer leur orthographe. Spencer (1971), citant un rapport de l'Unesco (2), signale que, grâce aux efforts des linguistes et des missionnaires belges, il y avait en 1951 "des grammaires et des dictionnaires de 21 langues bien identifiées dans les territoires belges du Congo et du Rwanda-Urundi ; pour 34 autres, le travail (était) déjà plus ou moins avancé". De même, le rapport en question affirmait - avec trop d'optimisme semble-t-il - que "le nombre ne fera que s'accroître et (qu') on peut prévoir d'ici à vingt ans, si les frais d'impression sont assurés, une bibliothèque linguistique congolaise d'une bonne centaine de parlers : bantou, soudanais et négrides".

2. Systèmes orthographiques actuellement en usage

Nous allons indiquer, dans cette section, les transcriptions orthographiques en usage en Ouganda et au Zaïre, ainsi que les différents phonèmes qu'elles sont censées représenter. En raison de l'ampleur du sujet, nous nous bornerons à l'étude des problèmes de l'écriture des consonnes et des voyelles, en laissant de côté les problèmes techniques liés à la division des mots.

(1) Nous nous référons ici au Survey of Language Use and Language Teaching in Eastern Africa, 1967-1971, dont les conclusions relatives à l'Ouganda sont citées dans Ladefoged et al., 1971.

(2) Unesco, 1953. L'Emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement. Monographies sur l'éducation de base, VIII, Paris (p. 22 et 23).

2.1. En Ouganda

On peut aborder l'étude des systèmes orthographiques en usage en Ouganda en les divisant en deux groupes, correspondant à la distinction habituelle entre le groupe de langues bantu parlées surtout dans le sud du pays et le groupe non bantu parlé essentiellement dans le nord. Nous avons donc, d'une part, des pratiques orthographiques concernant le groupe bantu qui, on l'a vu, comprend le luganda, le runyoro/rutooro et le runyankore/rukiga, langues reconnues officiellement dans l'enseignement élémentaire et, d'autre part, les pratiques concernant les langues non bantu du nord, qui comprennent le lwo, le lugbara et l'ateso/akarimjong.

2.1.1. Le groupe bantu

Les systèmes vocaliques des langues du groupe bantu ont de nombreux points communs. Toutes ces langues possèdent cinq voyelles de base : i, e, a, o, u, avec une distinction entre les voyelles brèves et les voyelles longues, dont la longueur est indiquée par le redoublement de la voyelle en question : ii, ee, aa, oo, uu. De plus, le runyankore/rukiga et le runyoro/rutooro utilisent les diphtongues ai, ei, oi.

Les systèmes consonantiques des langues bantu ont aussi de nombreux points communs : toutes ces langues possèdent les consonnes suivantes : p, b, t, d, c, j, k, g, f, v, s, z, m, n, ny, r, w, y. Le runyankore/rukiga possède en outre une fricative palatale non voisée, transcrite par le digramme sh, ainsi qu'une affriquée dentale non voisée, ts, transcrite par le digramme ts. Le luganda possède une nasale dont les autres langues bantu sont dépourvues : la nasale vélaire /ŋ/ représentée dans l'écriture par le même signe. Aucune des langues bantu de l'Ouganda ne fait de distinction entre l et r, encore que les orthographes normalisées pour le luganda et le runyoro/rutooro aient incorporé ces deux sons. En luganda, par exemple, une convention veut que r s'écrive après les voyelles antérieures le et l partout ailleurs. Mais dans ce cas, le son en question est intermédiaire entre celui du l et celui de l'r et n'est donc pas aussi prévisible que la convention l'indique. Ces deux lettres sont néanmoins indispensables pour transcrire certains noms ou mots étrangers adoptés dans ces langues, tout comme le h qui, quoique n'étant pas caractéristique du luganda, y a été introduit comme signe orthographique pour résoudre des problèmes du même genre.

On trouvera ci-dessous l'alphabet des langues bantu ougandaises et la liste des sons représentés.

- ALPHABET : a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ny, ŋ, o, p, r, s, sh, t, ts, u, v, w, y, z.

- Liste des sons représentés

a) CONSONNES	<u>Labiales</u>	<u>Dentales</u>	<u>Palatales</u>	<u>Vélares</u>	<u>Glottales</u>
Occlusives non voisées	p	t	c	k	
Occlusives voisées	b	d	j	g	
Spirantes non voisées	f	s	sh		h
Spirantes voisées	v	z			
Affriquées non voisées		ts			
Nasales	m	n	ny	ŋ	
Latérales		l			

Vibrantes
(trilles)

r

Semi-voyelles

w

y

b) VOYELLES

Labiales

Dentales

Palatales

Vélares Glottales

i

u

ii

uu

e

o

ee

oo

a

aa

De plus, les occlusives, les fricatives et les nasales peuvent être longues en luganda. Cette longueur est indiquée dans la transcription par le redoublement de la consonne. Ces consonnes redoublées peuvent être suivies de w ou de y. Dans toutes les langues bantu de l'Ouganda, la plupart des consonnes simples peuvent être précédées d'une nasale et/ou suivies d'une semi-voyelle. Les diverses possibilités de combinaison et leur représentation dans l'orthographe de ces langues sont illustrées ci-dessous.

	b	c	d	f	g	h	j	k	l	m	n	ny	ŋ	p	r	s	sh	t	ts	v	w	y	z
CC	bb	cc	dd	ff	gg	hh	jj	kk	ll	mm	nn	nny	γγ	pp	rr	ss		tt	ts	vv	ww	yy	zz
NC	nb	nc	nd	nf	ng		nj	nk						np	nr	ns	nsh	nt		nv			
Cw	bw	cw	dw	fw	gw	hw	hw	kw	lw	mw	nw	nwy	γw	pw	rw	sw	shw	tw					
Cy	by	dy	cy	hy			ky	ly	ny	nŷ				py	ry	sy	shy	ty	tsy				zy
CCw	bbw	ccw	ddw	ggw	jjw	kkw		mmw	nnyw	γγw				ssw				ttw					
CCy	bb y	dd y	cc y	hh y			kk y	ll y	nn y	nn ŷ				pp y				tt y					
NCw	n bw	n cw	n dw	n gw			n kw											ntw					nzw
NCy	n by	n dy	n cy	n hy			n ky							np y				nty					

2.1.2. Vers une réforme de l'orthographe des langues bantu

L'alphabet créé pour les langues bantu de l'Ouganda a bien rempli son rôle jusqu'ici et est adopté pour presque toutes. Ce n'est pas dire que tout essai d'amélioration soit inutile, car certaines particularités que devrait refléter l'orthographe y font encore défaut, et il conviendrait aussi, en raison surtout de la grande similitude existante entre ces langues, d'adopter pour elles plus de conventions orthographiques communes qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Il est une caractéristique qui n'est pas transcrite dans le système orthographique actuel et qui devrait l'être : le ton. La plupart des langues bantu parlées en Ouganda et ailleurs font appel au ton. Grâce au nombre croissant d'études exécutées en Afrique, en Europe et aux Etats-Unis sur ce phénomène, l'opinion générale à son égard s'écarte peu à peu de celle énoncée en termes assez truculents par Welmers (1973-1977) qui y voit "une espèce d'accrétion ésotérique impénétrable et tout

à fait malheureuse, propre aux langues défavorisées, une sorte de tumeur maligne dont est affligée une phonation par ailleurs normale..." Bien que certaines publications techniques telles que les dictionnaires utilisent divers systèmes de notation des tons, il est encore trop habituel d'omettre cette notation dans l'écriture des langues africaines, même quand on pourrait le faire sans grande difficulté. Cette omission laisse au lecteur le soin de faire son choix entre les diverses interprétations possibles grâce au contexte, ce qui peut être admissible lorsqu'on écrit uniquement à l'intention des locuteurs indigènes. Mais il n'est pas rare qu'eux-mêmes se trompent dans ce choix. Le lecteur aussi bien que celui qui étudie la langue ont donc intérêt à ce que soit adopté un système complet et cohérent de notation des tons là où elle est pertinente.

Un autre cas, qui n'est pas sans rapport avec le problème de la notation des tons et milite en faveur d'une réforme des orthographes des langues bantu ougandaises, est celui du redoublement et du non-redoublement des voyelles pour en indiquer la longueur. Dans toutes les langues bantu de l'Ouganda, la longueur d'une voyelle n'est pas indiquée ainsi dans l'écriture dans les cas où cet allongement est automatique et, par conséquent, prévisible ; tel est le cas, en luganda, d'une voyelle placée au début d'un mot. Une voyelle initiale est toujours longue, sauf si elle est immédiatement suivie d'une consonne double. Il est donc inutile de marquer l'allongement de la voyelle en la redoublant. Par exemple, le mot prononcé oono ("celui-ci") s'écrit ono et non pas oono.

Un autre cas où une voyelle longue n'est pas transcrite par un redoublement en luganda est la finale des mots. Mais ce non-redoublement est contestable parce que, à la différence du non-redoublement de la voyelle initiale, il y a une différence entre une voyelle brève et une voyelle en position finale dans le mot. Cette différence n'est pas indiquée dans l'orthographe. Ainsi, il n'existe pas de moyen orthographique de marquer les différences de sens ci-dessous :

- | | | |
|----|------------|------------------------|
| a) | i. kuba | "tu frappes !" |
| | ii. kuba | "être" |
| b) | i. mata | "lait" |
| | ii. mata | "une façon de libérer" |
| c) | i. mukube | "frappe-le ou la" |
| | ii. mukube | "vous (pl.) frappez" |

Dans ces exemples, l'élément ii de chaque paire comprend une voyelle longue en finale, alors que l'élément i se termine par une voyelle brève. On peut toutefois éviter l'ambiguïté orthographique de ces paires de mots en redoublant la voyelle finale du ii de chaque paire. On peut aussi indiquer comme suit le ton pour chaque mot de la paire :

- | | | |
|----|------------|------------------------|
| d) | i. kúbá | "tu frappes" |
| | ii. kúbâ | "être" |
| e) | i. màtá | "lait" |
| | ii. màtâ | "une façon de libérer" |
| f) | i. mùkúbè | "frappe-le ou la" |
| | ii. mùkùbè | "vous (pl.) frappez" |

Dans d, e, f, le second élément de chaque paire qui, comme on l'a vu dans a, b, c, contient une voyelle finale longue, est toujours représenté par un ton descendant. Il est donc inutile de représenter en même temps ces deux types d'information dans l'écriture, car chacun est prévisible lorsqu'on connaît l'autre. Toutefois, comme ni le redoublement de voyelles longues finales, ni la notation du ton ne sont reconnus dans l'orthographe officielle, ces différences subtiles ne peuvent être représentées adéquatement.

2.2. Le groupe non bantu

Les langues non bantu de l'Ouganda appartiennent à différents groupes linguistiques et diffèrent à plusieurs égards les unes des autres. Le lugbara est une langue soudanaise, l'ateso/akarimojong appartient au groupe est-nilotique et le lwo au groupe ouest-nilotique.

2.2.1. Les voyelles

Les systèmes vocaliques des langues non bantu sont bien plus compliqués que ceux des langues bantu. Bien que les orthographes officielles de ces langues ne reconnaissent que cinq voyelles, i, e, a, o, u, toutes les langues du groupe possèdent neuf à dix timbres vocaliques qui sont du reste distinctifs. En akarimojong, par exemple, les mots ci-dessous ont différents sons selon qu'une des voyelles est fermée ou ouverte :

g)	i. akital	"fondre"	a fermé
	ii. akital	"avoir l'habitude de"	a ouvert
h)	i. akipet	"donner un coup de pied"	e fermé
	ii. akipet	"étaler"	e ouvert
i)	i. akiit	"arrêter/éviter"	i fermé
	ii. akiit	"épouser"	i ouvert
j)	i. akimor	"insulter"	o fermé
	ii. akimor	"partager"	o ouvert
k)	i. akikut	"déterrer"	u fermé
	ii. akikut	"souffler"	u ouvert

Ainsi les catégories fermées et ouvertes des exemples g à k, que l'on peut distinguer phonétiquement, ne comportent pas de distinction correspondante dans l'écriture, comme en témoigne la figure suivante :

Sy	<u>Système phonétique</u>				<u>Système orthographique</u>			
Fermé	i			u	i			u
Ouvert	ɪ			ʊ	i			u
Fermé		e	ä	o		e	a	o
Ouvert		ɛ	ɔ			e	o	
Ouvert			a				a	

On notera que le système "Africa" ne se prêterait pas bien au traitement de l'exemple précité s'il fallait représenter, dans l'orthographe, toutes les nuances phonétiques indiquées (on verra plus loin que c'est inutile pour le groupe des langues non bantu de l'Ouganda). L'alphabet "Africa" serait inadéquat parce que, bien qu'il dispose des signes { et } pour représenter les formes ouvertes de e et de o, il ne possède pas de signes appropriés pour les formes ouvertes de i et de u, qui sont phonétiquement représentées par une petite capitale J et par U. L'inconvénient de ces symboles est qu'ils ne permettent pas de distinguer la majuscule de la minuscule ; c'est pourquoi on les considère généralement comme des signes orthographiques inadéquats.

L'emploi des cinq voyelles des langues européennes pour transcrire des langues qui en ont beaucoup plus a créé des problèmes orthographiques étudiés assez à fond par Tucker (1971). Cette situation a entraîné, en Ouganda, des différences d'orthographe dans les langues non bantu d'une mission religieuse à l'autre, chacune ayant son système, selon que les voyelles intermédiaires devaient être interprétées comme des variétés

ouvertes de i et de u. (approche adoptée par les chercheurs protestants britanniques et allemands) ou comme des variétés de e et de o (approche adoptée par les chercheurs catholiques français et italiens). La première approche est aussi couramment qualifiée de "germanique" et la seconde d'"italienne".

Les seules grammaires existantes des langues non bantu du nord de l'Ouganda ont été élaborées dans les différentes optiques susmentionnées. Le frère J.P. Crazzolaro a utilisé, dans A Study of the Acholi Language (1938) et dans A Study of the Logbara (Ma'di) Language (1960) l'approche "italienne", alors que L. I. Barr utilisait dans A Course in Lugbara (1965) l'approche "germanique". Ces conceptions contradictoires, fondées sur des interprétations différentes des éléments phonétiques, ont abouti à des pratiques orthographiques également contradictoires que fait apparaître la figure suivante :

Approche de Crazzolaro		Système de la mission cath.		Approche de Barr		Système de la mission protestante	
i	u	i	u	i	u	i	u
ï, é	o	i, e	o	ɪ	ʊ	i	ʊ
e	ä	e	a	e	ä	e	a
ɛ	ɔ	e	o	ɛ	ɔ	e	o
a		a		a		a	

Le résultat de cette situation est que le lwo, le lugbara et l'ateso/akarimojong n'ont pas d'orthographe normalisée que puissent admettre tous les locuteurs de ces langues. Bien que le système protestant ait fini par être accepté officiellement à la conférence sur le lwo tenue en 1948 à Gulu, et à la conférence sur le lugbara tenue en 1949 à Arua, les pratiques orthographiques sont restées différentes d'une mission à l'autre.

Le système protestant de transcription officiellement reconnu ne distingue que les deux sons u, en raison du plus grand nombre de paires minimales que l'on peut distinguer par les variétés fermées et ouvertes de cette voyelle. Ainsi, l'alphabet officiellement admis possède les voyelles a, e, i, o, ʊ, u. Des publications assez techniques telles que A New Acholi Grammar (1955) de A. Malandra, qui ont distingué entre les voyelles fermées et ouvertes, l'ont fait en représentant les voyelles ouvertes ɪ, ʊ, ɛ, ɔ, par des i, u, e, o et italiques. Le ä centralisé est lui aussi représenté par un a en italique. Ce mode de représentation est généralement mieux accepté, car il évite l'emploi de ɛ et de ɔ recommandé par l'alphabet "Africa", en l'absence de symboles adéquats pour les i et u ouverts. Toutefois, dans les langues non bantu de l'Ouganda, il est inutile de distinguer, dans l'écriture courante, entre des sons de troisième et de quatrième degré d'aperture, car les premiers sont le plus souvent des variétés fermées des derniers dans des environnements phonétiques déterminables. Comme les sons de deuxième degré d'aperture, à l'exception de ʊ, sont remplacés par des sons du premier degré, également dans une situation phonétique déterminable, il devient superflu de distinguer orthographiquement entre les deux variétés de i.

2.2.2. Les consonnes

Les systèmes consonantiques des langues non bantu du nord de l'Ouganda sont eux aussi très différents des systèmes des langues bantu. Ils diffèrent aussi considérablement les uns des autres. On peut toutefois en aborder commodément la représentation orthographique en deux sous-rubriques : a) les langues soudanaises et b) les langues est et ouest-nilotiques.

2.2.2.1. Les langues soudanaises

Les langues soudanaises comme le lugbara comportent plusieurs caractéristiques phoniques qui n'existent pas dans les autres langues de l'Ouganda, par exemple les labio-vélaires kp et gb et les consonnes laryngalisées 'b, 'd, 'w, 'y.

On trouvera ci-dessous l'alphabet créé pour les langues soudanaises, avec une liste des sons relevés en lugbara :

ALPHABET : a, b, 'b, d, 'd, dr, dz, e, f, g, gb', h, i, k, kp, l, m, mb, mv, m'gb, n, nd, ndr, ndz, ny, 'g, o, p, r, s, t, u, v', v, w, 'w, y, 'y, z

LISTE DES SONS REPRESENTES

1. CONSONNES	<u>Labiales</u>	<u>Den- tales</u>	<u>Alvéo- laires</u>	<u>Post- alvéo- laires</u>	<u>Pala- tales</u>	<u>Vélaires</u>	<u>Labio- vélaires</u>		
Occlusives non voisées	p	t+				k	kp		
Occlusives voisées	b	d+				g	gb		
Occlusives laryngalisées	'b	'd							
Occlusives prénasalisées	mb	nd				'g	mngb		
Affriquées et spirantes voisées	v	z	dz	dr					
Affriquées et spirantes non voisées	f	s	ts	tr					
Prénasalisées	mv		ndz	ndr					
Nasales	m		n		ny				
Latérales			l						
Vibrantes (trilles)				r					
Semi-voyelles					y		w		
Laryngalisées					'y		'w		
2. VOYELLES	i	i	e	e	a	o	o	v	u

2.2.2.2. Langues est et ouest-nilotiques

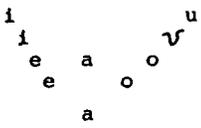
Le système consonantique de ces langues est beaucoup plus simple que celui des langues soudanaises que nous venons d'examiner. Une caractéristique de ce groupe qui mérite attention est l'absence générale de fricatives. Les phonèmes f et v (prononcés souvent pf et bv) ne se rencontrent que dans les langues ouest-nilotiques comme le lango et l'acholi ; le s n'apparaît que dans les langues est-nilotiques comme l'ateso. On trouvera ci-après l'alphabet des langues est et ouest-nilotiques ainsi que la liste des sons représentés.

ALPHABET : a, b, c, d, e, f, g, i, j, k, l, m, n, ny, ɟ, o, p, r, s, t, u, ʋ, v, w, y.

LISTE DES SONS REPRESENTES

1. CONSONNES	<u>Labiales</u>	<u>Dentales</u>	<u>Palatales</u>	<u>Vélares</u>
Occlusives non voisées	p	t	c	k
Occlusives voisées	b	d	j	g
Affriquées et spirantes non voisées	f	s		
Affriquées et spirantes voisées	v			
Nasales	m	n	ny	ɟ
Latérales		l		
Vibrantes (trilles)		r		
Semi-voyelles	w		y	

2. VOYELLES



2.3. Le Zaïre

L'orthographe d'usage courant au Zaïre dans la transcription des 4 langues nationales africaines a été introduite à l'occasion du premier séminaire organisé à l'intention de linguistes zaïrois réunis à Lubumbashi pour examiner, notamment, la question de la normalisation et de l'unification de l'orthographe des langues zaïroises en question. En partant du principe qu'il fallait faire une distinction entre l'écriture et la transcription phonétique, qu'une orthographe fonctionnelle devait pouvoir représenter sans ambiguïté tous les sons distinctifs par un seul signe et que toute convention orthographique devait être conçue en fonction de son efficacité et de son utilité aussi bien pour les locuteurs indigènes que pour les autres, on a présenté les propositions suivantes sur la transcription de l'ensemble des langues nationales zaïroises.

2.3.1. Voyelles

Les cinq voyelles traditionnelles, i e a o u, seraient maintenues pour le kiswahili, le ciluba et le kikongo. On introduirait, en lingala, deux nouveaux signes, ɛ et ɔ, pour marquer la différence entre e et ɛ, et entre o et ɔ existant dans cette langue. Les voyelles longues continueraient à être représentées par la voyelle redoublée et la nasalisation des voyelles dans les langues où elle existe serait indiquée par le suscrit ~. Etant donné leur rôle distinctif dans certaines langues africaines, on a jugé indispensable que soit noté le ton dans ces langues lorsque l'absence de notation créait une ambiguïté. Le ton haut serait représenté par l'accent ' et le ton bas par l'accent \. Toutefois, pour éviter de surcharger l'écriture de signes, le ton le plus fréquent ne ferait pas l'objet d'une notation. Dans les cas complexes, les tons descendants et

montants seraient indiqués par les suscrits $\overset{h}{v}$ et $\overset{h}{t}$, le ton intermédiaire étant indiqué par le suscrit ' placé au-dessus de la voyelle.

2.3.2. Consonnes

On s'est accordé unanimement à maintenir les conventions déjà existantes sur la symbolisation des sons consonantiques suivants : w m n p b t d k g l r f v s z hy. Il a été toutefois proposé : a) d'ajouter les labio-vélaire kp et gb à la liste des sons consonantiques et de les représenter respectivement dans l'écriture par kp et gb ; b) de continuer à transcrire par le digramme ng la vélaire nasalisée ŋ dans les cas où il n'y avait pas d'opposition entre ce son et la séquence comportant une nasale et l'occlusive vélaire voisée. Si toutefois cette opposition se produisait dans l'une des langues, la vélaire nasale ŋ serait représentée dans l'écriture par ng' , le composé $n-g$ étant alors symbolisé par ng ; c) de représenter par un c l'affriquée palatalisée non voisée jusqu'alors représentée dans l'écriture de diverses manières (tsh , tch , ch). L'affriquée voisée correspondante resterait symbolisée par dj là où il y avait opposition entre dj et ʤ , le second son étant alors représenté par j . Quand il n'y avait pas opposition, on utiliserait uniquement le signe j ; d) de conserver les digrammes ny et sh pour représenter les sons palataux ɲ et ʃ .

On trouvera ci-dessous l'alphabet créé pour les langues soudanaises avec une liste des sons relevés en lugbara :

ALPHABET a, b, 'b, d, 'd, dr, dz, e, f, g, gb', h, i, k, kp, l, m, mb, mv, m'gb, n, nd, ndr, ndz, ny, 'g, o, p, r, s, t, u, , v, w, 'w, y, 'y, z.

LISTE DES SONS REPRESENTES

1. CONSONNES	<u>Labiales</u>	<u>Dentales</u>	<u>Palatales</u>	<u>Vélaire</u>	<u>Labio-vélaire</u>	<u>Glottales</u>
Occlusives non voisées	p	t	c	k	kp	
Occlusives voisées	b	d	dj	g	gb	
Affriquées et spirantes non voisées	f	s	sh			
Affriquées et spirantes voisées	v	z	j			
Nasales	m	n	ny	ng(')		
Latérales		l				
Vibrantes (trilles)		r				
Semi-voyelles	w		y			
2. VOYELLES	i	e	o	u		
	ɛ	ɔ				
	a					

Voici maintenant les diverses combinaisons possibles dans les 4 langues nationales zaïroises :

b c d dj f g gb h j k kp l m n ng ny p r s sh t v z

BC	nb	nc	nd	ndj	nf	ng	ngb	nj	nk	nkp	nm	nn	nng	nny	np	ns	nsh	nt	nv	nz
Cw	bw	cw	dw		fw				kw	lw	mw	nw	ng'w	nyw	pw	sw		tw	vw	zw
Cy	by	cy	dy		fy				ky		ny	ny	ng'y		py	sy		ty	vy	zy
BCu	nbw		ndw		nfw	ngw			n'kw		nmw	nnw		npw	nsw		ntw	nvw	nzw	
BCy	nby		ndy		nfy	ngy			nky		nny			npy	nsy		nty	nvz	nzy	

3. Problèmes d'ordre général et perspectives d'avenir

S'il est vrai que la plupart des systèmes orthographiques africains sont des sous-produits de la colonisation, il est vrai aussi que la plupart de ces systèmes sont restés essentiellement les mêmes en dépit des changements profonds intervenus dans tout le continent sur le plan social, politique et économique. Selon les résultats de notre enquête, la période d'après l'indépendance n'a guère été marquée - sauf au Zaïre - par des tentatives de révision de certains systèmes orthographiques en usage, en vue de les perfectionner, même dans les secteurs où le progrès des connaissances des linguistes a révélé la nécessité de procéder à de telles réformes.

On peut avancer plusieurs raisons à cet état de choses, mais la plus importante est peut-être que la plupart des Etats indépendants d'Afrique ont été extrêmement lents à adapter dans un sens correspondant aux intérêts de leur population les pratiques, les politiques et les attitudes à l'égard des langues qu'ils avaient héritées des colonisateurs. Par exemple, les langues élitistes se voient toujours accorder une importance excessive par une petite élite cultivée qui jouit généralement de très grands pouvoirs sur le plan politique et économique et qui ne comprend pas que nous ne pourrions réaliser nos idéaux révolutionnaires sans avoir recours aux langues africaines. Il faut que les masses de notre continent soient associées à la lutte contre tous les maux qui nous affligent encore, et cela n'est possible que par l'utilisation des langues africaines.

Le mal de l'analphabétisme, par exemple, ne disparaîtra entièrement de nos sociétés que si nous nous pénétrons de l'idée qu'il faut trouver des moyens officiels de transcription de langues africaines plus nombreuses que celles dont les orthographe sont déjà normalisées et officiellement reconnues. Le caractère multilingue de certaines de nos sociétés doit être admis comme un fait qui ne disparaîtra pas de la face de la terre quelles que soient les opinions chauvines que nous pourrions nourrir à l'égard de la place et du rôle des langues non africaines dans nos sociétés. Autrement dit, il ne faut plus invoquer la multiplicité des langues africaines à l'intérieur de certaines de nos frontières comme excuse pour ne rien faire à leur égard ou pour ne pas prendre des décisions appropriées quant à leur place et à leur rôle. Quand nous prendrons ces

décisions, n'oublions pas que même les langues africaines minoritaires méritent qu'on examine sérieusement les moyens de les transcrire efficacement et adéquatement pour pouvoir continuer à publier des livres dans ces langues.

L'Unesco a indiqué dans ses programmes que le rôle des langues africaines - langues nationales et autres langues maternelles - devrait être abordé dans le cadre des activités éducatives et culturelles. Cela signifie, en fait, qu'il incombe à nos gouvernements d'élaborer des politiques d'enseignement des langues précises et non équivoques pour dissiper les hésitations dont s'entoure généralement l'enseignement des langues africaines dans les écoles de nombreux pays africains. Non contents de formuler des lignes directrices à suivre dans cet enseignement, les gouvernements devront jouer un rôle actif et veiller à ce qu'il existe à la fois des maîtres qualifiés pour enseigner les langues africaines et des manuels appropriés à l'usage des écoles. Jusqu'ici, la majorité des gouvernements africains ont vraiment peu fait pour créer des matériels d'enseignement aptes à promouvoir l'utilisation des langues africaines.

Il faut bien se dire qu'au fond toute proposition d'intérêt orthographique ou autre restera inopérante tant qu'on n'aura pas fait le nécessaire pour lui donner suite. La mise en oeuvre de nos propositions est essentiellement l'affaire des gouvernements. Cela dit, si les présents débats devaient accélérer la cadence d'adaptation des attitudes, des politiques et des pratiques héritées de notre passé colonial à l'égard de nos langues, nos efforts n'auraient pas été vains.

BIBLIOGRAPHIE

- Barr, L.I. 1965. A Course in Lugbara. Nairobi, Kampala, Dar es-Salaam : East African Literature Bureau.
- Crazzolara, J.P. 1938. A Study of the Acholi Language. Londres : Oxford University Press. Publié pour l'Institut International de Langues et de Cultures Africaines.
- Crazzolara, J.P. 1960. A Study of the Lugbara (Ma'di) Language. Londres : Oxford University Press. Publié pour l'Institut International Africain.
- Ladefoged, P.R. Glick & P. Criper. 1971. Language in Uganda. Nairobi : Oxford University Press.
- Malandra, A. 1955. A New Acholi Grammar. Nairobi, Kampala, Dar es-Salaam : Eagle Press.
- Morris, H.F. & B.E.R. Kirwan. 1957. A Runyankore Grammar. Nairobi, Kampala, Dar es-Salaam : East African Literature Bureau.
- Nsimbi, M.B. & J.D. Chesswas, 1965. An Explanation of the Standard Orthography of Luganda. Nairobi : Oxford University Press.
- Rapport de la Commission II, chargée de la standardisation et de l'uniformisation de l'orthographe des quatre langues nationales zaïroises. Manuscrit.
- Rubongoya, L.T. Practical Exercises in the Correct Spelling of Runyoro-Rutooro. Manuscrit.
- Sow, A.I. (ed.). 1977. Langues et politiques de langues en Afrique Noire : l'expérience de l'Unesco. Paris : Nubia/Unesco.
- Spencer, J. 1971. Colonial Language Policies and their Legacies. Dans Current Trends in Linguistics, vol. 7, Linguistics in Sub-Saharan Africa, par T.A. Sebeok (ed.) 1971. La Haye : Mouton. p. 537 à 547.
- Tucker, A.N. 1971. Orthographic Systems and Conventions in Sub-Saharan Africa. Dans Current Trends in Linguistics, vol. 7, Linguistics in Sub-Saharan Africa, par T.A. Sebeok (ed.) 1971. La Haye : Mouton. p. 618 à 653.
- Welmers, W.E. 1973. African Language Structures. Los Angeles : University of California Press.
- Westermann, D. & I.C. Ward. 1933. Practical Phonetics for Students of African Languages. Londres : Oxford University Press. Publié par l'Institut International de Langues et de Cultures Africaines.
- Whiteley, W.H. 1971. Language Policies of Independent African States. Dans Current Trends in Linguistics, vol. 7, Linguistics, cité dans Sub-Saharan Africa, de T.A. Sebeok (ed.) 1971. La Haye : Mouton. p. 548 à 558.

HARMONISATION DES LANGUES AFRICAINES :
NORMALISATION DE L'ORTHOGRAPHE EN ZAMBIE

par Mubanga E. KASHOKI

Dans le cadre général de l'harmonisation des langues africaines, le présent document traite plus spécialement de la réforme de l'orthographe en Zambie. Historiquement, cette réforme, qu'elle soit due à des initiatives sporadiques, aléatoires, officielles, semi-officielles ou non officielles, remonte à la fin du XIXe siècle, lorsque les langues du pays ont été pour la première fois notées par écrit, principalement par des missionnaires qui voyaient dans la lecture des saintes écritures et des publications religieuses un élément essentiel de leur effort d'évangélisation et de prosélytisme.

Il ne s'agit cependant pas ici de reconstituer l'histoire des mouvements de réforme de l'orthographe en Zambie, mais d'examiner certaines des questions et certains des problèmes soulevés par les tentatives visant à normaliser les systèmes d'écriture des diverses langues du pays, particulièrement de celles qui sont employées dans le système national d'éducation. Nous n'essaierons pas ici de retracer l'histoire de la réforme de l'orthographe, quels qu'en soient l'intérêt et les leçons qu'on puisse en tirer, pour la simple raison que nous avons délibérément axé notre étude sur les problèmes et leurs solutions, et non sur les événements qui ont pu, à un moment ou à un autre, faciliter ou ralentir l'amélioration de tel ou tel système d'écriture. En outre, bien que la réforme de l'orthographe en Zambie n'ait certainement pas été l'apanage d'une autorité unique (en fait, l'initiative en est pour une grande part due à des sectes chrétiennes, des particuliers ou des organismes privés), les résultats spectaculaires obtenus depuis l'indépendance (1964) en matière de réforme de l'orthographe sont dus surtout aux efforts du Ministère de l'Education.

Entre 1970 et 1975, le Ministère de l'Education, en partie pour résoudre des problèmes pratiques d'orthographe (surtout des conséquences), qui avaient toujours nui à l'efficacité de l'enseignement des langues zambiennes, et en partie en réponse à des pressions continues de milieux divers, a mené à l'échelon national une action concertée, et pour la première fois bien coordonnée, visant à mettre au point une méthode relativement rationnelle et uniforme applicable aux systèmes d'orthographe disparates utilisés pour une même langue, en particulier dans les publications officiellement recommandées pour l'enseignement. Le "Survey of Language Use and Language Teaching in Zambia" (1) (Enquête sur l'utilisation et l'enseignement des langues en Zambie), qui a commencé en février 1970, a eu le mérite d'imprimer un nouvel élan aux efforts antérieurs en même temps qu'il en a accéléré le rythme. Bien que le Ministère ait été depuis longtemps averti de l'existence des problèmes particuliers que posent à l'apprentissage et à l'enseignement les systèmes disparates d'orthographe des langues zambiennes, et qu'il ait déjà en fait pris des mesures pour y remédier (2), l'équipe chargée de l'enquête a pu profiter de sa position privilégiée et de sa condition de groupe de position semi-officiel pour persuader le Ministère qu'il importait de normaliser l'orthographe des langues zambiennes, au moins pour l'enseignement.

Ces circonstances ont eu pour résultat, peu après 1970, la création par le Ministère de l'Education d'un comité linguistique (3) pour chacune des sept langues zambiennes officiellement agréées. La tâche principale de ces comités était de proposer à l'approbation du Ministère de l'Education des règles d'orthographe normalisées. Il ne s'agissait pas de mettre au point un système uniforme pour l'ensemble des sept langues, mais plutôt d'arriver à un certain degré de normalisation dans chacune

d'entre elles, car on estimait avoir plus de chances de succès en essayant dans un premier temps d'uniformiser l'écriture de chaque langue séparément.

Le présent document traite exclusivement des travaux de ces comités, des résultats qu'ils ont obtenus et des langues dont ils se sont occupés, à savoir le bemba, le kaonde, le lozi, le lunda, le luvale, le nyanja et le tonga. L'auteur a tenté de mettre en lumière les aspects généraux et particuliers des problèmes rencontrés, les points sur lesquels un accord a pu être réalisé et le travail qui reste à faire.

Depuis 1966, année où l'anglais a été déclaré seule langue d'enseignement dans tout le système zambien d'éducation, les sept langues zambiennes sont uniquement enseignées comme langues secondaires. Dans la pratique, cependant, elles ont souvent et largement été utilisées comme moyen d'enseignement pour des raisons d'efficacité. Les sept langues sont enseignées et font l'objet d'examens au niveau primaire, mais quatre d'entre elles seulement, le bemba, le lozi, le nyanja et le tonga, sont enseignées comme matières d'examen dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le lozi et le tonga ont été ajoutés au bemba et au nyanja comme matières d'examen dans le deuxième cycle du secondaire après 1974.

Depuis l'année 1976-1977, les étudiants qui se préparent à l'obtention d'un grade universitaire à l'Université de Zambie peuvent choisir des langues zambiennes (ou africaines) comme matières principales. Le programme comprend les questions suivantes : introduction aux langues bantu, linguistique générale, analyse intensive d'une langue zambienne, littérature orale africaine, psycholinguistique et sociolinguistique, analyse de textes en langues zambiennes, recherches et rédaction de textes littéraires dans les langues zambiennes, recherches sur les problèmes des langues zambiennes, méthodes d'enseignement. A part l'encouragement moral, si nécessaire, qu'ils ont donné à l'enseignement des langues zambiennes, ces nouveaux programmes universitaires ont fait apparaître à quel point il est important de disposer d'une orthographe normalisée pour les langues qu'il s'agit d'étudier.

PROBLEMES GENERAUX

Avant d'analyser en détail les problèmes particuliers qu'ont fait apparaître les travaux des comités nommés par le Ministère de l'Education, il semble utile et instructif d'examiner certains des problèmes qui, avant la constitution des comités, faisaient sérieusement obstacle à une réforme cohérente. L'un de ces problèmes est commun à tous les mouvements de réforme ; il a trait à la force de l'habitude ou à une tendance générale à rester profondément attaché au statu quo et à se méfier de tout changement. Bien que les langues zambiennes aient été transcrites pour la première fois il y a moins de cent ans, ceux qui ont eu la chance de faire des études et d'apprendre à lire et à écrire dans leur propre langue avaient tendance à considérer l'orthographe qui leur avait été enseignée comme la seule correcte et à refuser toute modification ultérieure d'une écriture à laquelle ils étaient attachés. Cette attitude est fréquente chez les sujets instruits chaque fois qu'il est question de réformer l'orthographe : ils croient que le symbole en vigueur n'est pas un simple symbole, susceptible d'être modifié au besoin, mais qu'il est le meilleur symbole possible. Autrement dit, les groupes alphabétisés ont inévitablement le culte du symbole, et toute attaque contre les symboles qu'ils révèrent généralement avec une ferveur religieuse, voire fanatique, revient à leurs yeux à désacraliser les dieux mêmes auxquels ils ont fini par vouer tant de foi.

En Zambie, cette situation s'est trouvée exacerbée et compliquée par ce que nous appellerons ici une "fausse équation", démarche qui consiste à postuler l'équivalence des signes graphiques et de la langue elle-même, d'où il suit que les efforts visant à améliorer l'orthographe en vigueur sont souvent interprétés comme des machinations irresponsables ou perverses ayant pour but de détruire la langue. Comme ceux qui s'opposaient à la réforme de l'orthographe ne faisaient pas la distinction nécessaire

entre la langue écrite (ou la forme visuelle) et la langue parlée (ou la forme verbale), il était généralement très difficile de leur faire comprendre que la réforme de l'orthographe n'entraînait aucune modification de la structure de la langue proprement dite. Les partisans de la réforme de l'orthographe étaient souvent considérés par leurs adversaires comme d'abominables "linguicides" (4).

Une autre difficulté se rattache à ce que, faute de mieux, on pourrait appeler l'argument de l'"identité". Pour la définir, il convient de rappeler qu'étant donné les circonstances particulières dans lesquelles sont nés les divers systèmes d'orthographe des langues zambiennes, les différentes sociétés missionnaires qui les ont adoptés avaient tendance à utiliser une orthographe qui reflétait leurs antécédents, leur formation ou leurs convictions. C'est ainsi que les pères blancs, qui ont surtout travaillé parmi les Bembas et les peuples qui leur sont apparentés, dans la province du Nord, ont donné au bamba un système mixte de graphie conjonctive et disjonctive. Dans la province occidentale, la Société (protestante) des missions de Paris a légué au lozi une graphie largement disjonctive, encore employée aujourd'hui. Dans la province du Sud, les jésuites, linguistes plus rigoureux, ont été les premiers à appliquer les résultats de la linguistique moderne au tonga. Cette rigueur a eu notamment pour conséquence que non seulement le tonga écrit était la plus conjonctive de toutes les langues zambiennes à graphie conjonctive, mais aussi qu'il se distinguait par l'emploi de certaines conventions (par exemple la "double" voyelle pour représenter une voyelle longue), à une époque où celles-ci étaient inconnues des scribes des autres langues, qui, par conséquent, n'en percevaient pas l'utilité.

Avec le temps, on a fini par associer tel style d'orthographe à telle langue particulière. La double voyelle, par exemple, a été associée au tonga. C'est précisément à cause de l'association populaire d'un type de graphie avec une langue particulière qu'il se trouvait assez couramment des locuteurs d'une langue pour opposer l'argument suivant aux innovations orthographiques : "Pourquoi voulez-vous écrire notre langue comme telle autre ?" Ces critiques impliquaient invariablement que les innovations proposées marquaient plus un pas en arrière qu'un pas en avant.

En Zambie, étant donné que les possibilités d'instruction scolaire étaient limitées, un grand nombre de ceux qui avaient d'abord appris à lire dans leur langue maternelle ont ensuite appris à lire l'anglais, langue indo-européenne. En fait, comme dans les autres pays d'Afrique où, par suite de la situation coloniale, l'alphabétisation fonctionnelle signifiait l'alphabétisation permanente dans une langue européenne, en Zambie, pour la plupart des Zambiens qui avaient reçu un enseignement scolaire, l'instruction se confondait pratiquement avec l'aptitude à parler anglais, comme le remarque à juste titre Ali Mazrui (1971 : pp. 179-181) : "Dans les colonies britanniques, écrit-il, (l'instruction) était de plus en plus identifiée par les gens simples à la capacité à parler anglais. Il n'est pas douteux qu'il y avait une forte corrélation entre le prestige de l'anglais et le prestige de l'instruction en général." (p. 180).

Cette situation a eu des conséquences pratiques immédiates sur toute réforme de l'orthographe. En raison de la nature de l'enseignement reçu pendant et même après la période coloniale, enseignement qui avait très souvent son fondement et sa justification morale dans l'ethnocentrisme européen et l'éthique civilisatrice, plus un élève fréquentait l'école mieux il apprenait à connaître la structure d'une langue européenne. En revanche, ce contact prolongé et cette familiarité avec une langue européenne impliquaient une connaissance superficielle de sa propre langue et des langues africaines en général. L'idée même de mettre l'accent sur l'emploi de la langue maternelle, mais seulement dans l'enseignement primaire qui, depuis son adoption, est la pierre angulaire de l'enseignement scolaire dans une grande partie de l'Afrique, se fonde sur une philosophie subtile et soigneusement orchestrée de l'impérialisme culturel et linguistique. Elle repose sur une notion fondamentale qui tire sa force de persuasion et sa valeur morale de l'utilité psychologique, pédagogique et linguistique reconnue à la langue maternelle, mais uniquement comme étape vers la maîtrise des langues européennes.

L'opération est perçue comme assurant dans les conditions les moins pénibles le passage des langues africaines aux langues européennes. Elle passe pour avoir le double avantage de provoquer le moins de perturbation sur le plan culturel et de fournir à l'enfant africain la meilleure base d'une bonne connaissance ultérieure de la langue européenne en question. Cette attitude a pour résultat d'assimiler dans la plupart des cas l'alphabétisation permanente ou fonctionnelle à l'alphabétisation dans une langue européenne. Il s'ensuit que les notions acquises en matière de structure du langage par l'Africain alphabétisé ne s'appliquent en réalité qu'aux structures des langues européennes. En Afrique, l'enseignement se distingue par le peu de place qu'il réserve aux langues africaines et par l'affectation d'un pourcentage excessif des ressources disponibles à l'acquisition de langues européennes.

En Zambie, cette situation a eu pour conséquence directe, quand il a été question de réformer l'orthographe, que les Zambiens instruits, comme on pouvait s'y attendre, ont aussitôt cherché des références et des précédents dans les langues européennes. Par exemple, quand il s'est agi de déterminer si les préfixes locatifs bantu, tels qu'ils apparaissent dans les langues zambiennes, doivent s'écrire d'un seul tenant avec le nom avec lequel ils ont une étroite affinité structurale, le Zambien cultivé, se fondant sur sa connaissance de l'anglais ou d'une autre langue européenne, répondait sans hésiter qu'il fallait les noter "séparément". Car, à son avis, ces particules grammaticales (ou morphèmes) étaient en réalité des prépositions équivalent à "dans" et "à" et devaient donc être écrites séparément.

Pour toutes les questions d'orthographe, mais surtout pour la délimitation des mots, il préférerait de beaucoup une orthographe des langues zambiennes qui se conforme étroitement aux conventions usitées pour les langues européennes. Si on lui expliquait que les langues africaines possèdent une structure propre qui doit se refléter dans l'orthographe adoptée, cela avait généralement pour résultat de le mettre sur la défensive et de l'amener à défendre avec plus d'énergie les conventions orthographiques européennes.

Non content de s'appuyer de préférence sur sa connaissance des langues européennes dans le débat sur la réforme de l'orthographe, le Zambien cultivé avait tendance à s'ériger en porte-parole de la population illettrée et silencieuse. Pendant les quatre ans (1967-1970) où j'ai été responsable de l'alphabétisation du Département du Développement Communautaire, j'ai souvent entendu des membres instruits de la population (y compris des alphabétiseurs) affirmer que les élèves (analphabètes) avaient rejeté l'orthographe utilisée au titre du Programme d'alphabétisation des adultes de Zambie parcequ'elle s'écartait sur certains points des usages établis. Ces affirmations impliquaient que les élèves (qui ne savaient encore ni lire, ni écrire, et pouvaient bien moins encore saisir les subtilités de conventions orthographiques) auraient comparé la nouvelle orthographe adoptée au titre du Programme avec les formes traditionnelles et l'auraient condamnée. Ce qui s'était passé en réalité, bien entendu, était que les Zambiens instruits (à qui on demandait d'adopter le nouveau système d'orthographe et de l'enseigner aux élèves apprenant à lire) avaient eux-mêmes, ce qui se conçoit aisément, une réaction négative devant cette convention nouvelle. Se sentant eux-mêmes mal à l'aise, ils prêtaient leurs propres sentiments, comme le montrent leurs affirmations, à ceux qui ne savaient ni lire ni écrire.

Cette situation compliquait la tâche des partisans de la réforme, qui devaient en outre lutter contre des attitudes de rejet attribuées aux élèves. Les partisans de la réforme, en effet, pouvaient encourir le reproche, et cela s'est souvent produit, de s'opposer aux intérêts des élèves qui, prétendait-on, avaient résolument rejeté les conventions nouvelles.

Il convient de préciser que les points examinés ci-dessus ne représentent nullement la totalité des problèmes qui se sont posés. Il s'agit plutôt d'exemples, illustrant notamment le fait qu'il fallait surmonter des obstacles sociaux et autres avant de s'attaquer aux questions plus proprement techniques.

Points sur lesquels il y a convergence de vues (5)

Nous avons vu que les sept comités créés pour mettre au point des conventions orthographiques normalisées pour chacune des sept langues zambien-nes officiellement approuvées pour l'enseignement n'avaient pas, à l'origine, pour mission de parvenir à des solutions identiques pour toutes les langues ; il est donc d'autant plus remarquable qu'ils aient été d'accord sur un grand nombre de points. Etant donné l'importance de ces points de convergence, nous les passerons brièvement en revue.

1) Voyelles longues et voyelles brèves

Le tonga semble avoir été la seule des sept langues qui ait régulièrement observé dans l'écriture la distinction entre voyelles longues et voyelles brèves. Dans les six autres langues, la longueur de la voyelle ou bien n'était pas représentée du tout, ou bien ne l'était que très irrégulièrement. En bemba, par exemple, où l'opposition entre voyelles longues et voyelles brèves a été reconnue presque depuis le début, même ceux qui en étaient conscients ne la marquaient pas systématiquement dans l'écriture, et le moyen employé pour représenter cette opposition variait selon les auteurs et les éditeurs. Il n'y avait pas non plus unanimité sur le symbole (ou les symboles) à utiliser pour noter la voyelle longue. Dans la majorité des cas, les longues et les brèves étaient transcrites de la même façon, c'est-à-dire qu'elles étaient l'une et l'autre écrites comme brèves.

Dans les premiers stades, en particulier dans les publications des pères blancs, l'accent circonflexe (^) était employé au-dessus de la voyelle pour indiquer qu'elle était longue, par exemple ukufôta (effacer). Plus tard, le Bureau des Publications de la Rhodésie du Nord (et, après l'indépendance, de la Zambie) a adopté, mais non de façon constante, la convention de la voyelle doublée pour représenter la longueur. Plus récemment, la Société Biblique de Zambie a adopté une troisième convention, le trait placé au-dessus de la voyelle (-).

Tenant compte de cette grande diversité des symboles utilisés dans certaines langues pour représenter le même trait et en partie parce qu'il est apparu - et l'accord s'est réalisé sur ce point - que l'opposition entre voyelle longue et voyelle brève était une importante marque distinctive dans les langues zambien-nes et devait être représentée dans l'écriture, six comités (ceux du bemba, du kaondé, du lozi, du lunda, du nyanja et du tonga) sont arrivés indépendamment à la même solution et ont proposé de représenter la voyelle longue par une lettre double.

De son côté, le comité du luvale a conclu, après un long débat, que l'opposition constatée dans les six autres langues ne se rencontrait pas en luvale. Le luvale est donc la seule des sept langues dans laquelle la longueur de la voyelle ne sera pas représentée. Dans les langues où l'opposition existe, il a été décidé de noter la longueur de la voyelle dans deux cas : 1. Quand la longueur sert à distinguer deux mots de sens différent ; 2. quand deux voyelles appartenant à des parties différentes (morphèmes) d'un même mot se fondent ou se contractent en une seule voyelle longue.

A la suite de ces décisions, dix voyelles (sauf en luvale, qui ne distingue par les voyelles longues) seront désormais notées par un symbole graphique : cinq voyelles brèves, e i a o u, et cinq voyelles longues, ee aa oo uu.

Exemples

a) Voyelle longue dans le radical d'un mot

	<u>Brève</u>		<u>Longue</u>	
Bemba	uku-shika	"être profond" "s'enfoncer"	uku-shiika	"enterrer"
Kaonde	ku-teka	"devenir humide"	ku-teeka	"cuire"
Lozi	mata	"cours"	maata	"force"
Lunda	ku-toka	"pourrir"	ku-tooka	"être blanc"
Nyanja	bula	"espèce de fruit"	buula	"gémir de douleur"
Tonga	buka	"éveille-toi"	buuka	"fourmis"

b) voyelle longue résultant de la fusion de deux voyelles

Bemba	iciibi	résultant de	ici- + -ibi	"porte"
Kaonde	meeno	-- --	ma--ino	"dents"
Lozi	saanda	-- --	sa--anda	"propriété"
Lunda	maana	-- --	ma--ana	"sagesse"
Tonga	wakiibona	-- --	waka--i--bona	"il l'a vu"

ii) Ton

Le ton, comme la longueur des voyelles, a été reconnu dans les sept langues comme un trait linguistique important marquant des différences de sens entre des mots par ailleurs identiques. Cependant, malgré son importance fonctionnelle, les sept comités ont tous décidé de ne pas noter le ton dans la graphie. Le principal argument avancé contre l'indication du ton se fondait sur l'expérience qui montre que les signes diacritiques ralentissent la lecture plutôt qu'ils ne la facilitent. On a fait valoir en outre que la plupart du temps le ton serait suffisamment indiqué par le contexte.

iii) Consonne

Pour les sept langues, les comités ont réussi, le fait vaut la peine d'être signalé, à rompre avec les pratiques anciennes qui tendaient à traiter les langues zambiennes comme de simples extensions de langues européennes. Il était courant de présenter l'alphabet d'une langue en des termes tels que : "Il manque à cette langue les lettres q, x, ou h"... Chaque comité s'est fixé comme première tâche de définir les sons (phonèmes) réels et les constructions grammaticales caractéristiques de la langue en question et de trouver des moyens appropriés de les représenter par écrit. Le résultat de ces travaux est constitué par les alphabets (voyelles et consonnes) qui sont présentés dans le tableau 1.

Pour entrer dans les détails, il convient de noter que, dans les langues où le nombre des sons consonantiques dépassait celui des lettres de l'alphabet latin (ou anglais), il est apparu nécessaire de créer un système de signes plus élaboré. Le tonga fournit un bon exemple. Il a fallu utiliser dans cette langue deux signes, b et bb, pour marquer la distinction phonologique entre la fricative bilabiale et l'occlusive bilabiale. De même, hh a été ajouté à l'alphabet du tonga pour noter l'opposition entre la fricative glottale sourde (h) et la sonore correspondante (hh) ; kk et cc ont été introduits pour noter les oppositions entre la fricative vélaire sonore (k) et l'occlusive vélaire sourde (kk) et entre

Tableau 1 : Alphabets révisés pour les sept langues zambiennes

	<u>Bemba</u>	<u>Xsonde</u>	<u>Lozi</u>	<u>Lunda</u>	<u>Luvale</u>	<u>Nyanja</u>	<u>Tonga</u>
	a(aa)	a(aa)	a(aa)	a(aa)	a	a(aa)	a(aa)
(fricative)	b	b	b	b	(v)	ʃ	b
(occlusive)	-	-	-	-	-	b	bb
(affriquée)	o(ou ch)	ch	o(ou ch)	oh	oh	o	oo(ou ch)
(aspirée)	-	-	-	-	-	ch	-
	d	d	d	d	d	d	d
	e(ee)	e(ee)	e(ee)	e(ee)	e	e(ee)	e(ee)
	f	f	f	f	f	f(ou pf)	f
(fricative vélaire sonore)	-	-	-	-	-	-	k
	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ	ɛ
(sourde)	-	h	h	h	h	h	h
(sonore)	-	-	-	-	-	-	hh
	i(ii)	i(ii)	i(ii)	i(ii)	i	i(ii)	i(ii)
(?)	-	-	-	-	-	-	o
	j	j	j	j	(n)j	j	j
(occlusive)	k	k	k	k	k	k	kk
(aspirée)	-	-	-	-	kh	kh	-
	l	l	l	l	l	l(ou r)	l
	m	m	m	m	m	m	m
	n	n	n	n	n	n	n
(vélaire)	ŋ	ñ	ñ	ñ	-	ng'	ŋ
	o(oo)	o(oo)	o(oo)	o(oo)	o	o(oo)	o(oo)
	p	p	p	p	p	p	p
(aspirée)	-	-	--	-	ph	ph	-
(alvéolaire)	s	s	s	s	s	s(ou ts)	s
(palatale)	sh	sh	sh	sh	sh	-	sh
	t	t	t	t	t	t	t
(aspirée)	-	-	-	-	th	th	-
	u(uu)	u(uu)	u(uu)	u(uu)	u	u(uu)	u(uu)
	-	v	-	v	v	v(ou bv)	v
	w	w	w	w	w	w	w
	y	y	y	y	y	y	y
(alvéolaire)	-	z	z	z	z	z(ou dz)	z
(palatale)	-	zh	-	zh	j	-	-

l'affriquée palatale sourde (cc) et un phonème qui ne peut être décrit ici que de façon approximative, comme un son indéterminé (c) entre les affriquées palatales sourde et sonore cc et j.

En luvale et en nyanja, dans lesquels l'aspiration est un trait distinctif, on a ajouté une série de signes graphiques (ph, kh et th) pour distinguer les consonnes aspirées de leurs homologues non aspirées (p, k et t). En outre, il existe en nyanja, mais non en luvale, une distinction entre l'affriquée palatale sourde aspirée (ch) et la sourde non aspirée (c). Dans les langues où l'on peut employer indifféremment c ou ch, une règle générale réserve l'emploi de c aux noms communs, adjectifs, etc. et de ch aux noms propres de personnes ou de lieux.

Sur les trois langues - kaonde, lunda et luvale - où la fricative palatale sonore existe, deux (le kaonde et le lunda) ont choisi de la représenter par zh et l'autre (le luvale) par j. En luvale, la situation se complique du fait que le même signe est utilisé pour représenter un autre son, différent bien qu'apparenté. Comme le montre le tableau, j est aussi employé pour représenter l'affriquée palatale sonore qui, dans cette langue, ne se présente qu'à la suite de la nasale correspondante, comme dans kunjuta, "couper avec les dents".

Dans les six langues où elle existe, la nasale vélaire est représentée de trois façons différentes : par ŋ dans trois d'entre elles (kaonde, lozi et lunda), ɲ dans deux (bemba et tonga) et ng dans la dernière (nyanja). En nyanja la fricative alvéolaire sourde s, la fricative labiodentale sourde f et les fricatives sonores labiodentale et alvéolaire v et z peuvent être représentées par d'autres signes graphiques, à savoir ts, pf, by et dz respectivement. Ces variantes servent à noter des prononciations dialectales ou même idiolectales.

Dans aucune des sept langues on n'a essayé de normaliser les variations dialectales. On a admis comme règle générale qu'il n'était pas souhaitable au stade actuel d'adopter des normes interdisant les variations dialectales de prononciation, de grammaire ou de vocabulaire. En ce qui concerne plus particulièrement la grammaire et le vocabulaire, on a considéré qu'il était possible de laisser les écrivains employer leur propre dialecte ou une forme de langue correspondant au sujet traité ou au style adopté.

iv) Délimitation des mots

Une autre tendance nouvelle importante se dégage des recommandations des comités : la tendance à employer plus largement que précédemment des graphies conjonctives même dans les langues comme le lozi où ce type de graphie se heurtait traditionnellement à une forte résistance. Si les mesures adoptées pour le lozi ne constituaient pas une rupture avec la pratique antérieure, car elles étaient certainement modestes par rapport aux innovations adoptées pour les six autres langues, elles traduisaient cependant d'importantes concessions à une orthographe plus conjonctive. Il est désormais de règle, par exemple, que les préfixes locatifs kwa-, nwa- et fa-, tout en restant séparés des noms propres et des noms communs, soient réunis aux adverbes.

Parmi les six langues (bemba, kaonde, lunda, luvale, nyanja et tonga) où la tendance générale est à la graphie conjonctive, il y a eu accord général, sauf quelques variations mineures, sur le traitement des éléments grammaticaux tels que les préfixes locatifs, le morphème conjonctif signifiant "et", "même" ou "avec", la copule ni- (ou son équivalent) qui signifie "il est" ou "ils sont", le préfixe pluriel ou respectueux ba-, a- ou va-, le morphème interrogatif -nzi, -nshi, -nji, etc. et les morphèmes possessifs. Tous ces cas relèvent d'une règle générale applicable aux six langues, aux termes de laquelle ces particules grammaticales seront à l'avenir réunies dans l'écriture à l'élément (plus long), un nom, par exemple, dontelles font partie intégrante phonologiquement et grammaticalement. L'importance de cette règle est triple. Premièrement, elle marque une rupture par rapport à la graphie disjonctive traditionnelle. Deuxièmement, elle introduit une certaine uniformité à l'intérieur de chacune des six langues pour le traitement des morphèmes énumérés ci-dessus.

Troisièmement, elle fournit, pour la première fois, un schéma commun applicable à toutes les langues, sauf le lozi.

Dans les langues où il n'y avait pas auparavant de convention normalisée ou d'accord général, les nouvelles règles adoptées, importantes quoique de moins grande portée, prévoient que les divers préfixes négatifs sont joints aux radicaux des verbes et les préfixes nominaux aux radicaux des substantifs. En tonga, par exemple, la règle suivante doit maintenant s'appliquer : "puisque ta- (ne...pas) est un préfixe et fait partie de la forme verbale, il doit être joint à cette dernière". De même, en lozi, il est maintenant recommandé d'"unir les préfixes du singulier et du pluriel mu-, ba-, si-, etc. aux radicaux nominaux pour former les noms propres ou communs". Dans cette dernière langue, en particulier, on avait tendance jusqu'ici à écrire les préfixes du singulier et du pluriel - traités comme des morphèmes autonomes - en les séparant des noms dont ils formaient partie intégrante.

En général, les orthographes révisées des sept langues zambiennes montrent qu'on reconnaît que les éléments verbaux (radicaux verbaux avec leurs préfixes, infixes et suffixes) et nominaux (radicaux nominaux et leurs préfixes) doivent être considérés comme constituant un seul mot et écrits en conséquence. Il s'ensuit que le radical verbal, le préfixe pronominal, la marque du temps, l'infixe de l'objet et le suffixe seront maintenant écrits en un seul mot dans les sept langues.

Dans le cadre de la délimitation des mots, un système commun de traitement des adverbes, interjections, exclamations et mots analogues s'applique désormais aux sept langues. Bien que les règles exactes et les éléments auxquels elles s'appliquent varient d'une langue à l'autre, il est maintenant admis que dans chacune des sept langues ces parties du discours doivent être écrites comme des mots séparés.

Les mots composés, les redoublements et les onomatopées sont les autres catégories de mots que les sept comités ont examinées du point de vue de la délimitation des mots. Dans le passé, l'orthographe de ces mots variait non seulement d'une langue à l'autre mais, pour la même langue, d'un scripteur à un autre. Il paraissait donc extrêmement important d'arriver, au moins dans le cadre d'une même langue, à unifier le traitement orthographique de ces mots. Il subsiste quelques différences entre les conventions adoptées pour les différentes langues, mais de façon générale toutes les langues montrent une préférence pour l'emploi du trait d'union dans le cas des redoublements et pour l'écriture en un seul mot, sans trait d'union, des mots composés. Par exemple, en lunda, les radicaux verbaux, nominaux, adjectivaux et adjectivaux redoublés auront un trait d'union, ainsi que les mots composés, alors qu'en lozi seuls les radicaux redoublés auront un trait d'union, les mots composés étant écrits d'un seul tenant.

Des sept langues c'est en bemba seulement qu'il est recommandé d'écrire les onomatopées de deux façons différentes. Dans cette langue, on écrira en un seul mot les onomatopées qui sont la répétition d'une seule syllabe, mais celles qui consistent en une répétition de deux syllabes ou davantage seront écrites comme des mots séparés. Ainsi fulululu "bruit ressemblant à celui d'une bicyclette lancée à toute vitesse", et poouoo "un bruit d'eau qu'on verse" seront écrits d'un seul tenant, tandis que nkanka nkanka nkanka "tic-tac d'une pendule" ou cooo cooo "pialement de poussins" seront écrits en mots séparés. Dans les six autres langues, en revanche, une règle uniforme s'appliquera, chacune des répétitions, quel que soit le nombre des syllabes en cause, étant traitée comme un mot séparé. L'argument qu'on a fait valoir et qui a été retenu pour ces langues est que les onomatopées ne doivent pas être considérées comme des redoublements, mais que chaque élément répété doit être traité comme un mot distinct.

Vers une normalisation interlinguistique

Il sera question dans la présente section des domaines où il semble souhaitable de parvenir ultérieurement à une certaine normalisation étendue

aux différentes langues. Nous avons vu que l'intention du Ministère de l'Education en constituant les sept comités n'était pas de créer une orthographe normalisée, applicable aux sept langues. Mais, comme on l'a déjà constaté, les sept comités, même en travaillant de façon indépendante, sont arrivés à des résultats très semblables. Comme ils comparaient constamment leurs notes, ils se sont rendu compte qu'ils traitaient essentiellement des mêmes faits linguistiques et des mêmes problèmes de graphie ; au point même qu'au sein des comités on a souvent fini par préconiser un système uniforme pour les sept langues. On a fait valoir que l'un des objectifs de l'instruction en Zambie était d'enseigner des langues zambiennes à ceux qui ne les parlaient pas depuis l'enfance, une orthographe normalisée pour l'ensemble des langues faciliterait considérablement le passage d'une langue à une autre. Il convenait aussi de tenir compte de la traduction dans une langue zambienne de textes écrits dans une autre langue du pays. On a soutenu à ce sujet qu'une orthographe normalisée applicable à toutes les langues zambiennes serait utile pour les auteurs et les traducteurs.

Le premier domaine dans lequel cette normalisation est souhaitable est celui des consonnes. Actuellement, il y a encore d'importantes variations entre les signes utilisés pour noter certaines consonnes dans les différentes langues. Par exemple, la fricative bilabiale sonore sera, selon les propositions actuelles, représentée par b dans cinq langues, par v en luvale et par w ou ɰ en nyanja. En même temps, dans les deux langues, le nyanja et le tonga, où l'occlusive bilabiale sonore existe, celle-ci sera représentée par b (en nyanja) et par bb (en tonga). Si on doit arriver à une graphie uniforme dans les sept langues, il semblerait souhaitable de réduire à deux le nombre des signes proposés actuellement, par exemple b pour représenter dans toutes les langues la fricative bilabiale et bb pour représenter l'occlusive bilabiale en nyanja et en tonga.

Il faudrait envisager des mesures analogues pour l'affriquée palatale sourde. D'après les règles actuelles, plusieurs langues utiliseront des signes différents pour le même son. Le bemba, le lozi et le nyanja, par exemple, le noteront par la lettre c (rappelons que le bemba et le lozi utiliseront cependant aussi la graphie ch dans le cas de noms propres de personnes ou de lieux), tandis que le kaondé, le lunda et le luvale utiliseront ch. En nyanja, ch sera utilisé pour représenter l'affriquée palatale sourde aspirée qui, dans cette langue, forme une opposition significative avec son homologue non aspirée. Mais, pour compliquer encore la situation, il est nécessaire en tonga de différencier dans l'écriture non seulement l'affriquée palatale sourde et son homologue sonore, mais aussi ce que nous avons décrit comme un phonème intermédiaire entre les deux précédents ; on a donc adopté trois signes graphiques, cc, j et c. Une des solutions possibles consisterait à utiliser c dans toutes les langues pour la source non aspirée, ch pour la source aspirée ou dans les noms propres et j pour l'homologue sonore. Mais il resterait à trouver pour le tonga un signe satisfaisant pour le phonème intermédiaire.

Le deuxième domaine où la normalisation est possible est celui de la nasale vélaire. Actuellement, ce son est représenté de trois façons dans les sept langues, y, ŋ et ng'. Il semble naturellement possible d'adopter un signe unique, qui pourrait être ŋ, puisque la tendance générale est d'éviter les signes diacritiques dans toutes les langues zambiennes. De même, il ne semble pas y avoir de bonne raison pour que la fricative palatale sonore ne soit pas représentée par un signe unique, zh, en kaonde, lunda et luvale, éliminant ainsi le j actuellement utilisé en luvale.

Enfin, la délimitation des mots constituerait un terrain de choix pour la normalisation d'ensemble. Bien que les sept comités se soient rapprochés d'une notation uniforme et plus conjonctive, il reste plusieurs points importants qui devraient être unifiés dans l'ensemble des langues. Il faudrait premièrement aligner le lozi sur les autres. Il restera ensuite à amener les sept langues à adopter un système de délimitation commun et acceptable pour toutes. Un tel système permettrait à toutes les langues de traiter de la même façon les divers préfixes (par exemple les préfixes locatifs et de respect) et les éléments comme les composés, les redoublements et les onomatopées. Etant donné le degré de normalisation déjà atteint, il semble raisonnable d'espérer que le travail qui reste à faire sera moins difficile que celui que les comités ont accompli sur un terrain en grande partie inexploré.

NOTES

- (1) Le Survey of Language Use and Teaching in Zambia (Enquête sur l'utilisation et l'enseignement des langues en Zambie) est la dernière d'une série d'études faites en Ouganda, en Ethiopie, au Kenya et en Tanzanie, de 1968 à 1970.
- (2) Avant l'indépendance, en 1964, et pendant plusieurs années après, la responsabilité de la normalisation orthographique des langues zambiennes incombait au Bureau des Publications de la Rhodésie du Nord (rebaptisé ensuite Bureau des Publications de la Zambie), organisme semi-autonome au sein du Ministère de l'Education. Après la création du Programme d'alphabétisation des adultes de Zambie en 1965, le Bureau essaya, en liaison avec le programme d'alphabétisation, de normaliser les orthographes des sept langues zambiennes utilisées dans l'enseignement scolaire et dans l'alphabétisation des adultes, mais sans grand succès. Finalement, le programme d'alphabétisation utilisa une orthographe très en avance, par ses innovations, sur celles qui sont utilisées dans l'enseignement scolaire.
- (3) J'étais membre des sept comités en qualité de linguiste consultant, chargé de fournir les informations nécessaires sur la structure des langues zambiennes et leurs rapports linguistiques.
- (4) Par exemple, lors d'une des séances du Comité du lozi, un homme d'un certain âge se leva au milieu d'un échange animé et, dans un état d'agitation et d'exaspération extrêmes, défia tous les partisans du changement de lui transpercer sur le champ le coeur d'un coup de lance. Il était prêt, disait-il, à sacrifier sa vie plutôt qu'à voir profaner le caractère sacré de sa langue.
- (5) L'information utilisée, ainsi que les exemples cités dans cette partie du document, sont empruntés aux recommandations finales des sept comités. Au moment de la rédaction du présent document (décembre 1977), la brochure dans laquelle ces recommandations ont été rassemblées par le Ministère de l'Education était sous presse à la National Educational Company of Zambia (NECZAM), éditeur officiel des publications destinées à l'enseignement en Zambie. L'exemplaire que j'avais était au stade de la correction des épreuves et n'avait pas de titre. J'ai supposé que ce titre serait The Orthography of Zambian Languages et l'ai cité sous ce titre dans les références.

REFERENCES

- Itebete, P.A.N. 1974 "Language standardisation in Western Kenya : the Luluyia experiment" in W.H. Whiteley (directeur de publication) Language in Kenya, Nairobi : Oxford University Press, pp. 87-114.
- Kashoki, Mubanga E. (inédit) "Orthographic reform in Zambia : Some general problems and their effect on the teaching of Zambian languages". Document présenté à la première conférence de la Language Association of Eastern Africa, à Kabete, Nairobi (Kenya), 1970.
- Kashoki, Mubanga E. 1978 "The Zambia Adult Literacy Programme" in Sirarpi Ohannessian et Mubanga E. Kashoki (directeurs de publication) Language in Zambia, Londres : International African Institute.
- Mazrui, Ali A. 1971 "Islam and the English Language in East and West Africa" in W.H. Whiteley, Language Use and Social Change, Londres : Oxford University Press (pour l'International African Institute), pp. 179-197.
- Ministry of Education, (1977 ?) The Orthography of Zambian Languages (?). Lusaka : NECZAM.
- Unesco (ronéotypé) Rapport final sur la réunion de groupes d'experts pour l'unification des alphabets de langues nationales (Unesco/CLT/BALING/13, Paris, 15 septembre 1966), distribution limitée.

RAPPORT SUR LA SITUATION DES LANGUES AFRICAINES;
LANGUES NATIONALES EN ANGOLA

par Maria Celeste Pereira A. KOUNTA

INTRODUCTION

Convaincus du fait qu'une langue étrangère, non africaine - le portugais, langue ignorée de la plupart de notre peuple - ne pourrait aucunement remplir toutes les fonctions sociales, les responsables du MPLA se sont préoccupés depuis les premiers moments de sa création de recommander à tous les militants l'intérêt, le respect et l'étude de nos langues nationales, support et véhicule de transmission du riche et varié patrimoine culturel de notre peuple.

Déjà, pendant la lutte armée, dans nos maquis, le CIR (Centre d'Instruction Révolutionnaire) élaborait, malgré tous les conditionalismes propres à la situation, des manuels d'alphabétisation en langues nationales destinés aux guérilleros et aux populations réfugiées.

Avec l'accès de l'Angola à son indépendance et sa constitution en République populaire, les conditions se sont créées pour une définition sur la politique linguistique officielle de notre pays.

Les moments suivants ont précédé la décision politique au plus haut niveau, à savoir :

- L'élaboration d'un document sur les langues nationales édité ultérieurement par Cadernos Da Frente Cultural, sous le titre "Reflexions sur l'étude des langues nationales", et largement diffusé à travers tout le pays, lequel a suscité beaucoup d'intérêt.
- Le colloque sur les langues nationales promu par la Commission Politique Provisoire du MPLA à la veille de son premier congrès, et les débats qui se sont suivis.
- La publication de la Thèse sur l'Education et la Culture dont nous soulignons ce passage : "Le travail d'investigation scientifique, l'étude des langues nationales pour son application immédiate dans l'alphabétisation, en particulier, et dans l'enseignement, en général, la rationalisation de tout ce qui est susceptible d'aider et d'accélérer le développement de notre réalité nationale constituent les éléments clés de la reformulation de l'école appelée à former l'homme nouveau, exigé par la Révolution angolaise et par la construction du socialisme scientifique en RPA."
- Enfin, le discours du Dr António Agostinho Neto, président de la RPA et du MPLA (Parti du Travail), prononcé au siège de l'Union des Ecrivains Angolais, lors de la nomination des corps dirigeants, dont nous soulignons ce passage : "L'usage exclusif de la langue portugaise, en tant que langue officielle véhiculaire et à présent utilisée dans notre littérature ne peut pas résoudre nos problèmes. Dans l'enseignement primaire, comme probablement dans les cours moyens, il va falloir utiliser nos langues. Et compte tenu de leur diversité, tôt ou tard on sera amené à agglutiner quelques dialectes afin de faciliter le contact."

Une fois la décision prise, il fallait créer l'institution chargée de programmer, d'appliquer et de diffuser la politique en ce qui concerne les langues nationales.

C'est dans ce contexte que surgit le décret n° 62/78 du 6 avril 1978, émis par la présidence de la RPA, créant l'Institut de Langues.

DEFINITION

L'Institut National de Langues est une institution d'investigation scientifique appliquée et de formation de cadres dans le domaine de la problématique linguistique.

OBJECTIF PRINCIPAL

L'étude scientifique des langues nationales, leur codification et le développement, à plusieurs niveaux et branches de la science, ainsi que l'élaboration des méthodes audio-visuelles pour les mêmes et la programmation de cours d'enseignement.

AUTRES OBJECTIFS

- Développement de la langue maternelle de l'enfance inadaptée.
- Réhabilitation des troubles de l'audition et de la parole.
- Enseignement des langues véhiculaires et étrangères.

ORGANIGRAMME : voir tableau annexe.

CADRES

L'Institut National de Langues comprend environ 130 cadres scientifiques, techniques et administratifs, distribués comme suit :

Département des langues nationales :

Cadres nationaux	- Linguiste africaniste	1
	- Philologues	4
	- Pédagogues en langues nationales .	7
	- Speakers à la radio national	plusieurs
	- Boursiers en formation	42
Cadres étrangers	- Phonéticiens	3
	- Linguistes	2
	- Consultants	3

Département de réhabilitation de l'audition et de la parole (enfance inadaptée comprise) :

Ce département fonctionne en étroite liaison avec le Ministère de la Santé et le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, et comprend une équipe de médecins :

- Psychiatre	1
- Psychopathologue	1
- Neurologue	1
- Pédiatre	1

et une équipe de 10 boursières en formation pour devenir des assistantes sociales spécialisées, des logopédistes, éducatrices d'enfance, spécialistes de rythme corporel et de rythme musical.

- Département de l'enseignement des langues véhiculaires et étrangères :

<u>Professeurs</u>	27
Portugais	6
Français	7
Anglais	7
Allemand	3
Russe	4

Environ 400 élèves suivent les cours de langues étrangères.

- Centre de documentation scientifique et laboratoires :

Bibliothécaire	1
Archiviste	1
Documentaliste	1
Techniciens	2

Les autres cadres, au nombre de 19, appartiennent aux services administratifs.

Coopération et assistance technique : 2 formes de coopération sont utilisées :

- La coopération multilatérale avec les ORGANISATIONS INTERNATIONALES (UNESCO, PNUD et UNICEF) et la coopération bilatérale avec la R.F.S.Y. (Yougoslavie), la RDA et l'URSS.
- La coopération bilatérale diversifiée avec d'autres partenaires est envisagée.
- Quinze spécialistes étrangers recrutés dans le cadre de la Coopération multilatérale par l'Unesco/Pnud et dans le cadre de la Coopération bilatérale avec la Yougoslavie travaillent à l'Institut National de Langues.

Dans le cadre concret des langues nationales, pour la réalisation du programme de travail établi pour la période comprise entre 1977 et 1979, l'Institut National de Langues bénéficie de l'assistance technique de la Yougoslavie et de l'aide financière de l'Unesco/Pnud, concrétisée à travers le projet n° ANG/77/009, sous le titre "Développement des langues nationales", signé à Luanda en février 1978 et auquel nous attachons une importance capitale.

Le projet d'assistance Unesco/Pnud comprend les étapes suivantes :

Phase I

- Enregistrement sur le terrain.
- Dépouillement du matériel enregistré.
- Ecoute collective des enregistrements à l'aide des appareils Suvag-Lingua.
- Définition des systèmes phonologiques des différentes langues.
- Elaboration des alphabets.
- Fixation de la graphie.

Phase II

- Analyse morphologique et syntaxique des différentes langues.
- Règles de segmentation.
- Elaboration de vocabulaire de base.
- Elaboration de listes de terminologie technico-scientifique pour les matières scolaires (mathématiques, histoire, sciences naturelles, etc.).
- Elaboration des grammaires pour les différentes langues.
- Préparation du matériel pour l'élaboration des cours audio-visuels en langues nationales.

Les études et les travaux réalisés dans ces deux phases permettront de décrire scientifiquement (niveau phonétique, phonologique, morphologique et syntaxique) les sept langues choisies pour leur application immédiate,

en tant qu'instrument dans l'alphabétisation, la postalphabétisation et les premières classes de l'école primaire. En même temps, ces langues pourront devenir des matières d'enseignement au niveau du secondaire et feront l'objet de recherches au niveau universitaire. L'utilisation des langues nationales est préconisée dans tous les domaines de l'activité sociale.

SITUATION LINGUISTIQUE

L'Angola est un pays plurilingue. Deux familles de langues - les langues bantu et les langues non bantu - couvrent sa vaste surface.

Voici quelques chiffres pour donner une idée de leur représentativité :

Umbundu	1 500 000	habitants
Kimbundu	1 100 000	
Kikongo	500 000	
Lunda-kioko	400 000	
Ngangela	350 000	
Nyaneka-humbe	200 000	
Ambo	70 000	
Herero	25 184	
Hotentote-bøchimane ..	7 050	
Vatua	6 000	
Xindonga	4 500	

A l'heure actuelle, les langues de plus large diffusion à l'échelle nationale sont :

- umbundu
- kimbundu
- kikongo
- tchokwe
- fliyote
- ngangela
- kwanyama

et leurs aires linguistiques se sont sensiblement modifiées en raison des migrations provoquées par les luttes de libération nationale. Aussi, constate-t-on une grande interpénétration entre elles.

SPHERE D'UTILISATION

Les langues nationales s'emploient à la radio, dans la vie professionnelle, culturelle et sociale des populations non urbaines. Ce sont les véhicules de transmission utilisés par les activistes politiques pour transmettre le langage révolutionnaire de nos dirigeants.

Elles sont rarement employées dans la vie publique des cadres formés à l'école portugaise.

Nos langues nationales constituent les langues maternelles de l'écrasante majorité de nos populations (adultes et enfants). Le pourcentage d'analphabétisme étant au moment de l'indépendance d'environ 95 %, seule l'alphabétisation en langues nationales peut permettre l'intégration de tout le peuple au processus de la reconstruction nationale. Les considérables efforts d'alphabétisation en langue portugaise, entrepris par notre gouvernement, ne peuvent toucher que les minorités urbaines.

CLASSIFICATION

Sous le point de vue du développement, nos langues nationales se classent comme "langues non écrites" et se caractérisent par :

- l'absence d'alphabets appropriés, officialisés, élaborés d'après une description scientifique ;
- l'absence de règles fixes pour leur graphie ;
- l'absence de matériel pédagogique et de littérature dans ces langues.

Nos langues nationales sont donc essentiellement des langues de communication orale.

LANGUE VEHICULAIRE

L'emploi de la langue portugaise comme langue véhiculaire en RPA, dans la période postindépendance, s'explique par des raisons d'ordre historique, économique et diplomatique. Le portugais, en tant que langue véhiculaire en Angola, est un instrument de communication limité, avec un vocabulaire réduit, des structures morphologiques et syntaxiques simplifiées et ne peut être le support d'une culture riche, complexe et variée comme la nôtre, ni permettre sa transmission et la création originale.

Nonobstant, une colonisation longue de cinq siècles et une politique considérée d'assimilation culturelle, la langue portugaise n'a pas pu pénétrer les larges masses rurales, et son utilisation pleine et spontanée se limite aux sphères nationales privilégiées de la société coloniale des zones urbaines ou environnantes. Même dans les zones urbaines, il y a une nette différenciation du portugais par rapport aux normes de la langue standard, selon la classe sociale des locuteurs. Cet écartement s'accroît nettement quand le portugais se transporte en zone rurale, où la résistance du peuple angolais à une assimilation culturelle par la langue a été beaucoup plus forte.

Actuellement, compte tenu de l'exode massif des colons portugais et des Angolais des classes sociales privilégiées d'expression portugaise, ainsi que de la présence de coopérants venus de plusieurs pays, en contact direct avec les populations, les possibilités d'implantation de la langue véhiculaire ont diminué et la position des langues nationales s'est consolidée.

L'explosion démographique des enfants en âge scolaire, lesquels, dans leur grande majorité, ignorent le portugais, ou dont la connaissance très limitée de cette langue ne permet pas l'assimilation de la connaissance, ajoutée au manque de professeurs compétents d'expression portugaise, accentuent cette situation.

Nous ne disposons pas à présent de données statistiques exactes sur le nombre de locuteurs pour chaque langue nationale et pour la langue véhiculaire, mais nous pouvons affirmer que la majorité écrasante des Angolais - adultes et enfants - ne parle pas portugais, ce qui équivaut à dire qu'ils pensent, créent et appréhendent le monde à travers nos langues nationales.

Actuellement, seul le bilinguisme langues nationales/langue véhiculaire permettra le développement des premières, leur promotion et utilisation dans tous les domaines de la vie politique, économique et socioculturelle et donnera aux Angolais la possibilité d'apprendre correctement le portugais, avec des professeurs qualifiés et compétents.

BREF RESUME SUR LA TRANSCRIPTION EN REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA

Période coloniale

A l'exemple des autres pays colonisés d'Afrique, les textes transcrits en Angola ont été essentiellement l'oeuvre des missionnaires catholiques et protestants.

Le seul critère étant l'application des normes des langues maternelles de ces missionnaires, les textes existants (Bible, Evangiles, catéchismes, syllabaires, recueil de proverbes ou de contes) reflètent nettement le symbolisme et les règles d'orthographe des langues portugaise, française, anglaise, hollandaise ou italienne. Les quelques Angolais alphabétisés à l'école des missions remplissaient d'ordinaire le rôle social de "correspondants", et le style épistolaire est aussi chargé de calques sur les expressions religieuses.

Un certain nombre d'autodidactes angolais initiés à l'école portugaise, notamment dans les aires linguistiques du kimbundu et du mbundu, ont élaboré des manuscrits ou imprimé quelques oeuvres sur littérature orale et poésie en langues nationales. Certains écrivains angolais d'expression portugaise et des auteurs portugais ont inséré quelques passages ou citations en langues nationales dans leurs oeuvres.

Lutte de libération

Comme il a été dit, les centres d'instruction révolutionnaire du MPLA ont élaboré des manuels d'alphabétisation en langues nationales. Les langues choisies ont été celles utilisées dans les programmes de "Angola Combattente" émis par Radio-Brazzaville et Radio-Zambie.

Les langues choisies au Congo Brazza étant :

- kimbundu
- kikongo
- flyote

et en Zambie :

- umbundu
- luvale
- mbunda
- tchokwe
- lunda

compte tenu de l'origine des populations angolaises réfugiées dans ces pays limitrophes.

Outre les manuels, on éditait régulièrement le journal "Vitoria ou Morte" où l'on publiait en colonnes parallèles en portugais et en langues nationales les discours du Dr António Agostinho Neto, alors président du MPLA, les communiqués de guerre des différents fronts de combat et d'autres informations.

Ces textes subissaient une grande influence de la graphie portugaise, et, à une moindre échelle, l'influence de la graphie anglaise, du fait que les rédacteurs étaient soit des cadres formés à l'école portugaise, soit des militants alphabétisés dans les missions protestantes.

Actuellement, nous sommes en train d'étudier scientifiquement nos langues nationales et, pour l'élaboration des alphabets et la fixation de l'orthographe, nous adoptons systématiquement des critères de standardisation d'unification et d'harmonisation, que nous tâcherons d'appliquer soit à l'intérieur de notre vaste pays, soit avec les pays voisins ayant des langues ou familles de langues communes.

Pour ce qui est de l'Afrique de l'Est, on peut remarquer les efforts faits dans le cadre du kiswahili ; l'Afrique de l'Ouest suit la même voie par rapport au mandingue. En Afrique Australe, dans le cadre concret de l'Angola, la politique de standardisation, unification et harmonisation doit porter dans une première phase sur la famille de langues bantu, d'après le tableau suivant :

Afrique Australe	Angola	
	Congo-Brazza	kikongo
	Zaire	
	Angola	
	Zaire	tchokwe, lunda
	Angola	
	Zambie	lunda, tchokwe, luvale, mbunda

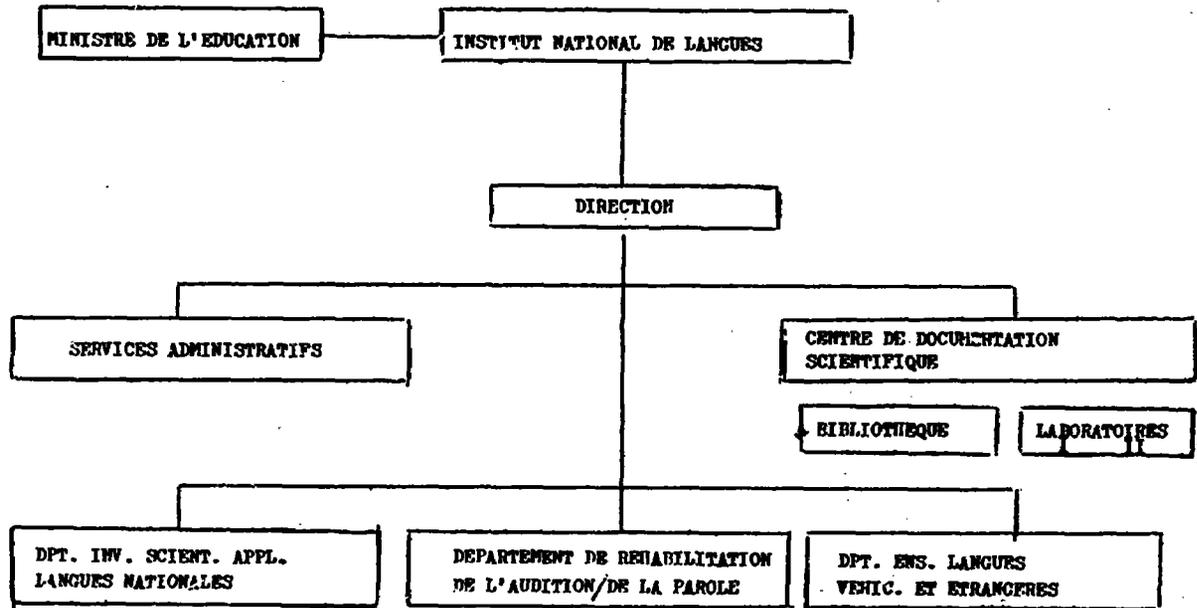
Angola kwanyama
Namibie

Angola
Cameroun basaa
Zambie
Kenya ?

Compte tenu de l'état d'avancement des travaux linguistiques des pays voisins en matière de transcription, dans une première phase, il s'agit pour l'Angola, de prendre connaissance des choix faits, des difficultés rencontrées et des solutions adoptées. Dans une deuxième phase, comprenant l'analyse soignée de l'expérience des pays voisins concernés par les mêmes langues, et au cours des réflexions survenues dans la solution des problèmes techniques spécifiques, au cours de la transcription de nos langues, nous pouvons envisager des contacts plus étroits avec nos voisins, en vue d'ajuster nos positions.

Le fait que nos langues n'aient pas encore été suffisamment étudiées du point de vue scientifique ne nous empêchera pas de vivre les problèmes et difficultés des experts des pays ayant les mêmes familles de langues, les mêmes langues ou des langues apparentées et d'essayer de les résoudre ensemble. D'ailleurs, notre participation aux travaux de cette réunion aura l'avantage d'attirer notre attention sur des problèmes semblables à résoudre dans un futur proche. Nous sommes sûrs d'en sortir enrichis par les expériences accumulées et les discussions fructueuses auxquelles tous les participants s'attendent.

O R G A N I G R A M M E



EXPERIENCE D'ALPHABETISATION ET D'EDUCATION DES ADULTES

par Salissou MADOUYOU

C'est en 1963 qu'une expérience d'alphabétisation et d'éducation des adultes fut tentée au Niger par le moyen d'une campagne expérimentale d'alphabétisation dans la région de Maradi, au centre du pays.

Elle visait l'apprentissage de la lecture-écriture et calcul en français sans aucune adaptation même pour les phonèmes qui n'existent pas en français. Ainsi, on ne tint pas compte des phonèmes suivants spécifiques aux :

- hawsa et peul k, d, b, y
- kanuri et tamasheq o, t, r, d'
- zarma et songhai j

La confusion était totale. A l'époque, certains problèmes linguistiques (cas d'interférences, par exemple) n'étaient pas encore abordés.

C'est après cette première expérience et compte tenu des difficultés rencontrées qu'un Comité national a été créé en 1964 pour élaborer les alphabets des langues nigériennes. Ce Comité proposa une transcription au gouvernement nigérien.

Cette transcription tient compte des différents phonèmes de chaque langue et utilise les caractères latins.

Le Comité s'est basé sur la transcription existante au Nigeria, mais avec quelques caractères différents.

Exemple

Au Nigeria les consonnes glottalisées se transcrivent de la manière suivante : b, d, k, y.

Tandis qu'au Niger les mêmes consonnes sont notées : ḅ, ḍ, ḳ, ỵ.

Il faut attendre deux ans pour voir le Niger s'aligner, pour les langues communes avec le Nigeria, sur la transcription existante dans ce pays après la conférence de Bamako, sur l'unification des alphabets des langues africaines en avril 1966.

UTILISATION DES LANGUES NIGERIENNES DANS L'ALPHABETISATION ET L'EDUCATION DES ADULTES

I - Introduction des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes

Les raisons qui ont décidé le gouvernement du Niger à utiliser les langues nigériennes dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont évidentes et ne feront pas l'objet d'un développement dans cette communication.

Disons simplement qu'elles sont d'ordre sociologique, psychologique et pédagogique ; point n'est besoin de le démontrer. C'est pour ces mêmes raisons que plusieurs langues ont été choisies au lieu d'une seule. Ce sont : le hawsa, le songhai-zarma, le kanuri, le tamasheq et le peul.

Leur transcription a posé un certain nombre de problèmes dont les principaux sont à présent résolus. Il serait intéressant à notre sens de faire le point de ce qui existe en langues nationales avant de voir l'utilisation des langues nigériennes dans les programmes d'alphabétisation.

II - Matériel d'enseignement

Nous ne parlerons pas des différentes péripéties qui ont permis d'arriver où nous sommes aujourd'hui, quoique cela eût été important pour la bonne compréhension de ce qui suivra. Il faut seulement noter que dès la fin des travaux du Comité National de Transcription des Langues Nationales du Niger, des syllabaires ont été élaborés dans ces langues. Ces syllabaires renfermaient aussi des instructions à l'intention des animateurs des centres d'alphabétisation et étaient remis aux "alphabétisants".

Bien qu'apparemment anodin, cet état de choses eut, croyons-nous, des répercussions, posant les problèmes que nous verrons plus tard.

Bien vite, le besoin s'est manifesté de produire des textes de lecture à l'intention des adultes nouvellement alphabétisés. En alphabétisant, nous avons créé chez les alphabétisés le besoin de lire, de s'informer et de se former. C'est de la recherche de solution à ce problème qu'est née l'idée de l'élaboration de matériel de lecture pour nouveaux alphabétisés.

III - Matériel de lecture

D'une pierre nous avons voulu faire deux coups : des brochures de vulgarisation de thèmes furent éditées, traitant d'un thème précis et remises entre les mains des adultes alphabétisés. Ces brochures sont lues et discutées. A ces brochures s'ajoutent des textes culturels (contes, légendes, histoires, etc.).

Des journaux ruraux ont vu le jour pour solutionner ce problème au niveau de chaque région. Ils sont alimentés par des articles techniques fournis par les services techniques (traduits par les agents de l'alphabétisation) et des articles récréatifs et d'information.

Voici la liste de quelques publications de la Direction de l'Alphabétisation et de la Formation Permanente :

Hawsa

1. Laahiyar garii	Niamey
2. Nooman gyadaa	--
3. Nooman Kaadaa	--
4. Hatsil da daawaa	--
5. Littaaahin karaatuu da rubuutu	Maradi
6. -- -- --	Magaria
7. Kliwon laahiyar Macce may cikil	Maradi
8. Mù kaaru da ilmin ayyukan zaamani	Magaria-Matamey
9. Dubaarar lissaahiina daya	Maradi
10. Dubaarar lissaahii na biyu	--
11. Karantaa kà gaanee	Niamey
12. Gaatan-Gaatanku	--
13. Mù kooyi karaatuu	--
14. Niijar Hillaa-Hillaa	--

Zarma

1. Iri ma alfaroy goyey tonton	Niamey
2. Iri ma dondon caw-yay	--
3. Zaamaney kay bisa	Tillabéri
4. Hayni da haamo	Niamey
5. Haabu farmi	--
6. Hwarey ra baani	--
7. Hankan iri di haran jiiri waa	--
8. Ay zantey-zantey	--
9. Caw yay nap ga boro beyra tonton ga boori	--

10. Wa caw ga faham
11. Lexique songhai-zarma

Niamey

--

Kanuri

1. Gir'am Ma'randiye
2. Kera curo Talam Kaanuri yen canjeme
3. Kera Riyyo
4. Ar'embe ngaawuriya
5. Tilimeya almara'a
6. Nam lewa belaye
7. Lexique Kanuri

Niamey

--

--

--

--

--

--

Peul

1. Janngen fulfulde (CRDTO)
2. Janngen fulfulde II (CRDTO)
3. Ndjaron Epopee de boubou ardo Galo (Dioulde Laya)
4. Lire et transcrire fulfulde (Mahamadou El)
5. Sayoir pour mieux vivre n° 1 et 2 (Alphabétisation)
6. Expérience télé Niamey

Soit environ 38 livrets et brochures en direction des néo-alphabètes.

Journaux ruraux

<u>Inspections</u>	<u>Titre et langue</u>
Madaoua	Saabon Ra'yii - "Point de vue nouveau"
Maradi	Kasaa may Albarkaa - "Terre féconde"
Zinder	Muryar Damagaram - "La voix de Damagaram"
Magaria	Amfaanin kay - "Utile pour soi"
Agadez	Albishirinku - "Nouvelle"
Tchintabaraden	Is lan dagn Tamajeq - "Les nouvelles en tamasheq"
Tahoua	Tarmaamun Aadar - "Les étoiles de l'Ader"
Dosso	Boro goyo gati borcin tarey - (Girman mutum aykii nay)
Tillabéri	Jine koy yan - "Le progrès"
Diffa	Mangaari Kuu Ye - "Le Mangari d'aujourd'hui"
Niamey	Gangaa - "Le tam-tam"
Badguichiri	Noomaa Albarkar Kasaa - "La culture est la richesse du pays"
Matamèye	Albarkar Cirkaw
Tessaoua	Ilimii Arzikin Kasaa

Soit 14 journaux. Il faut ajouter à ces journaux plusieurs autres feuillets d'information produits au sein des villages alphabétisés et qui sont les éléments de ces 14 journaux.

IV - Matériel scientifique et technique

Des stages régionaux d'initiation linguistique organisés avec la collaboration de l'Unesco ont permis au Niger et aux pays de l'Ouest africain intéressés de donner les premiers rudiments de linguistique africaine et d'évaluer une liste lexicale à partir de laquelle ont été élaborés, en ce qui concerne le Niger, des lexiques dans les cinq langues nationales.

Aucune grammaire n'est encore publiée et ceci ne nous permet pas de résoudre le problème de segmentation, problème combien épineux et fondamental pour la transcription des langues orales.

V - Problèmes suscités et solutions proposées

L'introduction des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation ne s'est pas faite au Niger sans heurt ni douleur. Elle a rencontré d'énormes problèmes et continue d'en rencontrer. C'était une révolution et d'aucuns pensaient même à une hérésie que de vouloir alphabétiser dans les langues appelées "vernaculaires", mettant dans ce mot toute la charge émotionnelle rétrograde et dégradante. Nous étions en 1962 et la décolonisation mentale n'avait pas encore commencé, si tant est qu'elle ait pris un bon départ aujourd'hui.

Beaucoup de ceux-là mêmes qui criaient indépendance s'acharnaient contre les langues nationales. Bref, passons aux problèmes. Les premières difficultés donc naissent du côté de l'élite intellectuelle qu'il fallait convaincre, voire vaincre. C'est chose faite pour une catégorie bien déterminée de cette élite.

1. Les réticences des adultes analphabètes

Elles méritent un développement. Elles sont assez sérieuses et posent encore dans certains milieux des problèmes. Elles sont d'origines diverses. Nous verrons seulement les principales, ressorties lors d'un sondage effectué par le service de l'alphabétisation en 1969 et auxquelles nous avons ajouté celles qui nous semblent mériter d'être mentionnées :

a) La civilisation exclusivement orale des adultes analphabètes ne semble pas leur permettre d'éprouver le besoin d'apprendre à lire et à écrire dans la langue mère.

b) L'assimilation de la langue, véhicule de culture à leur état de colonisé, donc inférieur. On peut parler ici de "transfert d'état" qui confère à nos langues un statut d'infériorité. Ce phénomène n'est certainement pas propre aux analphabètes. On peut, sans risque de se tromper, dire que c'est ce complexe (on peut employer ce mot dans le cas des intellectuels) qui pousse une partie de l'élite à refuser l'utilisation des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation.

c) La non-utilisation des langues nationales dans l'appareil administratif et dans l'enseignement. Ici, c'est le degré de motivation et de sincérité du gouvernement qui a adopté les langues nationales dans les programmes d'alphabétisation qui peut être sujet à caution. Bien qu'il y ait quelques écoles expérimentales, cette introduction est timide.

d) Manque d'information et surtout de production littéraire... C'est aussi un chapitre important car il conditionne toute la survie de l'action d'alphabétisation des adultes dans les langues nationales. Actuellement, au Niger, le seul organisme produisant en langues nationales est le Service de l'Alphabétisation des Adultes. (Notons que l'IRSH publie quelques recherches dans les langues nigériennes. L'UNCC (Union Nigérienne de Crédit et de Coopération) introduit dans les coopératives depuis un certain temps des documents en langues nationales ; mais les livres comptables et les fiches de gestion ne sauraient, à eux seuls, constituer un matériel de lecture apte à enrichir un néo-alphabète.)

C'est toute la politique d'alphabétisation que cela semble remettre en question. Ce problème est d'ailleurs lié à un autre, non moins important : celui de l'impression. Pour résumer ce dernier, nous emprunterons d'une étude de la Commission Nationale Française pour l'Unesco cette citation rapportée par Schram dans son livre intitulé "L'Information et le développement national" : "A quoi servirait-il d'apprendre à lire et à écrire aux habitants d'un pays où il n'existerait pas d'imprimeries capables de produire des journaux pour les alphabétisés... où la langue d'enseignement dans les cours d'alphabétisation ne serait pas celle de la presse ou de la littérature existante."

2. Inadaptation de certains manuels bilingues

Une expérience tentée sur les femmes au niveau de Niamey seulement montre, malgré son caractère limité, que parfois les motivations des adultes à vouloir s'alphabétiser dans une langue étrangère ne sont pas intériorisées ou sont ambiguës.

L'expérience sur une plus grande échelle nous a montré que l'expression du besoin d'apprendre à lire dans une langue étrangère tombe lorsque certaines conditions sont remplies ; particulièrement l'utilisation de l'acquis dans la langue d'alphabétisation et disponibilité du matériel de lecture (cas des centres autogérés et coopératives).

3. Bref, beaucoup d'autres problèmes restent à solutionner. En effet, il faut déterminer les principes régissant la transcription de nos langues nationales. Ces principes ont été discutés et arrêtés par la deuxième réunion de la Commission nationale de réflexion sur les langues nationales du 3 janvier 1977. Ce qui prouve que la transcription des langues nigériennes nécessite une révision sérieuse.

4. Introduction des langues nationales dans l'enseignement primaire

Elle est envisagée dans le cadre de la réforme de l'enseignement et se limite actuellement aux écoles normales et aux écoles expérimentales. Nous pensons qu'elle résorbera un grand nombre des problèmes déjà évoqués.

5. Impression du matériel de lecture

L'imprimerie nationale du Niger dispose actuellement des caractères spéciaux pour les cinq principales langues nigériennes. Le service de l'alphabétisation dispose, quant à lui, de deux imprimeries.

VI - Conséquences de l'utilisation des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes

1. La première grande conséquence est la sensibilisation aux problèmes des langues nationales. A notre sens, même les détracteurs de l'utilisation des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation et de l'enseignement reconnaissent la portée du problème et seule son ampleur les rend réticents ou hésitants.

2. C'est la production du matériel de lecture qui a fait ressortir ce besoin d'études scientifiques des langues africaines. A l'heure actuelle, alors que nous considérons comme acquis les alphabets des langues nigériennes et leur transcription, des problèmes surgissent çà et là qui prouvent qu'il y a encore des lacunes dans leurs études. Mais quand on pense que toutes les langues écrites n'ont pas échappé à ces difficultés, nous sommes bien encouragés et persévérants.

3. La troisième conséquence non moins importante de l'introduction des langues maternelles dans les programmes d'alphabétisation est cette contribution à la prise de conscience de l'inadaptation de l'école, de ses méthodes et de ses structures. On peut dire aujourd'hui que l'alphabétisation sert de tremplin à la réforme de l'enseignement : elle la motive et l'entraîne presque.

Mais tout cela commande, au niveau du gouvernement, la définition d'une politique linguistique.

En guise de conclusion, si tant est qu'on puisse en faire une dans ce domaine, nous pouvons dire que l'introduction des langues maternelles dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Niger, tout en nous permettant de rester les pieds sur terre, parce que adaptée au milieu, participante du milieu, pose des problèmes socio-culturels, politiques et techniques de la solution desquels dépendent le succès et l'avenir des programmes d'alphabétisation.

Tout au long des années de travail d'alphabétisation, nous avons acquis la certitude et la conviction que hors de nos langues nationales, supports et véhicules de la culture nationale, tout programme d'alphabétisation et d'éducation des adultes est voué à l'échec et il est vain de penser à une indépendance véritable basée sur la démocratie.

du 27 avril 1966

LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vu la Constitution du 8 novembre 1960,

Vu la note de service n° 136/MEN du 6 novembre 1963 portant création du Service de l'Alphabétisation et Education des Adultes,

Vu le décret n° 41/PRN/MEN du 10 juin 1964 portant création du Comité National de Transcription des Langues,

Vu les conclusions de la Conférence de Bamako sur l'unification des alphabets des langues africaines,

Vu les rapports de l'expert linguistique de l'Unesco et compte tenu des nécessités du Service de l'Alphabétisation et Education des Adultes,

A R R E T E :

ARTICLE PREMIER : la transcription des langues nationales est fixée comme suit, à dater de ce jour :

I - HAWSA

a) Consonnes :-b ḅ t ts c d ḍ k kw kẉ f ky g gw gy z h j l m n r s sh
w y ḳ ky ʔ

b) Voyelles :

brèves : i e a o u

longues : ii ee aa oo uu

c) Tons : tons bas et descendants marqués par un accent grave dâ (conjonctive) dâa (marque de l'hypothèse) et dâˆ (adverbe, "jadis").

La gémération des consonnes transcrites par un digramme (sh ky dy) se note par le redoublement du premier des deux caractères ssh kky ddy.

II - KANURI

a) Consonnes :-b d f g h j k l m n r s sh mb nd ng nj ny nz t c w y z
(p)

b) Voyelles : a ə i o u ə

c) Tons : Noter les tons là où leur absence peut entraîner des ambiguïtés.

III - FULFULDE

- a) Consonnes : -b d f h j k l m n t c r s ny w g y nd ng nj mb (p) ŋ b
d y
- b) Voyelles :
brèves : -i e a o u
longues : -ii ee aa oo uu
- c) Diphtongues : ay ey oy uy aw ew ow iw aay ce

IV - SONGHAY-ZARMA

- a) Consonnes : -b d f h j k l m n ŋ g t c r s w y z ng nk ny mb sh (p)
nd
- b) Voyelles :
brèves : a e i o u
longues : aa ee ii oo uu
- c) Diphtongues : ay oy ey aw ow ew

V. TAMASHEQ

- a) Consonnes : -b d f k g h j l m n q r s t kh gh d sh w y z r t(ŋ) (p)
- b) Voyelles : -a e i o u ə

REMARQUES : Les valeurs approchées des voyelles a et o sont les suivantes:
a entre le a et le â du français
o entre le o et le ô du français.

ARTICLE II : Les noms propres seront inscrits dans les centres du premier degré, conformément à cette transcription.

Dans les centres du deuxième degré, l'équivalent de l'orthographe des noms propres écrits en langues maternelles sera enseigné en français.

ARTICLE III : Le Service de l'Alphabétisation est chargé de l'observation et de l'application strictes de ces transcriptions.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
- HAROU KOUKA -

AMPLIATIONS

PRN	1	Information	1
MEN	3	Bureau Rég. Alpha...	9
Tous Ministères ...	11	IAN	2
Membres Com.Transc.	14	Transcripteurs	5
Com. GPH	6	IP	8
J.O.	1	Inspection d'Etat ..	1

ALPHABET ET ORTHOGRAPHE FULFULDE

par Ibrahim MUKOSHY

Il est inévitable que la langue fulfulde, qui a plusieurs dialectes et a subi l'influence de diverses langues en plusieurs endroits et à différentes époques pose des problèmes, non seulement en ce qui concerne l'alphabet mais aussi sur le plan de l'orthographe et de la grammaire, voire parfois de la sémantique. Malgré ces difficultés, qui sont dues à l'apparition de dialectes nés de ces influences, les authentiques unités lexicales fulfulde demeurent presque inchangées, à l'exclusion de particules telles que fa, bo, ya, yo et he et d'emprunts. S'il se contente d'un langage simple, un Peul du Sénégal peut, avec un minimum d'efforts, communiquer avec son homologue du Cameroun. Toutefois, malgré la similitude des unités lexicales, de la structure grammaticale et du comportement morphologique, les mêmes phonèmes n'ont pas la même prononciation selon les dialectes. C'est ainsi que, d'une part, lorsque /c/ s'écrit ty, /j/ dy et /nj/ ndy, la lecture de ces unités lexicales est assez difficile pour une personne d'une région a lorsqu'elle se trouve en présence de l'écriture utilisée dans la région b. D'autre part, le fait que /suudu/ se prononce dans certains dialectes su'du ou suhdu crée un problème acoustique qui peut néanmoins être facilement résolu lorsque le système est connu, surtout lorsqu'il existe une orthographe unifiée.

En règle générale, l'orthographe est un système conventionnel d'écriture, mais il doit être maintenu dans des limites compatibles avec l'intuition des locuteurs de la langue pour laquelle il est conçu, ainsi qu'avec la prosodie de cette langue. Jusqu'à présent, les experts sont tous tombés d'accord pour insérer une semi-voyelle chaque fois qu'il y a diphtongue, sans se soucier de la prosodie de la langue. Nous reviendrons sur ces problèmes lorsque nous aurons examiné les alphabets qui peuvent être envisagés pour le fulfulde.

ALPHABET

PROPOSE					ALPHABET UNESCO
p	t	c	k	,	ne diffère que pour les signes
b	d	j	g		y, p et ŋ
b	d	'y			
mb	nd	nj	no		
f	s		h		
m	n	ny			
	l	y	w		
	r				

Dans l'alphabet proposé, ce qui frappe immédiatement les locuteurs de certains dialectes de la région occidentale et ceux des dialectes de la région orientale est l'absence du son n pour les premiers et du son sh pour les seconds. Il suffit d'écouter ces dialectes pour constater que /n/ est un allophone de /ng/ (c'est-à-dire qu'il remplace un son par un autre sans changer de signification). En effet, on peut dire /ngata/ et /ngaari/ ou /nata/ et /naari/ sans en modifier en rien le sens. Par conséquent, l'utilisation de plus d'un symbole pour un seul son est redondante, peu économique et troublante pour le lecteur.

La tension, la laxité ou la nasalité sont des qualités qui n'interviennent pas dans le cas des voyelles fulfulde. Mais, bien que ce soit des voyelles normales, la quantité joue un rôle important dans leur comportement. Elles sont de nature phonémique et les mots se distinguent par la longueur des voyelles comme, par exemple, saadii, "être une charogne", et sadii, wuula, "nager", et wula, "brûler". Certains dialectes fulfulde remplacent la longueur vocalique soit en doublant la consonne qui suit la voyelle, soit en raccourcissant la voyelle et en l'accompagnant d'un stop glottal pour indiquer la longueur. Dans des mots tels que suudu, "hutte", et baaru, "trembler", la prononciation correspond à l'orthographe bahru ou ba'ru et suhdu ou su'du. Le doublement de la consonne, substitué à la longueur, a déjà été mentionné plus haut à propos du comportement consonantique. La seule chose que l'on puisse ajouter ici est que le doublement de la consonne n'est pas fait au hasard. Des mots tels que soora, sorra, "vendre", et feeta, fetta, "déboutonner" ne posent aucun problème parce que le doublement de la consonne n'ajoute rien au sens du premier mot. Le doublement est toutefois évité lorsqu'il entraîne une modification du sens comme, par exemple, dans le cas de suudu ou su'du qui, s'il est écrit suddu, signifie "couvrir", ce qui n'est pas une simple différence dialectale.

Diphthongue

L'autre aspect important du comportement vocalique en fulfulde est la diphthongue. Les locuteurs du fulfulde reconnaissent jusqu'à huit combinaisons dont quatre avec le i et les quatre autres avec le u en deuxième position. Il s'agit des combinaisons suivantes :

o wuita	uy ui	iu	iw	o siuto
dum jeili	ey ei	ou	ow	dum fouru
o moiti di	oy oi	eu	ew	leuru darake
o laibi fayanne	ay ai	au	aw	taa hauru be habre

Le premier élément de ces combinaisons est pleinement accepté par tous les systèmes d'écriture du fulfulde. Pourtant, le choix des symboles pour le deuxième élément soulève quelques problèmes. La réunion d'experts organisée par l'Unesco à Bamako du 28 février au 5 mars 1966 a préconisé l'utilisation des semi-voyelles y et w, en partant du principe que le deuxième élément est toujours, en réalité, une consonne. La question de savoir si ce sont des voyelles ou des semi-voyelles ne se pose pas. Il est possible de concevoir un système dans lequel une diphthongue et une voyelle suivie d'une semi-voyelle s'écrivent de la même façon. Toutefois, leur structure syllabique peut différer comme, par exemple, dans yewa et yewra qui signifient respectivement "casser" et "casser d'une certaine façon". Si l'on écrit yewa et yewra, la division syllabique est bouleversée. Dans le premier cas, on obtient ye-wa tandis que dans le second ce sera yew-ra. Il ne faut pas perdre de vue que la structure syllabique du fulfulde est déterminante pour la prosodie de la langue. Il y aurait en outre incohérence du fait que le fulfulde emploie des voyelles longues et rejette la diphthongue qui a la même durée que la voyelle et ne s'en distingue que par la variation du timbre.

La division syllabique de mots tels que sauru, "bâton", et nyawa, "être malade" étant sau-ru et nya-wa, le fait d'écrire les deux mots avec une semi-voyelle pose un problème. En effet, ce faisant, on considère comme équivalentes les syllabes ch et cvv-cv cv-cv, ce qui est grave si l'on considère non seulement la mélodie de la poésie fulfulde, qui est fondée sur le caractère ouvert ou fermé de la syllabe, mais aussi le fait que l'on écrit deux syllabes différentes de la même façon, à savoir cvc/cv comme dans sem-mbe et cvv/cv comme dans leu-ru et ree-du, ainsi que cv/cv dans se-wa. Une autre solution de ce problème consisterait à écrire des mots comme fouru et sauru avec une diphthongue et des verbes tels que yewa "casser" et nawa "blesser" avec des semi-voyelles. Si une telle solution était adoptée pour le fulfulde, cela reviendrait à écrire le même son de deux façons différentes. Dans la plupart des langues africaines, les semi-voyelles occupent une position médiane en raison de la présence de plus de deux voyelles successives. Pourquoi, par conséquent, ne pas appliquer

la règle selon laquelle "lorsqu'il y a une série de trois voyelles, il convient de changer la voyelle médiane en une semi-voyelle ; v-voc/v-v?"

Dans le rapport de la réunion citée plus haut, les participants sont tombés d'accord pour relier par un trait d'union certains morphèmes (la plus petite unité significative), ce qui implique qu'ils ont accepté l'existence de frontières entre les morphèmes, qu'il s'agisse de pronoms ou de marques du prétérit. Ils ont également affirmé qu'il convenait "d'éviter autant que possible les 'mots' trop longs", ce qui favorisait la clarté et la rapidité de lecture et de compréhension. Malheureusement, ils ont ajouté que cette clarté et cette rapidité proviendraient de "l'emploi de tirets séparant (et unissant à la fois) des éléments affixés à un nom ou à un verbe". Ils ont ainsi recommandé l'utilisation du trait d'union dans les cas suivants :

"entre un verbe et un pronom sujet suffixé (ngar-mi), entre un verbe, un pronom complément et un pronom sujet suffixé (ndokku-no-mi), entre un verbe ou un nominal et la particule 'prétérit' no (o), (dilli-no) dans les mots composés entre les divers éléments entrant en composition (mauna-redujo)."

Ils ont également proposé "une graphie liée pour les formes comportant l'adjonction directe à un thème verbal ou nominal d'un pronom complément ou possessif avec chute de la consonne initiale du pronom (hokkam, hokke, hokkete, mauna, maunaiko)". Cette suggestion est intéressante, mais à notre avis, nous devrions accepter la séparation et écarter la liaison afin d'éviter les mots longs, qui sont non seulement difficiles à lire mais également d'aspect rébarbatif. Le trait d'union devrait être réservé aux noms composés tels que woja-gitejo, sukka-balejo, metta-'yi-yamjo, hore-hudo, etc.

Les mots ne devraient être liés que lorsqu'ils constituent l'un et l'autre une forme contractée comme dans suddam, où suddu devient sudd et yam devient am, ou lorsqu'il y a contraction et insertion comme dans biyam, où biddo devient bi et y est inséré tandis que le stop glottal de 'am disparaît. L'autre cas qui appelle union est celui où l'un des mots est contracté, comme l'ont expliqué les experts de l'Unesco. Autrement, les mots devraient être écrits séparément.

En résumé, il devrait y avoir un alphabet unifié pour le fulfulde. A notre avis, les graphèmes ne devraient pas être entièrement phonétiques ou phonémiques, mais devraient avoir un statut quelque peu intermédiaire.

Etant donné que nous acceptons la longueur comme ayant une valeur phonémique, nous devrions écrire la diphtongue avec une voyelle afin de nous conformer à la règle selon laquelle toute voyelle en position intervocalique devient une semi-voyelle.

Tous les morphèmes devraient être écrits séparément, sauf lorsque la liaison est utilisée pour compenser une suppression.

par N'Guyibe Benoît MEDA

I - TRANSCRIPTIONS EN COURS EN HAUTE-VOLTA

Il n'est pas toujours très aisé de faire un rapport précis de la situation des transcriptions en cours en Haute-Volta. En effet, jusqu'à une date relativement récente, les efforts étaient plus ou moins dispersés sur toute l'étendue du territoire national. Dans ces conditions, il pouvait paraître quelque peu hasardeux d'entreprendre une évaluation cohérente de la situation. Cependant, avec la création de la Commission Nationale des Langues Voltaïques (composée actuellement de treize sous-commissions) et la mise en place effective de l'Office National de l'Education Permanente et de l'Alphabétisation Fonctionnelle et Sélective (ONEPAFS), nous pouvons essayer de faire le point sur cette question de la façon suivante :

Treize langues nationales sont actuellement en cours d'étude en vue de leur transcription par des comités ou des chercheurs (nationaux ou étrangers) ayant une formation linguistique assez avancée. Des treize langues, sept sont suffisamment au point et sont déjà utilisées pour les besoins de l'alphabétisation des adultes. Ce sont, par ordre alphabétique :

- le dagara, le diula, le fulfulde, le gulimancema, le kassem, le mooré et le san.

Certaines, comme le gulimancema, le diula, le kassem et le mooré, disposent déjà de documents de post-alphabétisation. Il existe même un journal en diula "Fasobara", en mooré "Bugum Da Ki" et un calendrier en gulimancema.

S'il nous est actuellement impossible de faire un état exhaustif des transcriptions en cours dans notre pays, la raison en est que certaines sous-commissions travaillent directement en rapport avec des organismes internationaux qui envoient leurs spécialistes et leurs linguistes sur le terrain; de ce fait, il n'y a donc pas de contrôle effectif de la Commission Nationale des Langues Voltaïques en ce qui concerne ces langues et leurs productions. Néanmoins, grâce aux structures nationales que nous tentons de mettre en place (cf. Comité technique national), nous pensons être en mesure, dans un proche avenir, d'exercer une supervision et une coordination plus effectives en matière de transcriptions en cours dans le pays.

II - LES EXPERIENCES EN MATIERE D'HARMONISATION DES TRANSCRIPTIONS

Les diverses expériences en matière d'harmonisation de la transcription font ressortir deux cas :

- le cas d'une même langue à l'intérieur d'un même pays ;
- le cas d'une ou de langues communes à plusieurs pays.

Le premier cas est celui qui, au niveau de la Haute-Volta, retient le plus l'attention des responsables (linguistes, pédagogues, sociologues, etc.) chargés de la promotion des langues nationales ; il touche en effet au problème de la dialectologie.

Lorsque la langue présente plusieurs dialectes aux divergences lexicales plus ou moins marquées, l'effort d'harmonisation s'est souvent heurté à un refus obstiné de certains qui voient dans l'harmonisation une perte de leur personnalité, voire un impérialisme linguistique du dialecte numériquement

dominant et proposé comme base de transcription de cette langue. Néanmoins, les explications répétées, les nombreuses séances de travail, les motivations de tous ordres, économique (coût des machines à écrire), socioculturel (l'unité ethnique et nationale à travers l'unité linguistique), pédagogique (faciliter le passage de la lecture et de l'écriture d'une langue à l'autre pour les néo-alphabètes) ont toujours réussi à résoudre ce problème qui relève plutôt de la préparation des mentalités à contribuer à l'harmonisation de la transcription des langues africaines. Les exemples de ce premier cas ne sont heureusement pas très nombreux en Haute-Volta, où nous avons eu à déplorer trois ou quatre cas. Et comme nous l'avons déjà souligné, il s'agissait souvent, sinon toujours, de conflits personnels étrangers à la langue et non pas de problèmes de fond.

Le deuxième cas présente plusieurs volets :

1. Il s'agit de langues de grande extension parlées dans plusieurs pays africains. A ce niveau, deux situations sont à envisager en ce qui concerne le cas propre à la Haute-Volta.

a) La langue connaît déjà une transcription harmonisée au niveau des autres Etats. La question est donc de savoir s'il faut nécessairement s'aligner sur les autres pays. Le fulfulde illustre très bien cette situation : en effet, la transcription de cette langue a été harmonisée pour le Cameroun, la Guinée, le Niger, le Nigeria, etc., alors que l'on constate (voir en Njanga Fulfulde, Ouagadougou, 1977) que la sous-commission du fulfulde se singularise en maintenant la distinction voyelles ouvertes/voyelles fermées (ex. /e, o/).

A l'heure actuelle d'ailleurs, nous étudions les voies et moyens à mettre en oeuvre pour aboutir éventuellement à une harmonisation pour les besoins de l'alphabétisation en fulfulde.

b) La langue ne connaît pas encore de transcription harmonisée au niveau des différents pays où elle est parlée : il en est ainsi du dioula parlé aussi bien en Côte-d'Ivoire qu'en Haute-Volta et bénéficiant déjà de l'expérience du Mali pour le bambara et de la Guinée pour le malinké. Le dioula, pour sa transcription, avait donc la possibilité de s'aligner sur l'un ou l'autre pays ou alors de se singulariser en adoptant un système particulier à la situation voltaïque. La réalité est que, en fin de compte, la sous-commission nationale du dioula s'est inspirée de l'alphabet bambara et des documents déjà produits au Mali pour l'alphabétisation en bambara, mais en l'adaptant à la situation voltaïque.

En dépit des difficultés évoquées plus haut, nous devons reconnaître que les expériences en matière d'harmonisation des transcriptions se multiplient sur tout le territoire voltaïque tant sur le plan individuel (harmonisation au sein d'une même langue) que sur le plan national (alphabet national harmonisé et codifié). Ce qui constitue une étape de plus vers le choix de trois langues nationales retenues pour l'enseignement par le projet de réforme de l'enseignement voltaïque et à long terme vers le choix d'une langue nationale, symbole de l'unité nationale par l'unité linguistique.

D'autre part, nous pouvons nous réjouir du fait que dans toutes les expériences en matière d'harmonisation, la Haute-Volta ait eu le souci de dépasser le plan national pour se placer au niveau de la région ouest-africaine : en effet, le système des symboles adoptés pour l'alphabet national harmonisé tient rigoureusement compte des signes retenus au séminaire de Cotonou les 21-22-23 août 1975. Cela confirme un désir réel de mettre en pratique les recommandations des experts sur la standardisation et l'unification de la transcription des langues africaines.

Nous n'allons pas nous étendre davantage ici sur les expériences tentées en Haute-Volta dans le domaine de l'harmonisation des transcriptions. Nous y reviendrons plus en détail lorsque nous aborderons le troisième volet de ce communiqué consacré aux mesures susceptibles de contribuer efficacement à l'effort d'harmonisation de la transcription de nos langues.

III - MESURES SUSCEPTIBLES DE CONTRIBUER A L'HARMONISATION DE LA TRANSCRIPTION DES LANGUES AFRICAINES

L'importance du rôle que doivent jouer les langues nationales dans le développement socio-économique et culturel de la Haute-Volta ne fait plus aucun doute pour personne. Pour cela, des mesures concrètes, susceptibles de contribuer à l'harmonisation de la transcription des langues ont été adoptées. Nous proposons, à titre d'exemple, celles retenues en Haute-Volta pour essayer de rattraper son retard en la matière. Ce sont :

1. La création de la Commission Nationale des Langues Voltaïques (CNLV) par Décret n° 75/488/PRES/EN du 16 décembre 1975, portant modification du Décret n° 69/012/PRES du 17 janvier 1969.

La mission de cette Commission nationale composée actuellement de treize sous-commissions est :

- de revaloriser les langues nationales
- de susciter, promouvoir et coordonner les études sur les langues nationales
- de statuer sur les systèmes de transcription.

2. L'organisation d'un séminaire national sur l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement, l'alphabétisation et les mass média. Ce séminaire linguistique tenu à l'université de Ouagadougou du 11 au 14 octobre 1976 visait trois objectifs, dont le plus important était celui de "s'attaquer et de résoudre le difficile problème de l'harmonisation des alphabets utilisés (dans la transcription) par les différentes sous-commissions". A cet effet, les participants au séminaire ont dégagé comme tâche primordiale la production de guides de transcription tenant compte d'un alphabet harmonisé au niveau des sous-commissions (dialectes), au niveau national et enfin au niveau sous-régional et africain.

3. La création d'un comité technique national de neuf membres chargés de contrôler la qualité des productions en langues nationales constitué un pas de plus vers la réalisation de l'unité linguistique à travers l'harmonisation de la transcription de nos langues nationales, véhicules de notre patrimoine culturel et de nos valeurs ancestrales.

4. Enfin, la mesure la plus concrète contribuant à l'harmonisation de la transcription des langues africaines en Haute-Volta est, sans conteste, le projet de décret portant codification de l'alphabet national de Haute-Volta. La codification de cet alphabet a été motivée par le souci :

- d'uniformiser l'alphabet particulier à chaque langue de Haute-Volta afin de supprimer les divergences d'écriture ;
- d'aider la transcription des langues nationales à se répandre efficacement en vue d'une utilisation plus rationnelle dans l'alphabétisation des masses...

Pour une diffusion plus générale et rapide du décret avec l'alphabet en annexe (et cela dès sa promulgation), il est envisagé de mettre à contribution la radio-télévision nationale ainsi que la presse écrite (nationale comme privée).

Avant de terminer, je voudrais rappeler que le principe fondamental qui a guidé la recherche de l'harmonisation a été, bien entendu, celui d'harmoniser dans la même famille de langues et si possible d'une langue à l'autre.

En conclusion, il va sans dire que dans les délais qui nous étaient impartis, nous ne pouvions prétendre faire une liste exhaustive de mesures pouvant contribuer à l'harmonisation de la transcription des langues africaines. Nous n'avons dégagé ici que les plus importantes enregistrées de nos jours dans ce domaine. Nous demeurons donc convaincus de pouvoir profiter de l'acquis des longues années d'expérience des autres participants pour

enrichir notre action et mener à terme cette difficile mais prometteuse entreprise qu'est l'harmonisation de la transcription des langues africaines.

A ce propos, nous pensons que, dans l'étape actuelle, la meilleure forme de contribution à l'effort d'harmonisation de la transcription demeure un échange effectif et permanent des informations en la matière. Que des voyages d'études, des rencontres et des missions soient organisés aux niveaux sous-régional et régional pour permettre aux spécialistes des différents pays membres de s'imprégner des expériences des autres et d'apporter leur pierre à la construction africaine que constitue l'harmonisation de la transcription de nos langues nationales.

IV - LISTE DE SPECIALISTES MENANT DES RECHERCHES SUR LA TRANSCRIPTION ET L'HARMONISATION

En matière de transcription et d'harmonisation, il faut distinguer deux catégories de chercheurs en Haute-Volta :

- les groupes et les individuels.

1. Par groupe, il faut entendre essentiellement :

a) les sous-commissions nationales de langues (au nombre de treize à cette date) composant la Commission Nationale des Langues Voltaïques.

Chaque sous-commission est chargée d'effectuer des recherches, d'arrêter des règles de transcription propres à sa langue.

Ce sont, par ordre alphabétique :

1°)	La sous-commission du	bissa	
2°)	--	--	bobo
3°)	--	--	bwamu
4°)	--	--	dagara
5°)	--	--	diula
6°)	--	--	fulfulde
7°)	--	--	gulimancema
8°)	--	--	kaseem
9°)	--	--	lobiri
10°)	--	--	lyélé
11°)	--	--	mooré
12°)	--	--	nuni
13°)	--	--	san

Certaines de ces sous-commissions sont assez avancées dans leurs travaux de recherches et ont même produit des règles de transcription. Ce sont :

- La sous-commission du mooré : "Comment transcrire correctement le mooré". 1ère édition 1976.
- La sous-commission du jula : "Règles de transcription et lexique de base diula". 1ère édition 1974.
- La sous-commission du fulfulde : "En njanga fulfulde". 1977.
- La sous-commission du gulimancema : "Règles de transcription du gulimancema". 1977.

b) L'Office National de l'Education Permanente et de l'Alphabétisation Fonctionnelle et Sélective (ONEPAFS) qui, étant le premier consommateur des résultats de la recherche, assure la coordination et l'orientation des activités des différentes sous-commissions en assumant la charge du secrétariat permanent de la Commission Nationale des Langues Voltaïques (CNLV).

Au même titre que l'ONEPAFS, nous pouvons citer :

- les missions catholiques et protestantes ;
- le projet conjoint Haute-Volta/Unesco d'égalité d'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation ;
- les AVV (Aménagements des Vallées des Voltas) ;
- les ORD (Organismes Régionaux de Développement) ;
- la FJA (Formation des Jeunes Agriculteurs) ;
- l'INE (Institut National de l'Education).

c) L'Université de Ouagadougou, qui est le cadre par excellence de la recherche fondamentale sur les langues africaines et dont le département de linguistique dispense déjà des cours de mooré et de diula.

d) Le Centre Voltaïque de la Recherche Scientifique (CVRS) chargé de faire l'inventaire exhaustif des langues de Haute-Volta et dont le projet d'atlas ethnolinguistique semble rencontrer des échos favorables à tous les niveaux.

2. Les individuels, généralement des linguistes professeurs à l'Université ou détachés dans les services publics s'occupant des langues nationales. A titre indicatif, nous citerons :

- MM. Coulibaly Bakari	Université de Ouagadougou
- Delplangue Alain	-- --
- Nikiema Norbert	-- --
- Some Der Joachim	-- --
- Zoure Auguste	-- --
- Sorgho James Germain	-- --
- Kiendrebeogo Gérard	Centre Voltaïque de la Recherche Scientifique (CVRS)
- Mlles Sawadogo Thérèse	-- -- --
- Dao Bernadette	Institut National de l'Education(INE)
- M. Kouraogo Pierre	-- -- --
- Frère Bunkungu Jean-Baptiste	Formation des Jeunes Agriculteurs(FJA)
- M. K.P. Meda N. Benoit	ONEPAFS

Le temps relativement court dont nous disposons ne nous a malheureusement pas permis de faire un inventaire des travaux réalisés par ces spécialistes en matière de transcription. Ce n'est que partie remise. Bien d'autres personnes mènent activement des recherches sur ce thème. Cependant, l'anonymat dont elles entourent leurs travaux ne nous permet pas, à l'heure actuelle, de fournir une liste détaillée et précise de leurs noms.

En résumé, l'harmonisation de la transcription des langues africaines est une entreprise gigantesque qui nécessite d'énormes moyens matériels, financiers et humains dont seule une collaboration interafricaine peut venir à bout. A ce propos, nous voudrions adresser tout particulièrement nos remerciements les plus sincères à l'Unesco pour le rôle important qu'elle joue et l'aide de plus en plus grandissante et appréciable qu'elle apporte pour contribuer à trouver une solution adéquate et satisfaisante à l'épineux problème des langues africaines. La réunion d'aujourd'hui en est le plus éclatant témoignage, si besoin en était. Le champ est vaste et chacun peut y trouver sa place.

PROBLEMES POSES PAR LA NORMALISATION ET LA DEFINITION
D'UNE ORTHOGRAPHE OFFICIELLE DU KIRUNDI

par Philippe NTAHOMBAYE

INTRODUCTION

Le Burundi est parmi les Etats d'Afrique qui jouissent d'une unité linguistique et culturelle. Tous les Burundi en effet parlent le kirundi, langue nationale qui, au lendemain de l'indépendance, a vite acquis le statut de première langue officielle, secondée par le français qui est la deuxième langue officielle. Les textes de loi et les autres documents officiels sont en effet publiés en kirundi et en français.

Le kirundi ne connaît pas de dialectes. Il n'a que quelques variantes régionales des régions de l'Imbo et du Moso situées au sud-ouest et sud-est du pays. Ces différences se situent du reste non au niveau des structures, mais au niveau lexical et tonal.

Le kirundi peut servir de langue d'intercommunication à une population de plus de 10 millions puisqu'il déborde le pays de toutes parts ; compris par les voisins du nord qui ont comme langue maternelle le kinyarwanda, langue qui présente beaucoup de ressemblances avec le kirundi à tous les niveaux, il l'est également dans le territoire d'Uvira au Zaïre, dans l'Uha district de Tanzanie. Il est parlé au Bugufi, district de Tanzanie, anciennement rattaché au Burundi.

La langue joue également un grand rôle dans les différents secteurs de la vie nationale : économique, politique et socio-culturel ; elle n'est pas seulement langue d'enseignement au niveau du primaire depuis que le pays a opté pour la politique de kirundisation et de ruralisation en matière d'enseignement au secondaire et au supérieur, mais aussi véhicule généralisé de la culture ; elle se veut être un instrument de développement ; les meetings populaires se font en langue nationale, la formation et l'éducation dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'élevage se font en kirundi à travers la presse écrite (1) et parlée.

L'importance donc de la langue dans les différents secteurs socio-économiques plaide en faveur de son adaptation aux nécessités de la vie moderne en lui donnant une forme pratique et proche de son esprit.

Le Burundi, grâce à son unité linguistique, n'a pas eu à choisir entre tel ou tel dialecte à ériger en langue nationale. C'est un atout énorme qui nous donne un pas sur les autres pays dans le processus du passage de l'oral à l'écrit, l'écriture permettant à travers une meilleure conservation, une diffusion plus large des idées et des techniques nouvelles. La deuxième République ayant inscrit dans ses objectifs fondamentaux la réhabilitation et la revalorisation de la culture ancestrale, la promotion de la langue s'avère être un préalable, et l'orthographe de la langue doit être clairement définie. À ce sujet, une commission chargée de définir l'orthographe officielle a été mise sur pied. Elle est composée d'experts nationaux et étrangers.

L'inventaire des problèmes que cette orthographe pose - qui, du reste ont déjà été relevés par différents linguistes nationaux et étrangers qui se sont penchés sur cette question - a été déjà fait. Nous espérons que, dans un proche avenir, la Commission ferades propositions concrètes qui pourront constituer le début d'un code orthographique. Nous voudrions, dans les lignes qui suivent, évoquer succinctement quelques-uns de ces problèmes.

(1) Deux journaux : "Ubumwe" et "Ndongozi".

I - PROBLEMES DE L'ORTHOGRAPHE

1. Historique

Le kirundi a été transcrit pour la première fois à la fin du XIX^e siècle par les missionnaires catholiques qui ont employé l'alphabet latin. Dans ses lignes générales, l'orthographe utilisée est assez bonne et ce fut comme une intuition de la part de ceux qui l'ont transcrit les premiers puisqu'ils n'étaient pas armés de connaissances linguistiques. La maîtrise des techniques linguistiques est indispensable, car même si l'orthographe est conventionnelle et extérieure au langage, elle résulte d'une réflexion théorique sur les mécanismes de la langue, spécialement une analyse phonologique adéquate et approfondie. Toutefois, telle qu'elle est utilisée actuellement par les usagers en dehors des travaux scientifiques, l'orthographe du kirundi ne reflète pas toutes les réalités linguistiques, puisqu'elle ne tient pas compte de la quantité vocalique ni de la tonalité, deux traits fondamentaux de la langue qui ont une valeur distinctive indéniable.

Et, à ce sujet, il faut en convenir, le kirundi est une langue complexe: à la multiplicité des classes que nous rencontrons dans les autres langues bantou s'ajoute un registre de tons qui donnent par exemple au verbe une morphologie assez différenciée et une grille de formes variables d'après les phases, les aspects et les temps.

A. Meeussen, appelé comme consultant par la tutelle belge en 1950, fut le premier à avoir son attention attirée sur les mécanismes de la tonalité et de la quantité vocalique et à les introduire dans l'orthographe (cf. son ouvrage Essai de grammaire rundi, Tervuren, 1959, 236 p.).

On rencontre l'une ou l'autre de ses recommandations dans certains écrits, spécialement les manuels des missions protestantes.

Après lui, des linguistes burundais et étrangers ont tenu et tiennent toujours compte dans leurs écrits du système de la longueur vocalique et de la tonalité même si dans les faits ils ne les rendent pas tous de la même manière.

En 1966-1967, Alberto M. Mioni, chargé de mission par l'Unesco, a publié en 1970 un rapport substantiel où il traite quasiment tous les problèmes orthographiques sous le titre : "Problèmes de linguistique, d'orthographe et de coordination culturelle au Burundi", Instituto Universitario Orientale, Napoli, 1970.

Le deuxième rapport, qui ajoute peu de choses à celui de Mioni, est celui de Coupez, professeur de linguistique africaine à l'Université libre de Bruxelles, et attaché à l'Institut National de Recherche Scientifique au Rwanda. Il était également chargé de mission par l'Unesco en 1972.

Avant d'évoquer les différents problèmes tels que soulignés par différents linguistes, voici le tableau phonologique de la langue.

Tableau phonologique

A. Voyelles

i u
 e o
 a

B. Consonnes

	<u>Labiales</u>	<u>Labio-</u> <u>dent.</u>	<u>Alvéo-</u> <u>dent.</u>	<u>Alvéol.</u>	<u>Palat.</u>	<u>Post-</u> <u>pal.</u>	<u>Dorso-</u> <u>vél.</u>
1. Occl.							
sourdes	p	pf	t	-	ts(c)	k	-
sonores	b	-	d	-	j	g	-
- nasales	m	-	-	n(n)	ny(ŋ)	-	ng(ŋ)
2. Constr.							
sourdes		f	-	ç	sh	-	h
sonores	(b)	v	s	z	y	-	w
- vibr. (lat.)	-	-	l/r (sonore)	-	-	-	-

2. Données du problème linguistique

2.1. Nécessité de la notation des tons

Transcrit uniquement avec l'alphabet latin, le kirundi présente une lecture difficile même pour les usagers dont c'est la langue maternelle puisque, comme nous l'avons dit, l'orthographe actuelle n'indique en effet aucune opposition de quantité vocalique ni de tons alors qu'elles ont une valeur distinctive non seulement au niveau lexical où elles permettent de distinguer deux mots homographes tels *inda* "vente" et *indá* "poux" ou *gusèsa* "creuser" et *gusesa* "verser", mais également et surtout au niveau grammatical où la morphologie verbale par exemple est surtout basée sur les tons : *bagiye kurwana/ils vont/se battre/diffère* de *bágiye kurwana /ils sont partis/se battre/*.

L'orthographe qui doit être régulière et fixée par des conventions bien adaptées à la structure de la langue et à son emploi doit absolument tenir compte de ces traits distinctifs de longueur et de tonalité au risque de maintenir des confusions et des ambiguïtés chez le lecteur. Le contexte à lui seul ne suffit pas à élucider d'autant plus que cette tonalité se complique avec des interférences phonétiques.

Il y aurait lieu de parler des effets produits par ces interférences, d'établir une distinction entre tons et accents et ainsi que du rôle qu'ils assument, mais il faut au préalable bien définir ces tons pour pouvoir analyser et dégager, dans une phase ultérieure, les modifications contextuelles éventuelles. Il n'est pas superflu de rappeler qu'à chaque occasion les linguistes insistent sur l'importance d'introduire la tonalité et la longueur dans l'orthographe. Plus récemment, au Rwanda, à Kigali, au cours d'un séminaire organisé par l'Agence de Coopération Technique et Culturelle, et qui réunissait les meilleurs linguistes burundi et rwandais, la recommandation suivante était faite, et je cite : "Concernant l'écriture du kinyarwanda et du kirundi, le séminaire de Kigali recommande aux gouvernements de codifier dans les meilleurs délais une orthographe officielle. Le séminaire de Kigali insiste sur la nécessité d'inclure dans l'orthographe la notation de la tonalité et de la quantité vocalique qui font partie intégrante de la structure de ces langues. C'est à cette condition que le kirundi et le kinyarwanda seront aptes à exprimer avec toute la rigueur nécessaire la conceptualisation scientifique et technologique."

Des propositions de signes diacritiques, souvent confondus avec des accents par des non-spécialistes, ont été faites pour marquer la tonalité et la quantité vocalique.

Au niveau des réalités linguistiques, la langue possède deux tons fondamentaux : le ton bas (TB) et le ton haut (TH), lesquels affectent les voyelles brèves et longues. Le ton haut se subdivise en tons antérieur, postérieur, le ton haut sur voyelle longue est dit antérieur ou

descendant lorsqu'il affecte le premier segment (á a), postérieur ou montant lorsqu'il affecte le second (a á). Ces tons sont notés avec l'accent aigu.

S'agissant de la longueur vocalique, certains linguistes, dont Meeussen, proposent le redoublement de la voyelle alors que d'autres, comme l'abbé Ntahokaja, professeur de langues et de littératures africaines à l'Université du Burundi (1), mettent un trait au-dessus de la voyelle (un macron). La différence porte donc moins sur le système que sur la manière de le traduire. Si nous prenons conventionnellement la voyelle a, nous avons le tableau suivant :

	<u>Tons</u>	<u>sur voyelle brève</u>	<u>sur voyelle longue</u>
Meeussen	B.	a	aa
	H. antérieur	á	áa
	H. postérieur	-	aá
	H. double	-	áá
Rodegem	B.	a	ā
	H. antérieur	á	ā
	H. postérieur	'a	ā
	H. double	-	ā
Ntahokaja	B.	a	ā
	H. antérieur	a'	ā
	H. postérieur	-	ā
	H. double	-	ā
Mioni	B.	a	aa
	H. antérieur	á	áa
	H. postérieur	'a	aá'
	H. double	-	áá

Mioni retient cette proposition après avoir discuté les avantages et les inconvénients de chaque système. Il discute en plus deux règles de simplification dans la notation de la tonalité et de la longueur proposées déjà par Meeussen.

1. La règle de la voyelle appuyée

- la voyelle précédée d'une consonne et de la semi-voyelle w ou y est toujours longue. On peut dès lors se passer de noter la longueur. Exemple : on écrira umwuko "spatule" au lieu de umwúko (ou umwuuko dans le cas du redoublement de la voyelle).

Toutefois, des exceptions existent après la voyelle i. Elle est brève, par exemple dans le mot imfyisi "hyène" ou kuvyina "chanter". Il faut par conséquent noter la longueur si elle existe. Par exemple, dans umufyiri "teint noir".

- La voyelle est également toujours longue si elle est suivie d'un groupe de nasale plus consonne.

(1) cf. entre autres : le Mémoire présenté à l'Université Catholique de Louvain, 1960 : Valeur et emploi des formes verbales rundi, 95 p. - Imigani-Ibitito, Bujumbura, 1975.

On écrira umusambi "vieille natte" au lieu de umusāmbi (ou umusaambi). Pour des raisons de symétrie du système et afin de ne pas ajouter d'autres complications au code orthographique, il propose de laisser tomber cette simplification.

2. La deuxième règle

C'est la règle de l'apostrophe : les particules (ex. na nka mu) et les connectifs, devant un mot commençant par une voyelle, provoquent une induction qui se réalise assez souvent par un ton haut dans la première more du mot suivant. Mioni propose, après Meeussen, que l'apostrophe employée dans l'orthographe usuelle sous-entende aussi le ton haut dans le mot suivant. Rodegem a retenu les deux règles de simplification dans son Dictionnaire rundi-français, publié à Tervuren, 1973, 644 p.

Nous avons, quant à nous, retenu uniquement la première règle dans notre thèse de doctorat "Les noms individuels au Burundi, étude linguistique et thématique", Paris, 1975, 381 p.

Contrairement à ce que dit Mioni, nous ne pensons pas que cette règle exige un plus grand effort intellectuel pour celui qui connaît et parle la langue. Nous avons exclu la deuxième règle de simplification parce que les faits relèvent de deux ordres différents et il y aurait confusion entre ton et apostrophe. C'est pourquoi nous proposons que l'apostrophe soit remplacée par un trait et que le ton soit maintenu.

Maintenant, quel système adopter ? Le redoublement ou le trait au-dessus de la voyelle ? Cette question est la question fondamentale pour l'orthographe du kirundi et la seule qui ne recueille pas l'unanimité des experts en la matière. Il est des implications pédagogiques, financières et techniques dont il faut tenir compte. Pour les uns, il faut respecter l'identité de la langue, le redoublement ne la respecte pas parce que chaque phonème de la langue est prononcé. Pour d'autres, il faut viser le plus d'économie possible parce que le trait sur la voyelle surcharge le texte, nécessite plusieurs caractères et, par conséquent, entraînerait des dépenses énormes.

Si, sur le plan pédagogique, l'un et l'autre système facilitent la lecture et permettent une maîtrise plus aisée des mécanismes de la langue et de ses nuances, tout en évitant des confusions et des ambiguïtés, il est indéniable que le redoublement de la voyelle diminue l'emploi de plusieurs signes diacritiques et ne perturbe pas la continuité du trait à la lecture et la linéarité de celle-ci. Mais il est aussi vrai qu'il allonge le texte.

En dehors de ces considérations d'ordre technique, il est d'autres facteurs qui ralentissent l'introduction de ces deux traits dans l'écriture et son harmonisation.

C'est d'abord la difficulté de ces tons : leur notation et leur prononciation à la lecture. Cette difficulté pourrait disparaître avec le temps et les habitudes.

Ensuite, c'est la méconnaissance par un large public même formé de l'utilité et de la nécessité de la tonalité et de la longueur vocalique. Certains estiment que, pour celui qui parle la langue, le contexte à lui seul suffit dans le cas des ambiguïtés. Donc l'opinion n'est pas préparée psychologiquement et n'a pas encore une formation linguistique de la langue.

En conclusion, il n'y a pas de système idéal. Néanmoins, quel que soit le système adopté, il doit tenir compte des deux principes évoqués plus haut à savoir le respect des principes de fonctionnement de la langue et l'économie des moyens, spécialement le coût de la machine et des caractères spéciaux. Dans ce processus, il y a des étapes méthodiques et une stratégie à élaborer.

- D'abord, une étude sérieuse et objective sur les implications financières et techniques. A notre avis, elle n'a pas encore été faite. Elle devrait être menée en collaboration étroite avec les spécialistes des machines (ex. les imprimeurs) sur base d'indications linguistiques et en tenant compte de tous les avantages et inconvénients ainsi que des possibilités qu'offrent les machines habituelles et les imprimeries locales.

- Ensuite, l'introduction progressive et graduée de la quantité et de la tonalité dans l'enseignement et dans les manuels scolaires. On commencerait par la tonalité parce qu'elle est plus facile.

S'agissant du respect ou du non-respect de l'identité de la langue dans le système de redoublement de la voyelle, on pourrait, étant donné que nous avons été habitués à la lecture par l'intermédiaire du français, et que, d'autre part, l'orthographe est conventionnelle, procéder à une expérimentation pédagogique sur un public non aculturé pour voir les effets que cela produirait et si l'on aboutirait à dénaturer le vrai visage de la langue.

- Il est enfin un autre impératif : c'est la concertation au niveau régional et même africain pour toute décision à prendre en ce sens, qu'il serait absurde que, par exemple, des langues soeurs comme le kirundi et le kinyarwanda adoptent des systèmes différents.

- Nécessité d'une étude poussée des implications financières et techniques.

- Expérimentation pédagogique préalable pour l'un et l'autre système, accompagnée d'une sensibilisation et d'une large information sur le caractère indispensable de la tonalité et de la quantité vocalique dans l'orthographe.

- Concertation pour les langues voisines et similaires ; tels sont, me semble-t-il, les éléments qui peuvent conduire à une décision judicieuse en la matière.

Si le problème de la tonalité est le plus délicat et le plus épineux, il en est d'autres plus faciles à résoudre et qui rencontrent un consensus presque général chez les linguistes sur les solutions à y apporter.

2.2. Autres problèmes orthographiques

2.2.1. Les consonnes

Dans ce domaine, la confusion que font certaines personnes est celle entre une orthographe phonologique et une orthographe phonétique, surtout quand il s'agit de séquences de consonnes. Il faut bannir l'orthographe phonétique au profit de l'orthographe basée sur une étude phonologique de la langue. Sur les quelques exemples de *zw* et *zgw* (phonétique) de *bw* et *bg* (phonétique), tous les linguistes sont unanimes pour la première écriture phonologique. D'autres distinctions méritent d'être faites entre certaines consonnes.

- Distinction r et l

Il n'y a pas d'opposition significative entre l et r. Comme celle que nous rencontrons en français entre lire et rire, loi et roi. Les deux sons en kirundi appartiennent à un même phonème. Il faut donc supprimer l et écrire r, sauf peut-être pour les emprunts, spécialement les noms de personnes ou de lieux.

- Distinction de p et pf

Ce sont deux phonèmes différents qui permettent de distinguer deux mots qui se confondent dans l'écriture actuelle. Exemple : gufuma "guérir d'une diarrhée" ; gupfuma "faire sombre".

- Dissimilation consonantique

Il existe de nombreux mots dans lesquels, lorsque deux syllabes contiguës commencent l'une et l'autre par une consonne sourde, la première de ces consonnes perd son aspiration et se sonorise. Il s'agit de la règle de dissimilation consonantique connue communément sous le nom de loi de Dahl.

ex. kusoma au lieu de gusoma (lire)
kîtega au lieu de Gîtega (nom d'une province)
tûsye au lieu de dÛsye (moulons)
îkîtabu au lieu de îqîtabu (livre)

Il y a lieu de signaler d'autres distinctions à opérer :

ku-kwu confusion qui résulte de la tendance à parler comme on écrit au lieu d'écrire comme on parle ;

ny et ny, etc.

Il existe également des problèmes orthographiques à base dialectale que ce soit à portée lexicale ou à portée grammaticale.

La commission est appelée à aplanir ces différences et à uniformiser en fonction de la fréquence. Les faits lexicaux seraient traités séparément. Une liste serait établie dans le cadre d'une recherche dialectale systématique.

2.2.2. Séparation des mots

Deux systèmes, outre l'espace blanc, sont utilisés selon les auteurs pour délimiter les mots et éventuellement des parties de mots.

- Le trait d'union
- .. L'apostrophe.

Il n'y a pas de confusion fréquente. Mais il faut une uniformisation sur base des critères phonologiques sur lesquels repose le reste de l'écriture et en tenant compte également des avantages et inconvénients s'ils existent.

2.2.3. Ponctuation

Calquée sur celle du français, elle n'est commandée par aucune règle et aucune étude n'a encore été faite sur ce sujet lié inévitablement à l'intonation.

2.2.4. Majuscules et minuscules

Leur orthographe est également calquée sur le français. Une étude doit être également faite dans ce sens. Il est des linguistes qui prônent l'abolition de l'usage des majuscules sous prétexte que le dédoublement des claviers serait onéreux et que l'emploi des majuscules exige des règles dont l'application entraîne beaucoup d'hésitations. Cet égard vis-à-vis des autres langues dont les motivations peuvent être d'ordre extralinguistique ne se justifie pas, à notre avis.

Tels sont les principaux problèmes que soulève une définition officielle de l'orthographe du kirundi. Une solution s'avère urgente dans la mesure où la langue est surtout déjà solidement implantée dans l'enseignement. C'est dire que la langue a atteint un stade de maturité où elle a besoin, pour que sa connaissance soit approfondie sous les différents aspects linguistiques au sens large du terme, des règles orthographiques dont la définition nécessite la résolution d'autres problèmes connexes :

typographiques et topographiques. Toutefois, cette décision doit être mûrement étudiée et préparée pour éviter d'être livré à l'aventure et de revenir un jour sur une décision qui aurait été hâtive.

A N N E X E

Membres de la commission chargée de définir l'orthographe du kirundi ;

MM. André VYUMVUHORE	Président Directeur du collège Don-Bosco.
Adrien NTABONA)
Nicolas BUCABUSHAKA)
Pierre NKANIRA)
DE SAMIE) Professeurs à l'Université de Burundi
Daniel NYAMUKEBA)
J.B. NTAHOKAJA)
Ph. NDAHOMBAYE)
Martin NTIRANDEKURA	Directeur de l'INTA
Isidore HAKIZIMANA	Directeur au Ministère de la Jeunes- se et de la Culture
Thomas KAMANZI	(BER)
S. NDIAYE	Expert Unesco (BER)
R.P. NIJS	
R.P. GOBERT	
Soeur Véronique MAHWERA	(BEPES)
Thadée BUTARE	Directeur du BER.

ALPHABET AFRICAÏN DE REFERENCE
Majuscules et minuscules

Aa Q̄α Bb B̄b Cc C̄c Dd D̄d Đđ D̄d Đ̄đ
 Ee εε ∃ə Ff F̄f Gg X̄x Hh H̄h Ii Īi
 Jj Kk K̄k Ll Mm Nn Ŋŋ Oo Ɔo Pp Qq
 Q̄q Rr R̄r Ss S̄s J̄j Tt T̄t T̄t T̄t θθ Uu
 Uu Vv Ūv Ww Xx X̄x Yy Ȳy Zz Z̄z Z̄z Z̄z

ALPHABET AFRICAIN DE REFERENCE
Majuscules

A Q B B C C D D D D E E

E F F G X H I I J K K L M

N ŋ O O P Q Q R R S S J T

T F θ U U V U W X X Y Y Z

Z Z Z ? ! () « » , ; .

ALPHABET AFRICAÏN DE REFERENCE
Minuscules

a α b b̄ c c̄ d d̄ ḋ d̈ ð e ε
ə f f̄ g γ h h̄ i I j k k̄ l
m n η o ō p q q̄ r ʀ s s̄ ş
t t̄ ṫ ʈ θ u ū v v̄ w x x̄ y
γ z z̄ ż z̈ ʻ ˘ ˆ ˇ ˜ - ¨ .